

www.e-rara.ch

Bibliothèque militaire, historique et politique

Zurlauben, Beat Fidel

A Cosmopolis [Paris], MDCCLX [1760]

ETH-Bibliothek Zürich

Shelf Mark: Rar 7537

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-29698>

Tome troisieme.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

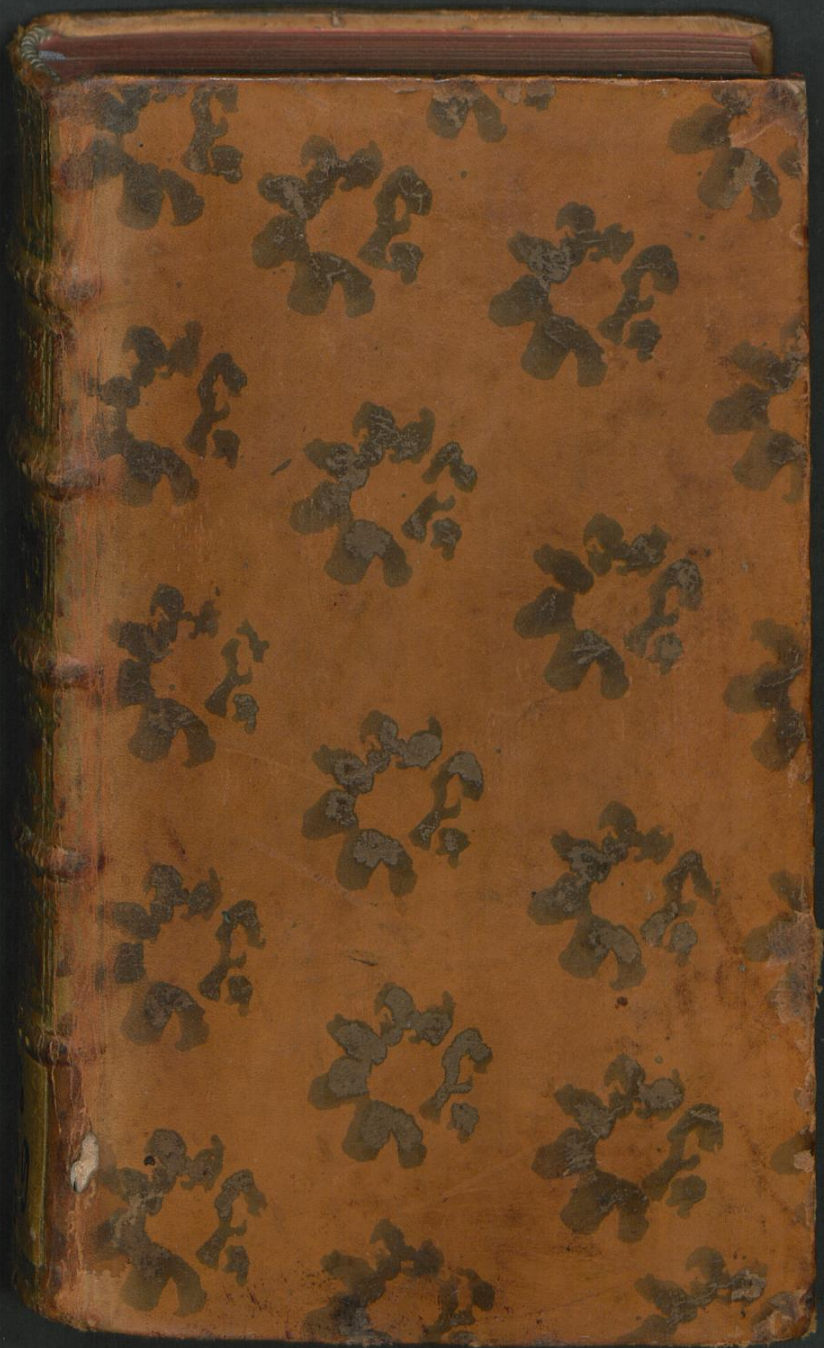
e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]





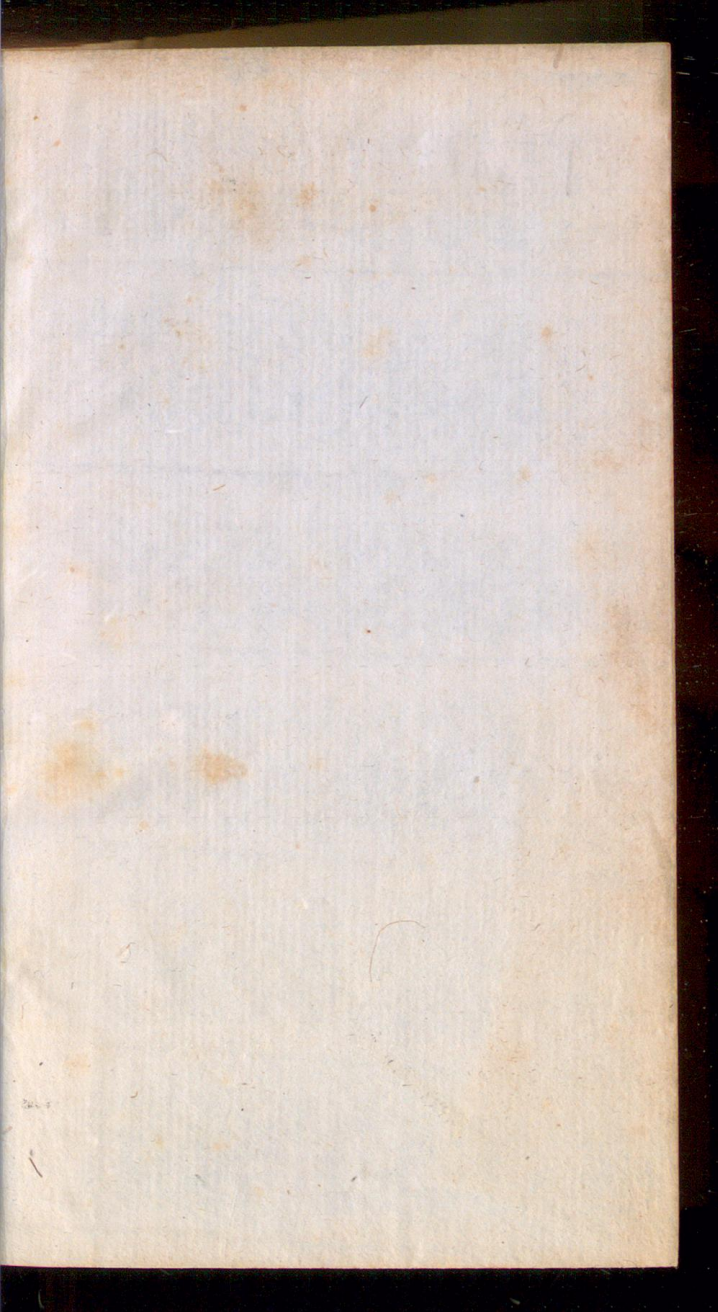


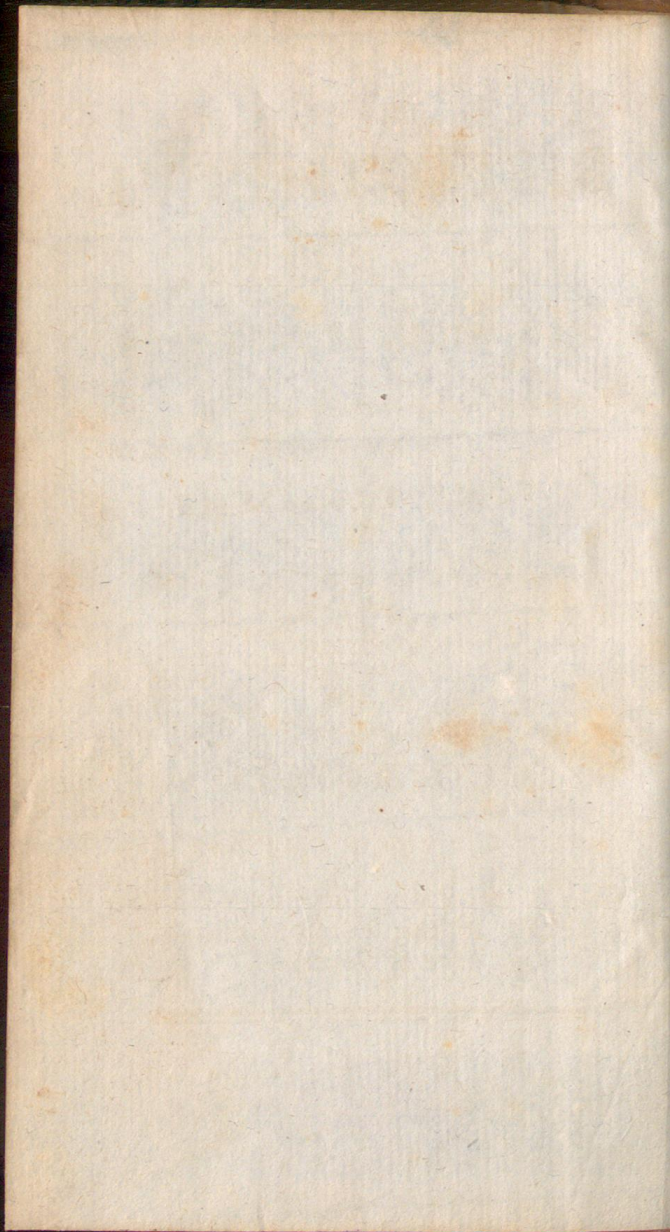
No. 949 (Rar)

3

115

Rar 7537:3





BIBLIOTHEQUE MILITAIRE,

HISTORIQUE ET POLITIQUE.

Tentamusque viam & velorum pandimus alas.

Virgil. *Æneidos*, lib. 111. vers. 523.

TOME TROISIEME.



A COSMOPOLIS,

Et se vend à PARIS,

Chez VINCENT, Imprimeur-Libraire
de M^{gr} le Duc de BOURGOGNE,
rue S. Severin.

M D C C L X.



BIBLIOTHEQUE

MINISTRE

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DEPARTEMENT DE LA SEINE

PARIS

Ex libr. J. Leorus.





T A B L E

DES MÉMOIRES

Contenus dans le troisieme Vo-
lume de la Bibliothèque Mi-
litaire, Historique & Politi-
que.

L E T T R E de Charles , duc
de Savoye , à Marguerite
d'Autriche , le 28 Mars 1505.
. Pag. 1

Lettre de Maximilien , empereur ,
à Marguerite d'Autriche , sa
fille , au sujet de la bataille de
Marignan , le 7 Octobre 1515.
. 12
a iij

*Lettre de Maximilien , empereur ,
à Marguerite d'Autriche , le
premier Décembre 1515. .*

. 20

*Moyens de maintenir les Cantons
des Suisses au service du roi ,
au désavantage de ses ennemis ,
par M. de Limoges. . 26*

*'Advis de Henri , duc de Rohan ,
sur le sujet des divisions d'Hol-
lande , en l'an 1618. . 117*

*'Discours politique de Henri , duc
de Rohan , composé pendant son
séjour à Venise. . 134*

*Nouvelles anecdotes de la vie
de Henri , duc de Rohan. .*

. 163

DES MEMOIRES. vij

*Discours de M. le comte du Luc ,
ambassadeur du roi , à la diète
du Corps Helvétique , à Ba-
den , le 8 Juillet 1711 , pour
ranimer l'ancienne union des
Cantons. 192*

*Relation de la bataille de Stafar-
de , 1690. 200*

*Observations préliminaires sur la
description de la bataille d'Al-
manza. 216*

*Description de la bataille d'Al-
manza , le 25 Avril 1707. .
. 257*

*Diplome de Philippe V , roi
d'Espagne , sur les services
du chevalier d'Asfeld , lieu-
tenant-général de ses armées &*

*de celles du roi Très-Chrétien,
daté de Buen-Retiro le 30 Août
1715, en espagnol. . 290*

*Traduction du même Diplome.
. . . 306*

Fin de la Table des Mémoires.

A D D I T I O N S

E T C O R R E C T I O N S.

P Age 8. ligne 23, Fribourg, lisez, Fribourg.
 Page 17, ligne 24, Ambassadeurs, lisez, Ambassadeurs.

Page 20, ligne 15, Wertacher, lisez, Wertacher.

Page 41, ligne 4, & 329, ajoutez, au milieu de la guerre des Cantons avec l'Empire en 1499, les Bernois s'étant emparés de la Franche-Montagne, de Saint-Gilain & de Saint-Hipolite, ils ne rendirent ces districts de la Franche-Comté à leurs Seigneurs, que sous la condition que les Salines de Saint-Hipolite seroient à la disposition de la Ville de Berne. (Stettler, chr. P. I. page 338, 339, M. le Barron d'Alt, Histoire des Helvétiens T. VI, page 62 & 63, Fribourg en Suisse 1750. in 12,)

En 1505, l'Archiduc Philippe ayant appris que les quatre Cantons de Berne, Lucerne, Fribourg & Soleure avoient réussi à fabriquer le Sel aux Salines de Saint-Hipolite dans son Comté de Bourgogne, sous la direction de Jean Krummenstol, de Fribourg, ce Prince crut qu'il falloit en empêcher la Fabrique par un Traité qui obligeat ces quatre Villes à ne plus faire travailler, moyennant qu'on leur fournit à un prix rai-

sonnable tout le Sel de Salins qui seroit nécessaire pour leur usage. Il envoya dans cette vue à Berne Simon de Rie Chevalier , Alexandre Barthol , Doyen d'Arbois , Odet de Molin , & Hugues Devers. Ces Députés convinrent avec les quatre Cantons : qu'ils abandonneroient les Salines de Saint-Hipolite moyennant quatre mille florins du Rhin , que l'Archiduc leur feroit payer pour les fraix qu'ils avoient soutenus , s'engageant d'ailleurs à leur fournir la quantité de sel de Salins dont ils auroient besoin , & cela à un prix dont on convint. (Stettler , ibidem , page 383 , M. le Baron d'Alt , Histoire des Helvétiques . T. VI , pages 268 269 ,) ibidem , dernière ligne , au Suisses , lisez , aux Suisses.

Page 42 , ligne 10 , royaume , ajoutez , Vogel a rapporté (Privilèges des Suisses , page 96 - 103 , Paris 1731 , in 4° .) une Déclaration de Louis XIII , en date de Paris le 20 Juillet 1636 , portant que les Cantons de la Nation Suisse pourront tirer ou faire tirer des Salines de Peccais & Berre & autres de Languedoc & Provence , jusqu'à la quantité de deux cens mille minots de Sel par chacun an , pour la fourniture de leurs Alliez & de leur Pays , sans payer aucuns droits de péage appartenans au Roi , tant & si longuement que l'alliance de sa Majesté avec lesdits Cantons demeurera en état , & jusqu'à leur entier remboursement du principal & intérêts , tant de leurs contrats des services rendus , que d'argent prêté.

Page 45, ligne 13, d'Autriche, lisez, d'Autriche.

Page 70, ligne 23, à l'opposite, lisez, a à l'opposite.

Page 98, ligne 20, le, lisez, de.

Page 103, ligne 4, Gallari, lisez, Gallati.

Page 112, ligne 21, vigueur, lisez, vigueur.

Page 123, ligne 9, Cavinistes, lisez, Calvinistes.

Page 146, ligne 12, parce que, lisez, par lequel.

Page 184, ligne 5, ajoutez Médaille de Henry Duc de Rohan, Pair de France, descendant en ligne masculine des Rois de l'Armorique ou de la Bretagne, Prince de Navarre & d'Ecosse. Cette Médaille en argent doré, est dans le Cabinet de M. le Marquis de Paulmy. Elle représente le Buste du Duc de Rohan en cuirasse, avec les cheveux courts & un peu de barbe : on lit ces mots gravés autour de la Médaille.

HENR. ROH. D. FR. PAR. ARM. REG.
MASC. SOB. NAV. ET SCOT. PR.

Le revers offre une Forêt desséchée, au milieu de laquelle une seule branche paroît chargée de feuilles avec ces mots.

ET ADHUC SPES DV RAT AVORVM.

Cette Médaille qui est de la largeur d'un gros écu, fut frappée dans le tems des Guerres civiles, sous la régné de Louis XIII, avant la prise de la Rochelle. Eude, Vicomte de Porhoet, qui est la tige de la Maison de Rohan, étoit second Fils d'Etienne, Comte de Penthievre & de Havoise de Guincamp, & petit-fils de Geoffroi I, Duc

xij *Additions & corrections.*

de Bretagne qui mourut le 20 Novembre
1008.

Page 185, ligne 5. de la, lisez, della.

Ibidem, ligne 10, havulofi, lisez, havutofi.

Ibidem, ligne 12, piu, lisez, più.

Ibidem, ligne 15, l'Histoire, lisez, l'Histoire.

Ibidem, ligne 17, Sacerne, lisez, Farcene.

Ibidem, ligne 22, piu, lisez, più.

Page 190, ligne 6, effacez Clevônnin.

Page 193, ligne 13, en elle, lisez, elle en.

Page 220, ligne 7, aux aux, lisez, aux.

Page 241, ligne 10, jusqu'àprès, lisez, jus-
qu'auprès.

Page 256, ligne 13, eur, lisez, leur.

Ibidem, ligne 14, es, lisez, les.



LETTRE



MEMOIRES
ET
LETTRES POLITIQUES.

*Lettre de Charles (a), duc de
Savoye, à Marguerite (b)
d'Autriche.*

A Annecy le 28 Mars 1505.



MADAME,

JE me recommande humblement
à votre bonne grace,

(a) Charles III, dit *le Bon*, né au château
de Chazey en Bugey, le 10 Octobre 1486,
succéda le 10 Septembre 1504, à son frere

(b) Belle-sœur de Charles III, duc de Sa-
voye, née en 1480, fille de l'archiduc Ma-
Mémoires A

Madame, pour ce que je vous connois de si entiere volonté envers moy que mes affaires vous sont à cœur comme les vostres propres, je vous vueil continuellement advertir des choses qui me occurrent & entre les autres ne vous ait voullu celler ce qui s'ensuit, c'est comme de *Furno* (a), craignant d'estre pu-

Philibert II, mort sans enfans, & mourut à Verceil le 16 Septembre 1553, âgé de 66 ans. Il étoit fils du duc Philippe, & de Claudine de Brosse, dite de *Bretagne*, comtesse de Penthievre. *Abrégé de l'histoire de la royale maison de Savoye*; par Thomas Blanc, T. II; Lyon 1693, in-12, fig. p. 285-286, 292, 295 & 273-274.

ximilien, depuis empereur, & de Marie de Bourgogne, fiancée à Charles VIII, roi de France en 1482, renvoyée à son pere en 1494, mariée en 1497 avec Jean de Castille, fils de Ferdinand le *Catholique*; veuve dès la même année, elle se remaria en 1501 le 26 Septembre avec Philibert II, duc de Savoye; veuve en 1504, gouvernante des Pays-Bas en 1513, elle mourut à Malines le 30 Novembre 1530.

(a) Voyez la note à la fin de cette lettre,

gny d'aucuns grands forfaits dont il est atteint, s'est retiré par devers mes alliés de Berne & Fribourg, & pour parvenir d'estre accepté en leur Combourgeois, leur a baillé quelque instrument qu'il a faulcement contrové comme traître & desloyal, qui est comme il dit de quelque testament fait par le feu duc Charles (a); par lequel il don-

(a) Charles I naquit à Carignan le 29 Mars 1468, succéda en 1482 au duc Philibert I, & mourut à Pignerol, le 13 Mars 1489. (*Blanc, ibidem, pag. 223-224 & 240.*) Ce prince qui avoit épousé le premier Avril 1485, Blanche de Montferrat, laissa de ce mariage, 1. Charles-Jean-Amé, né à Turin le 24 Juin 1488, duc de Savoye à la mort de son pere en 1489, & mort à Montcalier, le 16 Avril 1496; & 2. Yolande-Louise, née à Turin le 11 Juillet 1487, & morte en 1500, âgée de 13 ans. Après la mort du duc Charles-Jean-Amé en 1496, son grand-oncle Philippe de Savoye, comte de Bauge, & seigneur de Bresse, lui succéda. Il fut le pere des ducs Philibert II & Charles III; de Louise, duchesse d'Angoulême, & mere de François I, roi de France; de Louis de Savoye, prévôt de Montjou, & de Philippe

noit à ceux dudit Berne deux cens mille escus , & à ceux de Fribourg cent cinquante mille , cas advenant que son fils décédast sans hoirs , en tel maniere que ses successeurs en la duché fust en tenus & obligés de paier pour interest chacune année , à raison de cinq pour cent de tout le tems que le payement seroit dilayé , en leur obligeant les pais de Vuaud , Foucigny , Bresse , &

de Savoye , comte de Genevois , puis duc de Némours , qui forma la branche des ducs de Némours , de Genevois & d'Aumale , &c. Voyez *Blanc* , *ibidem* , pag. 241-243 , 253 & 272-274. *Lamberti Vander Burchii* , *Sabaudicæ respublicæ & historia* , p. 214-224. *Lugduni Batav.* 1634 , in-24. L'auteur de ce dernier ouvrage , qui est fort estimé , étoit l'un des fils d'Adrien Vander-Burch , président de Flandre , & de Barbe Van-Schoore ; il mourut en 1617 , âge de 65 ans , chanoine de Sainte-Marie à Utrecht. Il avoit composé l'histoire des comtes de Flandre. Henri-François Vander-Burch , évêque de Cambray en 1615 , étoit de la même famille. Jean le Carpentier , *Histoire de Cambray & du Cambresis* , Part. II ; Leide 1664 , in-4^o , pag. 425.

autres de ma duché de par deçà ,
ou deffaut de payement , ce dont
ne fust oncques nouvelles , car pour
lors , il n'estoit qu'un quidem , &
ne se meloit des affaires de la cham-
bre en façon quelconque ny avoit
vertu ne science , dont l'on lui eust
baillé cecy entre les mains , &
avec ce les tesmoings qu'il a mis
en ce acte l'ont désavoé disans ny
avoir jamais esté présens , parquoy
clerement appert la falcification &
meschantise , & toutefois ces gens
s'y veulent arrester & délibèrent ,
comme l'on dit , m'en faire quelque
querelle , & recourir sur lesdits
païs qu'ils disent par ledit acte estre
yppotequés , que seroit votre dom-
mage comme le mien , pour autant
que votre douaire (a) est assigné ;

(a) Par le contrat de mariage entre cette
princesse & Philibert II du nom , duc de Sa-
voye , en 1501 , il étoit stipulé pour dot
trois cent mille escus d'or , & pour douaire
douze mille escus , assignés sur le comté de
Romont . le pays de Vaud & sur le Faul-
gni. Blanc , *ibidem* , pag. 288.

& touttefois , Madame , l'occasion pourquoy vous en ai voulu advertir , n'est pas tant pour ce respect , que pour l'expérance que j'ay en vous , qui est telle que quant la chose ne vous toucheroit , si croi-je fermement que ne voudriés vous espar- gner , m'y faire toute la faveur & ayde à vous possible , ce que vous prie vousloir faire & en escrire à monseigneur le roy (a) votre pere , ensamble à ceux desdites deux vil- les , leur donnant à entendre que la chose vous touche , à cause des- dits pais de votre douaire ; & que quant les choses viendront à ce , je fouldroit seulement que vous en melsissiez ce que voudrez faire , & autant comme mieux vous plaira & semblera estre nécessaire , & que j'en

(a) Maximilien , pere de Marguerite , étoit encore alors roi des Romains. Il ne prit le titre d'*empereur des Romains* , qu'en 1508. Ce prince mourut à Wels en Autri- che , le 12 Janvier 1519 , âgé de 60 ans. Il fut l'aïeul de Charles Quint , & de Ferdin- and I , tous deux empereurs.

ay en vous entiere & parfaite ex-
pérance ; & ce fera pour accroitre
le devoir quecy envers vous , que
de vous estre tel , que si chose vous
plaist que je puisse vous prié m'en
advertir , & je le feray de très-bon
cœur , en priant Dieu qui vous
doit , Madame , bonne vie & lon-
gue. Escript *A Annessy* (a) le xxvii^e.

(a) Anneci, *Annecium*, capitale du du-
ché de Genevois , avec un château. C'est
aujourd'hui la retraite de l'évêque & du cha-
pitre de Genève depuis 1535 ; elle est sur la
riviere du Siere , au bord du lac d'Anneci ,
qui a environ quatre lieues de long , sur un
peu plus d'une demie de large , à sept lieues
de Genève , neuf de Chamberi.

M. de Godefroy , mort à Lille , le 12 Dé-
cembre 1759, dans un âge où il pouvoit encore
rendre des services importans à l'état , à ses
amis & à la république des Lettres , digne hé-
ritier d'un nom , qui depuis plus d'un siècle ,
s'est rendu célèbre dans toute l'Europe par
des ouvrages infiniment estimables sur le droit
& sur l'histoire ; M. de Godefroy , directeur
de la chambre-royale des comptes de Lille ,
eut l'amitié deux mois avant sa mort , de me
communiquer cette lettre du duc de Savoye ,
& les deux autres de l'empereur Maximi-
lien I , copiées d'après les originaux qui sont

jour de Mars. Votre humble frere.
Signé CHARLES.

conservés à Lille dans les archives dont il étoit le dépositaire.

Voici l'histoire de Jean de Furno ou du Four, natif d'Anneci, & secrétaire de Charles III, duc de Savoye. Le mécontentement qu'il avoit eu d'un procès au Val d'Isère, le porta à quitter la cour de Turin. Il se retira en Suisse, sous la protection des cantons de Berne & de Fribourg. Ces deux villes lui accorderent même le droit de bourgeoisie, & une pension annuelle. Furno leur avoit remis une obligation signée par Charles I, duc de Savoye, & munie de son sceau, en date de Chamberi, le 17 Mars 1489, par laquelle ce prince confessoit d'être redevable aux deux républiques de la somme de trois cent cinquante mille florins du Rhin, pour les fidels services qu'il en avoit reçus dans la guerre contre le marquis de Saluces. Cette somme étoit hipotéquée sur le pays de Vaud & le Châblais. Berne & Fribourg, munies de cette obligation, en poursuivirent le payement; mais le duc Charles III, qui ne convenoit pas de la dette, se plaignit du procédé au pape Jules II, à l'empereur Maximilien, & à Louis XII, roi de France; les deux Cantons, informés de sa démarche, firent faire des représentations

La suscription , à Madame , Madame ma sœur.

Collationné à l'original.

GODEFROY.

au pape par Nicolas de Diesbach , prévôt du chapitre de Soleure , qui se trouvoit alors à Rome ; le duc de Savoye avoit cependant nommé des experts de son conseil pour examiner les actes. Ils crurent les reconnoître faux : ils fondonent en effet leurs soupçons sur deux principaux motifs. Ces actes n'avoient point paru avant la contestation , & les deux républiques mêmes n'en avoient jamais exigé le payement , depuis la mort de Charles I , ni sous la régence des ducs Charles II , Philippe & Philibert II. On étoit enfin convenu de terminer cette affaire par la médiation de Jules II & de Louis XII. Le pape confia cette négociation à Alexandre de Gabellonotis , son Camerlingue , & le roi envoya en Suisse Humbert de Ville-neuve , premier président de Dijon , & Lambert , gentilhomme de sa maison. Les ambassadeurs du duc alléguèrent que leur maître n'étoit pas obligé de payer les dettes de son prédécesseur , puisqu'il n'étoit pas son héritier ; mais les deux Cantons , peu satisfaits de ce raisonnement , persisterent à soutenir la validité de l'obligation , ils menacèrent même Charles de lui déclarer la guerre ,

s'il ne leur donnoit satisfaction. Le duc voulut d'abord montrer de la vigueur ; il s'avança jusqu'à Geneve avec des troupes. Les Genevois le reçurent comme leur souverain , sous un dais porté par les syndics. Les rues étoient tapissées ; on tira le canon , & on fit des illuminations par toute la ville. Charles déclara aux syndics , que se voyant au moment d'entrer en guerre avec les Suisses , il vouloit faire sa place d'armes de Geneve , & fortifier le bourg de Saint-Gervais. Aussi-tôt le peuple travailla aux fortifications avec tant de zèle , que le duc en demeura satisfait ; mais au milieu de ces préparatifs , les ambassadeurs que Charles avoit envoyés à Berne , capitulerent le 9 Juin 1508 avec les deux états , & quoique leur maître eût du désavantage dans ce traité , parce qu'on l'obligeoit de payer cent vingt cinq mille florins du Rhin , l'acommodement lui fut néanmoins utile , en ce qu'il lui facilita l'alliance qu'il conclut depuis en Mai 1512 avec tous les Cantons. Furno fit paroître en 1511 un autre acte du duc Charles I, qui faisoit une donation de huit cens mille florins du Rhin aux huit cantons de Zurich , Lucerne , Uri , Schweitz , Underwalden , Zoug , Glaris & Soleure. Le duc Charles III protesta encore contre la validité de cette obligation ; mais comme plusieurs des Cantons intéressés vouloient soutenir leurs prétentions les armes à

la main, le duc, pour détourner l'orage, donna les mains à un acommodement. Il fit délivrer pour parfait acquit à chacun des dix Cantons trente mille florins. Furno mourut à Fribourg, & fut enterré dans une chapelle qu'il y avoit fondée, dans l'église des Cordeliers. Son fils Louis mourut sans enfans, & sa fille épousa Nicolas Meyer, d'une ancienne famille patricienne de Fribourg. Michel Stettler, *Chronique de Berne, Part. I, liv. viij, pag. 424-425, 450-451 & 571; Berne 1627, in-fol. en allemand.*

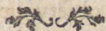
Citadin de Genève, p. 85; Paris 1606, in-12.

Jean-Baptiste Plantin, de Lausanne, *Abbrégé de l'histoire de Suisse, liv. v, pag. 283-284 & 287-288; Genève 1666, in-8°.*

Caspar Lang, de Zoug, *Hist. eccles. de la Suisse, T. I, p. 968; Einsidlen 1692, in-fol. en allemand.*

M. le baron d'Alt, avoyer de la république de Fribourg, *Histoire des Helvétiques, T. VI, p. 342-350; Fribourg 1750, in-12.*

M. Leu, bourguemestre de la république de Zurich, *Dictionnaire historique de la Suisse, T. VII, p. 479; Zurich 1753, in-4°, en allemand.*



L E T T R E

*De Maximilien , empereur , à
Marguerite d'Autriche (a) ,
sa fille , au sujet de la bataille
de Marignan.*

A Inspruc (b) le 7 Octobre 1515.

TRÈS-CHIERE & très-amée fille,
nous avons eu nouvelles com-
ment le xiiij^e de ce mois les François
estant logiez environ deux lieues
d'Alemagne prez de Milan, ils se
font mis en chemin pour eux venir
monstrer devant ledit Milan, par-
quoy les Suyches qui estoient dans
la ville de Milan & avoient tout
habandonné le plat pays, de ce ad-
vertis sont partis hors d'icelle ville
ou nombre d'environ xx^m. hommes

(a) Voyez les observations sur la lettre
précédente.

(b) Capitale du comté du Tirol.

pour aller contre iceux François, & que environ les iiij heures après midy d'icelluy jour, iceux Suyches & François sont venus à combattre l'ung contre l'autre, plus par maniere d'escarmuche que de donner bataille, pour ce qu'il y avoit tant de foncez que les gens darmes à cheval François ne povoient secourir leur piétons Lansknechts (a),

(a) *Lands-Knecht*, Lansquenets ou Lanciers, selon M. Pfeffel, *Abregé de l'histoire d'Allemagne*, p. 391; Paris 1754, in-8°. Tel étoit le nom que l'on donnoit alors à l'infanterie allemande, qui étoit formée par les différentes milices des princes de l'empire. De-là la véritable étymologie de son nom, *Lands-Knecht*, soldat ou fantassin du pays. La haine de ces troupes contre les Suisses, étoit poussée jusqu'à la dernière fureur. Les Suisses les avoient cruellement maltraités dans toutes les batailles où ils étoient venus aux prises avec eux, dans la guerre de Souabe en 1499, à la bataille de Novarre, où ils défirent l'armée françoise, &c. Cette haine se soutint avec le même acharnement pendant tout le XVI^e siècle. Les batailles de Cerisoles, de Moncontour, &c. en sont des momens terribles, Louis XII s'étant brouillé

& ont si longuement combatu que la nuit les a surprins , & toute icelle nuit lefdits Suyches & François font demourez sur le camp en bataille & ordonnance , fans toutes voies riens faire l'ung contre l'autre jusques au jour du lendemain xiiij de ce dit mois qu'ils ont recommencié ladite bataille , & à duré bien trois heures , auquel combat font demourez mort sur la place environ iij^m. desdits Lans-
knechts & autant ou guerres plus de Suyches , & après pour aucune division & mutinerie qui estoit entre lefdits Suiches à cause d'aucuns de leur gens & quantons , (a) qui

avec les Suisses avoit pris à sa solde des Lands-
quenets. Ce qui avoit redoublé l'indignation
des Suisses. La bataille d'Yvry fut le tombeau
des Lansquenets.

(a) Traité de Gallera ou Gallerate, conclu le 8 Septembre 1515. Les cantons d'Uri, de Schweitz & de Glaris ne voulurent pas le ratifier ; la plûpart des autres Cantons approuverent leur refus ; mais Berne & Fribourg , Soleure , Bienne & le Vallais firent

avoient fait paix & appointement avec lesdits François, & qui ne les vouloient point combattre. Iceulx Suiches se font retirez, la pluspart audit Milan, & les autres à Komen(a), sans que une partie ait pourchassé ne serchie de plus combattre l'autre, & à raison qu'ils ne se povoient bien accorder desdites mutineries, ils se font le lendemain après partis des lieux dessusdits, & en ordonnance se font retirez en leur pays, & par trois ou quatre jours & diverses nouvelles, nous

retirer leurs troupes. Leur retraite ne déconcerta pas le cardinal de Sion. Il fit tant par son éloquence, qu'il persuada les troupes des autres Cantons d'attaquer les François à Marignan. Quelques capitaines des Bernois revinrent même sur leurs pas; l'histoire fait les plus grands éloges de la valeur qu'ils firent paroître dans cette sanglante journée; c'étoient Gabriel de Diesbach, Jean Schindler, Hugues de Halveil, Louis Frisching.

(a) Vraisemblablement *Como*, ville épiscopale du Milanès, & capitale du district *Contado di Como*; elle est située sur un lac à qui elle donne son nom, *Lago di Como*.

ny les quantons d'iceux Suiches ne scavions autre chose sinon qu'ils eussent entierement gagné la bataille ; mais quant iceux quantons ont sceu les choses avant dites, ils ont incontinent ordonné de fur ce tenir une journée à Lucerne, là où unanimement ils ont conclud & délibéré de retourner audit Milan pour eux vengier desdits François, & esleu entre eux de vingt à trente mille combatans, que pour ce ils envoient audit duchié de Milan. Pareillement nous avons incontinent fait amaz d'ung grand nombre de gens tant à cheval comme à pied, & faisons encores journellement, & sommes en volenté d'entrer en personne avec iceux nos gens es (a) Ytales, pour avec l'ayde des gens de notre S. pere le Pape (b), de notre frere le roy (c) d'Arragon, & d'iceulx

(a) En Italie.

(b) Léon X.

(c) Ferdinand, dit *le Catholique*, qui

Suyches donner la bataille ausdits François (a) & Véniffiens, & espérons

mourut le 23 Janvier 1516, âgé de 63 ans. Il fut, par sa fille Jeanne, l'aïeul maternel des empereurs Charles V & Ferdinand I.

(a) La rupture des Cantons avec la France, continua depuis 1509 jusqu'après la bataille de Marignan. François I remporta la victoire sur leurs troupes en cette sanglante journée, dont l'action dura deux jours. Les prodiges de valeur que les Suiffes y avoient fait paroître, firent dire à Jean-Jacques Trivulce, l'un des plus grands capitaines de son fiécle, que ce n'étoit pas des hommes, mais des géans qui avoient combattu à la bataille de Marignan, & que les dix-huit autres actions, auxquelles il s'étoit trouvé, n'étoient en comparaison de celle-ci, que des batailles d'enfans. Les Suiffes rentrèrent dans leur pays, après cette disgrâce, dont il n'y avoit point encore eu d'exemple depuis leur établissement. Ils écouterent enfin les propositions de Charles III, duc de Savoye. Les Cantons envoyèrent leurs amhassadeurs à Genève. Cette ville avoit été choisie pour le lieu du congrès. On y dressa le plan d'une paix perpétuelle entre le roi & le corps Helvétique, le 17 Novembre 1515; mais ce ne fut que le 29 Novembre de l'année suivante, que ce plan eut son exécution dans la ville de Fribourg. Les Cantons & tous les alliés du

de brief moyennant l'ayde de Dieu
obtenir la victoire, desquelles cho-
ses vous voulons bien advertir,
affin que sachiez l'estat de ces af-
faires, priant atant notre S^{sr}. qu'il
très-chiere & très-amée fille soit

corps Helvétique signerent la paix perpétuel-
le, traité célèbre, qui a toujours servi de
base à toutes les alliances entre la France &
les Suisses. François I leur accorda les mê-
mes conditions qu'ils avoient refusées avant
la bataille de Marignan. *Hist. milit. des Suis-
ses, Tom. IV, p. 129-131; & 461-472.*

La bataille de Marignan dura deux jours,
les 13 & 14 Septembre 1515. On en trou-
ve une description très-curieuse dans les mé-
moires de Robert de la Marck, seigneur
de Fleurange, maréchal de France; Mari-
gnano est une petite ville sur la riviere du
Lambro, entre Milan & Lodi, au duché de
Milan, à quatre lieues de Milan, cinq de
Pavie & cinq de Lodi.

Les Suisses, suivant Brantôme, se don-
noient le titre de dompteurs des princes jus-
qu'à François I, qui le leur fit effacer à Ma-
rignan. (*Brantôme, cap. Fr. T. I, pag. 290.*
*M. de Sainte-Palaye, de l'académie royale
des inscriptions & belles-lettres, Mémoires sur
l'ancienne chevalerie, pag. 245; Paris 1753,
in-4°.*

POLITIQUES. 19

garde de vous. Donné en notre ville d'Insbroug, le vij^e. jour d'Octobre, l'an mil v^e. & xv.

Votre bon pere, *Signé Maximilien*, & plus bas *Renner*.

Sur le dos est écrit : A notre très-chiere & très-amée fille dame Margueritte archiduchesse d'Autriche, duchesse & comtesse de Bourgogne douagiere de Savoye.

Cacheté d'un grand cachet de cire rouge, couvert de papier.

Collationné à l'original en papier ;

G O D E F R O Y.



L E T T R E

De Maximilien, empereur, à Marguerite d'Autriche.

A Kaufbuyren (a) le premier Décembre 1515

TRÈS-CHIERE & très-amée fille, comme pouez sçauoir nostre frere & cousin le roy d'Angleterre (b) fait mener & conduire pratiques pour diuertir la ligue des Suysses contre les Franchois, & à ceste cause il a na gaires enueyé pardeçà un sien seruiteur nommé Richard Paccus(c), lequel dit & assu-

(a) *Kauffbeuern*, ville impériale de la Souabe, dans le district dit *le Wertacher-Thal*. Les habitans sont partie catholiques, & partie protestans. L'empereur Maximilien I accorda à cette ville des privilèges considérables. Elle est sur le Wertach, à six lieues de Kempten & douze d'Augsbourg.

(b) Henri VIII.

(c) Chancelier du cardinal d'Yorck; Stettler en parle (*Chron. de Berne*, liv. x, p. 553)

re que ledit roy son maitre , tient pour le présent prest en nostre ville d'Anvers (a) la somme de cent mil escus d'or , pour vouloir baillier ausdits Suisses , afin de continuer leur assistance à la saintissime lighe & résister aux injustes emprinses que font lesdits Francois ; mais pour ce que ne pouuons bonnement croire que desja ledit argent soit prest audit Anvers , Nous vous requerons

& dit que Paccus parut au nom du roi d'Angleterre , le 24 Septembre 1515 , à la diète de Lucerne , ayant apporté avec lui beaucoup d'argent pour faire continuer la guerre.

(a) *Antuerpia*, grande, belle & autrefois une des plus riches villes du monde, dans les Pays-Bas , au duché de Brabant , capitale du marquisat de même nom , avec un évêché suffragant de Malines , & une citadelle. Anvers a la figure d'un arc tendu , dont le bord de la riviere représente la corde. Cette ville a un port très-beau & très-commode. Amsterdam lui a enlevé une grande partie de son commerce , principalement depuis le traité de Munster. Cette ville est sur l'Escaut , à neuf lieues de Bruxelles , neuf de Gand , vingt-sept d'Amsterdam & soixante-huit de Paris.

affectueusement & à cestes que incontinent cestes veues vous vueilliez envoyer audit Anvers & faire faire bonne information, tant devers messe. Thomas Spenelly (a), que autres serviteurs dudit roy d'Angleterre, & par-tout ailleurs devers Marchans où penserez que s'en pourra entendre de la Certamete, pour sçavoir véritablement si lesdits cent mil escus d'or sont prest audit Anvers, & si trouvez ainſy fort vous vueilliez ſecretement praticquier, que iceulx cent mil escus ſoient incontinent délivrez aux facteurs des Fouckers (b) en ladite ville d'An-

(a) La banque étoit autrefois tenue en France & en Allemagne par des Lombards; de-là les maiſons, dites *les Lombards*, que l'on trouve encore dans les Pays-Bas. Les premières familles de Genes, de Florence, de Piſe, &c. faiſoient la banque. M. Ménard, dans ſon hiſtoire de Niſmes, cite les *Doria*, & autres dans la claſſe des commerçans.

(b) Rabelais parle des *Fourques d'Augſbourg* dans ſon *Gargantua* (liv. j, chap. 8, p. 29, T. I de ſes œuvres, avec les remarques

vers , & que subitement lefdits facteurs envoyent la bulette de récépissé

de M. le Duchat , Amsterdam 1741 , in-4o , fig.) Il dit ailleurs (*Lettre 1* , p. 4 , T. III de ses œuvres , même édit.) après les Fourques de Auxbourg en Allemagne , Philippe Strozzi est estimé le plus riche marchand de la Chrestienté. Il est certain que les comtes de Fugger en Souabe , aujourd'hui alliés avec les principales maisons de l'Empire , descendent de marchands de même nom , établis dès le XIV siècle à Augsbourg. L'empereur Maximilien I anoblit Jacques Fugger , dont il est parlé dans cette lettre , lui & ses freres , & lui hipotéqua en 1507 , le comté de Kirchberg. Le même Jacques qui étoit un banquier extrêmement riche , avoit acheté des terres considérables , dont une partie est encore possédée par les comtes de Fugger. L'empereur Charles V éleva Raymond & Antoine Fugger au rang de barons , ce prince les créa même en 1530 comtes d'Empire. La maison de Fugger a produit plusieurs grands hommes. Voyez en la généalogie dans l'histoire de la maison d'Autriche , composée par Jean-Jacques Fugger , qui mourut en 1575 ; dans Crusius , Rittershusen , Pistorius , Bucelin , Gauh , Iselin , & dans le livre qui a pour titre *les Souverains du monde* , T. II , p. 299-309 ; à la Haye 1721 , in-8o , fig.

à leur maitre maitre Jacques Foucker (a) en Ausbourg , & que icelle bullette soit dirigée es mains de nostre tresorier général Jacques Villinger , avec lequel Jacques Foucker avons desja fait besoigner qu'il fera appareille payer pardeçà lesdits deniers , tant en Ausbourg que à Constance , sifost qu'il aura la lettre de récépissé de fedsits facteurs , pour en outre iceulx deniers estre distribuez ausdits Suysses à l'usaige , & fin que dessus , & tout ce que pourrez entendre sçavoir & besoingner sur ce que dit est , nous advertissez à diligence par les postes ; car nous avons grand desir de sçavoir qu'il est desdits deniers , si vous requerrons derechef en faire diligence , & vous nous ferez chose très-agréa-

(a) *Voyez la note précédente.* Il mourut le 30 Décembre 1515 , après avoir été créé chevalier & comte du palais de Latran par le pape Léon X , & après avoir été déclaré du conseil de l'empereur Maximilien,

ble , à tant très-chiere & très-amée
 fille nostre Seigneur soit garde de
 vous.

Esript en nostre ville impérialle
 de Kauffbuyren , le premier jour de
 Décembre 1515.

Trois jours après la réception de
 cestes commencez à nous escripre
 ce que pourrez entendre & sçavoir
 de ce présent affaire. Donné comme
 dessus : Plus bas , sont ces lettres
P. reg. PS. Et encore plus bas. *Signé*
 HAIMANT , avec paraphe. La sus-
 cription estoit à nostre très-chiere
 & très-amée fille dame Marguerite ,
 archiduchesse d'Austrice, duchesse &
 contesse de Bourgoigne, douagiere
 de Savoye , en sa main.

*Cacheté en cire rouge couverte de
 papier. Collationné.*

GODEFROY.



Moyens (a) de maintenir les Cantons des Suisses au service du roy , au désavantage de ses ennemis.

Par M. de Limoges.

AP R È S que les Suisses , estans délivrez (b) de la subjection de la maison d'Autriche , & ayans estably leurs Cantons , se liguerent en un corps d'estat , la force générale de

(a) *Mf. de Conrart , T. XIII , p. 725-766 , in-4°. Biblioth. de M. Milsonneau ; à Paris , Mf. de Conrart , T. XVI , pag. 1355-1399 , in-fol. même bibliothèque. Il m'a été impossible de découvrir la naissance & les qualités de M. de Limoges , auteur de ce mémoire.*

(b) La maison d'Autriche , originaire de la Suisse , y possédoit les comtés de Habsbourg , de Kibourg & de Rapperschwyl ; les villes de Lucerne , de Zoug , de Fribourg , de Bremgarten & le pays de Glaris ; mais elle n'avoit aucun droit de souveraineté sur les villes de Zurich , Berne , Bâle , Soleure , &c. ni sur les pays d'Uri , de Schweitz & d'Underwalden qui relevoient immédia-

leur république se rapportoit à la seule deffence & conſervation de leur liberté, à laquelle ilz conſpirerent tous unanimement, n'y ayant entr'eux autres conſeilz de l'eſtat, que ceux qui eſtoient prins en l'aſſemblée des députez de tous les Cantons aux diètes générales, deſtituez de toute avarice & ambition, ſans ſoupçon ny jaloſie les uns des autres, quoy qu'inégaux en puis-

tement de l'Empire. Albert I, roi des Romains, conçut le projet d'aſſujettir à ſes états héréditaires les peuples libres d'Uri, de Schweitz & d'Underwalden, ce prince échoua dans ſon entrepriſe; & la tyrannie des baillifs qu'il envoyoit à ces peuples, en ſa qualité de chef de l'Empire, les obligea à défendre leur liberté. Ils firent entr'eux le 17 Octobre 1307 un traité de confédération. Bientôt après les tyrans furent chaffés. Telle a été la première époque de la république des Suiffes. Elle s'eſt formée dans l'eſpace de deux cens ſix années, non par des appuis étrangers, comme celle de Hollande, qui doit ſon établifſement aux ſecours de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne & aux reſſources qu'elle a trouvées dans la navigation, mais uniquement par la vertu de ſes habitans.

sance à l'esgard de l'estenduë de leurs Cantons.

Ainsy ceste peuplée & belliqueuse nation par son union, & les heureux succès de ses longues guerres par l'espace de plus de deux cens ans (a) contre la maison d'Autriche, s'estoit rendue redoutable aux princes voisins, qui à l'envy les uns des autres, recherchoient son amitié & l'assurance de son secours par diverses alliances & confédérations, ce qui luy tournoit à grand honneur, s'estant acquis par sa vertu ce glorieux avantage par-dessus toutes les autres nations de protéger & deffendre les personnes & estatz des princes, subsistant cependant & se maintenant par sa seule force, sans dépendre d'aucune puissance étrangere.

Cest heureux estat ne s'est toujours contenu ; car premierement, l'avarice introduite par l'ambition & jalousie des princes qui leur faisoient

(a) Contre toutes les forces de la maison d'Autriche, souvent unies avec celles de l'Empire,

des largeſſes , pour ſe frustrer les uns les autres du fruit de leurs alliances , ayans au prix de leur réputation rendu leur amitié & leurs armes tributaires , a donné acheminement à leur déſunion ; & depuis , la diverſité de religion les a portez aux guerres les uns contre les autres , lesquelles , quoyque paciſſées (demeurant tousjours la cauſe de leur diviſion) ont party leurs affections. L'enuie , l'ambition & la déſiance , ſ'y eſt gliffée. Les alliances eſtrangeres , qui autresfois n'avoient point de réflexion dans le pays , ont eſté affectées pour ſe fortifier les uns contre les autres , les conſeilz de l'eſtat tournez aux particuliers deſſeins & intereſtz ; car outre les diettes générales , rendues preſque inutiles par ces diviſions , les catholiques & les proteſtans ont introduit des diettes particulieres pour leurs affaires , ne ſervans en eſſect , qu'à l'eſgard de leurs partialitez. Avec ces confuſes diviſions , auſquelles les paſſions de ces peuples ont donné quelque forme &

regle, chacune de ces parties a ses intentions & procédures.

Et quant aux catholiques, quoy-que la religion les unisse, & qu'à cest esgard ilz ayent leurs conseilz communs, ilz ne laissent néantmoins d'estre divisez, à cause de leurs diverses adhérences & dépendances; ce qui fait qu'ilz ont deux sortes de diettes particulieres, aucunes de tous les cantons catholiques, Lucerne, Uri Schwitz, Underwalden, Zug, Fribourg & Soleurre, esquelles ilz traictent des affaires qui les regardent esgalement comme protecteurs de leur religion contre celle des protestans pour en empescher la propagation. Les autres des cinq petits Cantons (a), avec celuy de Fribourg

(a) C'est ainsi qu'on appelle communément les cinq cantons de Lucerne, Uri, Schweiz, Underwalden & Zug, quoique Lucerne soit le canton le plus grand après Berne & Zurich, & que Schweiz & Uri soient plus étendus que Soleure, Bâle, Schaffhausen; ce dernier même est encore moins considérable par son terrain qu'Underwalden & Zug.

tant seulement, fans y appeller Soleure, esquelles ilz délibèrent de choses qui dépendent de l'estroicte & nécessaire correspondance d'affaires qui est entre eux, le roy d'Espagne, le pape & le duc de Savoye pour leurs mutuelz interestz, à cause de leurs alliances; lesquelz six Cantons, mais beaucoup plus les cinq petits, sont fort uniz, n'y ayans rien qui les divise & des uns & des autres. Les diettes se tiennent à Lucerne, qui a la prérogative de les assembler & d'y présider.

Les cantons protestans, Zurich, Berne, Basle, Scaffauzen ont semblablement leurs diettes particulieres qu'ilz assemblent à Arau, ville du canton de Berne, là où le canton de Zurich tient le premier rang. Ceux-cy non plus que les cinq petits cantons n'ont rien qui les divise, & sont estroitement liez ensemble, sans aucune jalousie les uns des autres, nonobstant la disproportionnée puissance d'aucuns d'entr'eux, lesquelz s'employent vigoureusement à la conservation de leurs

communs intérestz (a) contre les autres, (& notamment contre les cinq petits cantons, desquelz les animositez sont plus grandes & invétérées) & à la protection des plus foibles, hors de tout dessein de s'accroître à leurs despens; & par ce moyen n'ont jamais leurs intentions divisées; ce qui a lieu tant à l'égard des Cantons faisans profession d'une mesme religion; ilz (b) ont

(a) M. de Limoges qui affichoit une si grande amitié pour les cantons protestans, eût-il été toujours acharné contre les cantons populaires, s'il eût pu prévoir les causes des guerres civiles qui ont depuis sa mort déchiré la Suisse en 1656 & 1712?

(b) M. de Limoges reproche aux cantons catholiques leurs alliances avec l'Espagne, & il élève jusqu'aux cieux l'attachement des cantons protestans pour la France. Il auroit dû se rappeler la conduite que les uns & les autres avoient tenue depuis un siècle, & certainement il auroit alors porté un jugement plus solide que celui qu'il a donné. Si les Suisses ont conclu des alliances avec les puissances étrangères, des motifs de religion ou d'état les y ont invités. La doctrine de Zuingle détacha Zurich de la France, de-

leur adhérence nécessairement à la France , leur bien & leur réputation.

puis le regne de François I, jusqu'à celui de Louis XIII. Les proscriptions publiées contre les huguenots sous Henri II, & la guerre ouverte, que François II, Charles IX & Henri III leur déclarerent, aliénèrent de même les Bernois ; ceux-ci & les autres protestans de la Suisse soutinrent les huguenots dans leurs prétentions, pendant que les cantons catholiques, & particulièrement les *cinq petits cantons*, marquoient le plus grand attachement pour les rois de France. Henri IV succéda à Henri III, & aussi-tôt les protestans de la Suisse épousèrent ses intérêts. Le motif de religion les attacha à son service contre la ligue. Le même motif arma une grande partie des cantons catholiques contre ce prince, jusqu'à ce qu'il abjurât les dogmes de Calvin. La crainte d'une rupture avec les protestans fut aussi l'une des principales raisons qui firent persévérer les cantons catholiques dans l'alliance d'Espagne ; mais tous ces différens motifs n'auroient eu aucune force, si les cantons n'eussent consulté que les devoirs de l'union qui avoit fondé leur république, & s'ils eussent considéré sans préoccupation, laquelle de ces alliances étoit la plus utile pour le soutien de leur liberté. Tous ceux qui auront lu l'histoire des Suisses sans

tion les y obligeant, puisque les plus factieux de ceux qui leur sont contraires, s'appuyent d'Espagne, laquelle ilz expérimentent journellement bandée contr'eux & leur religion inouïe en Espagne, & continuée en France depuis le temps qu'ilz l'ont introduite en leur pays, ensemble le doux traitement que reçoivent ceulx qui la professent par le moyen des edictz (a) de pacifica-

prévention, peuvent avoir observé que de toutes les confédérations que cette république a contractées avec les puissances étrangères en divers tems, l'alliance de la France a été non-seulement la plus avantageuse, mais aussi celle qui a le plus contribué à conserver la liberté des cantons. *Hist. milit. des Suisses, T. VI, p. 422-423.*

(a) Les cantons protestans ont changé de système depuis la révocation de l'édit de Nantes, & l'établissement du service des Suisses en Hollande. Les cantons les plus affectionnés à la France, depuis le commencement du XVIII^e siècle, ont été les cantons catholiques & la république du Vallais. L'alliance de 1715, en est une preuve hors de réplique.

tion, les portant & conviant volontairement à affectionner le party de France.

Les deux parties qui restent, Glaris & Appenzel, estant my-partis d'une & d'autre religion, ne sont admis ny aux unes ny aux autres de ces diettes particulieres par une mutuelle défiance, si bien qu'ilz vivent assez paisiblement & esloignez des factions civiles & intérieures de leur estat.

De ce que dessus on peut recueillir qu'à l'esgard des protestans la foy des alliances, leur propre bien & réputation, ensemble leur inclination les portant concurremment à adhérer à ceste couronne, & à haïr celle d'Espagne, on ne peut faillir à les préjuger tousjours en général bien affectionnez envers l'estat. Là où pour le regard des catholiques, y en ayant aucuns d'entr'eux, qui, ensuitte de leurs particuliers intérestz & nécessitez d'estat, appuient la cause de la religion contre les protestans de la puissance du roy d'Espagne. Auparavant que faire

jugement du bien qu'on en peut attendre, il faut premièrement discerner leurs intérestz, ce qui doit estre présupposé pour fondement & préparatif à ce qui sera dit cy-après.

Voilà l'ordre qui se trouve aujourd'hui au desordre de ces peuples, & à quoy il faut rapporter la conduite civile de leurs affaires.

Or quoyque ces partialitez ayent grandement diminué leurs forces, & presque anéanty leur ancienne réputation, si est-ce pourtant que leur réputation n'a point esté abandonnée ny mesprisée par les princes estrangers, ains chacun a tasché de mesnager leur affection & tirer advantage de leur division, tant par dommages & intérestz d'estat, que par largesses & pensions pour ne manquer au besoin de leurs secours, soit par opinion de leur valeur, ou par grandeur, ou finalement par mutuelle jalousie.

Entr'autres, le roy d'Espagne (a),

(a) Philippe III régnoit alors.

auquel ces peuples sont nécessaires, & desquels il est obligé de s'entretenir pour la conservation de ce qu'il tient en Italie, & nommément de la duché de Milan, non point simplement pour le secours des hommes qu'il s'en peut promettre, quoyque ceste raison soit bastante à luy en faire rechercher l'amitié, estant (a) fort pauvre d'hommes, & pouvant malaisément faire un gros d'infanterie sans eux. Mais beaucoup plus peut-il desirer de les avoir amis, puisque leurs montagnes bordent & bornent la Lombardie, dont il ne peut tenir fermé le passage que par l'alliance, sinon qu'il voulust entreprendre de les subjuguier; à quoy il n'a garde

(a) L'Espagne a toujours eu des régimens Suisses à son service, même depuis la perte du Milanez. Les rois de Naples & de Sardaigne entretiennent aussi plusieurs régimens Suisses à leur solde. On peut même dire que le principal nerf de leur infanterie consiste en grande partie dans ces régimens étrangers.

de s'amuser , celui seroit une trop longue besongne , & de nul fruit , quand mesmes il en seroit venu à bout , parce qu'il ne sçauroit par la force se garentir & garder les aduenües de ces montagnes , sans la bienveillance des habitans. L'on assure aussy que pour ceste raison , il a particuliere alliance avec les cantons qui tiennent ces passages , qui sont les cinq petits , & mesmes avec Fribourg , quoyqu'esloigné , pour laconservation & defence de l'estat de Milan , & la paix ou neutralité perpétuelle avec tous les autres cantons , & leurs aliez , n'ayans peü venir à bout de l'alliance qu'il a briguée avec grande despenſe & plusieurs artifices depuis plusieurs années avec les (a) Grisons & Vallezans, qui semblablement confinent la Lombardie. Pour affermir ceste alliance , il s'est rendu neces-

(a) La premiere alliance des Grisons avec l'Espagne , est de l'an 1639 , sous le nom de *Capitulat de Milan*.

faire à eux , & se servant de leurs divisions , a donné la principale réflexion d'icelle alliance à leur propre bien & conservation , en sorte qu'il les contraint malgré eux à suivre son party par trois puissans moyens , dont il se sert fort à propos & avec beaucoup de succès , *d'émulation , de crainte & de profit.*

Pour le premier , la différente religion d'aucuns des autres cantons leurs confédérez , lesquels (a) oultre tous , sans comparaison sont les plus puissans , & dont la premiere entrée en leur république luy suscite des raisons fort plausibles pour leur rendre suspecte , cette grandeur & prééminence qui de tout temps depuis leur premiere division leur a esté fort odieuse , & s'appuyer de sa puissance , quoiqu'estrangere , pour empêcher par la réputation d'icelle les attentats & entreprises des can-

(a) Zurich est le premier des cantons , & Berne le second. Ces états sont les plus puissans de tous les cantons.

tons protestans, ensemble la propagation de leur religion. A quoy le pape est joint pour son intérêt, ayans tous deux leurs raisons & maximes communes. Comme de fait les Nonces en ce pays là, suivent en tout temps la faction espagnole, & font leur résidence à Lucerne (a), où résident aussi les Ambassadeurs d'Espagne. Il les range par la crainte & par le profit, en ce que les cinq petits cantons tirent les principales commodités du sel, (quoy qu'ilz en ayent aussi quelque peu d'Allemagne & de Bourgogne (b),) & des

(a) Les nonces résident à Lucerne depuis le changement de religion arrivé à Zurich.

(b) La Suisse a toujours été obligée de tirer le sel des pays voisins ou limitrophes, de la Franche-Comté, de la Lorraine, de la Souabe, du Tyrol, de la Baviere, &c. Dès l'an 1448, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, conclut un traité avec le canton de Berne, au sujet des salines de Salins. Charles VIII, roi de France, ayant conquis la Franche-Comté, renouvela ce traité en 1486. L'empereur Maximilien I prit les mêmes engagemens avec Berne en 1498. On trou-

voitures des marchandises. A quoy

ve toutes ces particularités dans la chronique de Michel Stettler, imprimée à Berne en 1627, *Part. I*, p. 175, 296 & 329. M. Dunod, ancien avocat au parlement de Besançon, a rapporté dans le second tome de l'histoire du comté de Bourgogne, (*imprimée à Dijon en 1737, in-4^o, p. 427-445.*) les différens rehaussemens du sel de Salins, ordonnés par les souverains du comté de Bourgogne, jusqu'au 12 Juillet 1726. Entr'autres motifs de ces premiers rehaussemens, il cite *la somme promise aux Suisses par le traité de la ligue héréditaire de la maison d'Autriche pour la défense du comté de Bourgogne.* Ce traité avoit été conclu en 1511. M. Dunod, après avoir détaillé ce qu'on appelle à Salins *Sel trié*, dit que cette première partie du sel (qui reste au fond de la chaudière) est destinée à remplir les traités du roi & des fermiers généraux avec les Suisses, & à quelques légères gratifications qui se font dans la province. Les cantons Suisses, ajoute-t-il, payent de chacun de ces tonneaux depuis vingt jusqu'à vingt-huit livres, suivant les différens traités qu'on a fait avec eux; & celui de Berne a sept cens tonneaux de gratification, pour le péage du sel des autres cantons, qui passe sur ses terres. Le même historien soutient dans son troisième tome, que la politique veut que le roi continue au Suisses les sels

ils s'enrichirent, y occupant quasi

de Salins, *parce que c'est un des moyens de les retenir dans son alliance.* Aussi pendant que l'Espagne possédoit la Franche-Comté, elle se servoit habilement de ce moyen pour s'attacher les cantons catholiques. La France proposa même en différens tems aux cantons de leur fournir par des entrepreneurs, du sel de l'intérieur du royaume. Voici la copie d'un acte préliminaire sur cette négociation.

LOUIS par la grace de Dieu, roy de France, & de Navarre. Très-chers amis, allies & conféderez, sçachant comme le feu roy Henry le Grand, nostre ayeul, & Louis le Juste, nostre très-honoré seigneur & pere d'heureuse mémoire, ont travaillé à l'introduction de nos sels par toutes les terres & pays de vos liguës de Suisse, Nous nous sommes fait représenter les mémoires & instructions, qui ont autresfois esté dressez sur ce subject, & jugé qu'il seroit fort utile de renouveler les pensées d'un si louable dessein, & vous donner moyen de recevoir nosdits sels dans vos terres & pays bien conditionnés, & à vos usages; c'est pourquoy Nous vous escrivons celle-cy par l'advis de la reyne régente, nostre très-honorée dame & mere, pour vous dire que les seigneurs Colonel de Watteville & du Soullier nous ont fait voir leurs propositions & le traité qu'ils ont fait avec les fermiers de nos ga-

tout leur travail & industrie, la-

belles de Lyonnois , que Nous avons agréé comme une chose qui vous est tout-à-faict avantageuse , si elle peut réussir , ainsy que nous l'espérons ; Vous assurez que nous approuverons & ratifierons tout ce que vous aurez convenu avec eux du consentement du Sr. de Caumartin , nostre ambassadeur , auquel nous remettons , Nous prions Dieu vous avoir , très-chers grands amis , alliez & conféderez , en sa sainte garde.
Escrit à Paris le dernier jour de Juin 1645.

LOUIS.

L. S.

Armes de France.

DE LOMENIE.

Adresse. A noz très-chers grands amis ; alliez & conféderez les Landaman & Conseil de la ville & canton de Zug.

Nous ajoûterons encore ici les extraits de quelques autres actes , relatifs aux mêmes objets de négociation , & antérieurs à la seconde conquête de la Franche-Comté en 1674.

Traité d'alliance entre le roi Louis XIV & les cantons & leurs alliés , commencés le 2 Juillet 1653 , & généralement arrêtés le premier Juin 1658. Article XVII. (Ils ont été répétés mot à mot dans le traité d'alliance , fait à Soleure le 4 Septembre 1663.) Et est aussi accordé , que si par occasion de

quelle à cause de la sterilité de leur pays, ils ne peuvent employer en

quelque guerre, la traite du sel estoit à nous des liguës refusée, des lieux desquels nous pouvons & avons de coutume d'en avoir, alors sa majesté nous permettra la traite dudit sel de ses pays, & d'autres vivres pour nostre provision & nécessité, tout ainsi & au mesme prix que ses subjects l'achèptent ès pays de son obéissance : Toutes fois quant aux péages, seront traitez comme il est accoutumé.

Première lettre annexe de l'alliance de 1658 avec les cantons. Sur le dix-septieme Article, *Nous Louis roy, voulons que le sel mentionné audit article soit fourny par nos fermiers des gabelles de Lyonnois & Languedoc, ausdits cantons & alliez, des magasins de Seyssel ou du Regoufle, à raison de cent sols le minot franc de tout péage, depuis lesdits lieux, jusques hors les limites du royaume.* Cette lettre est datée d'Arau, le premier Juin 1658. Elle fut ratifiée par le roi à Calais, le 19 Juillet de la même année, & confirmée par l'alliance de 1663.

Lettre de M. Moulier, résident du roi en Suisse, aux douze cantons, datée de Soleure le 16 Juin 1667, pour les engager à ne pas écouter dom Jean de Watteville, qui leur proposoit la neutralité de la Franche-Comté. Il y est dit : *Et vous ne devez pas*

l'agriculture. Ce qui les tient en servelle & les assubjettit aux volon-

douter que sa majesté étant en possession de la Bourgogne , vous n'y trouvassiez des avantages que vous n'y avez point encore rencontrés , soit par les emplois que les vôtres pourroient avoir par des compagnies dans les villes , soit par le sel qui vous seroit donné en payement de ce qui vous est dû , à meilleur prix que vous ne le recevez en argent comptant.

Une partie des pensions fixées par le traité héréditaire de la maison d'Autriche avec les cantons , avoit été un tems payée par les états de la Franche-Comté ; mais ces états devoient en 1667 des arrérages considérables aux cantons. Ce fut alors que le résident Moulier leur adressa la lettre ci - dessus extraite.

En 1674 , époque de la seconde conquête de la Franche-Comté , Louis XIV ayant résolu de porter la guerre dans cette province , voulut en prévenir les cantons. Nous allons donner ici la teneur de la lettre que ce monarque adressa le 24 Avril 1674 , au canton de Zug.

L O U I S par la grace de Dieu , roi de France & de Navarre , très-chers & grands amis , alliez & confédérez. L'amitié si particulière que Nous avons depuis si long-temps,

tés d'Espagne pour n'estre privés par l'interdiction du bénéfice qui leur en

non-seulement pour tout le corps Helvétique , mais pour vous en particulier , nous porte à vous donner la mesme cognoissance des justes raisons qui nous ont obligé à marcher en personne à la teste de nos armées dans la comté de Bourgogne , que nous avons donnée en général à tous les cantons qui composent vostre république. Les mesmes assurances que Nous avons voulu qu'ils receussent du soin que Nous prendrons d'entretenir toute sorte de bon voisinage entre les lieux de cette province qui pourront tomber sous nostre obéissance , & l'estat des Suisses , Nous voulons que vous les receviez en vostre particulier. De quelque utilité que vous ait pu estre cette province par les commoditez que vous en pouviez tirer , croyez que vous la tirerez plus grande des lieux qui pourroient tomber entre nos mains , puisque l'ancienne amitié & l'alliance qui sont entre Nous , Nous engageront tousjours avec plaisir à procurer non-seulement , mais à rechercher vostre satisfaction & vos avantages. C'est surquoy Nous ordonnons au Sr. de Saint-Romain , nostre ambassadeur , de vous faire cognoistre nos sentimens. Et comme vous voudrez bien adjouster créance à ce qu'il vous dira de nostre part , Nous ne ferons la présente plus longue que pour

revient, au cas qu'ils s'en voulussent émanciper, comme tout nouvellement le comte de Fuentes (a)

prier Dieu, qu'il vous ait, très-chers & grands amis, alliez & confédérez, en sa sainte & digne garde. *Escrit à Auxerre le 24^e jour d'Avril 1674.*

LOUIS.

L. S.

Armes de France.

D'ARNAULD.

Au dos. A nos très-chers grands amis, alliez & confédérez les Landame & Conseil de la ville & canton de Zug.

Extrait de la lettre de M. de Saint-Romain, ambassadeur du roi, au canton de Zug, en date de Soleure, le 27 Avril 1674. *Sa majesté m'a ordonné de vous dire, que les places qu'elle pourra occuper en Franche-Comté, garderont un bon & loyal voisinage avec vous, comme font depuis tant d'années le pais de Geix & l'Alsace; & que si la ville de Salins tombe entre ses mains, sa majesté donnera par préférence sa fourniture de sel à la Suisse un tiers à meilleur marché que les Espagnols, & encores les gratifications en sel qu'ils donnoient à certains cantons.*

(a) Pierre-Henriquez Azevedo, comte de Fuentes, gouverneur de Milan, fit jeter les premiers fondemens du fort de Fuentes.

l'a bien sceu pratiquer contre les Grisons , après qu'ils eurent contracté alliance avec les Vénitiens.

Finallement pour les rendre souples & les faire obéyr à ses intentions , il employe avec grand mesnage fort peu de deniers en pensions ordinaires , & fait par fois des largesses extraordinaires , quand & où il est requis. Et ce non seulement envers le général & le particulier des autres cantons , selon qu'il recognoist sa magnificence luy devoir estre utile & bien receue , fondant néantmoins toujours la certitude du fruit de son alliance sur ceux qui luy sont nécessaires & ausquelz réciproquement il s'est rendu nécessaire , se conten-

au mois d'Octobre 1603. Ce fort est sur un roc , à l'endroit où l'Adda se jette dans le lac de Como , dans le duché de Milan , sur les frontieres de la Valteline , & du comté de Chiavenne. (*Mémoires de Henri , duc de Rohan , sur la guerre de la Valteline , T. I , p. 242-243.* L'alliance des Grisons avec Venise , avoit été conclue en Août 1603. (*Hist. milit. des Suisses , T. VI , p. 274-275.*)

ane

tant au regard des autres qui ne luy peuvent estre constamment bien affectionnez, de tascher les destourner des intentions de ses ennemis aux siennes par présens & corruptions.

La France semblablement depuis le roy Charles VII a successivement continué l'alliance avec cette nation, laquelle le roy (a) en l'an 1602 a renouvelée avec tous les cantons, excepté le canton de Zurich, lequel, quoique bien affectionné à la couronne, s'en est exempté, faisant profession de n'avoir aucune alliance que celle des cantons & des alliés.

Ceste confédération est nécessaire (b) pour le bien des affaires de ce royaume, & est fort convenable à la grandeur & réputation de la couronne. Car outre ceste prérogative, qu'en conservant & accroissant

(a) Henri IV, dit le Grand.

(b) Les avantages mutuels que la France & les Suisses trouvent dans leurs alliances, sont détaillés dans le code militaire des Suisses, Tom. I, p. 12-27.

tous les avantages qu'on en a cy devant tirez , elle peut rendre presque inutile celle d'Espagne par trois moyens faciles à exécuter. Le premier consiste à arrester & fonder le bien d'icelle sur ce seulement qui y peut estre asseuré , après avoir cogné & discerné par le menu la disposition de tous les cantons & des aliez. Le deuxième au payement du quart de tout , ou la plus grande partie de ce qui leur est deu (a).

(a) Le P. Daniel rapporte d'après les mémoires de Sully , *Tom. II* , pag. 557-632 , qu'en 1605 , Henri IV devoit près de trente-six millions aux Suisses , & que les dettes de la couronne montoient cette année à plus de trois cens sept millions. Daniel , *Histoire de France* , T. XIV , pag. 448-449 ; Amsterdam 1742 , in-12 , fig. On sçait que pendant tout le cours des guerres civiles , les troupes Suisses n'étoient que foiblement payées , & que dans le tems où elles furent licenciées , il leur étoit dû de grandes sommes sur la solde. Ces troupes ne touchoient que la moitié & souvent que le quart de leurs appointemens , tandis qu'elles faisoient la guerre pour les rois Charles IX , Henri III

Le troisieme en la sage distribution des pensions tant ordinaires qu'extraordinaires. Pour le regard du premier point, puisque sans contredit il n'y a aucun plus puissant moyen aux affaires du monde que la nécessité, laquelle ne recevant loy d'aucune chose, la donne indifféremment à tous, sans rien excepter, & ne peut estre arrestée par la foy des promesses ny par le doux alléchement du profit, laquelle n'a force qu'aux mouvemens & dispositions volontaires, voyons si entre les peuples que la Couronne tient tous en pareil degré d'alliance, il y a des nécessitez qui luy foyent contraires ou favorables.

Quant à la Ligue du roy d'Espa-

& Henri IV. Les capitaines, dévoués au service de ces princes, vendoient ou engageoient leurs biens & leurs terres pour suppléer au manque de payement. Les cantons eux-mêmes avançoient des sommes considérables aux rois de France, pour les aider à pousser la guerre contre des sujets rebelles.
Hist. milit. des Suisses, T. VI, p. 67.

gne (a), elle a pour fondement essentiel ceste nécessité absolue à l'esgard des cinq petits cantons. Partant ce sera peine perdue au roy de tascher à leur faire changer de volonté, l'Espagne y avancera davantage avec dix escuz bien mesnagez, qu'il ne sçauroit faire avec cent, parce qu'il n'y a nulle proportion de tout ce qui se peut faire & proposer pour les induire à ses desseins, avec ce qu'essentiellement ils connoissent & expérimentent journellement que le bénéfice de l'amitié d'Espagne leur apporte. Et ne faut en cecy se laisser tromper aux apparences extérieures de bonnes & favorables réceptions qu'ilz

(a) On lit ici à la marge dans le manuscrit : *Les cinq petits cantons absolument & nécessairement aliez d'Espagne, sans en pouvoir estre séparés.* Les services que ces cantons ont rendus à la France, & leur attachement illimité qu'ils ont marqués à Louis XIV, sur-tout depuis l'avènement de Philippe V à la couronne d'Espagne, prouvent que M. de Limoges n'avoit pas bien lu dans l'avenir.

pourroient faire ou avoir cy avant
faictes aux ambassadeurs du roy,
parce que sçachans fort bien qu'ilz
ne peuvent estre extraordinairement
recherchez & carressez que par pré-
sens & largezses, non-seulement ilz
ouvriront gayement les portes à
telles venues ; mais aussy pour ne
perdre les occasions de leur proffit,
monstreront-ilz se vouloir disposer
à ce qu'on désirera d'eux, & tien-
dront tous tel langage qu'ilz jugeront
convenable pour contenter de pa-
roles, estant au partir de-là en li-
berté de rendre au bout du compte
des effects tous contraires à nos
vaines & mal fondées attentes, &
excusables du manquement par la
nécessité de leurs affaires.

Sont, en toutes les concurrences
d'affaires de ceste couronne, avec
l'Espagne, & principalement lors-
qu'il sera question de faire la guerre
pour la reprise de la duché de Milan
dont le dessein ny l'esperance ne doit
jamais mourir qu'après nostre victoire,
nommément obligez à conserver
l'estat de Milan, consistant en ce

point, le faict principal de ceste Ligue à l'esgard du roy d'Espagne, & par celle de ceste couronne, ilz demeurent *en ce cas dispensez de la secourir par les réserves* qui y sont faictes, de toutes les anciennes alliances, au cas que quelqu'un des deux partis voulust endommager & molester par guerre ceux qui sont réservez par l'alliance. *Soubz lesquelles* antiennes alliances on ne peut révoquer en doubte celle du roy d'Espagne comme duc de Milan, avec les cinq petits cantons, laquelle est antienne & a esté depuis renouvelée.

Si bien qu'il se trouvera que de tous les cantons & alliez, il n'y a que les cinq petits cantons (a) qui soyent obligez à la deffence de Milan

(a) On lit ici à la marge : *Les cinq petits cantons obligez seuls à la deffence de Milan, par leur alliance avec l'Espagne.* M. de Limoges devoit aussi comprendre dans cette obligation le canton de Fribourg, la partie catholique du canton d'Appenzel, & le prince abbé de saint Gall.

contre la France ; car tous les autres n'y ont aucun debvoir, & ne font point alliez d'Espagne, & par l'alliance avec la couronne doivent, à cause de la paix perpétuelle qu'ilz ont avec luy, demeurer neutres, sans secourir ny l'un ny l'autre des deux partis.

C'est pourquoy envers ces petits cantons il ne convient avoir autre esgard qu'à conserver en général avec eux l'alliance, & sans autre despence que l'ordinaire des pensions, tascher de retarder & rabattre les desseins d'Espagne par le ministère des particuliers de leurs conseils, qui affectionneront le service du roy & le bien de l'estat, ou qui ne se monstrent du tout contraires à ses desseins, comme il faut advouer qu'il y en a quelques-uns entr'eux. Parce que, puisque l'alliance est générale, il est utile pour la réputation de conserver la bonne intelligence avec tous, & aussy pour sçavoir tout ce qui se passera, afin de donner ordre opportunément à tout & n'estre surpris ; ce qui est

de grande conséquence pour maintenir tousjours les affaires en bon estat & dignité ; mais il ne se faut promettre d'eux aucune chose au-delà , si nous ne nous voulons tromper à nostre escient.

Car il est certain qu'il ne revient au roy aucun avantage de les avoir alliez que pour la réputation d'avoir alliance générale , & universelle avec la nation , chose qui d'un costé estant fort convenable à la grandeur de sa couronne , luy est néanmoins d'autre part dommageable l'employant à une nécessité de payer des debtes qu'ilz ont contractées avec ses ennemis & ceux de l'estat pendant les guerres civiles, espuisant ses finances & luy ostant le moyen de payer & récompenser les autres cantons , & alliez bons amis de l'estat , qui l'ont volontairement & promptement secouru de leurs hommes & de leurs moyens : veu qu'au demeurant ilz luy sont aussi peu affectionnez , nonobstant la dernière alliance qu'ilz ont par le passé , & vaudroit à cest esgard beaucoup

mieux qu'ilz en fussent demeurez excluz, pource que leur ouverte inimitié ne leur peut nuire envers les autres cantons obligez pour leur propre bien à se maintenir bien affectionnez & zélateurs de la grandeur de son estat, pour estre trop petit nombre, trop foibles & misérables, ne vivans qu'à la mercy de ceux qui en toutes occurrences sont asseurez & ne peuvent manquer.

Quant au canton de Fribourg qui est aussi allié avec le roy d'Espagne, il n'a aucune nécessité d'y entrer que pour s'appuyer & fortifier contre celuy de Berne par une plus estroite union avec les cinq petits cantons, & par la réputation de la grandeur & puissance d'Espagne. Néanmoins tout son pays estant enclavé dans le canton de Berne qui l'enceint de toutes parts, il luy est mal-aisé de s'émanciper contre cest estat au fort des affaires, n'ayant rien au reste qui l'oblige à s'en distraire.

Tous les autres cantons & alliez tant catholicques que protestans, ne

font point liguez avec le roy d'Espagne, & non-seulement font hors de nécessité de luy adhérer, mais qui plus est les oblige à s'en esloigner.

Soleure où est le siège & la demeure ordinaire des ambassadeurs du roy, s'est toujours volontairement entretenu bien affectionné à ceste couronne, & porte par-dessus les autres cantons ceste gloire de n'avoir (a) jamais porté secours qu'à nos roys ès guerres civiles & estrangeres, si bien qu'estant de loing affecté à ce seul party, il ne faut doubter qu'il n'y continue.

Glaris & Appenzel sont tellement alliez, que n'y ayant aucune apparente nécessité qui les puisse desbaucher du service du roy, sa majesté peut faire estat assure de les avoir tousjours à sa dévotion, du moins les protestans qui font parmy eux le plus grand nombre.

(a) Lucerne, Zug & Fribourg sont aujourd'hui les trois seuls cantons qui n'ont des Compagnies avouées qu'au service de la France. Soleure a le régiment de Bouch en Espagne.

Les autres cantons de l'alliance, ſçavoir Berne, Baſſe, Scaffouze & la ville des alliez St Gal, Mulhouſe & Bienne ſont proteſtans, & à ceſt eſgard obligez de leur proffit & intérêt à adhérer à la France contre l'Eſpagne.

Rapperschweil (a) ne doit eſtre adjouſté que pour groſſir le cahier; car eſtant fort eſloignée des limites de Suiſſe (quoiqu'alliée des cantons) & de fort petite étendue, il ne faut doubter qu'elle ne ſe range au plus fort party, qui, en ce pays-là, ſera toujours celui du Roy.

Reſtent de l'alliance, les Griſons & Vallaiſans avec leſquelz, comme j'ay dit, le roy d'Eſpagne n'a jamais peu avoir aucune plus particuliere confédération pour l'aſſurance de ſes

(a) Cette ville, ſituée ſur le lac de Zurich, eſt ſous la protection des cantons de Zurich, de Berne & de Glaris, jouiſſant d'ailleurs de la haute & baſſe juridiſtion, tant dans ſon enceinte, que dans ſon territoire. Il y avoit des capitaines de cette ville au ſervice de la France, dès le regne de Louis XI.

estats , que la paix perpétuelle qu'il a avec tous les Suisses & alliez en général; & quant aux Grisons, estans divisez par la religion & les principaux qui ont la conduite des affaires du pays, estans protestans, il sera mal-aisé que le roy faisant tant soit peu de debvoir de les conserver, le roy d'Espagne puisse rien gagner sur eux ny retarder ses affaires. Et si par le passé il s'en est trouvé entre eux (comme on ne le peut nier) des partiaux pour l'Espagne , le nombre en a esté bien petit à l'égard des autres ; & mesmes cecy n'a peu avancer que par nostre cessation, comme l'événement l'a monsté par des grandes corruptions & extraordinaires largeesses ; car quand on se vouldra (a) remuer pour la dixiesme

(a) Les ministres de France eurent donc grand tort de ne pas éteindre les premières étincelles des troubles de la Valteline. Cette précaution de leur part eût épargné les sommes considérables que Louis XIII fut depuis obligé d'employer pour la pacification de ces troubles.

partie de la despence qu'y fera le roy d'Espagne, il sera aisé de ruiner tous ses desseins, nonobstant que pour la conséquence que ces pays luy portent au passage d'Italie, il n'oublie rien qui luy puisse servir à gagner leur amitié, ou à s'asseurer d'eux par des actes d'hostilité & par la force ouverte, comme par le fort (a) qu'il a basti à l'entrée de leur pays, & l'interdiction de leur commerce qui porte grande incommodité aux habitans, & qu'en apparence tous profits & avantages les convient à s'accommoder avec le roy d'Espagne, (puisqu'ilz ne s'en peuvent aisément passer,) & à quitter l'alliance du roy, à laquelle ilz n'ont rien qui les oblige, que la foy de leurs promesses; d'autant que la religion les maintenant en continue deffiance du roy d'Espagne, fera toujours cesser toutes les autres considérations qui pourroient les induire à s'en approcher, pourveu

(a) *De Fuentes.* Nous en avons parlé.

que de nostre part ilz n'en foyent formellement abandonnez, ny leur amitié par trop mesprisée ; à quoy il semble qu'on doibt prendre soigneusement garde, veu la construction de ce fort, d'autant que le pays de Valteline estant ouvert & à la mercy du roy d'Espagne, l'intérest est très-grand de conserver en son entier les espérances de cest estat, comme le roy obligé de les ayder à pourveoir à leur seureté, autant qu'il desire entretenir ouvert & libre ce passage, & trouver les habitans disposez à le luy accorder, si-tost qu'il aura ses desseins tournez en Italie ; d'autant que n'estant obligé par l'alliance, qu'à secourir le roy pour la conservation de ses royaumes & Estats, & expressement déobligez de l'assister à la conquête de Milan, le conquestement pour leur passage despendra tousjours de leur volonté, qui ne pourra jamais estre que favorable à ses desseings, quand par continuation de temps, il se montrera zéléateur de la conservation de leur liberté.

Au regard des Vallaizans , il seroit à desirer pour l'avantage du roy , que les commencemens de division en la religion eussent eu progrès , & que pied à pied celle des Protestans (a) s'y fût establie , selon l'acheminement qu'y avoient donné aucuns des principaux d'entre eux bien affectionnez à la France , se sentant appuyez du canton de Berne , au lieu du décret qui leur a esté suggéré depuis peu d'années , qu'aucun ne puisse demeurer en leur pays , s'il ne fait publiquement profession de la religion catholique.

Si est-ce pourtant qu'ilz se conservent encore bien affectionnez envers l'Estat , & principalement les *trois dixains* (b) de deçà , lesquelz

(a) Si la religion protestante eût été établie dans le Vallais , cette république eut - elle été dans la suite aussi zélée pour le service de la France , qu'elle l'a été depuis l'abolition du protestantisme en 1626 , dans toute l'étendue de ses états !

(b) La souveraineté du Vallais réside dans les sept *Dixaines* , ou communautés qui sont

ont presque tousjours eu ceste incli-

toutes du haut Vallais. Ces *Dizaines* ou départemens se nomment, 1^o *Sion*, ville capitale & siège d'un évêque, qui se qualifie *Prince du S. Empire Romain, préfet & comte du Vallais*; 2^o *Siders*; 3^o *Leuch*; 4^o *Raren* ou *Rarogne*; 5^o *Visp*; 6^o *Brieg* ou *Bryg*; & 7^o *Gombs* ou *Conche*. Ces départemens envoient des députés à l'assemblée générale du pays. L'évêque de Sion préside à ces assemblées. L'officier immédiat qui préside après lui, est le capitaine général ou grand baillif de la république. Chaque *Dizaine* a son gouvernement particulier, & son chef se nomme *Maieur* ou *Châtelain*. Le gouvernement est Démocratique. Le bas Vallais, qui dépend du haut, est partagé en six Bannieres, Gonthey, Ardon, Sallion, Martigny, Saint-Brancher & Saint-Maurice. Le Vallais formoit déjà une république en 1250. Il fit alliance avec les sept cantons catholiques en 1533; & cette alliance s'est toujours renouvelée de tems à autre, jusqu'en 1696, qu'il fut déclaré par toutes les parties contractantes, qu'on la renouvelleroit tous les vingt-cinq ans. Elle a été renouvelée avec beaucoup d'éclat à Stantz, le 13 Septembre 1756. Le Vallais a aussi une confédération avec le canton de Berne, depuis 1475. Elle a été renouvelée en 1576 & 1618. (*Hist. milit. des Suisses, T. I, p. 19-21.*)

nation , à cause de leurs anciennes alliances & habitudes avec le canton de Berne qui les confine ; mais il est bien certain que le roy d'Espagne y a du crédit , & principalement envers *les quatre dixains de degà* , se les y obligeant par ses pensions , & par les opportunités du voisinage & du commerce , pour empêcher de son possible , l'effet de nos attentes , & l'entrée par ce costé en ses Estats , presque autant qu'il eust peu faire par l'alliance dont il n'a peu venir à bout.

Entre autres il a usurpé le trafic du sel , que nous souldions avoir autrefois , leur en fournissant du costé d'Espagne , à meilleur marché que celui qu'ilz avoient de France , duquel ilz ont par ce moyen banni l'usage , ce qui luy tourne à grand avantage , ne restant après la privation de ce trafic , qui est le plus nécessaire en ce pays , rien de (a)

(a) Nous avons déjà parlé des torts que l'Espagne faisoit au service de la France dans

réci-proque entre nous & ces peuples ; desquelz (les tenans , liez par toutes sortes d'intérestz nécessaires , à cause de la proximité de ses terres ,) il luy fera aisé de se prévaloir , quel qu'il soit avec eux , & difficile à la France d'en chevir au besoin , nonobstant la foy des alliances , sinon par grandes largesses & présens , qui sera tousjours incommode & mal assuré.

Le roy peut remédier à ce mal , en re-stabli-ssant l'ancienne traite de deux cents muids de gros sel par an , qui dès long-tems leur a esté accordée par ses prédécesseurs , pour la fourniture de leur pays , dont ilz ont longuement joui sans interruption , avec dessein de la maintenir & continuer cy-après , à quelque prix que ce soit , sans avoir esgard

les cantons , pendant tout le tems que cette couronne posséda la Franche-Comté ; les salines de cette province , desquelles une grande partie de la Suisse ne peut se passer , seront toujours un des ressorts politiques qui attacheront les Cantons à la France.

à la perte qu'il y conviendra faire annuellement, pour pouvoir par un plus vil prix, chasser l'usage de celui d'Espagne, laquelle perte ne pourra estre que petite, balancée avec la facilité, les profits & avantages qui en reviendront à Sa Majesté, voire les nécessitez qui l'obligent à la faire.

La facilité qu'on aura à faire ceste fourniture, l'y convie pour deux raisons; parce qu'elle se peut faire de la superflue abondance des marais salans qui rendent beaucoup plus de sel, qu'il ne s'en consomme annuellement, & d'autant que la conduite & voiture est la plus commode & avantageuse que l'on peut souhaiter, se faisant toute par eau, depuis le marais jusqu'à l'entrée de Valaiz, hormis seulement entre Seissel & Geneve, à cause de l'engouffrement (a) du Rosne.

(a) RHÔNE, *Rhodanus*, grand fleuve de France, qui prend sa source dans la montagne de la Fourche ou *Furca*, à l'extrémité orientale

Les proffitz & avantages font l'accroissement des gabelles du roy, l'enrichissement de ses subjects qui gagneront aux conduites des voitures, & pourront plus commodément payer la taille & charges ordi-

nale du Vallais, entre dans le lac de Geneve, à Ville - Neuve, canton de Berne, sort du lac à Geneve; & après avoir traversé le Lyonnois, le Viennois, le Valentinois, le Comtat-Venaissin, & une partie de la Provence, se jette dans le golfe de Lyon, à huit ou neuf lieues au Sud d'Arles. Il reçoit dans son cours, qui est du Nord au Sud, plusieurs rivières considérables, comme la Sône, la Durance, l'Isère, &c. Ce fleuve est extrêmement rapide, & fait souvent de cruels ravages par ses inondations. A cinq petites lieues de Geneve, il se précipite du haut d'une montagne dans un abysme, & se perd pendant quelque distance sous terre.

SEYSSSEL, petite ville de France au Bugey, sur la frontière du duché de Genevois. Elle est divisée en deux par le Rhône : c'est-là que ce fleuve commence à être navigable : c'est-là aussi qu'on décharge les marchandises, & particulièrement *le sel marin*, qu'on fait venir de Marseille par le Rhône, pour Geneve, la Suisse & l'Allemagne.

naires, & finalement l'espérance d'en introduire l'usage dans le pays des Lignes, *ce qui pourroit fort aisément réussir, & seroit un puissant moyen pour leur rendre la France nécessaire, rompre les plus fortes chaînes qui les tiennent liez à l'Espagne & à la maison d'Autriche, & pour avoir autre profit de la pluspart de l'argent qu'on tire annuellement de France, pour porter en leur place.*

Si Sa Majesté a ferme résolution de faire exécuter ce dessein, elle en viendra facilement à bout, parce que la bonté de nostre sel estant une fois connue, il seroit tousjours préféré à celui d'Espagne, qui est fort & corrosif, & à celui de Bourgogne, qui est fort foible & peu salant, & priveroit par ce moyen l'Archiduc, du principal trafic & revenu du comté de Bourgogne, dont sans bruit & justes sujets de plainte, elle l'affoibliroit d'autant; & d'ailleurs la fertilité de *ce marais* est telle, qu'elle ne doit doubter de n'y fournir suffisamment, voir deub-t-on en faire passer plus avant en Valaiz,

selon que le temps & les occurrences porteront de le pouvoir & devoir faire.

Et, pour revenir du général des Suisses, au particulier des Vallézans, il y a encore deux considérations importantes, qui obligent le roy à ne tenir indifférente l'habitude nécessaire avec ces peuples, telle qu'il la peut establir par la fourniture du sel.

La première est celle qui a esté cy-dessus touchée, parlant des Grisons, qui regarde la conservation du passage en Italie, par ce pays libre & ouvert au gré & consentement des habitans, qui sans cela, le luy peuvent refuser, n'ayant aucune obligation par l'alliance, de le luy donner.

La deuxiesme considération est que le Vallaiz confine d'un costé la Savoye, & de l'autre, à l'opposite, les baillages (a) que ceux de

(a) Les Bernois dans leurs guerres contre la maison de Savoye, s'étoient emparés non-seu-

Berne retiennent encores de leurs conquestes sur les ducs de Savoye, dont ilz ne jouissent paisiblement que par une volontaire cessation d'armes de part & d'autre, sans qu'il y ait entr'eux aucun traicté pour ce, leur trefve estant de long-temps expirée, & qu'il n'y a aucun autre passage par terre, pour aller de Savoye en ces baillages, que par le pont du Rosne, qui est à (a) Saint

lement du pays de Vaud qui leur est resté, mais encore de Buringe, de Thonon, d'Evian, & du pays de Gex. Les prétentions de part & d'autre furent enfin réglées en 1617.

(a) *Saint-Maurice*, en latin *Agaunum* ou *Fanum S. Mauricii*, bourg bien bâti sur le Rhône, dans le bas Vallais, avec une abbaye de même nom, qui subsistoit déjà dans le V^e siècle & où l'on trouve les plus anciens documens sur les rois de Bourgogne de la première & de la seconde race. Il y a aussi à S. Maurice un château où réside le baillif au nom de la république du Vallais. Le Rhône passe à Saint-Maurice sous un beau pont de pierre, d'une seule arche, adossée des deux côtés à une montagne, ayant sur sa gauche le château dont nous venons de parler, & sur sa

Maurice, en Vallais, duquel pont despend en partie la conservation de ces baillages-là & du baillage de Gez (a), & de tout le pays de deçà le Roïne, demeurera au roy pour la traitte de Lyon, & de la ville de Geneve, dont la protection & conservation en l'estat qu'elle est intéressée, regarde directement ceste couronne; & parce que, si en bonne opportunité d'affaires, le duc de

droite une tour, qui est du baillage d'Aigle & de la souveraineté du canton de Berne. On ferme toutes les nuits ce pont des deux côtés par deux portes; l'une au bas du château, est la clef du Vallais; & l'autre au bas de la tour, assure l'entrée de l'état de Berne. C'est ici un grand passage pour le Vallais & le grand Saint-Bernard.

(a) *Gex*, baronie ou seigneurie, aujourd'hui dépendante du duché de Bourgogne, ayant au nord la Franche-Comté, au levant le pays de Vaud, au couchant le Bugey, & au midi le territoire de Geneve, & séparée de la Savoye par le lac de Geneve & le Rhône. *Gex*, petite ville, en est la capitale; elle est au pied du Mont-Saint-Claude, à quatre lieues *Nord-Ouest* de Geneve, & à quatre-vingt-dix *Sud-Est* de Paris.

Savoye

Savoye pouvoit, du consentement des Vallaizans, faire inopinément passer par ce pont, dans le pays des Bernois, qui est sans gardes & sans aucune forteresse (comme est tout le pays des Lignes) trois ou quatre mille soldats de premiere entrée, en moins de douze ou quinze jours il reprendroit sur eux tous les baillages, & tenant enceinte & enfermée la ville de Genève de tous costez, s'en rendroit maistre dans peu de jours, sans que du baillage de Gez, on peust y donner aucun empeschement; car le roy n'y a aucune place qui puisse subsister, comme en effect nous y ferions maistrisez par la force, despossédez comme les Bernois, dont si le duc de Savoye estoit venu à bout, oultre la honte & le dommage de la perte, on auroit fort à faire à le chasser, parce que presque par-tout il se fortifiroit trop aisément en peu de temps; mais, comme j'ay dit, pour faire un tel coup, oultre le consentement des Vallaizans, desquelz il

chevira aisément, si on ne se met en quelque debvoir, pour s'opposer à ses factions & à celles d'Espagne, il luy faut nécessairement l'avantage des favorables opportunités, par quelque désordre ou confusion de nos affaires, sans quoy il n'y a lieu de craindre que nous ayant presque par-tout si voisins, & redoutant avec raison la puissance & les armes de nostre roy, il ait la hardiesse de l'entreprendre ny mesme d'y penser, non plus que manquant d'intelligence au pays de Vallais pour le passage du pont du Rosne, il ne faut craindre qu'il l'essaye par le lac, qui est le seul passage qui luy reste pour l'exécution de ce dessein, ce qu'il pense continuellement, & l'a fort à cœur, y allant de son honneur de ne délaissier ses pays, mesme aussi pour faciliter l'entreprise de Genesve, qu'il affectionne par-dessus toutes autres choses, parce que ne tenant d'ordinaire & n'ayant pour le présent aucuns vaisseaux sur le lac, il ne scauroit se préparer à cette entre-

prise, sans ombrager les voisins, & les advertir de loing de ce qu'il veut faire, lesquelz ne se sçauroient tenir si peu sur leurs gardes, qu'elle ne se réduise presqu'impossible, ne la pouvant achever & exécuter qu'avec tous les désavantages de son costé; là ou par le pont du Rosne, les voisins seront plustost prins, qu'ils ne l'aurent prévenu.

Il est bien vray qu'on pourroit aucunement accommoder les affaires de l'Estat en intelligence avec eux, par le moyen de l'évesque de Sion, qui est prince du pays, quoyque la souveraine autorité appartient au peuple, & qui préside en leur assemblée, lequel rendant bien affectionné, au lieu que celuy qui est à présent (a), fait profession d'estre

(a) Adrien de Riedmatten, abbé de Saint-Maurice, fut élu évêque de Sion en 1604, & confirmé en 1605 par le pape Paul V. Il introduisit à Saint-Maurice les Capucins, & dans le haut-Vallais les Jésuites. Il défendit de concert avec la république du Vallais, par

contraire à ceste couronne, & factieux pour l'Espagne, le roy auroit moins de contradiction ; mais oultre que cet expédient est incertain, puisqu'il est desja prévenu, il ne sera jamais assuré, qu'ensuite du rétablissement de la Traitte, qui est essentielle & qui regarde le général pour le commerce réciproque & la nécessaire habitude d'entr'eux & nous.

Voilà la despence & les dépendances de tous les cantons & alliez. Il faut cognoistre maintenant la force & les avantages du roy en

un décret daté de la diète de Visp, à tout habitant du Vallais d'envoyer ses enfans étudier dans une université ou école de pays protestans. Ce zélé prélat mourut en 1613. Saint François de Sales, évêque de Geneve, lui avoit écrit plusieurs lettres. On conserve à la bibliothèque du roi M. 799, un livre qui a pour titre : *Jura episcopatus Sedunensis, Romæ 1628, in-4o.* L'évêque & le chapitre de Sion s'y plaignent au pape des usurpations que les Vallaisans avoient faites sur cet évêché.

l'alliance, ensemble les moyens de les mesnager.

En premier lieu, quand elle ne seroit qu'avec les seuls cantons & alliez protestans, elle surpasseroit de beaucoup celle du roy d'Espagne, & pourroit réduire presqu'à néant le secours qu'il en peut attendre; le roy ayant de son costé par leur moyen, la générale autorité & la principale puissance du pays des Ligues, veu que le canton de Zurich est le deuxiesme canton en puissance & le premier en dignité, qui assemble la diette, y préside & propose ce qui doibt estre délibéré; car quoiqu'il soit hors de l'alliance, n'ayant aucune confédération estrangere; si sera il tousjours amy de ceste couronne, protestant d'estre estroictement uny avec Berne, le premier de noz alliez, dont on peut espérer grand avantage, principalement pour donner les inclinations aux affaires, selon les desseings & intentions du roy, lorsque la proposition s'en fera aux *diettes générales*,

à (a) *Bade*. Berne surpasse en puissance tous les autres particuliers cantons , sans aucune exception , & fait pour le moins la quatriefme partie du peuple & du pays des Suisses : il a cinq (b) journées de

(a) *Baden* , ville de la Suisse , capitale du comté de ce nom , en Argeu , très-bien bâtie , au bord de la Limmat , avec deux châteaux , dont l'un est ruiné. Avant la guerre civile de 1712 , cette ville appartenoit aux huit anciens cantons ; mais par la paix d'Aarau , elle fut cédée aux cantons de Zurich & de Berne. Glaris qui n'avoit pas eu part à la guerre , conserva aussi ses droits sur Baden. Avant cette époque , le corps Helvétique tenoit ses diètes générales à Baden ; mais depuis 1712 , elles sont convoquées à Frauenfeld , capitale de la Turgovie. Baden est une très-ancienne ville , connue déjà sous l'empire de Vitellius par ses eaux minérales. On l'appelloit en latin , *Castellum* ou *Vicus Thermanum* , *Aquæ Helveticæ* ; elle étoit dès lors une ville municipale ; on y a trouvé plusieurs antiquités Romaines. En 1714 , le 17 Septembre , la France conclut à Baden un traité de paix avec l'empereur & l'empire.

(b) Plusieurs ont comparé l'étendue du

longueur & trois de largeur , plusieurs grandes villes , avec nombre infiny de bourgs & villages dépendans de sa souveraineté , sans les quatre (a) baillages qu'il tient en commun avec Fribourg ; en somme sa puissance , est telle , que pour le moins la tierce partie des soldats de toutes les levées qui se font au pays , est de leurs subjects ,

canton de Berne avec celle du duché de Milan , & il y a un proverbe italien , qui dit :

Berna ed il Bernese

Vale Milano ed il Milanese.

Ce qui est certain , c'est que ce canton a en longueur près de soixante lieues , & en largeur près de trente ; il est vrai que sa largeur n'est pas égale dans beaucoup d'endroits. Le canton de Fribourg est presque tout entier enclavé dans son territoire. Voyez le *diction. hist. de la Suisse* , par M. Leu , (aujourd'hui bourguemestre de la république de Zurich) *T. III* , p. 236 & suiv. Zurich 1749 , in-4^o , en allemand.

(b) Ces quatre bailliages sont Morat , Schwarzenbourg ou Grafsbourg , Echallens & Grandson.

lesquelz indifféremment s'enrollent fous les cappitaines des uns & des autres cantons , & font ces deux cantons pour le moins le tiers des Lignes.

Car celuy de Berne fournira tous-jours, sans s'incommoder; vingt-cinq mille hommes de guerre, & celuy de Zurich, dix-huit mille hommes, à ne prendre de chacun de leurs^(a) baillages & gouvernements,

(a) Le canton de Berne est divisé en deux parties. La partie allemande comprend les baillages de Thun, de Burgdorf, Buren, Unterseen, Zweisimmen, ou le haut Simmenthal, Wimmis ou le bas Simmenthal, Frutigen, Hasli, Trachselwald, Bipp, Wangen, Arwangen, Landshut, Lenzbourg, Schenkenberg, Castelen, Arberg, Nidau, Erlach, Lauppen, Signau, Biberstein, Arbourg, Sanen, Brandis, Summiswald, Oberhofen & Koenitz. *Total*, vingt-huit baillages. La partie allemande ou le pays de Vaud comprend dix baillages, Avenche, Moudon, Oron, Yverdon, Lausanne, Morges, Nyon, Aubonne, Vevay & Aigle. On ne renferme pas dans cette liste les abbayes sécularisées; l'état de Berne en fait gérer les reve-

qu'environ quatre cents hommes ,
 au lieu que sans le dépeupler , ilz en
 fourniront plus de huit cents , y
 ayant entr'autres un baillage du
 canton de Berne , le comté de (a)

nus par des administrateurs , comme Romain-
 môtier , Koenigsfelden , Bonmont , Payerne ,
 Interlachen , Fraubrunnen , &c. La ville de
 Zurich a treize grands baillages , qu'on ap-
 pelle les *Baillages extérieurs* , sçavoir le
 comté de Kibourg , la seigneurie de Gru-
 ningen , Eglisau , Regensperg , Andelfingen ,
 Greiffensee , le *Frey-Amt* , Wedenschweil ,
 Lauffen , Hegi , Sax , Flaach & Altikon.
 Elle a encore dix-neuf autres baillages ,
 qui sont moins considérables , & que l'on
 appelle les *Baillages intérieurs* , sçavoir Eb-
 mattingen , Alstetten , Regenstorff , Bulach ,
 le *Neu-Amt* , Rumleng , Schwamendingen ,
 Hoeng , Horgen , Wollishofen , Wiedikon ,
 Staefen , Maennidorff , Meilen , Ehrlibach , Kuf-
 fnacht , les *Vierwachten* , Birmenstorff & Wet-
 tschweil. On ne comprend pas dans ce nom-
 bre les villes de Winterthour & de Stein , tou-
 tes deux sous la souveraineté de Zurich , ni plu-
 sieurs abbayes sécularisées , ni les seigneuries
 que ce canton possède avec la basse juridiction
 dans le landgraviat de Turgovie.

(a) *Lenzbourg* , comté & baillage du can-
 ton de Berne , dans le bas Argen , tire son

Lentzbouurg, duquel on peut tirer en tout temps quatre ou cinq mille hommes de guerre, qui est une puissance redoutable, dont il n'y en a point de pareille en tout le reste des cantons : les autres cantons & alliez protestans, quoyqu'ilz n'ayent rien qui les esleve & rende recommandables en puissance extraordinaire, si ne cedent-ilz en rien à aucuns des aultres ; & jointts (comme ilz seront tousjours) à Zurich & Berne, feront sans doute tousjours la plus grande force du pays.

Beaucoup plus se peut le roy assen-

nom de la ville de Lenzbourg. C'est un des plus riches bailliages du canton de Berne. Il comprend dix-neuf paroisses. Le baillif réside au château de Lenzbourg, mais il n'a aucune juridiction sur la ville de ce nom, qui se gouverne par elle-même sous la souveraineté de l'état de Berne. Les comtes de Lenzbourg sont célèbres dans l'histoire. Ils possédoient, outre ce comté, celui de Baden, les villes de Zoug, de Sempach, de Sursee, &c. Leur maison s'éteignit en 1173. Les comtes de Kibourg en hériterent, & après eux, les comtes de Habsbourg.

rer de son party en ce pays-là, y ayant, oultre l'alliance avec les cantons & alliez protestans, tous ces avantages par-dessus le roy d'Espagne ; que son alliance est générale avec toute la nation & les alliez ; celle d'Espagne particuliere avec le plus petit nombre & le plus foible, qui mesme ne vivent qu'à la mercy des cantons, amis de la couronne ; car le pays d'*Argau* (a),

(a) L'*Argau* ou l'*Aergau*, comprenoit anciennement une étendue considérable de pays. Aujourd'hui il est resserré dans de plus étroites bornes, & on entend sous cette domination la partie du canton de Berne, qui est limitrophe de la riviere de l'Aar, & que l'on partage en *haut* & *bas Aergau*. Le haut renferme Thun, Burgdorff, Arberg, Buren, Wangen, &c. & s'étend jusqu'à Arbourg. Le bas Aergau est entre Arbourg & le confluent de l'Aar avec le Rhin ; on y trouve Zoffingen, Arbourg, Arau, Lenzbourg, Brongg, &c. Les cantons populaires tirent le bled, particulièrement de la Souabe, de la Turgovie, des cantons de Zurich & de Lucerne, de la province libre de l'Argau qui dépend de plusieurs cantons, & que l'on

qui est un baillage du canton de Berne, fournit aux petits cantons tout le bled, leur nourriture & une partie du vin, & l'autre leur vient d'Alsace, par le pays de Berne, ne pouvant entrer dans les petits cantons, sans passer par la terre de Berne; si bien que s'il survenoit quelque mauvais mesnage entre les protestans & eux, le seul canton de Berne seroit bastant pour les faire mourir de faim en peu de temps, parce qu'en leur pays il ne croist rien, & de Milan, ilz ne tirent ny bled ny vin, sur-tout advenant quelque peu de cherté en Italie, qui est presque ordinaire: on peut donc dire que des treize cantons, les huit ne peuvent faillir au roy.

Le roy d'Espagne n'a que les cinq petits dont il puisse faire estat, & finalement tous les six (a) alliez des

appelle en allemand *die freye Aemter*; ils tirent aussi leurs vins de l'Alsace, du marquisat de Baden-Dourlach & de l'Italie.

(a) La ville de Saint-Gall, les Grisons, le Vallais, Rotwil, Mulhausen & Bienne.

cantons font deuz à la France, fans que l'Eſpagne s'en puiſſe rien promettre ny y traaverſer les intentions du roy, pour peu de bonne conduite qu'on y tient à les conſerver amys; auſſy ne doit Sa Maieſté rien propoſer de tout ce qu'elle y voudra entreprendre pour ſon proffit & avantage, & pour le reculement des deſſeings du roy d'Eſpagne, ſinon qu'elle voulut réduire à ſoy & à ces néceſſitez les cinq petits cantons, parce qu'en cecy, la France ne peut, à beaucoup près, atteindre aux grands & importants intéreſts, par leſquelz l'Eſpagne les tient obligez, & fera peine perdue de s'y travailler, tant que l'eſtat de Milan ſera démembré de ceſte couronne; car ces cantons ſuivront tousjours la fortune du party du prince qui le tiendra; mais on pourra pourtant fort aiſément affoiblir & preſque anéantir le ſecours qu'il en peut avoir par les levées, qui doit eſtre le fruit le plus important de noſtre alliance.

L'affoibliſſement de ce ſecours

dépend d'un seul point, qui consiste à empêcher le désordre des levées en l'enrolement des soldats, lesquels confusément s'enroolent soubz telz capitaines que bon leur semble, encore (a) qu'ilz ne soyent de leur canton, ce qui procede de la petitesse & foiblesse des uns, & de la puissance & nombreuse multitude des autres, parce que nommément les cinq petits cantons, (qui estant alliez avec le roy, le pape, le roy d'Espagne & le duc de Savoye, donnent leurs secours à tous princes,) à cause de la petitesse de leur pays, peu proportionnée à la multiplicité de leurs alliances, & de la deffiance qu'ils ont des protestans, prennent soigneusement garde, quand ilz accordent levée, de ne se dégarnir de leurs naturelz

(a) La plûpart des cantons ont défendu à tous leurs sujets de servir hors de la patrie dans d'autres compagnies, que dans celles qui sont avouées par leurs souverains, respectifs, sous peine du bannissement ou de la confiscation des biens.

subjectz. Partant, pour ne manquer à leurs amis & alliez, ont accoustumé de remplir leurs compagnies de subjectz des autres cantons, qui est un très-grand mal, & qui seul anéantit tous les grands & importants avantages de l'alliance de la couronne avec ceste nation; d'autant que par le moyen de ces désordres, quelque chose qui advienne, le roy d'Espagne est tousjours assuré de deux choses. La premiere, de fermer le passage à ses ennemis dans ses estats par ces petits cantons; à quoy le roy ne peut porter empeschement. La deuxiesme, d'estre secouru par le moyen desdicts petits cantons ses alliez, de tel nombre de Suisses, qu'il scauroit desirer, selon l'occurrence de ses affaires, nonobstant que la portée & seurte de ce petit pays ne leur permette de luy donner une si grande assistance qu'il pourroit requérir, au cas qu'ilz la deussent fournir toute entiere de leurs hommes, mais ne donnent (a)

(a) L'auteur de ce mémoire continue à

presque que les cappitaines & les gens de commandement, & remplissant les compagnies de subjectz des autres cantons, qui volontairement s'enroolent soubz leurs cappitaines; ilz le pourront secourir à son gré, sans aucune incommodité, & trouveront tousjours autant de soldats qu'ilz sçauroient desirer, à cause du peuple infiny de ceste

distiller son fiel contre les cantons catholiques, & particulièrement contre ceux de Lucerne, d'Uri, de Schweitz, d'Underwalden & de Zug. La passion l'aveugle même au point qu'il ne veut pas se rappeler les services importans que ces cantons ont rendus à la liberté Helvétique. Il eût certainement tenu un autre langage, s'il se fût souvenu des batailles de Fornoue, de Cerisoles, de Dreux, de Saint-Denis, de Moncontour, d'Arques, &c. où les troupes de ces mêmes cantons décidèrent la victoire par une fermeté inébranlable. Je ne parle pas ici de la retraite de Meaux, où le colonel Pfiffer & son régiment, presque entièrement composé de Compagnies des cantons populaires, sauvèrent le roi Charles IX de la fureur des huguenots, qui ne respiroient pas moins alors que le renversement général de la France.

nation & de la grande inclination qu'ils ont (a) tous naturellement à la guerre.

(a) Gilles Bouvier, dit *Berry*, premier héraut de Charles VII, roi de France, qui vivoit en 1420, dépeint par les traits fuyans, les habitans de la Suisse. (*L'abrégé royal de l'alliance chronologique de l'histoire*, par le P. Philippe Labbe, Jésuite, T. I, p. 71; Paris 1651, in-4^o.) CES GENS SONT CRUELLES GENS ET RUDES, ET SE COMBATTENT A TOUS LEURS VOISINS S'ILS LEURS DEMANDENT RIEN..... SONT BARBUS, ET ONT GROSSES GORGES, ET SONT VESTUS DE GROS BUREAUX, ET EN LABOURANT PORTENT LEURS ESPÈLS ET BASTONS FERREZ, &c. La passion pour les armes a toujours été héréditaire dans la nation Suisse. Et sans remonter aux tems reculés où connus sous le nom d'*Helvétiens*, les Suisses animèrent les autres Gaulois à se jeter en Italie, & à attaquer les Romains dans Rome même, sous la conduite de Brennus, & sans rapeller l'époque où ils firent passer sous le joug l'armée du consul Cassius, les trophées qu'ils ont mérités par leurs victoires, depuis la bataille de Morgarten, en 1315, contre toutes les forces redoutables des ennemis de leur liberté, seront sans doute, des arrhes immortelles de leur valeur héroïque. Jean-Baptiste Plantin, de Lausanne.

Ainsy presque en effect les subjectz de tous ces cantons estans indifféremment communs à chacun des autres cantons, lorsqu'il est question de levées, ceste couronne, nonobstant toutes ses prérogatives, se trouvera non seulement esgale en force, mais inférieure au roy d'Espagne, au faict de ceste alliance, pour ce qu'il tirera de ses subjectz, beaucoup plus grand nombre de gens de commandement à guerroyer, que le roy ne sçauroit faire des cantons & alliez dont il peut faire estat; ce qui fait voir que, suivant ce qui a esté dit cy-dessus, il seroit non seu-

ne, qui a traité de la valeur militaire des Suisses dans un chapitre particulier de son ouvrage *Helvetia antiqua & nova*, p. 161-176, cap. 23, réimprimée à Zurich en 1737, in-8°, cite les vers qu'Augustin Coccejan avoit faits sur les Suisses de son tems.

Helvetii, gens una Jovi carissima summo

Et cara Martis pignora.

Invisi bello populi, certissima Regum

Bellantium spes ac metus.

lement utile à la France de les avoir exclus de son alliance, mais mesme qu'il seroit à desirer qu'ils fussent séparés des autres Suisses; car ilz demeureroient par ce moyen inutiles à eux-mesmes & à l'Espagne, & les autres s'accroistroient en puissance & réputation, & l'alliance avec la couronne par mesme moyen seroit beaucoup plus fortifiée & délivrée de toute émulation.

Partant, à quelque prix que ce soit, il seroit nécessaire d'oster & retrancher des levées, l'abus qui s'y est engendré.

Or, comme Zurich & Berne, à cause de leur plus grande puissance, portent plus de conséquence au réglement qui debvra intervenir sur ce fait, & qu'ordinairement presque la moitié de la levée est composée de leurs subjects, & que ce qu'ils auront arresté, sera indubitablement suivi par les autres protestans, & mesme par ceux des catholiques qui affectionnent le bien de noz affaires & de leur public, lesquels embrasseront volontiers

toute occasion, qui servira à fortifier nostre party, & détruire celuy d'Espagne; aussy est-ce avec eux principalement qu'il faut tascher à l'establir, & par ce moyen; puisque c'est ici le premier & plus important avantage de l'alliance de la couronne, & que l'effect en dépend des cantons protestans, il ne faut point doubter de la fonder principalement sur eux, puisqu'ilz sont nécessaires & assurez pour cet estat, comme je l'ay monsté. Partant, il semble que le roy ne doibt perdre aucune occasion de les establir & maintenir pour accroistre d'autant plus la force & réputation de ses alliances, & affoiblir celle de ses ennemis.

Pour faciliter ce salutaire dessein, il sera expédient de leur faire entendre l'intention du roy, de bastir sur eux la principale force de son alliance avec les Lignes, leur en faisant comprendre les raisons dépendantes de la cognoissance de Sa Majesté, ou de leur union au zèle & affection de son service; de l'autorité & éminente puissance qu'ils

ont oultre & par-dessus tous les autres, laquelle l'asseure du pouvoir & moyens qu'ilz ont de luy rendre aux occasions, tous effects de leur bonne volonté; (leur en découvrant jusques aux termes convenables;) leur remonstrer le grand honneur & avantage qui leur en revient, ensemble la nécessité qu'ilz ont de se conserver unis à cette couronne, & bien affectionnez au service de l'estat, & finalement leur déclarer ce que Sa Majesté attend d'eux aux occurrences. C'est à sçavoir, une franche affection au bien & advancement de ses affaires, un bon & violent secours, lorsqu'il les en requerra en vertu de leur alliance, & principalement qu'ilz ne donnent directement ne indirectement aucun secours de cappitaines ou soldats, à aucun prince ennemy de son estat, & qu'à cest effect, & pour éviter cest inconvenient, ils facent cesser l'antien désordre qui se commet aux levées, & deffendent soubz griezves & capitales peines à tous leurs subjects, de ne s'enroler soubz au-

cuns cappitaines , que de leur mesme canton , & que chacun canton fasse publier en son destroit , les deffenses par toutes les villes & parroisses , lorsque l'on battera le tambour au pays pour faire quelque levée , soit générale ou particuliere ; & employer toutes rigueurs & moyens convenables à le faire exactement observer , comme il est très-important pour le bien de son service , sans lesquelles tout le secours qu'il peut avoir d'eux , luy demeure inutile ; & pour le regard & notable intérest qu'eux-mesmes y ont pour leur propre profit & réputation , pour les raisons suivantes.

Parce que leur puissance qui ne doit servir qu'au secours de leurs amis , par ce désordre est employée contre les amis de leurs alliez , voire contre eux-mesmes , estans visiblement portez par ce moyen à se faire la guerre les uns aux autres hors de leurs pays , qui est un grand pervertissement , & qui a par fois causé de grands maux au decry de leur nation , ayans (après s'estre reço-

gnuz) abandonné l'une ou l'autre des parties pour n'est recontraits de venir aux armes contre leurs bourgeois, freres, parens & amis, comme ilz firent en Novarre à Sforce qu'ilz laisserent lors pour se joindre aux François, sur le point mesme de la bataille, laquelle à ceste occasion il perdit & fut fait prisonnier (a).

(a) En 1500, les cantons qui voyoient dans la Lombardie près de trente mille hommes de leurs états, employés au service de Louis XII & de Louis Sforce, travaillerent à faire une trêve entre le roi & le duc. Ils leur envoyerent dans cette vue des ambassadeurs. Cependant Sforce, malgré le conseil de son frere le cardinal Ascagne & celui de sa cour, & de plusieurs capitaines Suisses, sortit de Milan à la tête de dix-huit mille combattans, passa le Tésin & s'enferma dans Novare, pour y attendre l'arrivée des ambassadeurs Suisses. Bientôt après les François qui étoient à Verceil, résolurent d'assiéger Novare. En vain les Suisses du parti de Sforce employerent toutes leurs prieres pour persuader à ce duc de ne pas soutenir en personne un siège dans une place mal approvisionnée, & contre une armée

Souffrant ce confus meflange , ilz

auffi confidérable qu'étoit celle de France jointe aux Vénitiens. Les clameurs des Landfquenets qui demandoient bataille , déterminent Sforce à attendre l'événement dans Novare. Les Suiffes l'affurerent qu'ils ne craignoient pas les François ; mais en même tems ils lui firent entendre qu'ils ne combattoient pas contre leurs compatriotes. Toutes ces représentations ne furent point écoutées , & Sforce ne put éviter fa malheureufe deftinée. Le jeudy neuvieme jour d'Avril 1500 , l'armée françoife divisée en trois corps , & les Suiffes commandés par le bailli de Dijon , marcherent à Novare. A leur approche , les Suiffes de la garnifon redoublerent leurs instances pour obliger le duc à repaffer le Tefin ; mais bientôt enfuite il fut impossible de fe retirer. Les Suiffes refuferent de combattre contre leurs compatriotes. Tout ce que Sforce put obtenir d'eux , fut qu'ils le meneroient en lieu de fûreté ; ce qui l'obligea de prendre l'habit d'un fimple foldat. Il fe plaça dans les rangs , efperant qu'à la faveur de ce déguifement , il ne feroit pas reconnu , lorsqu'il défileroit avec les Suiffes devant l'armée françoife. Le lendemain , dixieme jour d'Avril , les Suiffes sortirent de Novare pour retourner chez eux. Le duc Sforce , quoique travesti , fut trahi par un de fes trabans , nommé Turmann
advancent

aduancent les affaires de leurs pro-

du canton d'Uri. Aussi-tôt le bailli de Dijon se saisit de sa personne, malgré les protestations des Suisses. Le traître à qui il donna deux cens écus de *couronne*, devint un objet d'horreur à ses compatriotes. Ils le mirent aux fers à son retour en Suisse, & lui firent couper la tête, en punition de son crime. (Etterlin, *Chron. Helvét.* pag. 120; *Basileæ* 1507, in-fol. germanicè, fig. *Josæ Simleri de Rep. Helvet.* lib. 1, pag. 113-114; *Tiguri* 1734, in-8°. Stettler, *Chron. de Berne ou de Suisse*, liv. 8, p. 364-365. *Urstift*, *Chron. Basileense*, lib. 7, T. 1, pag. 498; *Basileæ* 1580, in-fol. fig. *Hist. milit. des Suisses*, T. IV, pag. 104-109.) Christophe Silbereys, abbé de Wettingen, dont on a une chronique abrégée de la Suisse, depuis la fondation de Zurich, jusqu'au 28 Juin 1519, rapporte qu'en 1500, lorsque le duc Sforce, travesti en Suisse, marchoit dans les rangs des Suisses; ceux-ci & les Lansquenets ayant désiré très-fort qu'il échappât, le bailli de Dijon cria, celui qui veut montrer le duc, aura deux cens écus de couronne pour sa récompense; qu'alors Rudolf Turman, du canton d'Uri, le lui montra; que là-dessus le duc fut arrêté; que cela arriva le vendredi avant le dimanche des Rameaux 1500; que les meilleurs amis du duc furent tués en sa présence; qu'après que les Suisses furent re-

Mémoires.

E

pres ennemis , comme en particulier ilz doivent tenir pour telz le roy d'Espagne , le pape , le duc de Sa-

venus au pays , sans réputation , on punit leurs capitaines , enseignes & conseillers , pour avoir beaucoup trompé leurs soldats ; & que Turman d'Uri , qui avoit trahi le duc , fut décollé : *L'original de cette chronique allemande est conservé dans la bibliothèque de l'abbaye de Wettingen , ordre de Cîteaux , dans le comté de Baden en Argeu.* Les historiens Italiens ont grand tort d'imputer à toute la nation le forfait d'un seul homme , dont le supplice prouve l'horreur qu'elle avoit d'un tel crime. Paul Jove , de Como en Italie , écrit qu'un colonel grison , Rodolphe de Salis , dit *le Long* , avoit été l'auteur de cette trahison avec Caspar de Silenen , d'Uri ; mais son recit est contredit par tous les monumens les plus certains de l'histoire Helvétique. (*Pauli Jovii vita & elogia illust. viror. T. II , p. 24 , 195 & 199 ; Basileæ 1575 & 1576 , in-fol. fig. Idem. hist. sui temporis , lib. 7 , p. 123 ; Florentiæ 1550 , in-fol. Alphonso Ulloa in vita Caroli V. edit. Venet. lib. 1 , pag. 14. Alexandre Gordon , Vie du pape Alexandre VI , T. II , p. 61-68 ; Amsterdam 1732 , in-12 , fig. Le duc Sforce fut envoyé prisonnier en France , & enfermé dans le château de Loches , où il mourut en 1510.*

voye & leurs adhérens. Ilz se devoient envers eux, & sont juges sans aucune foy ny religion, & n'ayans rien qui les commande que ledict seul proffit, secourent indifféremment leurs alliez & leurs ennemis ; car quoyque cecy n'advienne que par le désordre des particuliers soldats, & indirectement n'estant autorisé par aucun décret publicq, si est-ce que le blasme ne laisse de tomber sur le général de ceux qui gouvernent, puisque le pouvans empêcher ilz le souffrent, & que le mal est tousjours rendu ordinaire.

Leur avantage d'avoir une plus grande puissance que les autres cantons se perd, puisqu'elle est rendue inutile, estant autant aux amis qu'aux ennemis ; perd & ruine par ce moyen les alliances des cantons plus puissans avec les estrangers, redresse & establit celle des foibles & petits, les esgallant aux autres, entant qu'ayant des cappitaines, lesquels, pour petits qu'ilz soyent, ils peuvent tousjours commodément fournir de leurs bourgeois, & sont

certain d'avoir à toutes les occasions des soldats.

Doivent considérer que vivants en deffiance des autres depuis les partiales divisions survenues entr'eux par le moyen de la religion & des factions contraires des princes; que la principale partie de leur bien est de fortifier le party auquel ilz font profession d'adhérer, & affoiblir de tout leur possible le party contraire comme ennemy de leur estat & liberté, au lieu que permettant ceste confusion ilz le fortifient & donnent moyen à leurs propres ennemis de s'acquérir & accroistre le nombre de leurs gens de commandement à leur dommage & aux despens de la vie de leurs propres subjetz. En somme, puisqu'ilz sont divisez & ont leurs intérestz différens & contraires, dépendans des princes qui font profession d'estre ennemis, toute raison d'estat veut & requiert que chacun d'eux en particulier pour leur bien propre se conserve ce qui luy appartient, en secourant & conservant leurs

amis. Car la communauté & le gouvernement général de leur républicque ne les oblige point à confondre pefle mefle leurs forces particulieres avec celles des autres cantons pour le fervice & fecours des princes , ains à la feule confervation de la liberté du pays en général , contre les invafions eſtrangeres.

Finallement , d'autant que des defences de ce défordre dépend l'unique moyen pour faire cognoiſtre leur puiſſance & deſcouvrir la foibleſſe des petits cantons , ſans aucune incommodité de tous les autres cantons , ny meſmes des aliez , parce qu'il n'y en a point entr'eux qui ne puiſſe fournir trois fois autant d'hommes qui luy touchera par la levée.

Et ne leur fera la propoſition de ces affaires choſe tant nouvelle & inouye , parce que le canton de Berne à la derniere levée qui fut faiſte (a) pour Sedan , pour quelque

(a) En 1605 , le duc de Bouillon , ſoupçonné d'entretenir des liaiſons ſecretes avec

cause qu'elle se fist, les fit publier

l'Espagne, s'étoit retiré dans sa principauté de Sedan. Les quatre cantons de Zurich, Berne, Bâle & Schaffhausen crurent devoir s'intéresser auprès du roi pour un seigneur qui étoit de leur religion, & qui leur avoit toujours témoigné une grande amitié. Ils envoyèrent en Mars des ambassadeurs à Paris. Henri IV, leur donna audience à Fontainebleau. Ils employèrent toute leur éloquence pour effacer dans l'esprit de ce monarque, les impressions qu'on lui avoit données contre le duc. (*On trouvera leurs représentations & la réponse du roi, à la fin du sixième volume de l'hist. milit. des Suisses, parmi les preuves, p. 524-530.*) Le roi, irrité de l'obstination du duc, ordonna quelques levées, pour se préparer à tout ce qui pourroit arriver. On se souvenoit qu'un des prédécesseurs de ce seigneur, dont François I épousa la querelle, avoit fait naître une longue & ruineuse guerre entre ce roi & l'empereur Charles V, & tout pouvoit faire soupçonner l'Espagne de vouloir rendre maintenant la pareille à la France. Les secours stipulés de la part du corps Helvétique formèrent la principale partie des préparatifs que Henri IV destina à cette expédition, qui pouvoit servir de prélude à de plus grands événemens. Caumartin, ambassadeur du roi, demanda aux cantons une levée de six mille hommes. Ils la lui accorde-

& depuis punir de perpétuelle in-

rent. On forma deux régimens, chacun de trois mille hommes. L'un avoit pour colonel Gaspar Gallary de Glaris, le même qui s'étoit déjà si souvent signalé à la tête des troupes de la nation. L'autre régiment avoit pour colonel Nicolas de Praromann, chevalier, advoyer de Fribourg. Voici les noms des compagnies qui composoient le régiment de Gallaty. La colonelle; Caspar Haaff & Manuel Pfiffer, de Lucerne; Jost Graff & Caspar Pfiffer, du même canton; Gédéon Stricker & Barthélemi Mégnet, du canton d'Uri; Rodolphe & George de Reding, du canton de Schweitz; Pierre im-Feld & Ulric Mettler, du canton d'Underwalden; Beat-Jacques de Zur-Lauben & Paul Stocker, du canton de Zug; Fridolin Hefly & Nicolas Schuler, du canton de Glaris; Augustin Curion de Bâle; Jean-Ulric Abegg & Jean-George Koch, du canton de Schaffhausen; Total, dix compagnies. Le régiment de Praromann avoit pour compagnies, la colonelle; Rodolphe Zehnder & Jean-Huber, de Zurich; Gerhart de Diesbach, de Berne; Samuel d'Erlach, du même canton; Jacques Fegelin, de Fribourg; Rodolphe Kreul & Nicolas Wild, du même canton; Pierre Suri, de Soleure; Balthazar Brunner & Jean-Ulric Greder, de la même ville; Léonard Keller, du canton d'Appenzell-réformé; Antoine Mayentz & Nicolas Kalber-

famie la plupart des contrevenans.

Or combien que le principal fruit de ce reiglement dépende des cantons protestans & nommément de Zurich & Berne, toutesfois pour garder l'esgalité & ôster tout subject de jalousie, il seroit requis de gagner ce point envers tous les cantons d'une & d'autre religion, n'y

matter, du Vallais. Le lecteur sera étonné de voir une compagnie de Zurich dans l'énumération de celles qui formoient les deux régimens. Quoique ce canton n'eût point renouvelé l'alliance de 1602, il remplit néanmoins avec exactitude toutes les obligations requises par la paix perpétuelle, & il n'empêcha point ses sujets de servir en France. Les deux régimens de Gallaty & de Praromann furent employés dans l'armée que le roi envoyoit contre le duc de Bouillon; mais ce seigneur, effrayé de tant de forces qui alloient l'accabler, fit assez de soumissions pour que l'on fût content de sa conduite. Ainsi tout resta dans le calme, & ces levées rentrèrent en Mai de cette année dans le pays. (*Hist. milit. des Suisses, Tom. VI, pag. 276-282.*) Stettler ne dit pas dans sa chronique de Berne, que ce canton punit aucun des capitaines de la levée de 1606.

ayant aucune difficulté qu'ilz ne l'approuvent & exécutent tous, tant pour leur propre intérêt que pour tesmoignage de leur affection au service du roy, excepté les cinq petits cantons, parcequ'ilz recognoistront que cecy s'adresse directement contre eux pour énerver l'alliance qu'ilz ont avec le roy d'Espagne; mais, comme il a esté dit, il faut tenir indifférent tout ce qu'ilz sçauront faire, soit bien, soit mal.

Par ce moyen, ou le roy d'Espagne n'aura nul secours de ceste nation, ou l'obtenant il l'aura si petit & si foible qu'il luy demeurera presque sans effect.

Car si le roy, le prevenant, demande & obtient la levée généralement de tous les cantons & des alliez pour luy faire la guerre, le roy d'Espagne demeurera exclus du secours qu'il pourroit demander.

Et feroient alors les cinq petits cantons contraincts luy refuser la levée, ne pouvant par les loix de leur républicque assister qui que ce soit contre l'antienne ordonnance

des ligues qui marchent , quand d'un commun consentement tous les cantons & alliez ont accordé une levée ; ou en tout cas si le roy est esconduit de la levée par les cinq petits cantons , le roy d'Espagne leur ayant auparavant fait sçavoir son intention ou fait la premiere demande , le secours qu'il en aura , fera fort petit ; car quand ces cinq petits cantons voudroient sans aucun esgard faire un dernier effort pour le secourir , ilz ne sçauroient luy fournir plus haut que quatre mil hommes de leurs sujetz , sans tout-à-fait désertter leur pays , ce qu'ilz se garderont bien de faire ni mesmes lui en donner tel nombre à beaucoup près pour les raisons qui ont esté dites.

On pourroit objecter qu'il n'est besoin de se mettre en telle peine de rechercher le moyen d'affoiblir le secours que le roy d'Espagne peut avoir en ceste nation. Mais si nous considérons par l'exemple de nos guerres en Italie & des services de ce royaume , qu'aux grandes en-

treprises, factions & batailles, les principaux ennemis ont presque tousjours dépendu de leurs inclinations, tantost à l'un, tantost à l'autre party; il y a apparence de croire qu'il n'a point renoncé à s'en servir, & qu'il s'en est abstenu en Flandres, pour une autre raison; sçavoir, qu'il cognoissoit bien qu'il n'eust sçeu faire une levée de Suisses qu'à l'accoustumée, que le plus grand nombre n'eust esté des protestans, desquels en ceste guerre il a juste occasion de se deffier, estant en partie fondée sur la cause de la religion, qui appuye celle de l'estat; ou peut-estre-là il le fait ainsi, pour ne descouvrir pendant ce calme dont nous jouissons, & sa foiblesse & nostre avantage en l'alliance de ces peuples, & néanmoins n'a pourtant laissé d'avoir tousjours quelque régiment ou quelque enseigne de Suisses en son armée.

Or, puisque sur les cantons protestans, comme les plus utiles & asseurez amis de cest estat, doit

par raison estre principalement fondée l'alliance de la couronne, avec le général de toute la nation; il n'y a point de doute que le roy n'ait intérêt de les conserver & accroistre, tant pour les rendre certains de son intention, par toutes sortes d'effets de bienveillance & d'amitié, que pour d'autant plus établir la force & réputation de la grandeur & puissance de ses armes par la leur; à quoy est requis grande prudence & singuliere dextérité, non seulement pour y parvenir avec facilité, mais aussy pour *se gouverner en sorte avec eux, après y estre parvenu, que ceste confidence ne s'ombrage pour quelque léger intérêt*, pour ce que ce seroit un moyen pour ruiner en un moment, ce qu'on auroit avec beaucoup de peine estably en plusieurs années.

Les considérations pour l'un & pour l'autre, seront de n'entrer jamais en débat avec eux que pour choses fort importantes, & rejeter tousjours la faculté des accidens qui pourroient

estre survenus sur quelque particulier, enforte que le général en demeure tousjours déchargé.

De les favoriser & porter ès différends qui naistront entr'eux & les autres cantons, nommément les cinq petits sur toutes choses, qu'on cognoistra affectez par monopoles & complot contr'eux, au préjudice de l'antien establisement de leur républicque.

De nommer à toutes les levées un ou plusieurs colonels d'entr'eux, & leur accorder, pour le moins aux cantons de Zurich & de Berne, quelque avantage par-dessus les autres, au nombre des enseignes de la levée, ou pour le moins les égaler aux cantons qui auront esté les plus avantagez. Ainsy le nombre de leurs colonels & cappitaines croistra, & se rendront autant ou plus capables que les cinq petits cantons, lesquelz ne les surpassent en nombre de gens de commandement, qu'à cause qu'ilz ont eu occasion & commodité de s'employer par une longue continuation d'an-

nées en plusieurs guerres pour divers princes & partis, le roy, le pape, le roy d'Espagne, le duc de Savoye & la ligue, (non point que d'eux-mêmes ilz soyent plus bel-
 liqueux que les autres), au lieu que les protestans ont manqué de ces opportunitéz, n'ayant esté que fort peu employez, à cause que presque tousjours ces princes ont esté contraires à leur religion. Car au demeurant, pour le général du peuple, quoyqu'on puisse aucu-
 nement advouer que ceux des petits cantons, habitans un pays monta-
 gneux & extrêmement stérile, ont quelque plus grande disposition à souffrir aisément les incommoditez de la guerre; & la nature aucu-
 nement (a) plus farouche que les Suisses

(a) Aussi les premiers auteurs de la liber-
 té Helvétique prirent-ils naissance dans ces
 mêmes petits cantons, contre lesquels M. de
 Limoges distille son fiel? Et les victoires de
 Morgarten, de Laupen, de Sempach, de
 Neffels, &c. attesteront à la postérité la
 plus reculée la valeur héroïque des cantons

qui demeurent en pays plus gras
& abondant en plaines & vallées

populaires. Le dernier duc de Bourgogne, Charles *le Hardi*, qui avoit la plus grande estime pour leurs troupes, prit un présage sinistre de leur apparition à la bataille de Granfon. Voici le trait, tel qu'il est rapporté dans l'histoire des héros de la Suisse, écrite en allemand par Grasser, & imprimée à Bâle en 1624, in-4^o, pag. 140-141. Les premières troupes des cantons qui s'étoient présentées à la vue de l'ennemi, avoient été celles de Berne, de Schweitz & de Fribourg, distribuées en quatre corps. Le duc Charles les prit d'abord pour toute l'armée des Suisses; & dans cette confiance, il les fit attaquer; mais bientôt après ayant vu paroître de nouvelles troupes qui s'avançoient contre lui dans l'ordre de bataille le plus fier & en poussant des cris affreux (c'étoient celles de Zurich, Lucerne, Uri, Underwalden, Zoug, Glaris & des Etats-Coalliez du corps Helvétique); il dit à un capitaine Bernois, Brandolff de Stein, qui étoit son prisonnier: *Mon cher, qui sont ces gens horribles qui poussent ces hurlemens? Sont-ils aussi des Suisses? Oui, monseigneur, répondit le capitaine, voilà enfin les véritables anciens Suisses, vous pouvez facilement les reconnoître à leurs bannieres.* Là-dessus Charles con-

fertiles , toutefois y en ayant ès autres cantons & habitans , semblables pays , & estans au partir de-là , si petit nombre au regard du reste , qu'ils ne fournissent à peine que les capitaines de leurs levées , prenans la plupart des soldats des autres cantons , il n'y a beaucoup d'apparence de s'arrester à ceste considération , & ne faut craindre d'acquiescer & eslever la haine des protestans par-dessus les autres , d'autant que le roy s'en serviroit concurremment avec les catholicques , comme il est nécessaire de faire , quand mesme on les préféreroit en quelque chose aux autres. Si est-ce que le nombre des cantons catholicques , surpassant

eut une grande peur , & ce prince commença à animer plus que jamais ses troupes à montrer de la vigueur. M. le baron d'Alt , avoyer de la république de Fribourg , qui nous a donné en françois l'histoire des Helvétiens , a passé sous silence ce trait si glorieux pour les auteurs de la liberté Helvétique. En le rapportant , il n'eût assurément pas déparé son ouvrage.

de deux tiers celuy des protestans , & y ayant à présent entre les catholiques plus grand nombre de cappitaines , il est certain qu'il leur est impossible de jamais les surpasser & esgaler, & aussy parce qu'affectionnant la prospérité de ce royaulme pour la leur , comme a esté remonstré , Sa Majesté doibt croire , que les faisant valoir , ilz employeroient tousjours ce qu'ilz auroient d'avantage pour son service , à la dissipation de ses ennemis , dont le zèle leur redoublera , quand par ces mutuelles nécessitez ilz recognoistront l'utilité importante qui revient au roy de ceste alliance par leur moyen , & prendront toute assurance de son secours & protection , par la proximité de ses estats , contre les invasions du duc de Savoye ; ce qui regarde principalement les Bernois , par ce qui a esté dit cy-dessus , en parlant des Vallaisans , lesquels seront , à cest égard , particulièrement obligez à se porter beaucoup plus animeusement pour l'avancement de ses desseings.

Par la sincere négociation de ces intentions, suivies des effects qui s'y conforment, le canton de Zurich se portera bientôt (a) à desirer d'entrer en l'alliance, ce qui fera un grand bien, à cause de sa dignité & préférence; à raison de quoy aussy ne faudra perdre l'occasion de l'y recevoir favorablement, voire même l'y convier & induire par tous les moyens dont on se pourra adviser.

Je sçay qu'il y en a qui soutiennent qu'il y a plus d'avantage à tascher de gagner ceux qui sont suspects & desquelz il faut tenir presque l'amitié déplorée, qu'à se beaucoup peiner à entretenir la bienveillance de ceux qui sont amis asseurez, l'advis desquelz il semble qu'on ait fort suivy & négocié des ambassadeurs ordinaires de ce pays; mais d'un costé ne pouvant espérer d'y rien avancer, comme il a esté

(a) Zurich accéda le 20 Janvier 1614 au traité d'alliance conclu en 1602.

remonstré ; la prudence ne permet de s'y employer inutilement & perdre cependant les occasions d'establiir les avantages du roy , & de ruiner ceux de ses ennemis ; D'avantage , tant s'en faut qu'on doive bien rechercher & ramener aux intentions & intérêts de l'estat , ces petits cantons ; qu'au contraire il a esté prouvé qu'il vaudroit beaucoup mieux qu'ilz eussent esté exclus de l'alliance , & demeurassent à cet esgard séparés des autres cantons , d'autant qu'ilz ne sçauroient nuire , estant ennemis , & que de leur alliance ne réussissant aucune apparente utilité , que pour la réputation d'avoir l'alliance générale avec toute la nation ; elle est d'ailleurs grandement dommageable , en ce qu'elle sert à espuiser les finances du roy , & non à affermir leur amitié , estans par trop asservis & obligez à l'Espagne. Cependant tout ce que dessus debvra estre négocié avec telle retenue & discrétion , que les catholiques & protestans cognoissans qu'on tend par ces moyens à leur

bien & conservation ; il y appartient un commun consentement , & que les anciennes habitudes soyent maintenues sans aucune jalousie des unes ny des autres , lesquelles aussy on pourra entretenir , faisans l'honneur à tels des principaux qu'on advisera d'entre les cantons & alliez indifféremment , de recevoir leurs enfans pour pages , soit en la maison du roy , des princes ou des principaux seigneurs de la cour , les y faisant convier par les ambassadeurs de Sa Majesté , comme fait le roy d'Espagne & le duc de Savoye ; car cela obligera grandement les peres , & captivera les enfans , desquelz l'instruction & la nourriture pourra & debvra estre accommodée à ce dessein.



ADVIS (a) de Henri, duc de Rohan, sur le sujet des divisions d'Hollande, en l'an 1618.

LES estats & républicques ne se forment jamais tout d'un coup, & ordinairement (b) établissent des

(a) Extrait du ms. de Brienne, cotté. *Mémoires de M. de Rohan, &c. n° 230, pag. 145, conservé à la bibliothèque du roi.* Cet avis n'a pas encore été imprimé dans aucun recueil. Le duc de Rohan, dont on a des mémoires sur la guerre & sur la politique, composa ce mémoire en 1618. Les réflexions du duc de Rohan, & celles du chevalier Temple, sur la religion des Hollandois, présentoient des idées d'autant plus intéressantes, que la tranquillité de la république en dépendoit. *Remarques du chevalier Temple sur l'estat des Provinces-Unies, chap. 5, p. 181 & suiv. à la Haye 1680, in-24.*

(b) Les loix doivent être relatives au physique du pays, au climat, à la qualité du terrain, à sa situation, à sa grandeur, au genre de vie des peuples, à la religion des

meilleures loix , pour pourvoir aux
inconvéniens présens , que ne font

habitans , à leurs inclinations , à leurs richesses , à leur nombre , à leur commerce , à leurs mœurs , à leurs manieres. (*Le génie de Montesquieu* , p. 60-61 ; Amsterdam 1758 , in-12.) On peut aisément changer les loix d'une république naissante ; mais quand elles ont vieilli avec elle , & que les mœurs du peuple se sont pliées à leur empire , il est dangereux d'y toucher , leur vieillesse paroît alors un titre sacré. Les Romains portèrent ce respect aux loix des douze tables , qu'au lieu de les abroger , ils leur donnerent le temps de perdre insensiblement leur force. Ils pensoient qu'il n'y avoit pas moins de péril à les changer tout-à-coup , qu'à remuer les fondemens & les pierres angulaires qui soutiennent la pesanteur d'un grand bâtiment. Le tems doit amener ces changemens. Hippodame , qui donna des loix aux Miliens , promettoit des récompenses à celui qui inventeroit d'autres loix plus utiles à la république ; mais Aristote condamnoit son système politique ; ce philosophe le regardoit comme une source de désordres & de révolutions dans un état. Mais il n'est pas moins vrai de dire que les loix , étant sujettes à des mutations par la vicissitude des tems , elles ont besoin de la sage direction d'un lé-

celles qui regardent l'advenir, ce qui est cause d'une augmentation & mesme changement (a) de loix de

gislateur qui corrige leurs défauts, qui les change & les réduit aux proportions & aux règles de l'équité. Et alors ce n'est pas une imperfection que de se départir des premières idées que l'on a eues. Souvent le cours des affaires, comme un flux & reflux, met tout en désordre & en confusion, altere & corrompt les choses les mieux ordonnées. Le tems doit être l'interprete & le censeur des loix. Platon rapporte que Minos alloit de neuf ans en neuf ans consulter l'oracle, pour apprendre ce qu'il falloit réformer dans les loix que lui-même il avoit prescrites à son royaume. A Athènes il y avoit des magistrats dont le principal office concernoit la correction des loix; ils s'en occupoient toutes les fois que l'usage faisoit connoître que des loix étoient devenus inactives ou inutiles. *Daniel de Priezac*, discours politiques, p. 295-317; Paris 1666, in-12.

(a) Par une bizarrerie, qui vient plutôt de la nature que de l'esprit des hommes, il est quelquefois nécessaire de changer certaines loix; mais le cas est rare, & lorsqu'il arrive, il n'y faut toucher que d'une main tremblante. On y doit observer tant de solemnités, & apporter tant de précautions, que

temps en temps , pour ce qu'il faut remédier aux maux qui surviennent , & appliquer les remedes convenables pour la guérison des maladies , avant qu'elles se rendent incurables.

Ce que je dis principalement pour l'estât des Pays-bas , qui en quarante ans de guerre qu'il a soutenues contre toute la puissance d'Espagne , s'est de telle façon accru , fortifié & affermi en ce glorieux travail , tellement rendu maistre de tout exploit militaire , qu'il l'a contraint de venir à (a) la paix ;

le peuple en conclue naturellement qu'il faut que les loix soient saintes , puisqu'il faut tant de solemnités pour les abroger. *Le génie de Montesquieu , ibidem , p. 64-65.*

(a) La trêve , conclue à Anvers , le 6 Avril 1609 , pour douze ans , entre le roi d'Espagne Philippe III , Albert & Isabelle-Claire - Eugénie , archiducs de Brabant , d'une part , & les Etats-Généraux des Provinces Unies des Pays-Bas , de l'autre ; fut l'ouvrage de la France , & le salut de la Hollande. Cette république s'étoit épuisée d'argent dans une guerre de quarante ans ;
mais

mais si durant la guerre ils ont
sçus establir les loix & l'ordre né-

Amelot de la Houffaye (*Préliminaires des
traitez*, pag. 224 & suiv. Paris 1692, in-12)
dit qu'elle navigeoit entre deux vents con-
traires ; je veux dire , entre les Espagnols ,
sous la domination de qui elle craignoit de
retomber , & le prince Maurice de Nassau ,
qui , ainsi que l'ancien Arminius , vouloit
devenir le souverain du pays , dont son pere
& lui avoient été les libérateurs. Maurice
vouloit la continuation de la guerre. Les Pro-
vinces-Unies qui ne pénétoient pas ses vues
ambitieuses , contribuoiént elles mêmes à ce
qu'il desiroit ; mais Henri IV préféra la gloire
d'être l'arbitre d'une paix ou d'une trêve , à
toutes les considérations d'état , qui devoient
lui faire entretenir la guerre , pour donner
cet os à ronger à ses ennemis. Maurice for-
moit cependant mille difficultés & remplissoit
toute l'Angleterre & la Hollande de libelles
contre les auteurs de la pacification. Cela
n'empêcha pas Jacques , roi d'Angleterre , de
prêter plutôt l'oreille à des propositions de trê-
ve , qu'à toutes les raisons politiques de Mau-
rice. Jean de Barneveld , le plus habile hom-
me & le plus autorisé citoyen de sa républi-
que , acheva de déterminer les deux rois
de France & d'Angleterre à la trêve , à la-
quelle ils inclinoient déjà. Enfin , après plus
Mémoires.

cessaire pour la faire ; certes depuis ils ont montré qu'ils estoient apprentifs à se conduire durant la paix , ou , pour mieux dire , il faut cognoistre que le gouvernement de leurs estats , a besoing de quelques nouveaux moyens pour pourvoir aux maux (a) qui les menacent durant icelle.

de deux ans de négociation , elle fut conclue à Anvers le 6 Avril 1609 , pour douze ans , & les états reconnus libres & souverains , avec permission de commercer aux Indes. La trêve d'Anvers ayant expiré le 9 Avril 1621 , la guerre recommença au mois de Septembre suivant ; & depuis ce tems les états firent divers traités avec la France. Le secours de cette monarchie leur étoit absolument nécessaire contre une nation , qui , après les avoir reconnus pour un peuple libre & indépendant , prétendoit être encore en droit de les dominer.

(a) Malgré la trêve , Maurice n'avoit pas renoncé à ses vues. La secte des Arminiens s'étoit élevée à Delft. C'étoient des calvinistes mitigés , en particulier sur la grace & la prédestination. Ils ajoûtoient une tolérance générale des autres religions , même des Ariens , ou demi-Ariens. On les nommoit

Le roi d'Espagne ayant expérimenté par cette longue suite d'an-

Remontrans, pour la remontrance qu'ils présentèrent en 1610 aux états-généraux, pour en obtenir la tolérance ecclésiastique. Jacques Arminius, né à Oudenwater en Hollande, en 1560, & mort le 19 Octobre 1609, avoit été le chef de ces sectaires. Les *Gomarites* ou *rigides Calvinistes*, qui avoient à leur tête François Gomar, furent leurs adversaires. Le prince Maurice voulut profiter de toutes ces divisions. Il se rangea ouvertement du côté des *Gomarites*, & fit ressentir aux *Arminiens* tous les effets de sa haine. Barneveld, dont nous avons fait l'éloge dans la note précédente, & les principaux magistrats qui avoient contribué à la conclusion de la trêve d'Anvers, soutenoient avec chaleur les *Arminiens*. Barneveld fut la victime de son zèle. Maurice qui avoit pris le dessus, le fit arrêter avec Grotius & Hogerbeck à la Haye, le 29 Août 1618, & eut le crédit de le faire condamner à mort, malgré les services importants que ce magistrat avoit rendus à sa patrie. Barneveld eut la tête tranchée le 13 Mai 1619, âgé de 72 ans. Les Etats-Généraux avoient convoqué en 1618, un synode à Dordrecht; & ce concile général des églises protestantes, réformées & anglicanes, avoit commencé le 13 Novembre de

nées, qu'il ne les pouvoit ruiner par la force ouverte, s'est (a) résolu de les prendre par divisions; à quoy la douceur de la paix & de l'oïfiveté qui endort le plus souvent les gens de bien, lui a donné moyen de réveiller les esprits inquiets, & qui par mécontentement, envie ou ambition, ne peuvent se contenter de leurs conditions présentes. Pour ce que toutes autres divisions que celle de la religion, eussent été suspectes,

cette année. La république étoit donc déchirée par les Arminiens & les Gomarites, lorsque le duc de Rohan écrivit le mémoire imprimé dans ce recueil. Le synode de Dordrecht finit le 19 Mai 1619. On y condamna les sentimens d'Arminius.

(a) Philippe, pere d'Alexandre, avoit eu la même politique contre la république fédérative des Grecs. Démosthène qui étoit le Barneveld d'Athènes, démasqua ses vues & déploya toute son éloquence pour faire revivre dans les cœurs de ses concitoyens corrompus cette mâle vertu qui avoit fait triompher leurs ancêtres de tous les ennemis de leur liberté. Démosthène fut à la fin la victime de son patriotisme.

& que celle-là est (a) plus dangereuse, comme procédant d'un sujet qui a un absolu commandement sur les actions des hommes, il s'est résolu de la tenter, ce qui se peut justifier par les écrits & conseils qu'on voit en avoir été donnez depuis dix ans, & sur les mêmes points qui sont maintenant en débat; à quoy il a travaillé si puissamment, que nous voyons ce bel estat que

(a) Il y a des gens qui disputent sans fin sur la religion; mais il semble qu'ils combattent en même tems à qui l'observera le moins. Non-seulement ils ne sont pas meilleurs chrétiens, mais même pas meilleurs citoyens. On doit donner une grande attention aux disputes des théologiens; mais il faut la cacher, autant qu'il est possible, la peine qu'on paroît prendre à les calmer, les accréditant toujours, & faisant voir que leur maniere de penser est si importante, qu'elle décide du repos de l'état. *On ne peut pas plus finir*, dit M. de Montesquieu, *leurs affaires en écoutant leurs subtilités, qu'on ne pourroit abolir les duels, en établissant des écoles où l'on rafinerait sur le point d'honneur.* Combien n'y a-t-il pas eu des chefs de sectes à qui on pouvoit appliquer ce passage de Tacite? *Religionis specie in ambitionem delabuntur.*

les armes n'ont peu ébranler, estre sur le penchant de sa ruine, si promptement il n'y est pourveu, ce que je crois encore faisable, pourvu qu'aux résolutions qu'on y prendra, la fermeté soit en exécution.

Jusques icy toutes les assemblées qui se sont faites, soit particulières, soit générales, n'ont pu servir, d'autant que la constitution (a) du

(a) Sept provinces qui forment chacune une république particulière, mais liées entr'elles par des traités d'association, composent ce qu'on appelle la république des *Provinces-Unies*. On leur donne assez communément le nom de *Hollande*, parce que cette province est la plus considérable de toutes. Voici les noms des sept provinces : le duché de Gueldres, qui comprend les comtés de Nimegue, de Zutphen & d'Arnhem ; le comté de Hollande ; le comté de Zeélande ; la seigneurie d'Utrecht. La Frise ; la seigneurie d'Over-Issel ; & celle de Groningue. On appelle leurs *Hautes-Puissances les Etats-Généraux*, l'assemblée des députés de chacune des sept provinces. Les états de cette république (en Europe) contiennent 65 lieues de long, 38 de large & 165 de tour. Leur

gouvernement de cest estat , est telle qu'aux résolutions de tous les estats ensemble , des provinces particulieres n'y acquiescent pas , ny mesme aux résolutions des provinces particulieres , les villes d'icelle ny obéissent pas , pour ce qu'ils prétendent que leur république a d'autant de souverainetés , qu'il y a de villes , lesquelles ont subsisté jusques icy comme cela ; d'autant qu'il ne s'est fait aucune rencontre d'im-

religion est la prétendue - réformée. Il y a aussi parmi eux des Luthériens , des Anabaptistes , des Sociniens , & des Catholiques Romains ; mais l'exercice public de la religion de ces derniers est très-expressément défendu par les loix de l'état. Il y a aussi quantité de Juifs. Ceux-ci font grande figure en Hollande , & ils y vivent avec plus de liberté qu'en aucune autre partie de l'Europe. Amsterdam est la capitale de la province d'Hollande & de toute la république. La Haye est la résidence des Etats-Généraux des Provinces-Unies , des ambassadeurs & des ministres étrangers. *Le Géographe manuel , par M. l'abbé Expilly , pag. 128-130 ; Paris 1758 , in-24.*

portance jusques à présent qui peust choquer , cet ordre s'estant toujours bien accordé pour la nécessité de leur conservation ; mais aujourd'huy que le mal est tel , que dans cet ordre , qui (a) véritablement est incognu aux siècles passés , le remede ne s'y peut trouver. Est-il impossible que l'on souffre que l'opiniastrété de quelque membre fasse mourir le corps , & que ce corps soit si foible , qu'il ne puisse régler ses membres ? A le dire franchement , il me semble que c'est un grand amour de soy & présomption , d'estimer les opinions jusques-là , que pour les establir & leur donner croyance , il faut (b) renverser une paix public-

(a) Avant l'époque de la fondation de la république , en 1579 , les sept provinces étoient sous la domination de la maison d'Autriche-Espagnole.

(b) Maurice avoit la soif de régner. La trêve d'Anvers étoit un grand obstacle à ses desirs. Il falloit donc trouver une occasion qui effaçât les torts que ce traité avoit faits à ses projets : les divisions des Arminiens & des Gomarites servirent de rideau à son ambition.

que, & donner le branle à un estat dans lequel nous vivons. Pour y remédier, je crois que voici l'ordre qu'il y faut tenir.

Il faisoit insinuer dans les provinces que les partisans de Barneveldt ne pouvoient pas se libérer de leur ancien esclavage; qu'ils flatoient l'Espagne, & du côté de la politique, qui leur faisoit désirer la paix avec cette couronne, & du côté de la religion, parce qu'ils étoient tous Arminiens, sectaires, dont les sentimens tenoient du Calvinisme & de la religion Catholique-Romaine. Maurice vouloit ainsi faire croire au peuple, que sa conduite n'étoit dirigée que par un zèle sincere pour la croyance qu'il appelloit la *pure & vraie religion réformée*. Il étoit donc le chef déclaré des rigides Calvinistes; mais les partisans de Barneveldt accusoient la faction d'Orange, de négliger & de prostituer la liberté qui avoit été si chèrement achetée, par un trop grand attachement pour le prince Maurice. Ils reprochoient à cette faction qu'elle tendoit à changer la république en une souveraineté absolue, & que dans cette vue elle tâchoit de perpétuer la guerre contre l'Espagne. En un mot, ils se vantoient d'agir sans autre intérêt, que pour celui de la véritable liberté du pays. (*Remarques du chevalier Temple sur l'état des Provinces-Unies, chap. 1.^{er} p. 83-84.*)

Je trouve très-à propos qu'on essaye d'accommoder les divisions qui sont en Hollande, sur le fait de la religion, par l'assemblée de Hollande (a) seule, s'il y a moyen, afin de se tenir, le plus que faire se pourra, dans l'ordre ancien, comme aussi d'user de même procédure en autres provinces, & tâcher d'éviter de pareilles divisions.

Mais si ce moyen manque, il faut par nécessité venir à s'ayder d'un (b).

(a) Cette voie ne fut pas adoptée, & Maurice préféra la convocation d'un synode. Le président, & presque tous les ministres qui devoient tenir ce synode national, étoient vendus aux intérêts du prince.

(b) Le synode de Dordrecht n'étoit donc pas encore assemblé. Jacques I, roi d'Angleterre, qui se piquoit plus de briller dans la théologie que dans la politique, seconda les vues de Maurice, & le synode fut commencé le 13 Novembre 1618. Le président & le secrétaire de l'assemblée, Bogermana & Heinsius, abhorroient les Arminiens. Ceux-ci, condamnés, crièrent à l'injustice, & reprocherent dans des écrits publics au synode la partialité des assesseurs. Il faut néanmoins

synode national , auquel , quand il manqueroit des villes de quelques provinces , il ne faut laisser de le tenir , & les résolutions qui s'y prendront , les soubmettre au conseil des estats généraux , lequel en si importantes affaires doibt prier , porter les voisins & bons alliez , à l'assister par leurs ambassadeurs de leurs bons avis , afin de les engager à appuyer leurs résolutions qu'ils prendront , lesquelles ils leurs doibvent communiquer , comme aussy à toutes leurs villes & aux gens de guerre ; & m'assure que ceste procédure en ramenera beaucoup , sur-tout si telles résolutions sont modérées. Après cela ,

dire , qu'indépendamment des ministres Hollandois , qui furent les juges dans cette assemblée , on y vit paroître des ministres d'Angleterre , du Palatinat , de la Hesse , de la Suisse , de la Wetteravie , de Geneve , de Brême & d'Emden. *Voyez l'article de Dordrecht , pag. 84 , dans le dictionnaire historique-universel de Bâle , T. II , composé en allemand par le célèbre Iselin.*

je croy que les estats se doibvent porter à faire obéir ceux qui demeurent en leur opiniaftreté, & si Dieu leur fait la grace de venir à bout d'un tel deffein, ils tireront de ce mal ung très-grand bien. Quant à ce qui se doit faire audit fynode, il est très-nécessaire d'establisr une discipline dans l'église, pour empescher qu'à l'avenir chacun particulier ne puisse faire une sortie à sa volonté, laquelle il faut tellement limiter & reftreindre qu'elle ne puisse en aucune façon préjudicier à l'auctorité des estats. Ce qui se peut faire, en deffendant aux fynodes & assemblées ecclésiastiques de ne se mêler que d'affaires qui concernent la religion, & qu'ils ne tiennent jamais aucune desdites assemblées qu'il n'y assiste des magistrats pour voir ce qui s'y délibere.

Je voudrois (a) aussi donner or-

(a) La conclusion de ce mémoire prouve combien le duc de Rohan étoit attaché aux dogmes de Calvin.

dre qu'aucun ministre ne peut être reçu à l'advenir qui est entaché de doctrine que le synode condamnera ; & que pour le présent il fût enjoinct à ceux qui preschoient , qu'ils ne touchassent en aucune façon à leurs prédications les doctrines qui sont en contention ; surtout il faut s'efforcer de faire communier tout le monde , afin qu'en ce point-là qui est le fondement de nostre salut infiniment efficace pour nous unir , il n'y aye nulle diversité d'opinions à ce que je puis apprendre.



*DISCOURS (a) politique
de Henri , duc de Rohan ,
composé pendant son séjour à
Venise.*

LES orages (b) qui ont agité ma patrie , & occupé le plus vigoureux de mon âge , ont été des causes.

(a) *Manuscrit de Conrart , de l'académie françoise , T. IX , p. 307-417 , in-4° , bibliothèque de M. Milsonneau ; à Paris. Ce discours n'avoit pas encore été imprimé.*

(b) Le duc de Rohan rappelle ici les troubles qui agiterent la France , depuis la mort de Henri IV , particulièrement les trois guerres de religion , où il eut le malheureux avantage de se rendre redoutable à son souverain , & même de l'amener à traiter avec lui presque d'égal à égal. La paix accordée aux réformés en 1629 , désarma le duc de Rohan. Il se retira à Venise , jusqu'à ce que les circonstances des tems & l'estime dûe à ses talents , lui procurerent le commandement des troupes du roi dans la Valteline. Ce fut en Novembre 1631 qu'il prit congé de la république de Venise. Le doge lui témoigna la

suffisantes pour divertir mes pensées de tout autre objet que celui de me garantir d'un naufrage : maintenant que j'ai trouvé mon repos dans le milieu des ondes, que ma condition par sa médiocrité est exempte

part que la république prenoit à la destination que le roi faisoit d'un général, dont le nom étoit célèbre dans toute l'Europe. Les Vénitiens ne le voyoient partir qu'avec regret. Ils l'avoient nommé général de leur armée, après la malheureuse journée de Valleggio, & le duc de Rohan avoit fait toutes ses dispositions pour les venger des Impériaux, lorsque la paix de Quérasque mit un obstacle à ses projets. (*Mémoires & lettres de Henri, duc de Rohan, sur la guerre de la Valteline, T. I, Préface, p. 14-19; Genève 1758, in-12, fig.*) Le duc de Rohan écrivoit dans un tems où la France, la Suède, la Hollande, & presque tous les princes de l'Empire s'étoient ligués contre la trop grande puissance de la maison d'Autriche. Le cardinal de Richelieu appella du fond du Nord Gustave-Adolphe pour être le libérateur de l'Allemagne; & les victoires rapides du roi de Suède préparèrent la paix de Munster; ce traité qui est le principal fondement de la liberté Germanique. C'est à la France & à la Suède que l'Empire doit sa conser-

de hayne & d'enuie ; & que je fuis recueilly d'une république, où tout homme de bien reçoit contentement, & où on peut avec liberté déclarer ses pensées ; je me fuis resolu de représenter icy les miennes sur

vation, & ces deux couronnes, comme *garantes* du traité de Munster, remplissent encore aujourd'hui avec fidélité & avec zèle les obligations attachées à ce titre respectable ; ainsi tout état de l'Empire qui voudroit donner des entraves à l'un des co-états, & étendre sa puissance au-delà des limites prescrites par la constitution du corps germanique, ne pourroit manquer d'avoir pour ennemies la France & la Suède ; elles seroient alors obligées, en vertu de leur garantie mutuelle, de prendre les armes contre l'agresseur, pour le punir de ses infractions ou du moins pour le faire rentrer dans le devoir que lui imposoit la qualité de membre de l'Empire, non-seulement vis-à-vis du chef suprême, mais même vis-à-vis de chacun des co-états, soit catholiques, soit protestans ; la guerre cruelle qui désole l'Allemagne, depuis quatre ans, a été suscitée par l'ambition. La qualité de *défenseur de la liberté germanique* rendoit donc indispensables les secours que la France & la Suède ont donnés si constamment aux princes opprimés.

les affaires publiques, afin que chaque prince cognoisse quelle est sa condition, & qu'est-ce qu'il doit craindre ou espérer.

Les deux grandes puissances qui tiennent (a) en contre-poids les autres princes de la chrestienté, sont les maisons de France & d'Autriche; car ce sont les seules qui peuvent faire la guerre, & l'entretenir tant qu'elles veulent, ne manquant pour cest effet d'hommes ny d'argent.

La premiere a ses forces unies, & se trouve posée entre l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, & l'Angleterre; tellement qu'elle peut attaquer ou secourir puissamment lequel de ses voisins elle voudra: la seconde

(a) En lisant ce mémoire, on doit toujours se rappeler le tems où il fut dressé. Le systême de l'Europe a depuis essuyé de grands changemens. Voyez les réflexions de M. l'abbé de Mably sur les puissances du premier, du second & du troisieme ordres. (*Principes des négociations pour servir d'introduction au droit public de l'Europe, fondé sur les traités; à la Haye 1757, in-12.*)

a ses états divisez , qui lui offrent le moyen de pouvoir attaquer ou secourir ses voisins que foiblement.

La premiere n'est de si grande estendue , ny composée de si puissantes nations que la seconde ; mais c'est un estat héréditaire de longue main , qui n'est disputé de personne , accoustumé à l'obéissance & aux loix anciennes du royaume. Dans la seconde il s'y trouve de nouvelles usurpations , & des peuples las du joug & de la servitude.

La premiere a pour alliez fidelles tous ceux qui redoubtent la puissance de la seconde : & la seconde à ceux qui par crainte n'osent se déclarer contre elle , lesquels elle maintiendra tout autant de temps qu'elle conservera la réputation d'avoir toujours la paix & la guerre en sa main.

La premiere n'a dessein que de se maintenir : la seconde a celui de s'accroistre.

La premiere ne vient à la guerre qu'aux extrémités , & selon qu'elle y est forcée , par la nécessité de sa

conservation ou de celle de ses voisins : la seconde a toujours les armes à la main pour empiéter quelque chose sur l'autrui.

La première tâche de maintenir en union ses voisins pour les faire subsister : la seconde d'y semer la division pour les empiéter.

La première justifie ses actions à la vue de tout le monde, avant que de rien entreprendre hors de ses limites : la seconde se saisit de tout ce qu'elle peut, puis cherche des prétextes pour s'approprier ce qu'elle tient.

Bref, la première se contente de maintenir ce qu'elle possède ; & la seconde aspire à la monarchie universelle.

Or comme leurs desseins sont différens, aussi leurs procédures ont été fort diverses. Car durant la jeunesse (a) du roi regnant, on a

(a) En 1619 le connétable de Luines, favori de Louis XIII, fut le premier à se dé-

voulu conserver la paix au dedans de l'état, par la profusion des finances; & au dehors en acheptant l'amitié de la maison d'Autriche aux dépens des alliez de celle de France; c'estoient des maximes de ce temps.

clarer pour l'archiduc Ferdinand dans la négociation de l'élection d'un empereur, soit qu'il agit alors par des principes différens de ceux des cardinaux de Richelieu & Mazarin, soit que les Espagnols l'eussent gagné par le mariage de l'héritiere de Picquigni avec son frere. Quoi qu'il en soit, le parti Espagnol triompha, & l'élection de Ferdinand II se fit le 28 Août 1619.

En 1620. Pacification d'Ulm. C'est un traité conclu entre les catholiques & les évangéliques, pour procurer la paix de l'Allemagne, & ne donner secours ni à l'empereur, ni au roi de Bohême; c'étoit le moyen de faire triompher Ferdinand II. Le roi de France fut le médiateur de ce traité par le conseil du président Jeannin, & fortifia par ce moyen la maison d'Autriche, qu'il étoit facile alors d'affoiblir. *M. le président Henault, abrégé de l'histoire de France, année 1620. M. Pfeffel, abrégé chronologique de l'histoire du droit public d'Allemagne, année 1619.*

là, que de maintenir la grandeur de la branche d'Autriche en Allemagne, comme un moyen subtil de diviser toute sa maison, & par-là l'affoiblir, & conserver l'empire dedans ladicte maison, comme le seul remède d'empescher les progrès du Turc dans la chrestienté; & de procurer la ruine des princes protestans en Allemagne, pour avancer la religion catholique romaine; au contraire la maison d'Autriche qui a son dessein formé de longtems, qui ne l'abandonne jamais, & qui fait toutes choses licites & illicites pour le faire réussir; entretient dedans tous estats de la chrestienté ses partisans, n'espargne aucun argent pour corrompre les ministres des autres princes, suscite la division par-tout, la fomente où elle est, & ne perd aucune occasion de s'avantager où elle peut: & parce que le plus grand obstacle qu'elle rencontre en son chemin est la maison de France; c'est contre elle qu'elle fait ses plus grands efforts. Les divisions de la

ligue (a) qu'elle a fomentées à un si haut point, que pour cela elle en a perdu les Pays-bas, le témoignent assez. Depuis ce temps-là elle n'a obmis aucune occasion d'y semer des divisions, mais en aucun temps elle ne s'est montrée si dangereuse, que quand elle a fait profession d'amitié avec elle. C'a esté lorsque pour entretenir ceste bonne union on l'a laissée affermir dans l'empire comme lui estant héréditaire, & asservir l'Allemagne, & peu s'en a fallu qu'elle n'aye empiété les estats du duc (b) de Mantoue, ayant fait

(a) Philippe II, roi d'Espagne, ayant trouvé dans les papiers de dom Jean d'Autriche, son frere bâtard, un traité de ligue avec Henri, duc de Guise, qui eût été également fatal à la France & à l'Espagne, profita de cette découverte pour faire les mêmes propositions au duc de Guise; en sorte qu'il tourna à son avantage ce qui devoit lui être contraire, & que dom Jean fut la cause indirecte de cette fameuse ligue, qui causa tant de malheurs. *M. le président Henault, abrégé de l'histoire de France, année 1571.*

(b) François IV, duc de Mantoue, étoit

de plus grands & dangereux progrès
en dix ou douze années d'amitié

mort en 1612. Ferdinand, son frere, qui lui avoit succédé, étoit mort en 1626; & Vincent, le cadet des trois, avoit recueilli la succession, & étoit mort en 1627. L'héritier légitime étoit Charles de Gonzague, duc de Nevers, grand-oncle des trois derniers ducs: son fils, le duc de Rhételois, avoit épousé Marie, fille de François IV, & avoit réuni par-là tous les droits. L'empereur, le roi d'Espagne; le duc de Savoye & toute l'Italie se déclarerent contre le duc de Nevers, qui n'avoit d'autre appui que celui de la France, où il étoit établi, chacun de ces princes voulant, ou disposer de ce duché, ou s'en emparer, ou le partager. Le cardinal de Richelieu qui souhaitoit la gloire de son maître, & qui en même tems vouloit l'enlever aux cabales que la reine & son conseil excitoient contre lui, décida le roi à partir lui-même pour aller secourir le nouveau duc de Mantoue. Le roi en personne força les trois barricades du pas de Suze, le 6 Mars 1629. Traité de Suze, par lequel le duc de Savoye remit cette ville entre les mains du roi, pour sûreté du secours, dont il devoit contribuer à la levée du siège de Casal. Levée du siège de Casal par les Espagnols. En 1630 le duc de Savoye n'exécuta rien du traité de Suze, & Spinola, général des Es-

avec la France, que durant toutes les plus fortes guerres qu'elle a eu a desmeller avec elle. Enfin elle a levé le masque en ceste derniere guerre, où chacun s'est désabusé ;

pagnols , d'accord avec ce prince , pour-suivit le dessein de dépouiller le duc de Mantoue. La guerre se renouvela en Savoye , en Piémont , dans le Montferrat , & dans le reste de l'Italie. Louis XIII & les Vénitiens continuerent à secourir le duc de Mantoue. Le cardinal de Richelieu ravitailla Casal. Le maréchal de Créqui prit Pignerol en deux jours. Le maréchal de Schomberg prit Briqueras. Spinola , qui mourut peu de tems après , fit de nouveau le siège de Casal. Louis XIII retourna à l'armée. Jules Mazarin , depuis cardinal , parut alors pour la premiere fois ; il vint pour traiter avec le roi de la part du duc de Savoye ; mais la négociation ayant été sans succès , le roi s'empara de toute la Savoye. Enfin , le 13 Octobre de cette année , le traité de Ratisbonne , conclu entre le roi & l'empereur , maintint le duc de Mantoue , dans son duché de Mantoue , qui fut évacué par les ennemis , le 27 Novembre. Les rois de France ont été en tout tems les protecteurs des princes opprimés. *M. le president Hénault , ibidem , années 1629 & 1630.*

on a fait quelques efforts pour secourir le duc (a) de Mantoue, on

(a) Nous avons dit que Louis XIII avoit marché en 1629 au secours de Charles, duc de Mantoue; que ce monarque avoit conclu le traité de Suze avec le duc de Savoye, & qu'il avoit obligé les Espagnols de lever le siège de Casal; mais les mouvemens des huguenots l'empêcherent d'affermir cette année le duc Charles dans son duché. En 1630, l'empereur Ferdinand II demanda à la diète électorale, assemblée à Ratisbonne, des troupes & de l'argent pour faire la guerre aux Hollandois, au duc de Mantoue, & au roi de Suède: ce prince commençoit à menacer l'Allemagne. Il proposa aussi de faire élire roi des Romains son fils Ferdinand III; mais loin de consentir à ses demandes, les électeurs l'obligèrent à congédier une grande partie de son armée, surtout un corps de 15000 cuirassiers, & à renvoyer Walstein. Ces conditions étoient dures, néanmoins l'empereur s'y soumit, dans l'espérance d'obtenir ses autres demandes; mais les électeurs, devenus plus hardis, les lui refuserent. L'entrée du roi de Suède en Allemagne, fut le salut du duc de Mantoue. L'empereur obligé de retirer ses troupes de l'Italie, consentit sans peine au traité de Ratisbonne, conclu le 13 Octobre,

a redonné vigueur aux princes allemands; & à ces premiers coups d'essai on a fait voir que le mal n'est encore incurable, pourveu qu'on y pourvoie à temps, & qu'on ne se lasse non plus d'agir pour conserver sa liberté, qu'elle peut asservir les autres; ce n'est pas tout d'avoir bien commencé, qui ne persevere; & vaudroit mieux n'avoir pas montré ceste résistance, que de ne la

parce que les duchés de Mantoue & de Montferrat devoient rester au duc de Nevers. La ville de Trino, avec un district qui pouvoit produire 15000 écus d'or, furent cédés au duc de Savoye, & des terres d'un revenu de 6000 écus échurent au duc de Guastalle. La France promettoit, d'un autre côté, de rendre au duc de Savoye ses états, & de ne point faire d'alliance avec les ennemis de la maison d'Autriche. Cette dernière condition causa bientôt de nouveaux démêlés, & l'affaire de Mantoue ne fut décidée que le 6 Avril 1631, par le traité de Cherasque. Le duc de Mantoue reçut les investitures de l'empereur, le 22 Juin de la même année. *M. Pfessel, abrégé de l'histoire d'Allemagne, années 1629, 1630 & 1631.*

continuer pas : car l'appréhension qu'elle aura eue de voir ses desseins ruinez , la rendra plus active à les poursuivre ; & si après quelque résistance , la perte de ceux qu'on aura enfin abandonnez , s'en ensuit , elle osterà le courage à tous les autres princes , & les persuadera que c'est en vain que l'on s'oppose à ceste puissance. Si la tentative des Allemands sur le royaume de Boheme , eut été soutenue par la France , elle estoit capable d'abbaisser ceste superbe maison , mais leur abandonnement les a précipités en servitude ; l'effort qu'on a fait pour conserver au duc de Mantoue ses estats , ne rompt le desseing de la maison d'Autriche contre l'Italie , ny ne luy en oste l'espérance. Si on luy a rompu la mesure pour ce coup , elle ne s'en proposera que mieux pour recommencer son fault. Car tandis qu'elle aura cest avantage sur les autres estats d'attaquer qui elle voudra , & que son pis aller sera de donner la paix pour attendre un temps plus favorable , il faut enfin

qu'elle vienne à bout de son dessein, pour ce que les autres estats réunis contre elle ne sont toujours en mesme disposition de s'accorder entre eux pour se maintenir, & qu'il arrive à toute heure tant de changements & révolutions au gouvernement d'eux, que c'est une merveille de les veoir aujourd'huy en mesmes sentimens pour leur conservation. Ne laissez donc point perdre ceste conjuncture d'affaires; faites vostre profit des fautes passées, & ne vivez plus au jour la journée, mais formez un dessein entre vous, & soyez constans à le poursuivre; vous voyez vostre mal, portez-y le remède, cherchez-le jusqu'à la racine afin de l'esteindre, & que le travail ny la despençe ne vous rebute point: car il vaut mieux faire un bon effort pour guérir tout-à-fait, que de vous amuser à des cures palliatives qui ne font qu'allonger la maladie du patient & ne la guérissent; puisque le dessein de la maison d'Austriche est d'affervir les autres princes; que celui de la maison de France soit

de conserver leur liberté ; & puis-que celle-là tasche de s'accroître aux dépens de tout le monde ; que celle-cy par un contre-pied procure l'accroissement de ses amis ; pour fonder ce dessein dans la justice & possibilité , & pour le faire réussir seurement, il ne faut entreprendre que sur les usurpations de laditte maison , & non sur son patrimoine ancien , car c'est-là où on la trouvera foible , & où un chacun se portera ardemment, tant pour se libérer du mal, que pour se procurer du bien ; chacun sçait à quel tiltre la maison d'Austriche tient les estats qu'elle possède en Italie , & comme l'empire est electif , & soubz quelle servitude les Alemands se tiennent injustement réduits. Ce sont ces deux grandes nations qu'il faudroit mettre en liberté.

Pour l'Alemagne , il se veoid maintenant , que le party des protestans a plus manqué de bonne conduite que de puissance , & que ceste grande persécution qu'il souffre, l'a plus animé qu'affoibly ; les hommes , les

bonnes villes, l'argent luy ont resté encorés; il ne falloit que remettre le cœur au ventre, & avoir un bon conducteur. Dieu le luy a suscité, à sçavoir le roy (a) de Suede. S'il est assisté par diversion des soldats d'Angleterre, & de l'argent de France, il y a espérance d'une grande restauration & révolution.

Quant à l'Italie, il est aisé à veoir que si la France ne la secourt, i faut qu'elle succombe. Car le roy d'Espagne en tient desja la moitié & le reste est divisé en divers estats, dont la pluspart dépendent de luy. Il faut donc ou que la France y possède quelque chose, ou qu'on en chasse les Espagnols. Si elle y prend pied, c'est bien pour empescher sa servitude, mais non pour en oster la guerre; si bien que le plus seur est d'en fortir les estrangers, & de

(a) GUSTAVE-ADOLPHE; le nommer, c'est faire son éloge. Ce grand prince a été l'un des plus grands capitaines, & l'Allemagne n'oubliera jamais qu'il a été son libérateur.

départir ce qu'ilz y tiennent aux princes Italiens : à quoy nous condescendrons volontiers pour l'utilité qu'ilz en recevront, & par ce moyen se rendront à jamais irréconciliables des Espagnols; ce qui se rencontrera d'autant plus facile à exécuter, que l'Alemagne se trouvant en mesme temps occupée en ses guerres, le roy d'Espagne n'en pourra tirer des soldats, sans l'assistance desquels il ne peut subsister en Italie. Car pour les Suisses, ilz sont trop amoureux de leur liberté, & sçavent trop les intentions de la maison d'Austriche sur eux, pour favoriser sa grandeur, quand ils verront qu'on s'y prendra comme il faut pour l'abbaisser; au contraire je tiens que ceste nation sera une des principales forces qu'on aye pour délivrer le duché de Milan de la servitude où il est.

Voilà les vrais & seurs moyens de mettre la chrestienté en repos, sans quoi il n'y faut attendre que ruines, & subversions d'estats. Mais ce n'est pas tout de les proposer, ny de les agréer. Il faut

mettre la main à l'œuvre, tandis que l'occasion s'offre, & se munir d'une constance & résolution si forte, qu'on n'abandonne jamais ce dessein. Car quand bien on ne pourra pour divers accidens qui peuvent survenir, le poursuivre par tout également, pourveu que la maison d'Autriche suive le sien, & en fasse sa principale affaire, elle en viendra enfin à bout.

Vous donc, (a) Princes & estats Ita-

(a) Les princes d'Italie jouèrent un rôle dans les tems affreux, où l'Europe étoit déchirée par les factions des Guelphes & des Gibellins. Sous le masque de la religion, ils osèrent même faire la guerre aux empereurs leurs souverains. Les excommunications lancées à chaque instant contre les têtes couronnées augmentoient l'audace des Ultramontains; chaque ville, chaque comte, enivré de toutes les idées de la plus folle ambition, s'estimoient comme autant de rois. Ils se repaïssoient même de l'espérance de rétablir la puissance énorme des anciens Romains. En un mot, les guerres entre le Sacerdoce & l'Empire furent le principal période de la grandeur des princes d'Italie. Le reste de

liens, qui estes soubz une dure servitude, ou en appréhension d'y tomber, qui voyez l'orage gronder sur vos testes, esvertuez-vous. Que le pape ne se persuade pas que la révérence de la religion arrête le desir de dominer? Que les (a) Vénitiens

l'Europe ouvrit enfin les yeux, & commença à regarder d'un œil plus tranquille les foudres du Vatican. Depuis ce moment, les états de l'Italie ne pouvant plus, comme on dit communément, *pêcher en eau trouble*, perdirent insensiblement le goût de la guerre. Le duc de Rohan s'étoit un tems flaté de pouvoir relever leur courage; & dans cette vue, il avoit composé en 1631, pendant son séjour à Padoue, un traité de la *corruption de la milice ancienne, & des moyens de la remettre dans son ancienne splendeur*. Ce qui inspiroit au duc un projet si noble, c'étoit le desir d'opposer une digue à la trop grande puissance de la maison d'Autriche, qui possédant déjà une partie considérable de l'Italie, vouloit encore y dominer généralement avec une sorte de despotisme.

(a) La république de Venise étoit aussi déchue de son premier éclat depuis la découverte des Indes, & depuis la ligue de Cambray. Les pertes considérables qu'elle a faites dans ses guerres contre les Turcs, l'ont enfin

se ressouviennent quel amour qu'ilz ont de conserver leur liberté, les rend criminels de celuy qui la leur veut oster, & que tous ceux qui favorisent par amitié ou par crainte la maison d'Autriche; apprennent icy, que pour estre les derniers asserviz, ilz ne feront les mieux traittez ?

Vous, princes electeurs de l'Empire, montrez maintenant, si vous l'estes encores d'effect comme de nom; ne laissez écouler l'occasion qui se présente à vous; vous avez esprouvé que votre division a causé vostre ruine, & que la neutralité

guerie de l'idée d'épouser les querelles des puissances du premier ordre. Une république prudente sera toujours amie de la neutralité, aussi long-tems que ses limites & son commerce seront respectés. Qu'on me permette de citer ici une réflexion de l'oracle des Loix sur le motif de cette neutralité : *Une république sage, dit M. le président Montesquieu, ne doit rien hazarder qui l'expose à la bonne ou mauvaise fortune; le seul bien auquel elle doit aspirer, c'est la perpétuité de son état.*

n'en a exempté aucun d'oppression. Réveillez-vous, opposez-vous à ceste tyrannie qui vous accable, voyez voz antiens amis qui vous tendent les mains, aidez vous à vous-mesmes, si vous voulez qu'on vous secoure : quoi ! seroit-il possible que ceste brave & généreuse nation qui a acquis l'empire & s'en est conservé la liberté de l'élection, laisse aujourd'huy perdre sa prérogative ? Non, il ne se peut, & je croy veoir plustost le Danube & le Rhin sans eau, que l'Alemagne sans liberté. Donc éveillez-vous, & avec vous tous les autres princes, villes, & peuples de l'Alemagne ; joignez-vous tous avec ceux qui vous assistent, & résolvez vous de jamais ne quitter les armes que vous n'ayez remis la liberté électoral. Après quoy, pour la maintenir en sa vigueur, vous devez observer religieusement deux choses, la premiere, de ne désigner l'empereur durant celui qui est vivant, afin que son autorité ne préjudicie à la liberté de l'élection ; & la seconde, de faire une loy fon-

damentale qu'on n'essira jamais deux empereurs de suite d'une mesme maison , pour éviter l'abuz où vous estes tombez maintenant ; & que les grandes maisons participent à l'honneur de l'empire.

Vous, roy (a) très-glorieux des Goths , & des Vandales , que Dieu a fait naistre pour le rétablissement de la liberté Germanique, qui faites veoir qu'un homme en vaut cent mille , & que cent mille n'en valent pas un ; poursuivez vostre pointe , ne vous laissez point, car le prix est au bout.

Vous, grand Breton , (b) roy d'une si belliqueuse nation , obligé au rétablissement de vostre (c) beau-

(a) Gustave-Adolphe , roi de Suède , des Goths & des Vandales , dit *le Grand*.

(b) Charles I, roi d'Angleterre , d'Ecosse & d'Irlande , succéda à son pere Jacques I, le 27 Mars 1625. La fin tragique de ce prince sera toujours reprochée à la nation Angloise , comme l'événement le plus exécrationnable qu'on trouve dans l'histoire.

(c) Frédéric V , comte Palatin du Rhin ,

frere , qui devez maintenant recog-
noistre les tromperies Espagnoles ,

avoit épousé , le 14 Février 1613 , Elisa-
beth , fille de Jacques I , roi d'Angleterre.
L'ambition de cette princesse fut la princi-
pale cause des malheurs que son mari essuya
en 1619. Frédéric s'étoit rendu à ses instan-
ces , malgré les conseils de l'électrice , sa
mere. Les révoltés de Bohême venoient de
déposer solennellement , le 19 Août 1619 ,
leur roi Ferdinand II , qui étoit en même tems
empereur. Ils réunirent leurs suffrages en fa-
veur de Frédéric V , électeur Palatin , chef
de l'union protestante , & voisin de la Bo-
hême par le haut Palatinat. Frédéric V hésita
long-tems s'il accepteroit la couronne qu'on
lui offroit ; mais le maréchal de Bouil-
lon , le prédicateur de sa cour , & princi-
palement l'électrice sa femme , l'y déter-
minerent. Elle pressa son mari , & il signa le
décret de l'élection en répandant des larmes.
Le roi d'Angleterre , son beau-pere , les élec-
teurs protestans & le duc de Baviere , pré-
voyant les malheurs où il alloit se précipi-
ter , s'efforcèrent en vain de lui faire aban-
donner cette résolution. Dès que son parti
fut pris , il n'écouta plus que sa femme &
ses flatteurs. Il se rendit en Bohême ; &
après avoir été couronné à Prague le 25
Octobre , il se ligua contre Ferdinand II avec

ne souffrez plus longtems qu'on se
mocque de vous ; la justice vous y

Bethlem Gabor , prince de Transylvanie , & lui promit de lui procurer le thrône de Hongrie. Les princes de l'union de Hall s'assemblerent à Nuremberg. L'empereur y envoya des députés pour les exhorter à la paix , en leur promettant qu'il remédieroit à leurs griefs ; mais l'électeur Palatin & les Hollandois firent résoudre la guerre. Cependant l'électeur Palatin ne put faire entrer directement les princes unis dans les affaires de Bohême. Ils se contenterent de lui garantir ses états du Palatinat. D'un autre côté , l'assemblée des princes de la ligue catholique convint d'armer également , & demanda du secours au pape , à l'Espagne & à la France. On leur en promit de toutes parts. Le roi d'Espagne envoya en 1620 un secours de 20000 hommes. Enfin le roi d'Angleterre sortit de la léthargie où sa passion pour la gloire d'être auteur , & les belles promesses de l'Espagne l'avoient plongé. Il fit marcher au secours de son gendre un corps de 3000 Anglois , qui devoient joindre les troupes du cercle de la basse Saxe , & de plusieurs princes protestans. La France persuada les chefs de la ligue & de l'union de s'assembler à Ulm. Le duc d'Angoulême , médiateur de leurs conférences , faisoit promettre à l'union qu'elle ne se mêleroit point des affaires.

oblige, le temps vous y convie, & la juste indignation vous y doit por-

de la Bohême ; & à la ligue, qu'elle n'attaqueroit pas le Palatinat : c'étoit ruiner sans retour les affaires de l'électeur ; mais Louis XIII étoit bien-aïse d'humilier un prince qui avoit été de tout tems l'appui principal des religionnaires de France. L'électeur de Saxe se détacha même de l'union de Halle ; & le duc de Baviere, chef de la ligue catholique, après avoir réduit la haute Autriche sous la puissance de Ferdinand II, passa en Bohême où l'électeur de Saxe venoit d'entrer par la Lusace. L'armée impériale vint attaquer le 8 Novembre les troupes de Frédéric V, dans leur retranchement sur la montagne blanche, près de Prague. Elles furent défaites & absolument dispersées. Frédéric se sauva d'abord en Silésie, & de-là dans les Pays-Bas. L'empereur le fit mettre au ban de l'Empire en 1621 avec tous ses principaux adhérens. Spinola, général des Espagnols, avoit déjà envahi le bas Palatinat. Jacques I, roi d'Angleterre, abandonna même les intérêts de son gendre, malgré la bonne volonté du parlement, qui offroit des troupes & de l'argent pour le rétablir. Bientôt après tout le haut Palatinat fut enlevé au malheureux Frédéric par le duc de Baviere. Le duc de Brunswick & le margrave

ter avec ceste résolution de faire repentir ceux qui ont voulu abuser de vostre bonté.

de Bade-Dourlach armerent en 1622 pour sa défense; mais le comte de Tilli, général de la ligue, défît leurs troupes à Hoechst & à Wimpfen. Les victoires de Gustave-Adolphe avoient rendu quelque espérance au comte Palatin. Il quitta la Hollande où il s'étoit arrêté, & vint trouver son libérateur à Mayence. Toutes les apparences le flatoient d'un rétablissement prochain, lorsque Gustave fut tué le 6 Novembre 1632, à la bataille de Lutzen : cette dernière disgrâce acheva de l'accabler. Il mourut de chagrin à Mayence le 16 Novembre de la même année, à l'âge de 37 ans. Jacques I & Charles I, rois d'Angleterre, l'avoient tous également abandonné. *M. Pfeffel, secrétaire des ambassades de sa majesté le roi de Pologne, électeur de Saxe, abrégé chronologique de l'histoire & du droit public d'Allemagne, p. 484-507; Paris 1754, in-8°. Charles I avoit conclu en 1630 une ligue avec Gustave-Adolphe pour le rétablissement de son beau-frere l'électeur Palatin; mais ce traité ne produisit aucun effet assez considérable en faveur du malheureux prince. Le roi d'Angleterre, naturellement inconstant, n'agissoit que mollement dans l'exécution des promesses qu'il avoit faites au roi de Suède.*

Et vous, braves voleurs de l'Océan, (a) qui avez osé river le clou à la fortune Espagnole, & qui par vos heureuses victoires avez fait veoir à tout le monde que ceste nation n'est pas invincible, continuez voz progrès, profitez du temps & aydez à autrui en vous bien faisant.

(a) Les victoires des Hollandois sur les Espagnols donnerent à leur liberté les fondemens les plus solides. Depuis l'expiration de la trêve d'Anvers en 1621, les Hollandois avoient eu des succès étonnans en Amérique (1623 & 1624.) En 1628 ils continuèrent leurs conquêtes sur mer. Pierre Adrien partit pour les Antilles & pour le Mexique, attaqua la flotte d'Espagne, & la brûla après en avoir pris tous les effets. Pierre Hein attaqua une autre flotte qui venoit du Pérou au Mexique, & lui enleva pour plus de seize millions d'argent ou de marchandises. Le capitaine Charpentier & Pierre de Nuits firent aussi de nouvelles découvertes aux Indes orientales, & donnerent leurs noms aux pays qu'ils avoient reconnus. *Abrégé chronologique de l'histoire de France, par M. le président Hénault, seconde partie, p. 601, 603-605 & 613; Paris 1756, in-12.*

Quant à vous , grand (a) roy très-chrestien , qui estes l'appuy de la liberté de la chrestienté, & le grand mobile qui fait mouvoir tous les autres, recognoissez la beauté de ce desseing, & la gloire qui vous y est réservée, pourveu que, comme vous l'avez entrepris avec justice & courage, vous le poursuiviez avec soing & constance: Dieu vous fasse la grace de vous y conduire par la main, & de prospérer en telle sorte que vous en remportiez pour glorieux trophée ce titre magnifique de LIBÉRATEUR DE LA CHRESTIENTÉ.

(a) Louis XIII, dit *le Juste*, pere de Louis le Grand.





NOUVELLES
ANECDOTES
DE LA VIE

DE

HENRI, DUC DE ROHAN.



NOUS avons donné le précis des actions du duc de Rohan , à la tête de ses mémoires sur la guerre de la Valteline ; mais nous ignorions alors des anecdotes très-intéressantes , dont la découverte avoit échappé aux biographes de ce grand capitaine. M. de Priolo , établi à Moulins en Bourbonnois , conserve une lettre écrite en 1668 ou 1669 , sur son bifaïeul Benjamin de Priolo , qui avoit été constamment attaché au duc de Rohan. Cette lettre nous a été communiquée. Elle renferme

des anecdotes précieuses sur le libérateur de la Valteline. Nous avons déjà faits ailleurs (a) l'éloge de Priolo. Le duc de Rohan lui marquoit la plus intime confiance. Priolo la méritoit en effet par les titres d'une fidélité inviolable. En voici des traits singuliers. Ils jettent un nouveau jour sur la profonde politique du cardinal de Richelieu , & en même tems ils nous instruisent du motif secret qui avoit inspiré à ce ministre une haine implacable pour le duc de Rohan.

» Il (Priolo) fut envoyé pour
 » luy donner (au cardinal de Riche-
 » lieu) connoissance de la part de
 » son duc (Henri de Rohan) de
 » l'estat des troupes , de l'ordre
 » qu'il y falloit tenir , & des bri-
 » gues qui se faisoient dans cette

(a) Mémoires & lettres de Henri , duc de Rohan , sur la guerre de la Valteline , T. I. *Préface* , pag. xj-xij ; Geneve (Paris , chez Vincent , imprimeur-Libraire , rue saint Severin , à l'Ange ,) 1758 , in-12 , fig.

» contrée (la Valteline.) Ayant
» donc fait voir à ce grand ministre
» le fort & le foible des affaires de
» ce pays , il prit congé de cette
» éminence , qui , ne voulant le lais-
» ser partir de cette façon , le remit
» à deux jours pour son expédition ,
» auparavant que de luy estre ex-
» pédiée. Son éminence le tirant à
» part , luy dit : *J'ai bien de la joye*
» *que M. de Rohan se serve d'un homme*
» *de vostre capacité. Vous luy estes né-*
» *cessaire pour les affaires du roy. Dans*
» *l'espérance aussy que j'ay que vous*
» *vous y rendrez recommandable , j'ay*
» *obtenu de sa majesté une libéralité*
» *pour vous , d'une ordonnance de mil*
» *pistolles que je vous metz en main*
» *pour vous engager d'autant plus aux in-*
» *térestz de l'estat. M. Priolo luy ayant*
» *tesmoigné sa soubmission & sa re-*
» *connoissance , pria cette éminen-*
» *ce de trouver bon qu'il ne prît*
» *point cet argent que M. de Rohan ,*
» *son maistre , n'en eût connoissan-*
» *ce , alléguant que les bienfaicts*
» *qu'il recevoit de ce duc , le met-*
» *toient en estat de vivre sans*

» aucune ambition que celle de luy
» plaire. M. le cardinal lui répéta.
» *Hé bien , retournés vous à l'armée ,*
» *& rendez compte à vostre maistre des*
» *libérallités du roy.* Sur quoy prenant
» son ordonnance , il alla rejoindre
» l'armée & rendit compte à son duc
» de tout ce qui s'estoit passé ; qui
» ayant trouvé son procédé au-des-
» sus du commun , luy en fit connois-
» tre le ressentiment qu'il en avoit
» par mil tesmoignages de son affec-
» tion. Cependant M. le cardinal
» qui avoit gousté le génie de ce
» fidel serviteur , voulut entrepren-
» dre de le gagner ; escrivit pour cet
» effet à M. de Rohan , qu'il ne dé-
» peschât point d'autres personnes
» que ce secrétaire pour venir en
» cour ; qu'il plaisoit au roy , &
» qu'il s'acquittoit fort bien de ce
» qui luy estoit ordonné. Cela fit
» que M. de Rohan l'envoya plu-
» sieurs foys , où il recevoit tous-
» jours de nouveaux bienfaictz de la
» cour qui luy estoient tousjours dé-
» livrez des mains propres de son
» éminence , affin de l'attirer entié-

» rement dans ses intérestz. M. de
 » Rohan ayant heureusement livré
 » deux combatz généraux (a)

(a) Combat de Fréel contre les Impériaux, le 31 Octobre 1635 ; & combat de Morbegno contre les Espagnols , le 10 Novembre de la même année. On remarque par les lettres du duc de Rohan (sur la guerre de la Valteline , *T. II* , pag. 226-250) que ce général dépêcha en cour Jean le Clerc du Tremblai , lieutenant au régiment des Gardes-Françoises , & neveu du célèbre P. Joseph , capucin , & Gilles de Saint-Simon , seigneur de Saint-Leger , pour annoncer la victoire de Fréel. M. de Rohan (*ibidem* , pag. 270) envoya au roi , le 14 Novembre 1635 , son secrétaire Priolo , pour lui rendre compte de la disposition des Suisses sur le sujet de la négociation qui se traitoit parmi eux , au nom de l'empereur ; de quel pied marchaient les Grisons en cette affaire ; de l'assiette en laquelle se trouvoient les esprits des Valtelins ; de l'intention des Grisons sur l'ajustement des affaires de la Valteline ; de l'état de l'armée du roi ; de ses nécessités , & de la dernière victoire qu'elle avoit obtenue , le 10 Novembre , sur les Espagnols , à Morbegne. Priolo resta à la cour jusqu'au 11 Décembre , & rejoignit le duc , son maître , le 23 du même mois. (*Ibidem* , p. 342-372.)

» en un jour contre les Impériaux
» & les Espagnols , & ayant def-
» fait ces deux orgueilleuses na-
» tions , il dépêcha ce nouveau fa-
» vory en cour (a) , pour en porter
» la nouvelle au roy , & luy fit con-
» noître cette vérité , remettant en-
» tre ses mains vingt-deux esten-
» dartz & dix cornettes qui furent
» portées à Notre-Dame de Paris ,
» où ils servent encore aujourd'huy
» de triomphes aux armes de sa ma-
» jesté qui luy donna une ordonnan-
» ce de deux mil escus. Ce fut dans
» ce temps que M. le cardinal se dé-
» clara , & qu'il luy fit connoître

Le cardinal de Richelieu félicita M. de Ro-
han , le 7 Décembre , sur la victoire de Mor-
begno , par une lettre (*ibidem* , p. 404-405)
remplie d'une grande chaleur d'amitié ; mais
ce ministre la lui fit tenir par la Houdiniere
& non par Priolo.

(a) Le duc de Rohan dit quelque part
dans ses mémoires sur la guerre de la Val-
teline , T. I , p. 345 , qu'il dépêcha le secré-
taire Prioleau , en qui on avoit créance à
la cour.

» le

» le deſſeing qu'il avoit du mariage
» de mademoiſelle de Rohan avec
» le duc de Richelieu, ſon nepveu,
» adjouſtant que ſ'il pouvoit faire
» condeſcendre M. de Rohan à cette
» alliance, qu'il le combleroit de
» bienfaictz : comme il ne voyoit
» dans la conſommation de cette
» affaire que de l'avantage pour ſon
» duc, il ne ballança point, après
» avoir remercié ſon éminence de
» l'honneur qu'elle luy faiſoit de
» luy communiquer une affaire de
» cette nature, de luy promettre
» d'y travailler & de porter l'eſprit
» de ſon maiſtre à la concluſion de
» ce mariage. Auſſy on peut dire
» qu'il ſ'acquitta bien de ſa pro-
» meſſe, parce qu'il aymoît les in-
» téreſtz de ſon maiſtre qu'il voyoit
» fort altérez, ſ'il ne tendoît les
» mains à l'exécution de cette af-
» faire ; connoiſſant l'humeur de
» M. le cardinal qui ne ſupportoit
» pas patiemment un refus de cette
» nature, il repréſenta ces raiſons
» au duc, luy mit devant les yeux
» la grandeur du cardinal, & le pas

» glissant où il s'engageoit en n'ac-
» ceptant point son offre. Tous ces
» raisonnemens n'eurent point de
» lieu dans l'esprit de ce duc , &
» luy ayant fait connoistre que qui
» estoit dans ses intérestz , ne de-
» voit point luy avancer de telles
» propositions (qu'il auroit bien fait
» néantmoins de suivre , puisque cela
» luy cousta sa vie , & la pluspart
» de ses biens.) Le confident de ce
» mariage , donna advis à M. le car-
» dinal de ce refus , luy fit connois-
» tre que M. de Rohan n'estoit pas
» en estat de marier sa fille , ses af-
» faire ne luy permettant pas ; &
» qu'enfin il luy rendoit graces de
» sa proposition. Il n'en falloit pas
» davantage pour aigrir l'esprit du
» cardinal. Aussi ne demeura-t-il
» gueres sans en avoir raison. . . .
» Il n'envoya point d'argent à l'ar-
» mée. Les soldatz désertoient , les
» troupes périssoient , les officiers
» murmuroient. M. Priolo (a) fut

(a) Voyez les mémoires & lettres du duc

» despesché pour représenter tous
 » ces désordres , il ne fut point
 » écouté. Tout ce qui venoit de la
 » part du nom de Rohan , estoit
 » odieux à cette éminence. Finale-
 » ment M. de Rohan , ayant bien
 » souffert , eut ordre de quitter ce
 » pays avec le desbris de son armée
 » qui fut mise sous le commande-
 » ment de M. le duc de Longueville.
 » M. de Rohan se retira à Geneve ,
 » despescha M. Priolo en cour , pour
 » l'instruire des sentimens de son
 » duc & de l'intention qu'il avoit de
 » passer doresnavant les jours dans
 » la tranquillité , suppliant sa ma-
 » jesté de le vouloir rembourser
 » des deniers qu'il avoit avancés
 » pour son service. M. le cardinal
 » le remit à quelque temps , luy dit
 » d'aller retrouver le duc son maîs-
 » tre , de luy assurer de son ami-
 » tié ; & que pour son rembourse-

de Rohan , sur la guerre de la Valteline ;
T. I, p. 345-349 & 368-370 ; & T. III,
p. 104-135.

» ment il eut à le renvoyer dans trois
» moys. Il revint donc trouver son
» duc à Geneve, où il reprit son
» ancienne qualité d'intendant.

» Peu de temps après il jetta les
» yeux sur une damoiselle de cette
» république, originaire de celle de
» Lucques, le grand pere de laquelle
» avoit quitté sa patrie pour venir
» embrasser la pernicieuse religion de
» Calvin. Il apporta de grandes ri-
» chesses à Geneve, eut trois fils
» & une fille; l'aîné desquels nom-
» mé Marc (a) Micheli estoit pere
» d'Elizabeth Micheli, recherchée
» & depuis mariée au favori de M.
» le grand duc de Rohan. Sa mere
» estoit Magdelaine (b) Bourlamac-
» qui, aussi italienne; il n'eut pas
» de grandes contestations dans les
» entremises de ce mariage. Il ai-

(a) Voyez ce que nous avons dit de la maison de Micheli, dans la préface à la tête des mémoires du duc de Rohan, p. xlii.

(b) *Burlamaqui*, maison établie à Geneve, originaire de Lucques, illustre par sa noblesse, présentement éteinte.

»moit cette damoiselle, il se flat-
 »toit d'en estre aimé, il estoit bien
 »fait; elle de mesme. Il estoit gal-
 »land; elle, très-vertueuse; si bien
 »qu'ayant fait cognoistre son desseing
 »à son duc, & estant approuvé de
 »luy, ce Seigneur voulut luy-mê-
 »me en faire la demande. M. le
 »duc donna une connoissance par-
 »faite de l'extraction (a) de son in-
 »tendant, de ses bonnes mœurs &
 »qualités, le tout suivi d'une somme
 »de quarante mille escus argent
 »monnoyé, qui ne devoit rien à
 »personne, & qu'il estoit caution
 »de tout ce qu'il avoit avancé. Les
 »parens de ceste damoiselle trou-
 »verent bien de l'avantage dans
 »ce mariage, l'accepterent après
 »avoir de leur costé faict des avan-
 »ces honnestes pour la satisfaction
 »de M. Priolo. Après quoy le con-
 »tract fut signé.

(a) Priolo étoit noble Vénitien d'origine.
 Voyez l'attestation qui est à la fin de ces
 anecdotes.

» Pendant que toutes ces choses
» se passoient, si le duc ny son in-
» tendant ne s'endormoient pas, le
» Cardinal-Infant, général des Es-
» pagnols, ne perdit point de temps
» pour attirer ce grand capitaine dans
» son party ; le duc de Rohan, sans
» rendre réponse, tenoit la négocia-
» tion en suspens : le cardinal de Ri-
» chelieu en eut avis. Cette éminen-
» ce avoit près d'elle un nommé Ros-
» signol, homme très-expert pour
» contrefaire les écritures. Elle se
» servit de cest homme. Il contrefit
» la lettre du général Espagnol, sui-
» vant son style ordinaire, & les
» affaires qui pouvoient se brasser
» entre luy & ce duc. Enfin le car-
» dinal envoya un homme exprès
» comme venant de Flandre, avec
» une lettre si bien faite que M. de
» Rohan fit dire à cest envoyé d'at-
» tendre jusques au lendemain la
» réponse. Dans ce temps M. Priolo
» arriva de campagne. Le duc le fit
» entrer dans son cabinet, luy fit
» veoir cette lettre qui estoit en-
» tierement avantageuse. Mais cet

»intendant se deffiant du tour, fit
 »connoître à son duc la trahison par
 »la marque du papier qui se trouva
 »dissemblable des véritables let-
 »tres (a) qu'il avoit reçues, qui
 »étoient toutes marquées à la mar-
 »que *du Cornet*, qui est la manufac-
 »ture de Bruxelles; & cette der-
 »niere se trouvant marquée *au raisin*
 »qui est la marque de Paris, luy
 »fit conjecturer la fausseté de cette
 »lettre, conseilla à son maistre de
 »faire arrester ce courrier jusques
 »à ce qu'il en eût donné advis au
 »cardinal de Richelieu, & qu'il luy
 »eût montré la lettre contrefaite
 »du général Espagnol. Son conseil
 »fut suivi. Le courrier fut arresté;

(a) Ce n'étoit pas la premiere fois que la
 cour d'Espagne avoit tenté d'acquérir un gé-
 néral d'une si haute réputation. L'histoire
 nous apprend le châtiment que le duc de Ro-
 han fit subir, en 1635, à l'émissaire de Bru-
 xelles, qui avoit voulu le détacher de la Fran-
 ce. *Vie du duc de Rohan, par M. l'abbé Pérau,*
T. XXII, des hommes illustres de la France,
pag. 271-273.

» & cet advisé intendant prit la
» poste, & se rendit près du ministre
» de France, où, faisant le nécessaire,
» luy donna advis de ce qui se pas-
» soit, luy fit voir la lettre, & luy
» demanda s'il ne falloit pas faire
» pendre cet envoyé. M. de Riche-
» lieu fut fort surpris. Mais, dissimu-
» lant à son ordinaire, fit assseurer M.
» de Rohan par un courrier exprès
» de son amitié, & ordonna que le
» courrier détenu à Geneve seroit
» mis entre les mains du prévost,
» pour estre conduit à la Bastille,
» où on peut croire qu'il n'y fut pas
» longtems; le cardinal retint quel-
» ques jours auprès de luy M. Priolo,
» auquel il fit la proposition de luy
» donner dix mille escus, s'il vou-
» loit luy livrer le duc; que le roy
» envoyeroit un ordre à messieurs
» de Geneve pour le mettre hors
» de leur ville; & qu'il luy fît pren-
» dre le chemin de Versoy qui va
» au pays de Gex, où M. de Lon-
» gueville l'attendroit avec cinq cens
» chevaux pour l'enlever. Il ne put
» refuser au nez du cardinal ceste pro-

» position. Auffy luy promit-il posi-
 » tivement ! Mais bien loin de tenir
 » fa parole , il ne fut pas pluftoft
 » de retour auprès de fon cher maî-
 » tre , qu'il l'advertit de tout ce qui
 » fe paffoit à la cour contre luy ;
 » enfuite luy confeilla d'attendre
 » l'ordre que messieurs de Geneve
 » devoient recevoir du roy , pour
 » exclure ce malheureux capitaine
 » de leur terre. Pendant ce temps
 » il acheva fon mariage avec toute
 » la magnificence poffible. Son bon
 » maître luy fit le devoir de pere ,
 » & témoigna en cette occasion l'af-
 » fection qu'il luy portoit, de fe trou-
 » ver dans des aflemblées de réjouif-
 » fances & d'y payer même de fa
 » perfonne , dans un temps où fon
 » cœur généreux eftoit ensevely dans
 » la mélancolie , & dans des inquié-
 » tudes inconcevables. Ces nopces
 » n'eftoient pas tout-à-fait paffées ,
 » que l'ordre vint à messieurs de Ge-
 » neve. Ils furent trouver M. de Ro-
 » han , auquel ils repréfenterent la
 » néceffité qu'il y avoit d'obéir aux
 » ordres du roy. Ce feigneur leur

» tesmoigna qu'il ne vouloit pas met-
» tre en peine leur pacifique estat,
» pour luy ; & qu'ainfy il sortiroit.
» Tout son équipage se prépara dès
» le lendemain pour partir le jour
» suivant, & marcher par Verfoy
» où l'embuscade l'attendoit. Auffy
» on donna ordre de dire à tous les
» domestiques que leur maître mar-
» choit derrière eux. On leur avoit
» mesme persuadé de cette façon.
» Ainsy les gens de M. de Longue-
» ville demandans à ces domestiques
» des nouvelles de leur maître, ils
» respondirent : *il vient derrière*, mais
» il estoit bien devant. Car on l'a-
» voit fait embarquer sur le Lac,
» pour le conduire en Suisse, où son
» équipage le vint joindre. Ainsy le
» duc de Longueville fut trompé,
» & le cardinal enragé d'avoir esté
» pris pour duppe. M. de Rohan
» avoit laissé son intendant à Geneve
» pour y achever ses affaires ; & ce
» duc s'achemina en Allemagne,
» sans avoir aucun dessein formé
» de ce qu'il deviendrait. Il joignit
» dans ce voyage le duc de Wey-

» mar qui estoit à la teste des trou-
 » pes de France , & qui assiégeoit
 » Rhinfelden sur les Impériaux. Ce
 » Général fut très-joyeux de voir
 » dans son camp un si grand capi-
 » taine , & l'engagea de ne point
 » quitter qu'il n'eût veu la décision
 » de cest important siège. Les trou-
 » pes de la maison d'Austriche es-
 » toient préparées pour secourir cette
 » place : M. de Rohan fut d'avis
 » qu'on levât le siège pour leur livrer
 » bataille : son opinion fut suivie.
 » Chacun sçait quelle fut la force
 » de cette journée. Ainsy je me con-
 » tenteray de dire que le duc de
 » Rohan , combattant en volontaire
 » à l'âge de cinquante-neuf ans ,
 » n'ayant point voulu de comman-
 » dement , fut blessé à la jambe d'un
 » coup de mousquet , dont il mou-
 » rut le 13 Avril 1638 , entre les
 » bras de son fidele intendant , qui
 » reçut les derniers embrassemens
 » du plus grand capitaine de son
 » temps , & du meilleur maître qui
 » fut jamais. Aussi son affliction pa-

» rut si grande , que je n'entreprendray point d'en faire un récit. Il n'abandonna point le corps de son glorieux duc , donna ses ordres pour rendre les derniers devoirs aux manes de cet illustre conquérant , le corps duquel fut porté à Genève avec toute la pompe funéraire qu'on peut s'imaginer , où il repose dans un caveau au temple de Saint-Pierre dans une chapelle bâtie exprès , tapissée de velours noir avec ses armes relevées en bosse. Il luy fut dressé une épitaphe en quatre vers françois , composés par ce triste intendant , qui depuis en fit une autre latine , qui se voyent toutes deux aujourd'huy. Telle fut la fin de ce grand homme. Son corps fut si bien embaumé , qu'il se voit encores aujourd'huy , & on distingue facilement les moindres traitz de son visage.

» Cette mort inopinée fit un étrange effet dans l'esprit de M. Priolo , qui n'avoit point encore senty la puissance de la fortune

» qui l'avoit jusques alors regardé
» de bon œil. Si son cœur fut abbat-
» tu, ce fut la seule douleur de la
» mort de son maître qui en fut la
» cause ; car il se voyoit riche, bien
» allié, & ses affaires sans aucun
» embarras : aussy voulut-il jouir de
» la douceur du repos. Il achetta une
» belle terre aux portes de Genève,
» où il mit douze mille escus. Il fit
» bastir quelques pavillons qu'il or-
» na de belles peintures ; Mais il
» supportoit cette tranquillité de vie
» avec une impatience inconcevable.
» M. le cardinal de Richelieu le res-
» veilla du sommeil de cette oisiveté,
» luy écrivit fort honnestement, &
» l'engageoit de se rendre près de
» luy pour les affaires du roy, avec
» parole d'oublier le passé. Ce ne
» fut pas une petite affaire de le ré-
» foudre à un voyage où le danger
» estoit esvident. Il considéroit M.
» le cardinal comme un homme sans
» miséricorde ; mais il sçavoit aussy
» qu'il estoit plein de générosité.
» Cette dernière qualité le fit résou-

» dre à se rendre près de luy, où
» il alla, tantost dans l'espérance
» d'un pardon, quelquefois aussy dans
» la crainte de souffrir une punition
» signalée. Il arriva finalement à la
» cour, fit sçavoir à son éminence,
» qu'il estoit prest d'exécuter ses or-
» dres. M. de Richelieu le remit au
» lendemain, auquel temps il eut au-
» dience ; il trouva ce ministre ac-
» compagné de M. Bouhillier-Cha-
» vigni, & son éminence ayant fait
» retirer le reste des gens qui se trou-
» voient près de luy : il luy confir-
» ma le pardon qu'il luy avoit pro-
» mis, pourveu qu'il ne déguisast
» rien ; & ayant satisfait ce grand
» homme sur toutes les questions
» qu'il luy demanda : il ne s'estonna
» que dans la connoissance de ce
» papier ; & luy ayant promis en-
» suite de l'avancer & d'aller met-
» tre ordre chez luy à ses affaires,
» il quitta ce cardinal qui mourut
» peu de temps après qu'il fut de
» retour à Genève. Cette mort l'o-
» bligea à ne plus songer qu'à re-

»tourner dans la solitude qu'il avoit
»quittée où il demeura quatre ans
»& six mois.

Voici l'építaphe (a) du duc de
Rohan, par Robert Arnauld, sieur
d'Andilli, frere de l'illustre docteur
de Sorbonne, Antoine Arnauld :

Grand de cœur, grand d'esprit, & grand
par ma naissance,

J'aurois poussé des Lys la gloire jusqu'aux
Cieux,

Si de mes hauts projets les destins envieux
N'eussent armé mes bras pour ma propre dé-
fense.

L'Europe en mon malheur admira ma const-
tance,

Mon sort eut pour jaloux les plus ambitieux.

Je fus chef d'un parti sans être factieux,

Mon roi connut mon zèle & vit mon inno-
cence.

Comme un autre Annibal, par mes travaux
guerriers

Sur les Alpes cent fois j'ai cueilli des lauriers.

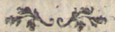
(a) Recueil des épigrammatistes François,
T. I, p. 151-152; Amsterdam 1720, in-12, fig.

Aussi vaillant soldat, que parfait capitaine;
J'aurois passé César, si j'avois eu son sort,
J'ai vaincu comme lui dans les champs d'Al-
cimene (a),
Mais il n'y mourut pas & j'y trouvai la mort.

Nous finirons ces observations par
une copie collationnée du diplôme
que la république de Venise fit ex-
pédier le 27 Mai 1662, sur la no-
blesse Vénitienne de Benjamin Prio-
lo, ancien secrétaire du duc de Ro-
han, & auteur d'une histoire (b) de
France.

(a) C'est Ulm, qui s'appelloit autrefois
Alcimoennis Urbs. Le poète vouloit peut-
être désigner par ce nom la bataille de Rhin-
felden, *Campus Rheni*, les champs du Rhin,
où le duc de Rohan avoit été blessé à mort.

(b) Depuis la mort de Louis XIII; Cet ou-
vrage parut pour la première fois à Paris en
1662, in-4°. Il est écrit en latin. Rhodius a
donné la vie de Benjamin Priolo.



DOMINICUS CONTARE-
NO DEI GRATIA DUX
VENETIARUM &c. Ad perpe-
tuum rei memoriam. Particolar in-
stituto de la republica serenissima ei-
sendo stato sempre essercitar con-
trafegni di affetto verso il merito di
quelli che in qualsivoglia modo s'im-
piegano nel servizio della medesi-
ma. Per tanto havulosi da noi riguar-
do alla divotione manifestata in piu
occasioni del signor Benjamin Priolo
gentilhuomo Venetiano nel dedicare
non solo alla signoria nostra l'histoire
da lui composte de' gloriosi gesti del
re christianissimo, ma di facerne etian-
dio pervenire con il mezzo dell
ambasciadore nostro Grimani, che
si attrova apresso la maestà sua, il
primo libro di esse immediate dato
alle stampe, facendo sempre piu
apparire l'ottima sua volonta, pe-
rilche siamo venuti in risoluzione di
decorarlo col grado di cavalier di
san Marco, concedendo gli con la
pienezza della nostra autorità fa-

coltà d'ufar le vesti, cinta, fpada, fpironi d'oro, ed ogni altro ornamento militare, è di godere tutte le prerogative, honori, giurisdittioni, è privilegi, che fono proprii degli altri cavalieri, & alla vera militia, è dignità di effa fpettanti, volendo noi, che per tale fia in ogni luoco riconofciuto, in segno di che gli havemo ordinato l'ifpeditione del prefento privileggio, munito con il noftro figillo d'argento, è cordon di feda, è d'oro à memoria de pofteri. Date in noftro ducali palatio die XXVII Maii, indittione XV. M. DC. LXII. *Signé* Giulio Cefare Alberti fecretario avec parafe : A U B A S D U D I T D E C R E T, émané du Doge de Venife & du Senat, & à côté de la fignature du fecretaire de la Republique, on voit un écu quarré, finiffant en pointe demi-ronde, où font représentées avec tous leurs émaux enluminez les armes de la maifon de Priuli, autrement, Prioli ou Priolo, qui confiftent dans un champ pallé d'or & d'azur de fix pièces, au chef de

gueules. L'écu est couronné d'un tymbre d'argent, de gueules, & d'azur posé de front, fermé de grilles avec des ouvertures, dont la plus large est celle du milieu; enrichi & accompagné de lambrequins qui sont des mêmes couleurs & métal que le champ de l'écu & les pièces y contenues. Les extremités du tymbre & de ses lambrequins vont se terminer entre les chiffres romains qui forment la date du décret: Tout autour de l'écu des armes le sénat de Venise a mis cette inscription: *non data, non concessa, sed adnata, senatus decreto*. La copie figurée desdites armes & inscription, se trouve icy avec une parfaite conformité à l'original. Sur le repli du titre est attaché le sceau de la république de Venise avec des cordons, nœuds & houppes de soye rouge & de fil d'or. Le sceau consiste dans une petite boîte d'argent ronde & plate. Sur une des faces on lit ces mots, sculptez en bosse: DOMINICUS CONTARENO DEI GRATIA DUX VENETIARUM &c. Les mots GRA-

TIA & VENETIARUM sont écrits par abbréviation. Avant le mot DOMINICUS on y voit en tête une rose ou quinte feuille entre deux étoiles. &c. se trouve entre deux étoiles: & au dessous d'&c. est encore une rose ou quinte feuille entre deux étoiles: Sur l'autre face du sceau le Doge est représenté à genoux devant saint Marc. Derrière le Doge & autour de sa tête sont écrits les mots suivans: DOMINICUS CONTARENO DUX. Les deux premiers mots sont en abrégé. Le dernier est tout au long. Derrière saint Marc on lit en abrégé: SANCTUS MARCUS VENETIARUM.

Ici sont peintes les armes de Priolo, à l'instar de celles qui sont blasonnées dans ce diplôme; & on lit ces mots, à l'entour des armes: NON DATA, NON CONCESSA, SED ADNATA, SENATUS DECRETO.

NOUS NOTAIRES ROYAUX A MOULINS, SOUSSIGNÉS AVONS

tiré la présente copie collationnée de mot à mot & avec une exactitude littéraire sur le titre primordial & original en parchemin, signé, paraphé, scellé & armorié comme dessus; ledit titre à nous représenté, & à l'instant retiré par messire Benjamin-Michel Priolo, chevalier seigneur de Blanzay, arrière-petit-fils dudit seigneur messire Benjamin Priolo, en son vivant, chevalier, seigneur de la Vienerie, Blanzay, Varadd, Sacconnet & autres ses places, conseiller d'état du roy très-chrétien, ministre de sa majesté auprès de la république de Venise, chevalier de l'ordre de saint Marc de Venise &c. au profit duquel Benjamin Priolo fut expédié en l'année mil six cent soixante-deux, le présent décret de laditte serenissime république. Et avant de le retirer, ledit Messire Benjamin-Michel Priolo, son arrière-petit fils, a signé avec nous la collation qui en a été faite en notre étude, & par nous dits notaires royaux à Moulins, soussignés l'an mil sept cent

quarante-six, & le vingtième jour
d'Octobre.

PRIOLO DE BLANZAY.

PERONNIN.

BERAUD.

CLEVÔNNIN.

*Contrôlé à Moulins ce 22 Octo-
bre 1746, reçu six sols.*

CNELLULIER.

NOUS JEAN-BAPTISTE DESBOUIS
DE SALBRUNE, seigneur dudit
lieu, conseiller du roy, lieutenant par-
ticulier en la sénéchaussée de Bour-
bonnois & siége présidial de Mou-
lins, pour l'absence de monsieur Ber-
ger, lieutenant général esdits sièges
qui nous précède suivant l'ordre au
tableau, certifions & attestons à
tous qu'il appartiendra, que Me
Peronnin & Beraud qui ont signé
l'acte cy-dessus, & des autres parts
écrit, sont véritablement notaires
royaux demeurans en cette ville
de Moulins; que c'est leur signature
ordinaire, & que foy y doit estre
ajoutée, tant en jugement que hors

d'iceluy ; en foy de quoy nous avons
signé le présent certificat, & iceluy
fait contresigner par nôtre greffier,
& par luy fait apposer le sceau de
cette sénéchaussée. Donnée à Mou-
lins en nôtre hôtel le vingt-quatre
Octobre mil sept cent quarante-six.

DESBOUIS DE SALBRUNE.

LIBAUTT.

L. S.

*Les armes de France en
cire rouge d'Espagne.*



Benjamin Priolo , qui avoit embrassé
la religion catholique-romaine , mourut en
1667 à Lyon , en allant à Venise de la part
de la cour de France , pour une négociation
très-importante.

DISCOURS (a) de M. le comte du Luc (b), ambassadeur du roi, à la diète de Baden, le 8 Juillet 1711.

MAGNIFIQUES SEIGNEURS,

DE tous les devoirs où mon ministère m'engage auprès de vous,

(a) Si les cantons eussent suivi les sages maximes, répandues dans ce discours, la guerre civile de 1712, qui porta de si cruelles atteintes à l'union Helvétique, n'eût jamais déchiré la Suisse.

(b) François-Charles des comtes de Vintimille, comte du Luc & de la Marthe, lieutenant de roi en Provence, & commandeur de l'ordre militaire de S. Louis, ambassadeur de France en Suisse depuis 1709, jusqu'au 19 Juin 1715, ambassadeur à la cour de Vienne en 1715; conseiller d'état d'épée; chevalier-commandeur des ordres du roi, le 3 Juin 1724, mort le 19 Juillet 1740, âgé de 87 ans, en son château de Savigny-sur-Orge. Voici le portrait de cet ambassadeur, tel que nous le

le plus glorieux, & le plus agréable pour moi , est celui d'assister à vos diettes générales , puisqu'elles réunissent en quelque sorte

J'avons tracé dans le Tome VII de l'histoire militaire des Suisses , pag. 432-433 & 540. Le comte du Luc étoit doué d'un esprit vif, pénétrant , & d'une éloquence naturelle. Jamais ambassadeur ne représenta son maître avec plus de dignité. Sa conduite, guidée par une rare prudence , sembloit se prêter aux événemens, sans se laisser déconcerter par les revers , & en elle triomphoit avec le tems En arrivant à Soleure , il ne se renferma pas dans les bornes de son ministère auprès des cantons. Il crut que son devoir exigeoit qu'il ménageât des intelligences au-delà du Rhin , & il eut le bonheur d'être servi par des gens capables & fidèles Jamais ambassade ne fut plus embarrassante , & jamais ministre ne se conduisit avec plus de prudence. Il fit tous ses efforts pour réunir les cantons ; & ne pouvant les ramener à une réconciliation parfaite, il en attacha une partie à la France , tandis que les autres , entraînés par des préjugés & des craintes déraisonnables , se lioient avec les ennemis de la couronne.

Mémoires,

mes fonctions en réunissant les différens membres de cet illustre corps, dont le bonheur a toujours fait l'attention du roy mon maistre, & le principal objet de mes soins.

Ce bonheur, l'ouvrage de vos célébres ayeux, qui semble avoir fait de vostre estat l'azile de la paix, & qui vous maintient depuis tant de siècles dans une heureuse tranquillité au milieu des agitations du reste de l'Europe, ce bonheur, dis-je, auroit esté moins durable, s'il eût esté simplement le fruit de leur courage, & si leur sage conduite n'eût affermi par l'union ce que la valeur avoit établi par les armes.

Vous ne l'ignorez pas, magnifiques seigneurs; c'est cette union ferme & indissoluble, c'est le concert unanime de veues & de volontés, qui, après avoir lassé l'ambition opiniâtre de vos anciens ennemis, a rendu vostre alliance respectable à vos voisins, précieuse à vos amis, & a tiré vos ancestres de l'ordre des particuliers, pour les élever au

rang des plus considérables puissances de la terre. Leurs successeurs agissant par les mesmes principes, renfermés dans les justes bornes que la nature & l'équité ont prescrites à cet estat, détachés des intérestz estrangers, occupés du leur, constants dans leurs maximes, fidelles à leurs alliances, & inaccessibles à toutes les chimeres que l'ambition ou la crainte suggèrent à la fausse politique, ont perpétué chez eux par la bonne foy & par la concorde une tranquillité que les autres nations n'ont jamais pu acquérir avec tout le secours des raffinemens, & vous ont transmis une puissance également formidable à l'injustice & respectable à la vertu.

Mais le dirai-je, magnifiques seigneurs, je vois avec douleur que les ressorts qui composent cette heureuse harmonie, semblent se relâcher de jour en jour; ce n'est plus cette tendre affection, cette cordialité mutuelle qui présidoit autrefois à vos conseils, & les puissances es-

trangeres qu'une vraye & solide amitié n'intéresse point à votre gloire, semblent déjà se promettre de vos dispositions présentes, la fin de vostre union & de vostre intelligence; vous ne le voyez que trop; ceux qui par la sainteté de leur caractère, devroient tenir auprès de vous la place de ministres de paix, au lieu de songer à réunir les esprits par la douceur, s'efforcent de les aigrir par la violence, & oubliant la bienséance de leur estat, & le respect dû à la souveraineté, essayent d'allumer par les discours emportés & séditieux, le flambeau d'une guerre qui leur est toujours indifférente, lorsque les étincelles ne vont point jusqu'à eux.

Tel est, magnifiques seigneurs, l'excès de confiance où vos contrariétés intérieures peuvent porter les étrangers, & vos sujets mesmes; Car vous vous flattez en vain que les maximes de vos prédécesseurs seront respectées des particuliers, quand vous serez les premiers à les

oublier; & quel homme dans le temps de vos peres auroit eu l'audace, né leur sujet, de conduire lui-mesme au travers de vos terres une (a) armée étrangere pour la faire passer dans le pays de vos plus anciens amis & de vos plus fidelles alliés? auroient-ils souffert que leur territoire eût esté violé contre la foy des traités, & cet attentat seroit-il sorti de la mémoire d'une nation qui jusqu'icy n'a pas esté moins caractérisée par la bonne foy que par la valeur? Et c'est cependant ce que nous avons vu; L'entreprise des étrangers est demeurée impunie, l'audace du compatriote n'a point esté reprimée, & vos alliés jusqu'à présent n'ont reçu aucune satisfaction. Souffrés ce foible reproche dicté par la délicatesse d'une amitié blessée, plustot que par le ressentiment.

Je vous le répète, magnifiques

(a) Passage de M. le comte de Merci, par le canton de Bâle, en 1709.

seigneurs, les principes de votre feureté sont en vous mesmes. La nature a fait de votre estat une barriere qui rend cette feureté nécessaire à celle de tous vos voisins. Il vous sera toujours aisé de réprimer les entreprises de ceux qui, attachés à un corps étranger, & à des intérêts différens des vôtres, se servent de votre alliance pour s'attribuer parmi vous une puissance qui vous appartient. Mais inutilement auriés-vous recours à des (a) alliances nouvelles & éloignées, qui pourroient bien estre préjudiciables à vos anciens amis, mais dont vous ne retireriez jamais qu'un avantage imaginaire. Tant que vous vous tiendrez étroitement unis, vous n'avez besoin de personne, au lieu que si la division prenoit une fois racine parmy vous, toutes les alliances du monde ne pourroient suppléer à la perte de la seule défense qui vous rend invincibles.

(a) Avec l'Angleterre & la Hollande.

Reprenez donc, magnifiques seigneurs, vostre premier esprit d'union, de franchise & d'équité dont vos ancestres vous ont laissé l'exemple, & dont vous avez donné en tant d'occasions de si glorieuses marques; songez que la justice & la paix sont le plus solide fondement de la durée des estats, & que c'est par-là que vous vous estes acquis la réputation & la puissance dont vous jouissez. L'amitié du roy mon maistre l'intéresse à leur durée, & les ordres les plus fréquens que je reçois de sa majesté, sont de vous renouveler les témoignages de la sincere affection qu'elle porte à vostre illustre corps. Ces sentimens redoublent le zele que le devoir & l'inclination m'ont toujours inspiré pour votre gloire, & je m'estimerois heureux si je pouvois y contribuer par mes conseils, par mes soins, & par tous les services qu'exige de moi le ministère que j'ay l'honneur de remplir auprès d'une si louable & si sage république.



RELATION
DE LA BATAILLE
DE STAFARDE 1690,

*Trouvée parmi les papiers de M. de
Surbeck, lieutenant-général ès
armées du roi, inspecteur d'in-
fanterie, & colonel d'un régi-
ment Suisse de son nom, mort à
Paris le 5 Mai 1714.*

LE quatorze, quinze & seizieme
d'Août, (a) notre général ayant

(a) Nicolas de Catinat, seigneur de Saint-Gratien, né en 1637, maréchal de France en 1693. Il gagna les batailles de Stafarde & de la Marfaille, & obéit ensuite sans murmurer au maréchal de Villeroy, qui lui en-voyoit des ordres sans le consulter. Il quitta le commandement sans peine, ne se plaignit

fait venir de (a) Pignerol les convois nécessaires pour marcher à Saluces (b), marcha le 17 sur trois

jamais de personne, ne demanda rien au roi, & mourut en philosophe chrétien le 25 Février 1712, dans une petite maison de campagne à S. Gratien, n'ayant ni augmenté, ni diminué son bien, & n'ayant jamais démenti un moment son caractère de modération. Voici son portrait, tracé par l'Homere des Français :

Catinat réunit, par un rare assemblage,

Les talens du guerrier & les vertus du sage ;

*Henriade, Chant VII, p. 147,
édition de 1746, in-12.*

(a) Pignerol, *Pinarolium*, petite ville d'Italie dans le Piémont, à l'entrée de la vallée de Pérouse. Les François qui la possédoient, l'avoient rendue très-forte, & y avoient bâti une citadelle ; mais ils la démantelerent en la rendant au duc de Savoye, par le traité de 1696. Elle est sur la rivière de Chiuson, à 7 sept lieues Sud-Ouest de Turin, 28 Nord de Nice, 20 Sud-Ouest de Casal.

(b) Saluces, *Salutiæ*, ville & château d'Italie dans le Piémont, capitale du marquisa de même nom, avec un évêché suffragan de Turin, qui prétend cependant ne rele

colonnes, laissant Cahourse (a) à gauche; nous arrivâmes sur le Po sans avoir rien trouvé dans notre chemin. Comme la tête de notre artillerie commença à paroître, M. de (b) Saint-Maurice qui fait la charge de maréchal de logis de la cavallerie, reçut ordre de M. de Saint-Silvestre (c) qui étoit de jour, de marquer le camp, mettant Sa-

ver que du pape. Elle est sur une hauteur au pied des Alpes, près du Pô, à 9 lieues de Turin, 6 de Pignerol. Le marquisat de Saluces forme une province du Piémont. Il est borné *au Nord* par le Dauphiné & la province des quatre Vallées, à *l'Est* par les provinces de Savillan & de Fossano, *au Sud* par la province de Coni & le comté de Nice, & à *l'Ouest* par la vallée de Barcelonette. Il fut cédé au duc de Savoye par la France en 1601, par le traité de Lyon.

(a) *Cauor*, entre *Bagnolo* & *Villafranca*, dans le voisinage du Pô.

(b) Charles-César, marquis de Saint-Mauris, natif de la Franche-Comté, lieutenant-général en 1702, mort en Mai 1704.

(c) Louis du Faur de Satillieu, marquis de Saint-Silvestre, lieutenant-général en 1693, mort en Février 1719.

lucés derrière & le fauxbourg pour quartier général ; peu de momens après, la brigade de Grancey (a) eut ordre de passer le Pô pour s'emparer des hauteurs qui dominent la ville & le château de Saluces : ce qu'elle exécuta avec beaucoup de valeur sous un grand feu de payfans qui occupoient les vignes & les cassines à mi-côte, M. le Marquis de Vieux-Pont (b) colonel du régiment de Bourbon, y fut tué, & M. le marquis de Chasteau-Renaud, colonel de Cambresis, blessé près de notre général, reconnoissant Sa-

(a) Jacques-Léonor Rouxel de Grandcey, comte de Médavis, maréchal de France en 1724, étoit colonel de Grandcey. Il mourut le 6 Novembre 1725.

(b) Il m'a été impossible de trouver son nom de baptême. Le P. Daniel (*Hist. de la Milice Française, T. II, p. 424; Paris 1728, in-4°, fig.*) nomme dans l'ordre suivant les colonels du régiment de Bourbon. Le marquis de Villandry, tué à la défense de Grave en 1674. Le marquis de Vieuxpont, l'ainé, tué en Piémont l'an 1690. Le marquis de Vieuxpont, le cadet, tué en 1690 à.....

lucés par le fauxbourg. Après quoi, notre général reçut avis par un officier envoyé de la part de M. le marquis de Montgomeri (a), qui étoit détaché avec quatre cens chevaux pour couvrir la colonne qui étoit voisine de l'ennemi, qu'ils paroissent avec une suite de très-grande poussière, qui faisoit juger que c'étoit la tête de leur armée. Notre général quitta tout pour se rendre à l'avis de M. de Montgomeri, & arrêta sur le Pô la marche de son armée pour observer le mouvement des ennemis, & après un léger conseil avec messieurs les officiers généraux, il résolut de retirer les gardes ordinaires qui avoient été postées pour le camp de Saluces avec les bagages qui étoient déjà

Albert - François de Rousselet, marquis de Château-Renaud, colonel du régiment de Cambresis dès 1684, mort à Casal au mois de Septembre 1693.

(a) Jean, comte de Montgomeri, maréchal de camp en 1696, mort le 11 Mars 1731, âgé de 85 ans.

entrés dans le quartier général, & laissa le soin à M. le marquis de (a) Feuquieres, de ramener la brigade de Grandcey qui en avoit occupé les hauteurs; & comme la nuit étoit venue, on l'employa à se mettre en bataille autant qu'elle put le permettre. Il parut pendant ce tems-là que M. de Savoye (b) s'étant aperçu que notre marche ne se continuoît pas, & que nous pourrions nous trouver en bataille au jour devant lui, fit une marche fort secrète en arriere, pour aller se pos-

(a) Antoine du Pas, marquis de Feuquieres, lieutenant-général en 1693, mort le 27 Juin 1711, si célèbre par ses mémoires sur la guerre. Sa gloire eût été encore plus solide, si une secrète animosité ou rivalité n'eût animé sa plume contre M. de Catinat, que la postérité admirera toujours, comme l'un des plus grands généraux du regne de Louis le Grand.

(b) Le duc de Savoye, Victor-Amédée II, roi de Sicile en 1713, roi de Sardaigne le 15 Août 1720, abdiqua le 3 Septembre 1730, & mourut le 31 Octobre 1732, pere de Charles Emanuel-Victor, roi de Sardaigne.

ter à l'abbaye de (a) Stafarda, poste très-avantageux, comme j'en ferai le détail en son lieu. Le jour étant venu, on redressa les lignes & on fut à la découverte inutilement, personne des ennemis n'étant resté dans la plaine. On ne tarda gueres par un grand bruit de tambours, tymbales & une infinité de coups de mousquet de s'appercevoir que l'ennemi marchoit, & qu'il déchargeoit ses armes, avec intention de les recharger de nouveau, la nuit ayant été fort humide : notre général étant incertain quel chemin l'armée ennemie tenoit, la pluralité vouloit qu'elle s'en retournoit dans son camp de (b) Villefranche se retrancher. Mais ayant détaché le sieur de Chaban, capitaine de cavalerie dans Girardin avec cinquante chevaux ou

(a) Stafarda, petite ville de Piémont, au marquisat de Saluces, sur le Pô, avec une riche abbaye. Le torrent de Grana est dans son voisinage.

(b) *Villafranca*, entre le Pô & la riviere Chison, près de Caur.

dragons, il ne tarda pas une heure à faire sçavoir à notre général qu'il voyoit l'ennemi sans pouvoir bien juger de ses mouvemens, mais qu'il ne le quitteroit pas sans lui en rendre un compte plus régulier. Dans cet intervalle notre général résolut de faire reprendre les hauteurs, postes & camp de Saluces. Pour cet effet les gardes ordinaires de cavalerie furent commandées avec les aydes-majors pour le campement, & cent hommes par bataillon qui faisoit deux mille hommes, pendant lequel tems il revint le sieur Bange, lieutenant dans Belleport, dire à notre général que l'armée ennemie se mettoit en bataille. Ce qui donna occasion à notre général de prendre avec lui messieurs de Saint-Silvestre & Servon (a), avec le régiment de Servon & celui de Montgomeri, qui faisoit partie de la brigade de ce

(a) Henri de Lyonne, comte de Servon, maréchal de camp en 1693, mort le 23 Avril 1697, âgé de 67 ans.

dernier, avec le premier escadron de Fimarcon (a), avec le régiment de Languedoc & de Gange (b), pour aller reconnoître l'ordre des ennemis. Ils y furent en diligence, & en y arrivant à la petite portée du canon avec dix escadrons qui furent laissés à la conduite de M. de Saint-Silvestre, en attendant qu'il pût le rejoindre avec le reste de l'armée que notre général fut rechercher; il résolut de donner bataille malgré le poste avantageux que l'ennemi occupoit. Pour en faire le plan, vous sçavez que sa droite étoit couverte d'un long marais que l'on jugeoit impraticable, au bord duquel il y avoit par intervalle trois

(a) Gaston - Paul de Cassagnet, marquis de Fimarcon, mestre de camp d'un régiment de dragons dès 1678, brigadier en Mars 1690, mort le 6 Août 1692 des blessures qu'il avoit reçues à la bataille de Steinkerk.

(b) François de Vissec-la-Tude, comte de Ganges, étoit en 1691 mestre de camp du régiment de Languedoc, dragons. Il quitta en 1694.

cassines précédées de deux fossés, la tête du premier étoit remplie d'une longue haye. La gauche étoit aussi couverte d'un grand marais & d'un fossé avec de grands roseaux & des chenures fort hautes, & n'avoit de front devant soi qu'un terrain propre à souffrir quatre ou cinq escadrons. Cette situation, comme vous jugez, ne pouvoit être meilleure. Toutesfois, comme je vous ai dit, M. de Saint-Silvestre étoit resté à la portée du canon avec dix escadrons, & il fut plus de trois heures seul à disputer le poste de leur droite, jugeant qu'il étoit absolument nécessaire d'occuper la premiere cassine. Pour cet effet il se servit des escadrons de Languedoc qu'il fit mettre pied à terre, qui s'en saisirent. Mais l'ennemi, étant fort proche & plus nombreux, les en déposa. M. de Saint-Silvestre les engagea d'y faire une seconde charge, ce qu'ils exécuterent vîtement & heureusement. Mais deux bataillons les en repousserent. M. de Saint-Silvestre connoissant l'importance du poste,

joignit aux escadrons de Languedoc celui de Fimarcon, & leur dit qu'il étoit absolument nécessaire de reprendre la caserne, & qu'il les feroit soutenir par deux escadrons de Montgommeri. Ce qui fut exécuté avec une valeur sans pareille, ayant chassé les deux bataillons qui la défendoient; les escadrons de Montgommeri s'y présenterent l'épée à la main, & l'un passa par de-là la caserne, entre les bataillons ennemis & leur ligne. Ce fut où M. le chevalier de la Roche-Aimon, major de Montgommeri, fut tué, & trois capitaines de Languedoc, nommés de Lorre, Feste & Puylaurens, & M. de Lautrec, capitaine dans le même régiment, blessé, M. de Conac, capitaine dans Fimarcon, tué. Les ennemis pénétrés d'une telle vivacité par le peu de troupes qui leur paroissoit, firent avancer trois bataillons avec quelques escadrons de cuirassiers pour regagner le poste qu'ils venoient de perdre. C'est ce qui engagea M. de Saint-Silvestre de se contenter de garder les hayes,

en attendant l'arrivée de l'armée. A quoi il réussit, ayant sur sa droite le régiment de Servon & à sa gauche celui de Montgomeri. Notre armée n'avoit pu joindre plutôt, parce que M. de Feuquieres qui étoit chargé de l'amener, voulut attendre que les cent hommes détachés par bataillon, comme il est marqué ci-dessus, eussent rejoint, & qu'il eût mis en bataille sur le bord du Pô pour marcher avec plus d'ordre. Le régiment de Cambresis fut détaché pour arriver plutôt avec notre artillerie, de laquelle M. de Crel est lieutenant, qui la plaça à la tête des régimens de Servon & de Montgomeri, & la fit servir très-utilement & avec beaucoup de succès. Dans le même moment notre général parut, qui visita tous les postes pour voir par où il pourroit faire attaquer l'ennemi, lesquels lui furent montrés par M. de Saint-Silvestre qui les avoit reconnus, & dont l'avis fut suivi. Pour cet effet notre général fit avancer la brigade de Grandcey qui attaqua la gauche

de l'ennemi en se jettant dans le marais, soutenue du régiment Mestre-de-Camp général (a) des dragons, du régiment de Servon, de deux escadrons de la Lande (b) & d'un de Fimarcon. La brigade (c) d'Artois, commandée par M. le prince (d) de Robecque, fut chargée d'attaquer leur droite, soutenue du régiment de Montgommeri, de deux escadrons de Saint-Maurice & de deux de Fimarcon. En peu de tems le feu devint terrible & opiniâtre, l'infan-

(a) René de Froulay, comte de Tessé, étoit en 1690 mestre de camp général des dragons.

(b) Jean-Baptiste du Deffend, marquis de la Lande, lieutenant-général en 1704, mort en Décembre 1728, âgé de 77 ans.

(c) Henri-Nicolas de l'Hôtel, marquis d'Escots, lieutenant-général en Champagne & en Brie, étoit colonel du régiment d'Artois, depuis le 4 Mai 1690. Il fut tué le 28 Août 1692 près de Namur.

(d) Philippe-Marie de Montmorenci, prince de Robecque, colonel d'un régiment d'infanterie Walonne, brigadier en 1688, mort le 25 Novembre 1691.

terie fit des merveilles par-tout ; les régimens de cavalerie & de dragons cy-dessus nommés y firent tout ce que l'on peut espérer de troupes à cheval sous un feu de quatre ou cinq bataillons pendant une heure & demie ; l'opiniâtreté de quelques bataillons ennemis postés dans les cassines, & deux autres à côté, étant environnés de chevaux de frise, fontenus d'un régiment de cuirassiers, fit que M. de Saint-Silvestre alla chercher la brigade de la (a) Sarre commandée par M. le marquis de Pleffis-Bellierre (b) qui pénétra les côtés du marais, & prit ces bataillons en flanc, ce qui les détermina à repasser derriere leur cava-

(a) François, comte de Brague, étoit colonel du régiment de la Sarre. Il fut tué au siège de Montmelian, le 14 Décembre 1691.

(b) Henri-François de Rougé, marquis du Pleffis-Bellierre, étoit brigadier & colonel d'un régiment d'infanterie de son nom en 1690. Il fut fait maréchal de camp en 1691, & mourut en 1692.

lerie, qui depuis lors ne songea qu'à faire leur retraite, qui, selon les apparences, étoit depuis quelque tems commencée, s'il est permis d'en juger par la vitesse dont tout l'entre-deux des marais fut découvert de troupes jusqu'à la petite riviere du Sendon, où tout disparut par la quantité de bois qui sont deçà & de-là de la riviere où l'on trouva le canon, partie de leur bagage, leurs caissons & les blessés dans l'abbaye de Stafarda, où ils les abandonnerent: Si notre gauche de cavalerie & dragons qui étoient par-delà les marais, avoient pu arriver, la bataille étoit gagnée complete. L'ennemi n'a pas laissé de perdre nombre de gens & d'officiers, outre plus d'onze cens prisonniers que nous avons pris avec environ cent officiers, la plupart blessés, onze pièces de canons avec quelques étendarts & drapeaux. On laisse aux (a) généraux de rendre jus-

(a) *Voici les paroles d'un illustre historien*

tice à qui elle est due. Mais on ne sçauroit éviter de dire que notre général a paru par-tout où il y avoit du danger avec un grand cœur & une pureté d'esprit qui fait honneur à l'homme. Mais à travers tout cela l'on ne peut refuser à M. de Saint-Silvestre l'honneur particulier de la journée.

sur la bataille de Stafarde. Le duc de Savoye d'accord avec l'empereur, sans le paroître, comptoit pouvoir nous surprendre : le roi, après des négociations inutiles, instruit de ses liaisons, lui déclare la guerre le 13 Juin 1690. M. de Catinat l'attaqua le 18 Août à Stafarde, où il remporta une victoire complète : la prise de Saluces suivit cette victoire, ainsi que celle de Suze, qui se rendit le 12 Novembre. M. de Saint-Ruth réduisoit la Savoye pendant ce tems-là. *M. le président Henault, abrégé chronologique de l'histoire de France, année 1690.*



OBSERVATIONS

PRÉLIMINAIRES

*Sur la description de la bataille
d'Almanza.*

Ainsi près d'Almanza , quand les Lys triomphèrent ,
Que les Lions Bretons à leurs efforts céderent ,
Au trône de Castille , au trône d'Arragon ,
Berwick par ses exploits plaça l'heureux *Bourbon*.

L'Art de la guerre par le PHILOSOPHE
DE SANS-SOUCI, *Chant VI*, p. 295,
à Potzdam 1769, in 12.

LA bataille d'Almanza , gagnée
en Espagne par le maréchal de
Berwick , au printems de l'année
1707, a été sans doute l'un des évé-
nemens les plus mémorables de ce
siècle. La relation que nous en don-
nons , a été rédigée d'après les mé-
moires du marquis d'Asfeld , l'un
des officiers généraux qui avoient
principalement aidé à fixer cette
importante victoire ; mais avant
que de parler du mérite de la rela-
tion ,

tion , nous rapporterons le jugement de M. le président Henault sur la bataille d'Almanza. Le public éclairé ne pourra qu'applaudir à notre attention.

1707.

Bataille d'Almanza le 25 Avril. Les Portugais & les Anglois commandés par milord Galouai & M. de Las-Minas, y furent entierement défaits par le maréchal de Berwick ; le chevalier, depuis maréchal d'Asfeld, & le marquis d'Avarai, eurent grande part au succès de cette journée. Une chose assez singuliere, c'étoit de voir un Anglois (le maréchal de Berwick, fils naturel de Jacques II,) commander l'armée de France ; & de voir celle des Anglois sous les ordres de milord Galouai, François, connu sous le nom de Ru-vigni, qui étoit sorti de France lors de la révocation de l'édit de Nantes. M. le duc d'Orléans, quelque diligence qu'il eut faite, n'avoit pu arriver que le lendemain de cette action : les suites de cette victoire furent aussi rapides que
Relations, K

l'avoient été celles de nos défaites. Requena se soumet à M. le duc d'Orléans le 3 Mai, & Valence le 8. Les autres villes de ce royaume suivirent l'exemple de la capitale, à la réserve de quelques-unes que réduisit le chevalier d'Asfeld.

La relation du maréchal d'Asfeld est animée par l'esprit de candeur qui doit toujours caractériser les mémoires militaires ; aussi la noble ingénuité qui régné dans le récit, en augmente-t-elle nécessairement le prix. Ce qu'a écrit du même événement le marquis de Saint-Philippe, ajoute un nouveau relief à la relation de M. d'Asfeld. Voici les (a) paroles de cet illustre historien,

(a) Mémoires pour servir à l'histoire d'Espagne, sous le regne de Philippe V, par D. Vincent Bacallar-y-Sanna, marquis de Saint-Philippe, vicomte de Fuente-Hermosa, du conseil de sa majesté catholique, son grand écuyer pour le royaume de Sardaigne, gouverneur & réformateur des caps de Cagliari & de la Gallura, alcayde de la grande-Tour, & envoyé extraordinaire auprès de la répu-

» Les deux armées étoient déjà
 » dans le voisinage de Valence à
 » la vue l'une de l'autre , observant
 » réciproquement les mouvemens de
 » l'ennemi : le marquis de Las-Minas
 » avoit son quartier à Yecla & à Cau-
 » dette , & le maréchal de Berwick
 » à Montalegre & à Chinchilla. Ce-
 » lui-ci songeoit nullement à don-
 » ner bataille avant l'arrivée du duc
 » d'Orléans , cependant il fut obligé
 » de retirer ses troupes de Chin-
 » chilla , & de les rassembler à Mon-
 » talegre.

» Le 19 Avril , en passant d'Yecla
 » à Villena , les Portugais en prirent
 » le château , l'abandonnerent en-
 » suite , & allerent camper à Cau-
 » dette. Les Espagnols & les Fran-
 » çois occupoient la plaine d'Alman-
 » za , qu'ils avoient laissée derriere
 » eux sur leur droite , & se tenoient
 » en bataille , parce qu'ils voyoient

blique de Gênes : Traduits de l'espagnol ,
 T. II , pag. 109 & suiv. Amsterdam 1756 ,
 in-12 , fig.

» que les ennemis avoient des des-
 » feins sur cette place. Enfin le 25
 » du même mois le marquis de Las-
 » Minas marcha en ordre aux Espa-
 » gnols. Le maréchal de Berwick re-
 » fusoit, autant qu'il lui étoit possible,
 » d'en venir aux aux mains, soit
 » pour attendre le duc d'Orléans,
 » soit pour ne pas commettre la cou-
 » ronne au sort d'une seule action :
 » car dans toute l'Espagne il ne restoit
 » plus d'autres troupes à Philippe,
 » excepté quelques régimens en Es-
 » tramadure. Mais le marquis de Las-
 » Minas ne lui laissoit pas le loisir
 » de délibérer : il descendoit dans
 » la plaine par une pente assez dou-
 » ce ; & il avoit posté son artillerie
 » de maniere qu'en l'avancant en-
 » core quelques pas, les François
 » en auroient été à portée. Ils éta-
 » blirent aussitôt la leur ; & l'on
 » commença à se canonner de part
 » & d'autre avec assez peu de perte,
 » parce que les lignes étoient ferrées.
 » Les Portugais & les Anglois for-
 » moient l'aîle gauche commandée
 » par milord Gallowai, où l'on avoit

» mis les meilleures troupes , parce
 » que les généraux ennemis s'apper-
 » çurent que la droite des Espagnols
 » étoit composée des Gardes-du-
 » Corps , à la tête desquels étoit le
 » duc de Popoli ; l'infanterie de cette
 » aîle étoit aux ordres d'un lieute-
 » nant-général François , & de D.
 » Antoine del Valle : le maréchal de
 » Berwick étoit au centre avec D.
 » Michel Pons ; & le marquis d'A-
 » vareï conduisoit la gauche avec
 » D. Charles de Saint-Egide, opposés
 » au comte de la Atalaya. Le mar-
 » quis de Las-Minas & le comte de
 » Dohna , général Hollandois , oc-
 » cupoient le centre de l'armée en-
 » nemie. Les Espagnols se tenoient
 » fermes dans leur poste, sans com-
 » mencer le combat, que les Anglois
 » impatiens entamerent au centre ,
 » protégés de leur cavalerie qui
 » chargea le maréchal de Berwick.
 » En même tems le duc de Popoli
 » ébranla son aîle contre le comte
 » de Gallowai, & tomba sur lui
 » avec tant d'impétuosité, qu'il rom-
 » pit sa premiere ligne ; mais la se-

» conde. foutint fi vigoureusement le
» choc, qu'elle arrêta non seulement
» le duc, mais même qu'elle le fit
» ensuite reculer avec précipitation
» jusqu'à sa seconde ligne, où com-
» mandoit le chevalier d'Asfeld. Ce-
» lui-ci l'avoit disposée avec art,
» laissant des grands intervalles en-
» tre les corps, afin de n'être pas
» entraîné par la première, au cas
» qu'elle vînt à se rompre; & lors-
» qu'il vit qu'elle retomboit sur lui
» en fuyant, il dit aux siens que c'é-
» toit une ruse pour attaquer les
» ennemis en désordre, & leur dé-
» fendit de faire aucun mouvement
» qu'il n'en donnât le signal. La for-
» tune seconda cette sage disposition:
» car les ennemis poursuivans le duc
» de Popoli avec peu d'ordre, trou-
» verent en tête le chevalier d'Asfeld
» qui les attendoit de pied ferme,
» & qui avoit posté la brigade du
» Maine en lieu d'où elle fit sur les
» ennemis un feu si terrible, que non-
» seulement leur ardeur en fut ra-
» lentie, mais même que profitant
» de leur confusion, toute la seconde

» ligne , & même la premiere qui
 » s'étoit ralliée à la faveur de celle-
 » ci, les ayant chargés en même tems,
 » le duc de Popoli vainquit le comte
 » de Gallowai, & défit entierement
 » la gauche de cette armée, qui per-
 » dit bien du monde, tant dans la
 » fuite que pendant le combat. En
 » effet les Gardes cherchant à ré-
 » parer leur premier échec, tombe-
 » berent l'épée à la main avec un
 » grand courage sur les bataillons
 » ennemis, où ils ne trouverent d'ail-
 » leurs aucune résistance, les ex-
 » hortations des officiers Anglois
 » pour retenir leurs gens, étant inu-
 » tiles.

» Le comte de Gallowai voyant
 » qu'il lui étoit impossible de réta-
 » blir sa gauche, rassembla ce qu'il
 » put d'infanterie derriere le centre,
 » & la fit entrer dans les files avec
 » quelque cavalerie composéé d'un
 » reste d'officiers, & de gens aux-
 » quels leur honneur étoit plus cher,
 » qu'à ceux qui avoient fui avec tant
 » de précipitation. Ce secours re-
 » doubla la vigueur de l'attaque du

» centre : les ennemis soutenus de
 » leur droite avoient fait reculer le
 » maréchal de Berwick jusqu'à Al-
 » manza ; déjà les François & les
 » Espagnols cédoient au courage de
 » leurs adversaires : ils n'avoient pas
 » cessé de combattre ni tourné le dos ;
 » mais le marquis de Las-Minas avoit
 » rompu leurs deux premières lignes
 » & pénétré au-delà , avec des es-
 » pérances plus que probables de la
 » victoire : car celle que les Espa-
 » gnols avoient remportée à leur
 » droite , étoit inutile , leur centre
 » étant séparé en deux corps , dont
 » les officiers généraux formerent
 » deux fronts , afin d'enfermer les
 » ennemis au milieu deux. Ce fut
 » le maréchal de Berwick qui donna
 » cet ordre salutaire , en courant
 » avec beaucoup de valeur de tous
 » les côtés ; ce qui non-seulement ré-
 » para la perte qu'on avoit déjà
 » faite , mais même décida de la
 » victoire. Alors D. Joseph d'Ame-
 » zaga attaquant en queue avec deux
 » régimens de cavalerie le centre
 » des ennemis , les surprit de ma-

» niere qu'ils eurent besoin de beau-
 » coup de fermeté pour ne pas se
 » mettre en désordre. En même tems
 » on fit rapprocher les deux extré-
 » mités du centre divisé, où ceux
 » qui s'étoient trop avancés, se trou-
 » verent enfermés de sorte qu'ils
 » ne pouvoient plus échapper. Les
 » Anglois & les Allemands soutin-
 » rent l'action avec le plus grand
 » courage. Le marquis de Las-Minas
 » faisoit d'inutiles efforts pour rani-
 » mer ses Portugais ; tous avoient
 » perdu courage : la plupart enve-
 » loppés de toutes parts, furent tail-
 » lés en pièces. Peu se sauverent ;
 » & de ce nombre fut le comte de
 » Gallowai qui étoit blessé, avec
 » quelques officiers. Le marquis de
 » Las-Minas passa à la droite, qu'il
 » renforça de toutes les troupes
 » qu'il put rallier. Les Espagnols
 » étoient déjà victorieux au centre
 » & à la droite ; cependant l'armée
 » ennemie n'étoit pas entièrement
 » vaincue. Le comte de Dohna, qui
 » ne s'étoit pas autant avancé que
 » les autres, s'étoit retiré avec treize

» régimens sur les hauteurs de Car-
 » dette ; & la droite n'avoit point
 » encore combattu : mais elle fut at-
 » taquée avec tant de fureur par la
 » gauche des Espagnols , le choc fut
 » si vif , & la mêlée devint si san-
 » glante entre les deux premières
 » lignes , qu'on fut obligé de les
 » faire soutenir par les secondes.
 » Deux fois ils se séparèrent , & re-
 » prirent chacun leur poste : enfin les
 » troupes du roi honteuses de ne
 » point partager la gloire de cette
 » journée , chargerent si vigoureux-
 » sement les Portugais , qu'après une
 » résistance très-opiniâtre , le mar-
 » quis de Las-minas blessé fut obligé
 » de prendre la fuite ; l'aîle droite ,
 » avec le reste de l'armée , fut en-
 » tierement défaite. On trouva morts
 » sur le champ de bataille des régi-
 » mens Portugais entiers & encore
 » formés ; il en réchappa peu de cette
 » nation en état d'aller porter la nou-
 » velle de cette disgrâce. Les Espa-
 » gnols & les François remporterent
 » une victoire complete & décisive.
 » S'ils l'eussent perdue , il est pro-

» bable que le trône de Philippe étoit
 » renversé sans retour.

» Telle est la fameuse bataille d'Al-
 » manza , dont le roi voulut éterni-
 » ser le souvenir par une pyramide
 » qu'il fit élever à ce sujet , & par
 » une inscription qui y fut gravée sur
 » le marbre. La gloire qu'elle acquit
 » au maréchal de Berwick , ne sera
 » pas moins durable , & doit être
 » partagée entre ceux qui se distin-
 » guerent à cette journée : de ce
 » nombre furent le duc de Popoli
 » & le duc de Sarno , le marquis
 » d'Avarei , D. Charles de Saint-
 » Egide , D. Michel Pons , D. An-
 » toine Del Valle, D. Jean Caraccio-
 » li , D. Lelio Caraffa , les marquis
 » de Santelmo & de Pisannelli, dont
 » plusieurs furent blessés. D. Jérôme
 » de Solis-y-Gante y remplit avec
 » valeur la place de D. Diegue d'A-
 » vila , après la mort de ce dernier.
 » MM. de Polastron & de Silleri fu-
 » rent tués dans la chaleur de l'ac-
 » tion. On nomme parmi les Vallons
 » qui se distinguèrent, le duc d'Ha-
 » vré , le comte de Bucquoi & le

» seigneur de Potelbergh, qui, à la
 » tête d'un bataillon d'infanterie,
 » soutint à la droite toute la furie de
 » deux bataillons Anglois, & les mit
 » en fuite; ce qui contribua beau-
 » coup au succès de cette aîle. Le
 » chevalier d'Asfeld fit plus lui seul
 » que les autres; il fit prisonniers
 » le lendemain du combat, cinq ba-
 » taillons Anglois, cinq Hollandois
 » & trois Portugais, qui s'étoient
 » refugiés avec le comte de Dohna
 » sur les hauteurs de Caudette, où
 » il les enveloppa. Le camp ennemi
 » offrit un riche butin aux vain-
 » queurs; on y trouva, outre une
 » grande quantité d'armes & de mu-
 » nitions de guerre, vingt pièces de
 » canon, trois cens chariots chargés
 » de vivres, & cent douze drapeaux
 » ou étendarts: cinq lieutenans-gé-
 » néraux, sept brigadiers, vingt-
 » cinq colonels & trente lieutenans-
 » colonels furent faits prisonniers,
 » avec huit cens officiers subalter-
 » nes & douze mille soldats. Les en-
 » nemis laisserent six mille morts sur
 » le champ de bataille. Ainsi la jour-

» née d'Almanza coûta dix-huit mille
 » hommes à l'archiduc ; mais la dé-
 » fertion augmenta si fort cette per-
 » te , que dans la revue que le com-
 » te de Gallowai & le marquis de
 » Las-Minas firent de leurs troupes
 » à Tortose où ils s'étoient retirés ,
 » il ne se trouva qu'environ cinq
 » mille hommes , presque tous de ca-
 » valerie ; car l'infanterie ne mon-
 » toit pas à huit cens hommes. Les
 » Espagnols en perdirent deux mille
 » cinq cens , la plûpart de la maison
 » du roi , qui fit des merveilles en
 » cette occasion ; & ils eurent mille
 » blessés.

» Cette victoire si complete ou-
 » vrit au vainqueur tout ce qui n'é-
 » toit pas fortifié , à la réserve de
 » Xativa & d'Alcoi , qui , fieres de
 » l'avantage de leur situation , d'une
 » simple muraille qui les fermoit &
 » d'une garnison de vieilles troupes ,
 » mépriserent les menaces du vain-
 » queur. Le marquis de Las-Minas
 » qui étoit à Xativa , pour arrêter
 » les progrès de l'armée victorieuse ,
 » anima le courage des habitans , &

» se retira à Tortose. D. Pierre
 » Ronquillo partit sur le champ pour
 » annoncer au roi cette importante
 » nouvelle ; & le comte de Pinto
 » arriva le lendemain à Madrid avec
 » cent étendarts enlevés aux enne-
 » mis , que le roi envoya aussi-tôt à
 » l'église de Notre-Dame d'Atocha.
 » On y voyoit les armes d'Angle-
 » terre , de Hollande , de Brande-
 » bourg , de l'électeur Palatin , du
 » roi de Portugal , du duc de Lune-
 » bourg & de plusieurs autres prin-
 » ces de l'Empire. Tant de nations
 » conjurées s'étoient réunies contre
 » l'Espagne ; & ce qui étoit encore
 » plus déplorable , l'Espagne armée
 » contre elle-même offroit parmi les
 » trophées du roi Catholique les
 » drapeaux d'Arragon , de Valence
 » & de Catalogne, &c.

Tel est le récit du marquis de Saint-
 Philippe. Les paroles de Larrey (a),

(a) Histoire de France sous le regne de
 Louis XIV , T. IX , p. 60-62 ; à Rotter-
 dam 1722 , in-12.

y sont assez conformes. Quelques bataillons Espagnols ayant lâché le pied, cette premiere ligne perdit beaucoup de terrain dont les Alliez s'emparerent, & ils gagnerent même une batterie de six pièces de canon. Le chevalier d'Asfeld qui étoit à la seconde ligne, envoya promptement ses aides de camp à la tête de l'infanterie pour l'avertir de ne se pas étonner de ce qu'elle venoit de voir; que le tout se faisoit par ordre du duc de Barwick, afin de mieux engager l'ennemi, & que dans un moment on verroit l'effet de cette feinte. Il n'est pas sûr que ç'en fût une; & on doit peut-être le succès de cette bataille au stratagème de ce général. Deja l'infanterie Angloise commandée par le général Erle, & la Hollandoise sous le baron de Friesheim, étoit engagée jusqu'au centre qu'elle enfonça faisant main-basse sur tout ce qui se trouvoit devant elle. Mais elle ne jouit pas long-tems de ce succès. On vit dans un moment passer de la seconde ligne à la premiere les brigades du Maine, & d'Orléans; & alors l'infanterie Espagnole, appuyée par ces deux brigades, & par celles de la Couronne & de

Silléri sentit son premier courage se ranimer. Toute l'armée chargea aussi-tôt celle des Alliez & renversa leur cavalerie. Un corps de leur infanterie qui s'étoit formé dans le centre , résista quelque tems ; mais il fut attaqué avec tant d'opiniâtreté , qu'il fut enfin enfoncé sans pouvoir se remettre. Les quatre brigades que j'ai nommées , soutenues par les autres troupes , perçerent à travers l'infanterie des Alliez , & taillèrent en pièces tout ce qui ne prit pas la fuite. On poursuivit les fuyards près de deux lieues , & l'on ne sonna la retraite qu'à l'entrée de la nuit. Treize bataillons firent leur retraite sur la hauteur de Caudete en assez bon ordre. Ce fut leur perte , une débandade en auroit sauvé une partie ; mais le chevalier d'Asfeld les ayant enveloppez , les obligea le lendemain du combat , dès la pointe du jour , à mettre les armes bas , & à se rendre prisonniers de guerre. Cinq autres régimens s'étoient sauvez dans les montagnes , sous les ordres du comte de Dohna , & du major-général Felton , ils couroient risque d'y périr faute d'eau & de vivres. Ces deux officiers envoyèrent prier le

duc de Barwick de les recevoir prisonniers de guerre, ce qu'il leur accorda. Il commanda une escorte de cavalerie pour les amener au camp.

Le marquis de Quinci a aussi rapporté la manœuvre du chevalier d'Asfeld à la bataille d'Almanza. Voici le détail qu'il en a fait.

» Ordre de bataille (a) de l'armée
 » des deux Couronnes, commandée
 » par M. de Berwick, en l'année
 » 1707. - Seconde ligne, lieutenans
 » généraux, MM. le duc d'Avré, de
 » Hefly, & d'Asfeld. - *Relation de la*
 » *bataille d'Almanza.* - Pendant que les
 » choses se passoient si avantageu-
 » sement à la droite pour l'armée des
 » deux Couronnes, la brigade de la
 » Couronne & celle d'Orléans mar-
 » chèrent aux ennemis dans le cen-

(a) Histoire militaire du regne de Louis le Grand, par M. le marquis de Quincy, brigadier des armées du roy, lieutenant-général de l'artillerie, lieutenant pour le roy au gouvernement d'Auvergne, chevalier de l'ordre de S. Louis, T. V; à Paris 1726, in-4^o, fig. p. 400, 402-403 & 405-407.

» tre qu'elles aborderent en effuyant
» avec beaucoup d'intrépidité , à la
» portée du pistolet , la décharge
» des troupes qui leur étoient oppo-
» sées : elles les renverserent sur leur
» seconde ligne , la bayonnette au
» bout du fusil. Dans ce même tems ,
» une brigade de troupes Hollan-
» doises chargea une brigade de trou-
» pes d'Espagne de nouvelle levée ;
» & l'ayant enfoncée & mise en
» déroute , l'aîle droite des ennemis
» entremêlée de cavalerie & d'in-
» fanterie prit en flanc & de front
» les brigades d'Orléans & de la Cou-
» ronne qui s'étoient laissées empor-
» ter avec trop de vivacité , de
» sorte qu'elles se virent obligées de
» se retirer. Le régiment de la Cou-
» ronne se rallia à quarante pas de-là,
» à la faveur d'un petit fossé , & ce
» fut alors qu'il fit sa décharge sur
» deux escadrons des ennemis qui
» l'avoient poursuivi , & dont un
» grand nombre fut renversé. La bri-
» gade d'Orléans fut poussée vers
» Almanza , aussi-bien que l'Espa-
» gnole dont on a parlé. Le chevalier

» d'Asfeld voyant que ces brigades
» avoient reculé, envoya ses aides
» de camp à la tête de l'infanterie ,
» pour leur dire de ne se pas étonner
» de ce qu'elles venoient de voir ,
» que tout se faisoit par ordre de
» M. de Berwick pour attirer & en-
» gager davantage les ennemis , &
» que dans un moment on verroit
» leur entiere destruction. En effet ,
» le maréchal de Berwick qui avoit
» l'œil à tout , ayant fait marcher à
» leur secours quatre escadrons de la
» droite de la seconde ligne , ces bri-
» gades se rallierent & chargerent
» les bataillons Hollandois , pendant
» que les escadrons les prirent en
» flanc & les taillerent en pièces.
» Les régimens Anglois de Hil & de
» milord Makkert qui avoient été
» postés parmi la cavalerie de la se-
» conde ligne des ennemis , vinrent à
» leur secours , & les aiderent à se
» retirer. On fit passer ensuite la bri-
» gade du Maine de la seconde ligne
» à la premiere , ce qui remplit le
» vuide que les bataillons poussés
» avoient fait. Il y eut pour lors à

» la tête quatre brigades Françoises
» qui étoient celles du Maine, d'Or-
» léans, de la Couronne & de Sille-
» ry. M. de Labadie, lieutenant gé-
» néral, mit pied à terre, & se mit
» à la tête de cette infanterie, en
» l'exhortant de soutenir l'honneur
» de la nation. MM. de Polastron,
» de Sillery & de Charnay en firent
» autant à son exemple. Cependant
» ce qui restoit de la gauche des en-
» nemis voyant les passages de la
» montagne coupés, ne songea plus
» qu'à se rendre. Le comte de Dohna
» qui les commandoit, envoya pour
» cet effet un colonel Anglois & un
» Hollandois à M. de Berwick qui
» commanda le chevalier d'Asfeld
» avec un détachement de cavalerie
» pour s'en rendre maître. Ils furent
» amenés le lendemain au nombre
» de treize bataillons, dont cinq
» étoient Anglois. C'étoient ceux de
» George, de Macarty, de Port-
» mort, de Hill & de Brilton; cinq
» Hollandois, à sçavoir, Belcastel,
» de Vissoux, de Torsay, de l'Isle-
» Marais, & de Keppfort; trois Por-

» tuguais , ſçavoir , ceux de dom
 » Louis-Manuel de Camara , de Se-
 » baſtien de Caſtro , & de Joſeph del
 » Gardo , leſquels joints à ſix autres
 » qu'on avoit pris dans le tems de
 » l'action faiſoient dix-neuf batail-
 » lons. Il y avoit avec eux ſix maré-
 » chaux de camps , ſix brigadiers ,
 » vingt colonels , huit cens autres
 » officiers & neuf cens ſoldats des
 » autres bataillons. Toute leur artil-
 » lerie , qui conſiſtoit en ving-quatre
 » pièces de canons , fut au pouvoir
 » du duc de Berwick , & l'on prit
 » cent vingt , tant drapeaux qu'éten-
 » dards , & preſque tous leurs бага-
 » ges. Ils laiſſerent cinq mille morts
 » ſur la place , ſans compter leurs
 » bleſſés qui furent en grand nombre ,
 » parmi leſquels étoit milord Gal-
 » loway qui reçut deux coups de
 » ſabre au viſage près de l'œil droit ,
 » ce qui le mit hors d'état d'agir
 » pendant quelque tems , &c. Le
 » chevalier d'Asfeld , lieutenant-
 » général , le marquis de Silly , ma-
 » réchal de camp , le duc d'Avré ,
 » le duc de Popoli , MM. de Maho-

» ni, de Ronquillo, d'Amezaga, &
 » tous les autres officiers généraux
 » s'y distinguèrent, & chacun eut
 » quelque part à cette victoire par
 » des mouvemens faits à propos.

Le diplôme du roi Philippe V, que nous donnerons à la suite de la relation de la bataille d'Almanza, fait cet éloge du chevalier d'Asfeld :

» L'armée des ennemis ayant at-
 » taqué celle des deux Couronnes à
 » Almanza, le 25 Avril 1707, &
 » fait plier la droite de notre pre-
 » miere ligne par le grand feu de
 » leur infanterie, soutenue de leur
 » cavalerie, vous (chevalier d'As-
 » feld) qui commandiez la droite de
 » la seconde ligne, les chargeâtes
 » avec tant de valeur, que vous mites
 » leur gauche en déroute. D'où vous
 » marchâtes contre leur droite; &
 » malgré la bonne contenance avec
 » laquelle ils se retiroient, vous
 » les chargeâtes si à propos, que vous
 » les obligeâtes à prendre la fuite,
 » ce qui acheva le gain de la ba-
 » taille. Le jour suivant, vous fites

» prisonniers de guerre cinq batail-
 » lons Anglois , cinq Hollandois , &
 » trois Portugais , parmi lesquels étoit
 » le comte de Dona , & plusieurs au-
 » tres généraux , brigadiers & colo-
 » nels , tant Anglois , que Portugais.

Ce diplôme qui rappelle tous les services rendus au roi d'Espagne par le chevalier d'Asfeld , est daté de Buenretiro , le 30 Août 1715.

Joseph-Emanuel Minnana , de Valence , auteur d'une histoire de la guerre rustique du royaume de Valence , de *Bello (a) Rustico Valentino* , ouvrage écrit en latin , a eu souvent occasion de célébrer la valeur du chevalier d'Asfeld , & les services importans que ce général avoit rendus à Philippe V , dans le royaume de Valence. Minnana qui a (b) rapporté les suites de la bataille d'Almanza , n'a pas oublié les treize bataillons faits prisonniers de guerre

(a) *Hagæ-Comitum* 1752 , in-8^o , fig. L'auteur de cette histoire mourut à Valence en 1730.

(b) *Lib. 11 , sect. 40 , p. 104.*

par le chevalier d'Asfeld dans la retraite des ennemis ; mais il a gardé un profond silence sur la manœuvre de cet officier général, qui devoit avoir décidé la victoire. Minnana dit un mot du marquis d'Avarei, autre lieutenant général François ; il le place à la gauche de la première ligne. Au reste, cet historien est très-confus dans la relation de la bataille d'Almanza. D'un autre côté, le marquis de Feuquieres offre des idées trop concises sur la tactique de cette mémorable journée. Voici le plan (a) qu'il en a tracé.

» La bataille d'Almanza, gagnée
 » en Espagne par le maréchal de Ber-
 » wick, au printems de l'année 1707,
 » est une action de la première espe-
 » ce, puisque les deux armées se
 » font chargées par leur front. Les
 » ennemis étoient maîtres de tout

(a) Mémoires sur la guerre, écrits par feu M. le marquis de Feuquieres, lieutenant-général des armées du roi, *T. III*, p. 230-231, édit. 1735, in-12.

» le royaume de Valence, de celui
 » d'Arragon & de la Catalogne, &
 » vouloient rentrer dans la nouvelle
 » Castille. Ils avoient reçu depuis
 » peu de jours un puissant secours
 » d'Angleterre & d'Hollande, & ils
 » vouloient profiter du tems de la
 » premiere campagne. Pour cet effet,
 » ils passerent la riviere de Xucar,
 » s'avancerent jusqu'après d'Alman-
 » za. M. de Berwick n'hésita pas à
 » s'avancer à eux & la bataille
 » se donna. Dans la premiere char-
 » ge, l'infanterie Angloise pénétra
 » notre centre ; mais l'infanterie
 » Portugaise ayant été enfoncée, &
 » notre cavalerie ayant mis celle de
 » l'ennemi en désordre, le champ
 » de bataille nous resta entièrement.
 » M. de Berwick ayant même fait
 » suivre d'abord par la cavalerie
 » treize bataillons ennemis qui se
 » retiroient en bon ordre par les
 » montagnes, pour aller passer le
 » Xucar & se retirer à Valence ;
 » cette infanterie ennemie, fatiguée
 » & qui n'avoit point de pain, fut
 » obligée de faire halte avant que
Relations.

» d'être arrivée au Xucar. Ce qui
 » ayant donné le tems à notre in-
 » fanterie de s'approcher, ces treize
 » bataillons se rendirent prisonniers
 » de guerre. C'est au gain de cette
 » bataille qu'est dû le recouvrement
 » des royaumes de Valence & d'Ar-
 » ragon.

Le maréchal d'Asfeld mourut à Paris le 7 Mars 1743, âgé de 78 ans. Son épitaphe (a), composée par le célèbre Crévier (b) renferme sans doute tous les éloges que la postérité impartiale fera d'un général qui mérita par des exploits de guerre éclatans, les justes regrets de la France & de l'Espagne.

ICY REPOSE TRÈS-HAUT ET TRÈS-
 PUISSANT SEIGNEUR, MONSEIGNEUR
 CLAUDE-FRANÇOIS BIDAL, MAR-
 QUIS D'ASFELD, MARÉCHAL DE
 FRANCE, GÉNÉRAL DES ARMÉES
 DU ROY, CHEVALIER DE LA TOI-

(a) On voit le mausolée du maréchal d'Asfeld à S. Roch, à main droite, en entrant dans la chapelle de la Vierge. Ce mausolée est de marbre avec le buste de M. d'Asfeld,

(b) Disciple de l'illustre Rollin.

SON D'OR, COMMANDEUR DE L'ORDRE DE S. LOUIS, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FORTIFICATIONS DE FRANCE, GOUVERNEUR DES VILLE ET CITADELLE DE STRASBOURG.

Vir totius artis bellicæ apprime gnarus ;

Disciplinæ militaris tenax,

In consulendo providus,

In exequendo fortis.

IN HISPANIA.

Annis octo summa cum laude meruit :

Eò missus anno 1704 Aurelio duci legatus

Complurium expugnatione urbium clarus,

Memorabilis præsertim ad Almanzam victoriæ

Non ultimam laudem tulit.

Atque ob vindicatum armis Valentia regnum

Ejusdem regni insigne

In scuto gentilitio gestandum

A Philippo V. Hispaniarum rege accepit.

Anno 1714 Barcinonem sub imperatore Barvikio,

Deinde Baleares insulas classi præpositus

In Hispanam ditionem redegit.

IN ITALIA.

Multis illustribusque documentis
Egregii ducis famam sustinuit.

IN GERMANIA.

Occiso ad Philippo-burgum imperatori Barvi-
kio suffectus imperator,

Et in ipsis castris polemarchus renunciatus
Cœptam urbis Obsidionem impigrè pro-
movit,

Eamque exundante in immensum Rheno,
Concurrentibus undique Germanorum copiis,
Ipso, cum Centum millibus spectante Eugenio,

EXPUGNAVIT.

IN OTIO.

Viris probis, & litteratis familiaris vixit,
Tot bellicas laudes, Tot præclara in patriam
merita

Christianis virtutibus consecravit.

Obiit die VII Martii, anno Domini
M. Dcc. XLIII.
Ætatis LXXVIII.

Requiescat in pace.

M. le marquis d'Asfeld , maréchal de camp , qui possède des mémoires précieux sur les différentes campagnes de M. le maréchal son pere , a eu l'amitié de nous communiquer le plan & la relation de la bataille d'Almanza , le diplôme de Philippe V , & la lettre (a) de ce monarque , en date du 11 Juillet 1715.

Chevalier d'Asfeld. Le service que vous venez de me rendre en me soumettant les isles de Majorque & d'Ivica est si important , & je suis si content de la conduite que vous avez tenue pour y réussir , que je suis bien aise de vous la marquer moy mesme ; & que pour vous faire encore mieux connoître ma satisfaction , je vous promets la premiere place qui vaquera dans le nombre des chevaliers de la toison qui est à présent complet. Vous verrez par-là , que l'estime & la considéra-

(a) L'enveloppe de cette lettre , cachetée en cire rouge , aux armes du roi d'Espagne , avec cette adresse. Au chevalier d'Asfeld.

tion que j'ay pour vous répondent à vostre zèle & à vostre attachement pour moy & à tous les services que vous m'avez rendus. Sur ce que je prie Dieu qu'il vous ayt, chevalier d'Asfelt, en sa sainte & digne garde. *A Aranjues ce 11 Juillet 1715.*

PHILIPPE.

Nous avons rapporté à la tête de ces observations préliminaires les paroles de M. le président Henault sur la bataille d'Almanza. *Le chevalier, depuis maréchal d'Asfeld, & le marquis d'Avarai, eurent grande part au succès de cette journée.* Tel est le jugement d'un historien que la postérité consultera toujours comme l'un des plus célèbres oracles de l'histoire de France. Sa décision est frappée au coin de l'impartialité même. Les titres & les relations que nous venons de transcrire attestent, il est vrai, la grande part que M. d'Asfeld eut au succès de la journée d'Almanza ; mais le témoignage du chevalier de Folard qui a prononcé pour

M. d'Avarei, mérite aussi d'être pesé avec tous les égards que l'on doit à des décisions respectables. Voici le (a) jugement du profond commentateur de Polybe.

Si j'avois perverti la vérité pour ne pas déplaire aux uns, & pour flatter les autres, j'aurois fait plus de mal que de bien, & passé non-seulement pour un flatteur insigne, mais fourni encore des réflexions malignes à ceux qui ont été les témoins des événemens, & ressuscité ou rappelé des idées fâcheuses & désagréables à la honte de ceux dont j'aurois pallié ou couvert les défauts ou les mauvaises manœuvres. C'est en effet ce qu'a produit une histoire imprimée depuis peu de tems ; je

(a) Histoire de Polybe, nouvellement traduite du grec par dom Vincent Thuillier, bénédictin de la Congrégation de S. Maur. Avec un commentaire ou un corps de science militaire, enrichi de notes critiques & historiques, par M. de Folard, chevalier de l'ordre militaire de S. Louis, mestre de camp d'infanterie, T. I. Préface, p. xxv-xxvj ; Paris 1727, in-4°, fig.

n'en avois jamais tant appris de la conduite irrégulière d'un grand nombre qui y sont loués, que lorsque cette histoire a paru dans le monde. Ce qui surprendra encore plus, c'est que la plûpart de ceux qui se sont rendus dignes des plus grands éloges, y sont oubliez ou loués très-sobrement. Témoin la belle & sçavante manœuvre de M. d'Avarey à la bataille d'Almanza. L'auteur en fait-il la moindre mention? Et cependant la gloire de cette journée fut toute pour lui à la droite; notre gauche, qui plioit déjà, & dont la défaite étoit toute visible, ne dut-elle pas son salut à la droite déjà victorieuse, qui s'étoit repliée sur la gauche des ennemis? Cette belle action ne méritoit-elle pas qu'on en fit tout l'honneur à ce général, qui s'acquit par-là un brillant qui éclata si fort, & qui fit tant de bruit par toute l'Europe?

Le commentaire de M. de Folard parut pour la première fois en 1727. Le marquis d'Asfeld qui jouissoit de la gloire d'avoir fixé la victoire d'Almanza par la sçavante manœuvre que nous avons détaillée, eut dans

la suite recours à l'autorité du roi contre le chevalier de Folard qui avoit fait tout l'honneur de cette manœuvre à M. d'Avareil. Il représenta en 1732 à sa majesté par un mémoire, *que l'auteur peu informé de ce qui s'étoit passé dans cette journée l'avoit totalement défiguré. Que lui marquis d'Asfeld, ayant un intérêt sensible à ce que l'action fût rapportée telle qu'elle s'étoit passée, avoit employé auprès du chevalier de Folard depuis cinq ans les moyens les plus convenables pour l'engager à se mettre au fait des véritables circonstances, ce qu'il pouvoit faire avec d'autant plus de facilité, que M. le maréchal de Berwick qui gagna cette fameuse bataille, étoit en état plus que personne de mettre en évidence la vérité qui doit être le principal objet d'un historien. Mais le chevalier de Folard n'ayant voulu donner au marquis d'Asfeld aucune satisfaction, il avoit recours aux bontés du roi, & prenoit la liberté de supplier très-respectueusement sa majesté de vouloir bien se faire rendre compte du détail exact de la bataille d'Almanza & de la part*

que le marquis d'Asfeld y avoit eue pour être ensuite par sa majesté ordonné que le chevalier de Folard sera tenu de lui écrire une lettre par laquelle il marqueroit qu'il s'étoit trompé dans le détail qu'il a fait à la page xxvj de la préface de son premier tome, où il s'étoit expliqué en ces termes ; TÉMOIN LA BELLE ET SÇAVANTE MANŒUVRE - PAR TOUTE L'EUROPE ? Le marquis d'Asfeld supplioit le roi d'ordonner au chevalier de Folard qu'il fût tenu de se conformer au récit que M. le maréchal de Berwick feroit à sa majesté de cette action, & qu'il s'obligeât d'en faire mention dans le premier livre qu'il feroit imprimer.

Nous allons rapporter ce qu'on trouve sur ce fameux procès dans la nouvelle édition du commentaire de M. de Folard, imprimé (a) à Amsterdam en 1753.

Tome premier, avertissement des libraires, pag. ix & x. La journée d'Al-

(a) In-4°, fig.

manza, en 1707, fut très-glorieuse au maréchal duc de Berwick, qui jugea à propos d'en faire honneur au marquis d'Asfeld, qui n'y avoit contribué en rien, & ne dit mot du marquis d'Avarey, qui, par une belle manœuvre, fit gagner la bataille. Ce secret historique divulgué ne plut point au maréchal, & le marquis d'Asfeld jeta les hauts cris, se voyant dépouillé d'une gloire dont il avoit joui pendant 22 ans, voulut obliger le chevalier de Folard de se retraîner. Il le refusa, étant bien assuré de la vérité du fait. Il écrivit au marquis d'Avarey, dont la réponse confirma tout ce qu'il avoit avancé, & qui prouve que M. d'Asfeld n'avoit point tiré l'épée à Almanza. On distribua en peu de jours plus de 2000 copies de cette lettre dans Paris & à la cour, & M. de Folard eut soin d'en envoyer une à son ami de Hollande, qui la montra à diverses personnes.

Ibidem. Lettre de M. le chevalier de Folard à M. D. S. à Paris le 12

Janvier 1729, pag. xxij. J'ai encore une affaire ici avec M. d'Asfeld & quelque autre, qui prétend que je ne lui ai pas rendu toute la justice qu'il mérite à l'égard de la bataille d'Almanza, dont j'attribue la gloire après le général à M. d'Avareï, dont on n'avoit fait nulle mention à la cour, non plus que du marquis de Goësbriant à l'affaire de Toulon. On lui a fait voir qu'il se plaignoit à tort, qu'il n'avoit pas chargé à la seconde ligne où il se trouvoit, que j'avois dit vrai; & qu'à l'égard de certaines circonstances que je n'avois pas rapportées, j'avois eu mes raisons, quoique je ne les ignorasse pas. Il s'étoit formé une cabale pour me faire parler différemment que je n'ai fait; mais tout cela est tombé, & la vérité a fait tout évanouir. Ce n'est pas aujourd'hui que ceux qui n'ont rien fait, veulent s'attribuer fausement les actions d'autrui, s'en orner & s'en parer. Je le leur ai entièrement ôté, tout le monde m'en loue. Il est fâcheux d'enlever les

ornemens de certaines gens qui leur ont servi vingt deux ans de parure , & qui ont même aidé à leur fortune. J'en userai de même envers les autres , lorsque j'en trouverai l'occasion.

Tome second , ibidem 1753. Préface , pag. xx. J'ai dit un mot de la journée d'Almanza , sans parler du général qui s'est rendu si célèbre par cette victoire , & par son sçavoir dans la science des armes , mais seulement pour relever un historien , qui , sous le titre de militaire , fait le recit de cette bataille d'une maniere , que ceux qui s'y sont trouvés ne croient pas que c'est celle-là dont l'auteur veut parler. Ce qu'ils trouvent de plus surprenant , c'est qu'il écarte ou qu'il n'a jamais sçu la sçavante manœuvre de l'officier général (M. d'Avarey) qui donna le branle à la victoire , qui sembloit nous abandonner. Je blâme cet historien , & je ne crois pas que qui que ce soit y trouve matière de gloser , sinon en ce que j'ai avancé par inadvertance , que la

victoire commença par se déclarer à la droite , où commandoit cet officier habile & éclairé , la faute mérite une réprimande. Je l'ai d'abord réparé par un carton : ceux qui ne l'auront pas n'ont qu'à l'envoyer prendre , où ils mettront la gauche au lieu de la droite , & tout ira bien.

Tel est le précis du différend que le marquis d'Asfeld eut avec le chevalier de Folard. Je n'y ajouterai aucune réflexion. Mon respect pour la mémoire de messieurs les marquis d'Asfeld & d'Avarei , fera le titre de mon silence.

Je croirois manquer à la reconnaissance , si je ne nommois ceux dont je tiens les bienfaits littéraires. M. l'abbé Sallier & M. Milsonneau , m'ont communiqué la plus grande partie des manuscrits qui composent ma bibliothèque. Je ne puis assez célébrer les obligations que je leur dois dans mes recherches historiques. M. Pinard (a) a aussi pris la

(a) Commis au bureau de la guerre, &c

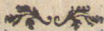
peine d'éclaircir les noms de plusieurs régimens & officiers généraux,

auteur d'un de ces ouvrages qui mériteront dans tous les tems le suffrage & la reconnaissance du public. *CHRONOLOGIE HISTORIQUE-MILITAIRE*, contenant l'histoire de la création de toutes les charges, dignités & grades militaires supérieurs; de toutes les personnes qui les ont possédés, ou qui y sont parvenus depuis leur création, jusqu'à présent. Des troupes de la maison du roi, & des officiers supérieurs qui y ont servi. De tous les régimens & autres troupes, & des colonels, qui les ont commandés. Les états d'armées par chaque année, les officiers généraux qui y ont été employés depuis la première création des régimens, & les opérations réelles de chaque armée, avec leur véritable époque. Enfin une table raisonnée des ordonnances militaires, tant imprimées que manuscrites, rendues depuis le regne de Louis XIV, jusqu'à présent. *TIRÉE SUR LES ORIGINAUX*, avec des éclaircissemens en notes critiques des auteurs qui ont travaillé à l'histoire de France & militaire. Dédiée à M. le duc de Belleisle, pair & maréchal de France, prince du S. Empire, ministre d'état, chevalier des ordres du roi & de la toison d'or. Tome premier, contenant la table des rois de France, les secrétaires d'état de la guerre, les sénéchaux, les connétables & les comman-

256 R E L A T I O N S , &c.

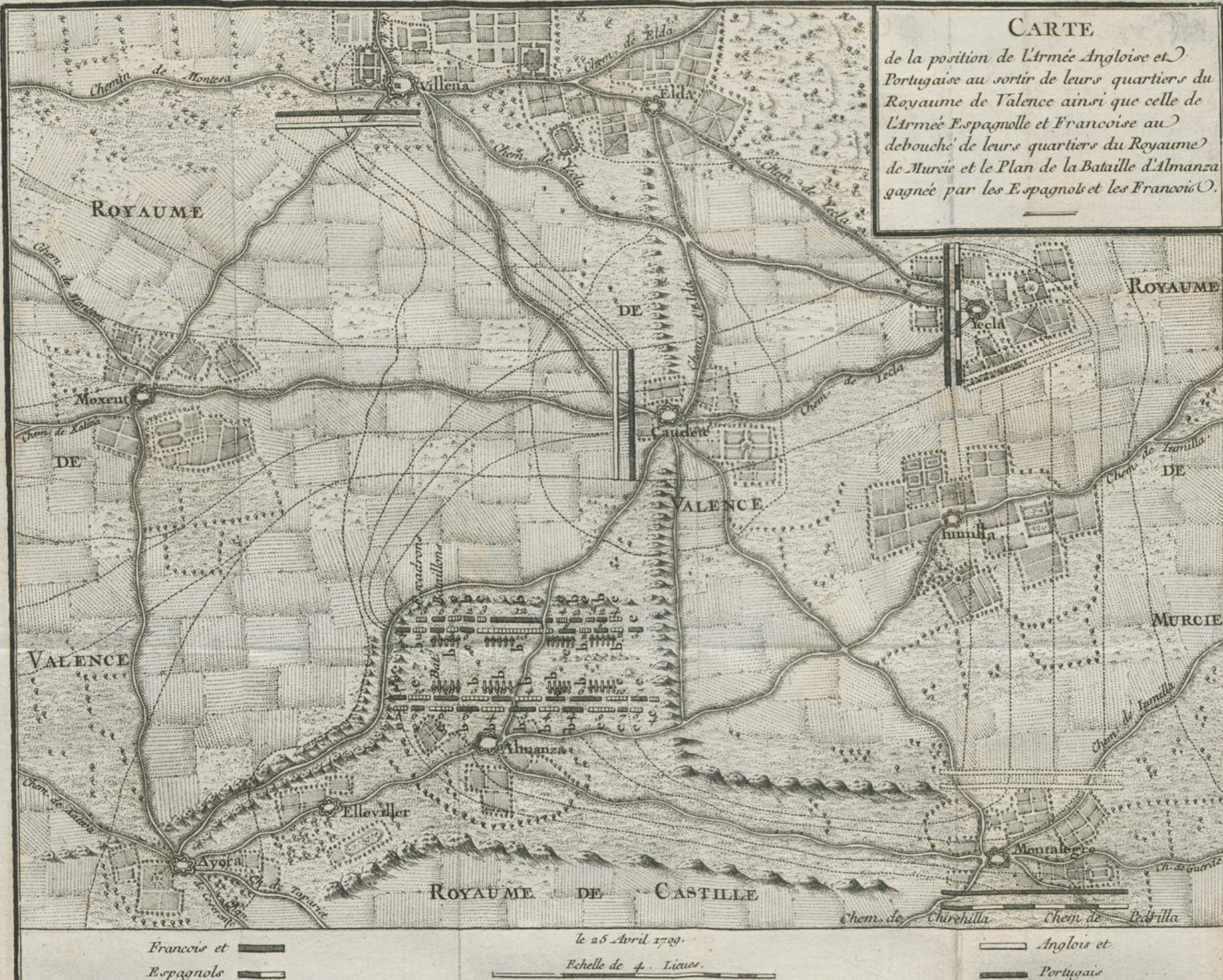
dont il est fait mention dans les relations de Stafarde & d'Almanza.

dans d'armées. A Paris, chez Claude Hérissant, imprimeur-Libraire, rue Notre-Dame, à la croix d'or, & aux trois Vertus, 1760, in-4^o, pag. 602. Tel est le titre de cet ouvrage. L'histoire de la monarchie en tire des éclaircissemens infiniment estimables, & la noblesse du royaume voit revivre dans les écrits de M. Pinard les héros dont elle descend; le tableau qu'on lui présente, lui rappellera ce qu'ont été ses peres, ce qu'elle leur doit, par quelle route ils lui ont acquis les honneurs qu'elle possède, ce qu'elle se doit à elle-même pour en soutenir le lustre, & pour perpétuer les exemples de bravoure, d'honneur & de fidélité qu'ils lui ont transmis avec le sang. On ne peut assez louer l'exactitude de l'auteur. Il a puisé dans les sources & toujours avec choix. Sa critique est sage & lumineuse, son style nerveux & laconique, & le plan de son ouvrage est exécuté avec les plus grands succès. Le second tome paroîtra cette année dans le courant de Mai.



CARTE

de la position de l'Armée Angloise et Portugaise au sortir de leurs quartiers du Royaume de Valence ainsi que celle de l'Armée Espagnolle et Francoise au débouché de leurs quartiers du Royaume de Murcie et le Plan de la Bataille d'Almanza gagnée par les Espagnols et les Francoi.





DESCRIPTION DE LA BATAILLE D'ALMANZA,

le 25 Avril 1707.

L Es ennemis voyant nos quartiers grossis , firent avancer les troupes qu'ils avoient dans des postes en arriere: ce qui obligea le maréchal de Berwick (a) de faire camper à

(a) Jacques Fitz-James , duc titulaire de Barwick en Ecosse , de Liria & de Xerica en Espagne , maréchal de France en 1706 , grand d'Espagne , &c. fils naturel du roi d'Angleterre Jacques II , & d'une sœur du fameux lord-duc de Marlborough , d'abord seigneur de Warty en Beauvoisis , par acquisition , puis créé duc & pair de Fitz-James , par mutation du nom de Warty pour ses hoirs mâles , en Mai 1710 , fut tué le 12 Juin 1734 , au siège de Philipsbourg , commandant alors en chef l'armée du roi contre l'armée de l'empereur & de l'Empire , qui

Yecla (a), le dix-huitieme Mars ; trente-cinq escadrons , afin de pouvoir assembler son armée promptement.

Je ne dois pas oublier de parler ici d'une action qui fit beaucoup d'honneur à la cavalerie Espagnole. Sur l'avis que le chevalier d'Asfeld eut qu'il devoit sortir quelques bataillons d'Alicante (b), il avoit deta-

étoit sous les ordres du prince Eugène de Savoye. Il commandoit l'armée d'Espagne dans l'Estrémadure dès l'an 1703. Ses grands exploits , son expérience , sa prudence , sa valeur , son désintéressement , sa sévérité pour maintenir la discipline militaire , lui ont mérité une place parmi les plus grands capitaines.

(a) *Yecla* , petite ville dans la nouvelle Castille , entre Jumilla & Caudete , à quatre ou cinq lieues d'Almanza.

(b) *Alicante* , en latin *Alonium* , petite , mais riche & forte ville d'Espagne au royaume de Valence & territoire de Cegura , remarquable , 1^o par son port qui est fort sûr & défendu par de bons bastions ; 2^o par son excellent vin ; 3^o par la fertilité de son territoire , qui produit en grande abondance des fruits exquis , du béril & du romarin d'une extraordinaire grandeur , & 4^o par son com-

ché cent carabiniers pour s'approcher de cette place. Le commandant de ce détachement qui étoit embusqué dans des oliviers, informé par ses vedettes qu'un bataillon Anglois sorti d'Alicante passoit à portée, & qu'il lui prêtoit le flanc, fit mettre tous ses carabiniers sur un rang, & tomba si brusquement sur ce bataillon, lorsqu'il s'y attendoit le moins qu'il le défit. Il y eut plus de cent vingt soldats tués. Le reste fut fait prisonnier.

Le dixieme Avril les ennemis se mirent en mouvement. Ils assemblerent leur armée le onzieme à Caudette (a), à l'entrée du royaume de

merce. Les troupes combinées de l'archiduc la prirent le 8 Août 1706, après une vive défense du comte Mahoni qui y commandoit.

(a) Les mémoires du marquis de Saint-Philippe (*T. II*, p. 109; Amsterdam 1756, in-12, fig.) portent que le marquis de Las-Minas avoit son quartier à Yecla & à Caudette, & le maréchal de Berwick à Montalegre & à Chinchilla, le 10 Avril 1707.

Murcie (a), & au débouché des montagnes de Valence (b), à quatre lieues d'Yecla.

(a) Murcie, *Murcia*, le plus petit des royaumes d'Espagne, borné au Nord par la nouvelle Castille, la mer Méditerranée, les royaumes de Valence & de Grenade. Il a environ 25 lieues de long, sur 23 de large. Il produit de bons vins, de bons grains, des fruits exquis, & quantité de soie. L'air y est fort sain. Murcie, sur la Segura, en est la capitale. Cette ville a un évêque suffragant de Toledé. Elle est grande, peuplée, & très-belle, dans un pays agréable & fertile. La cathédrale est superbe. Murcie est à onze lieues au Nord de Carthagène, 15 *Sud-Ouest* d'Alicante, 45 *Sud* de Valence, & 85 *Sud-Est* de Madrid.

(b) Valence, dite *Valence la Belle*, ville considérable d'Espagne, & la capitale du royaume de Valence, dans une situation charmante, sur le Guadalaviar qu'on passe sur cinq beaux ponts, à une lieue de la mer où il y a un port, 44 de Murcie, 55 de Saragosse, 67 de Barcelone & 66 de Madrid. Elle a un archevêché, une université, & une cour de justice. Toutes les maisons sont presque autant de palais. Le royaume, de Valence, qui a environ 66 lieues de long, sur 25 dans sa plus grande largeur, est borné à l'Est & au Sud par la-

Le maréchal informé par le chevalier d'Asfeld de leurs mouvemens, leva tous ses quartiers. Il se campa à Montalegre (a) avec trente-huit escadrons à quatre lieues au-delà d'Yecla, où il laissa le chevalier d'Asfeld avec les trente-cinq escadrons qui y étoient campés pour observer les ennemis, pour y consommer les fourrages & les vivres & pour couvrir les convois que nous tirions de Murcie. Il rassembla toute son infan-

mer Méditerranée, au Nord par la Catalogne & par l'Aragon; & à l'Ouest, par la nouvelle Castille & le royaume de Murcie; C'est un des mieux peuplés & des plus agréables pays de l'Espagne. On y jouit presque d'un printems perpétuel. Le grand nombre de rivières dont il est arrosé, le rendent extrêmement fertile en tout ce qui est nécessaire à la vie, & particulièrement en fruits & en vins. Il y a des montagnes fort rudes où l'on trouve des mines d'or, d'argent, d'alun, &c. C'est de ces montagnes dont parle la relation.

(a) *Montalegre*, près de Chinchilla, dans le royaume de la nouvelle Castille.

terie à Petrola (a) en une marche en arriere de son camp pour donner le tems à bien des recrues qui étoient à portée de joindre.

Le 13 du même mois l'armée des alliés, qui avoit envie de se placer entre le camp du maréchal & celui du chevalier d'Asfeld, ne se mit en mouvement que sur les quatre heures du soir, comptant de dérober sa marche à celui-ci; mais comme il avoit toujours des partis sur eux, d'abord qu'il en fut informé, il décampa & alla joindre le maréchal.

Les ennemis voyant qu'ils avoient manqué leur coup marcherent le lendemain à Yecla, d'où ils décamperent le 18, à l'entrée de la nuit, comptant de tomber au point du jour sur notre cavalerie à Montalegre. Le maréchal de Berwick qui vouloit voir l'état où étoit son infanterie campée à Petrola, prit le

(a) Petrola, Petrel, bourg ou village près d'Elda, dans le royaume de Valence.

tems que le chevalier d'Asfeld étoit de jour, pour en faire la revue. Celui-ci pour répondre à la confiance de son général, ne se coucha pas, sur ce qu'il fut informé une heure après minuit de la marche des ennemis, il fit aussi-tôt décamper la cavalerie sans bruit, & se chargea de l'arrière garde qui se retira en si bon ordre que les ennemis qui étoient à portée de notre camp au point du jour, n'osèrent l'attaquer.

Le peu de fruit que les généraux de l'armée des alliés avoient tiré de toutes leurs manœuvres, les déterminà à faire le siège de (a) Villena qui est sur la frontière du royaume de Valence; ce qui engagea le maréchal de Berwick de s'avancer avec toute l'armée à Montalegre,

(a) *Villena*, en latin *Bigerra*, ancienne ville d'Espagne au royaume de Murcie, sur les frontières de la nouvelle Castille & du royaume de Valence, avec titre de marquisat. Elle est à 22 lieues Nord-Est de Murcie, 22 Sud-Ouest de Valence, 70 Sud-Est de Madrid.

dans le deſſein de le ſecourir. Mais comme il en étoit éloigné de deux marches, & qu'il manquoit de voitures pour le transport du pain & de l'orge pour la cavalerie, il ſe vit hors d'état de marcher en avant, malgré la bonne volonté des troupes qui étoient en bon état, l'infanterie bien recrutée & la cavalerie bien remontée.

Dans cette triſte ſituation où le maréchal avoit la douleur de voir prendre le château de Villena ſans pouvoir le ſecourir, le chevalier d'Asfeld, qui avoit commandé l'hiver ſur cette frontière, & qui à l'occaſion du manque des vivres avoit fait faire une revue exacte des grains qui étoient dans toutes les villes, bourgs & villages, dit qu'il y avoit plus de douze mille quintaux de froment à (a) Almanza :

(a) *Almanza*, petite ville d'Eſpagne dans la nouvelle Caſtille, ſur les frontières du royaume de Valence, à 20 lieues Sud-Oueſt de Valence.

que la plaine, qui peut avoir environ trois quarts de lieue de large sur une lieue de long, étoit bien semée : ce qui joint aux douze mille quintaux de bled pourroit fournir à la subsistance de la cavalerie plus de quinze jours : qu'en faisant charger de pain & de farine toutes les voitures destinées à porter l'orge, il se mettroit dans l'abondance : qu'en se plaçant à Almanza, les ennemis seroient obligés de lever le siège du château de Villena pour couvrir leurs convois, parce que d'Almanza il seroit plus à portée qu'eux de la gorge des montagnes où ils étoient obligés de passer.

Le maréchal approuva son projet, donna ses ordres en conséquence, & se mit en marche le samedi de Pâques, 23 Avril pour aller à Almanza. Aussi-tôt que les ennemis en furent informés, ils leverent le siège de Villena & camperent le jour de Pâques à Caudette au débouché du royaume de Valence par les montagnes à trois petites lieues d'Al-

Relations.

M

manza. Sur l'avis que le maréchal en eut, il monta à cheval le 25 au point du jour pour bien reconnoître le poste qu'il convenoit faire prendre à l'armée. Il plaça la droite sur une hauteur devant laquelle il y avoit un ravin & à mi-côte un fossé. Toute notre infanterie étoit dans une plaine fort unie : notre aîle gauche étoit sur des monticules qui n'empêchoient pas la cavalerie d'agir. A un gros quart de lieue devant nous il y avoit des hauteurs qui étoient praticables, & Almanza étoit à un petit demi-quart de lieue derriere la droite de notre infanterie.

L'armée des deux couronnes étoit composée de cinquante-deux bataillons & de quatre-vingt-dix escadrons ; celle des alliés de quarante-huit bataillons & de quatre-vingt-huit escadrons. Le marquis de (a) Las-

(a) N.... marquis de Las-Minas, gouverneur d'Almeida, commandoit les Portugais.

Minas commandoit la droite formée par la cavalerie Portugaise, & milord Gallouai (a) la gauche où étoit la cavalerie Angloise.

Les partis que le maréchal avoit envoyés pour observer les ennemis, ayant été coupés, il ne fut informé que sur les neuf heures & demie

gais pendant la guerre de la succession d'Espagne contre le roi Philippe V. En 1704, il mit en fuite un corps de troupes Espagnoles près de Monte Santo, fut obligé de lever le siège de Badajoz en 1705, commanda les Portugais dans l'Estrémadure en 1706, s'empara d'Espinar le 22 Juin de cette année, se rendit maître de Madrid, capitale d'Espagne, tenta inutilement de pénétrer dans la Castille, & joignit l'armée de l'archiduc; il étoit ennemi déclaré du lord Gallowai.

(a) Milord Gallowai, étoit un réfugié François, d'abord marquis de Ruvigni, qui s'attacha au service de l'Angleterre. La reine Anne lui donna en 1704 le commandement des troupes Angloises en Espagne. Il perdit un bras au siège de Badajoz en 1705. *Voyez sur ses actions les mémoires du marquis de Saint-Philippe.*

qu'ils étoient en marche pour nous attaquer. Il donna ordre aux troupes de prendre les armes, & d'occuper les nouveaux postes qui leur avoient été marqués; ce qui se fit fans confusion.

Sur les onze heures & demie l'avant garde des alliés parut au débouché de la gorge par où l'on entre dans la plaine d'Almanza, vis-à-vis de la gauche de notre infanterie; ce qui fit juger aux officiers généraux que les ennemis nous vouloient prendre par notre gauche. Ils proposerent qu'il falloit faire faire à l'armée un quart de conversion en arriere par la gauche, mettre Almanza devant nous, & y jetter deux brigades d'infanterie de la seconde ligne.

Le maréchal & le chevalier d'Asfeld ne furent pas de cet avis, fondés sur ce que l'on ne voyoit pas les manœuvres que les ennemis pouvoient faire derriere les hauteurs qui étoient devant nous; que si nous étions déplacés & qu'ils vins-

fent nous attaquer par notre front , nous n'aurions pas le tems de nous remettre dans notre poste qui étoit fort avantageux , & qu'ils nous prendroient en flanc ; que pour ne rien hazarder , il falloit faire marquer le champ de bataille en mettant Almanza devant nous. Supposé que les ennemis voulussent nous attaquer par notre gauche , nous pourrions l'occuper facilement & en peu de tems , puisqu'il n'y avoit point de défilés à passer en faisant marcher les troupes par brigade , & chargeant les brigadiers de reconnoître les chemins par où ils pourroient gagner ce poste.

Le maréchal , pressé par tous les officiers généraux , se rendit à leurs avis. Il se posta à la gauche pour observer les ennemis. Comme elle étoit remplie de monticules , il ne put rien découvrir de leurs mouvemens ; une heure après , dans le tems que toutes nos troupes étoient en mouvement pour faire le quart de conversion en arriere , toute l'ar-

mée des alliés parut en bataille sur les petites hauteurs qui étoient devant nous.

Le maréchal chargea le chevalier d'Asfeld d'aller à toutes jambes à l'aîle droite pour lui faire reprendre son premier poste, & dire en passant aux officiers généraux qui commandoient l'infanterie d'en faire autant. L'aîle droite de notre cavalerie qui étoit déjà placée sur des hauteurs entrecoupées de ravins, n'eut pas le tems de regagner le premier poste. Elle fut obligée de se mettre en bataille plus de mille pas en arriere.

Les ennemis voyant de grands mouvemens dans notre armée, crurent que nous nous retirions ; dans cette vue , ils presserent leur marche, & se placerent sur la hauteur qui étoit le poste de notre droite, ce qui obligea notre armée de s'ébranler pour les attaquer.

La premiere ligne de notre infanterie qui fut très mal conduite, s'allongeant tantôt sur sa gauche, tan-

tôt sur sa droite, fut prise en flanc par les ennemis qui la mirent en déroute, à la réserve de la brigade des Gardes & de celle du (a) Maine

(a) François - Arnaud de Courville étoit colonel-lieutenant du régiment du Maine, en 1703. Il fut fait brigadier en 1704, & mourut le 9 Mai 1707 des blessures qu'il avoit reçues le 24 Avril de cette année, à l'attaque du château d'Ajora en Espagne. Voici son éloge par le marquis de Quincy. (*Histoire militaire de Louis le Grand*, T. V, p. 399.) « Le 24 Avril 1707, au matin, le » maréchal de Berwick détacha le comte de » Pinto & M. de Courville, brigadier & co- » lonel du régiment du Maine, avec cin- » quante hommes par bataillons pour s'em- » parer du château d'Ajora, poste occupé par » quelques Miquelets du royaume de Valen- » ce, qui incommodoient son armée dans ses » fourrages. Après quelque résistance la gar- » nison demanda à capituler. Comme on tra- » vailloit aux articles, quelques soldats de » nos troupes ayant pillé des maisons du » village, la garnison reprit les armes, & » M. de Courville étant à découvert, reçut » un coup de fusil qui lui cassa le bras, & » dont il mourut au château d'Almanza, où » on le porta; c'étoit un officier d'un grand » mérite, qui avoit une grande exactitude.

qui étoit à la gauche des deux lignes de la cavalerie de la droite.

La seconde ligne d'infanterie, composée des troupes Espagnoles nouvellement levées, au lieu de marcher en avant pour soutenir la première ligne, plia en même tems. Les ennemis les suivirent jusqu'aux portes d'Almanza, & ils empêchèrent leurs troupes d'y entrer de peur qu'elles ne se débandassent en pillant la ville & nos équipages.

Les généraux des alliés qui avoient occupé le poste de notre droite, avoient mis six bataillons dans les intervalles de leur cavalerie pour la rassurer. Cette disposition imposa à la notre de maniere que pour se garantir de leur feu, au lieu de mon-

» pour tous ses devoirs, beaucoup de religion & de piété, & dont la mort fut aussi » édifiante que sa vie l'avoit été.

Alexandre, marquis de Bellerieux, lieutenant-colonel du régiment du Maine en 1705, colonel-lieutenant de ce régiment en 1707, après la mort de Courville, maréchal de camp en 1718, mort en 1733.

ter la hauteur en ligne, elle se mit en petites colonnes de trois & quatre escadrons.

Le chevalier d'Asfeld qui commandoit la seconde ligne de l'aîle droite, jugeant bien que la premiere ligne seroit obligée de plier par cette mauvaise manœuvre, parce qu'elle n'en essuieroit pas moins le feu de l'infanterie des ennemis qui la prendroit en flanc, crut que le salut de l'armée dépendoit de contenir sa ligne, notre infanterie étant en déroute. Il ordonna à un officier par escadron qu'il avoit auprès de lui, d'aller à toutes jambes dire à leurs commandans d'avertir les officiers & cavaliers que la premiere ligne alloit plier; qu'ils ne s'en étonnassent pas; que c'étoit par ordre pour obliger les ennemis à quitter le poste avantageux qu'ils occupoient; qu'ils prissent garde à lui; que quand il mettroit son mouchoir au bout de son épée, ils marchassent en avant, & quand il le leveroit pour la seconde fois, ils fissent halte. Cet ordre fut donné avant que la premiere

ligne fût à portée des ennemis, & en effet le feu de leur infanterie la fit plier, ainsi que le chevalier d'Asfeld l'avoit prévu. Aussi-tôt ayant donné le signal convenu, il marcha en avant soixante pas; ce mouvement hardi imposa aux ennemis, les empêcha de profiter de leur avantage, & d'achever leur victoire, & donna le tems à notre première ligne de se rallier. Le chevalier d'Asfeld en prit huit escadrons pour allonger la sienne. Le reste de la cavalerie n'ayant pas voulu se placer en seconde ligne derrière lui, elle se mit sur sa droite en potence.

Les troupes ainsi postées, le maréchal arriva: il dit au chevalier d'Asfeld qu'il avoit donné ordre à la brigade du Maine d'avancer, afin qu'il la pût mettre dans les intervalles de sa cavalerie pour la rassurer. Celui-ci lui représenta qu'il ne pouvoit pas mener la cavalerie Espagnole au pas qui convient à la marche de l'infanterie; qu'il arriveroit sur l'ennemi sans elle avec des grands intervalles, & que le

feu de leur infanterie la feroit plier comme la premiere ligne: quen'ayant point de seconde ligne derriere lui, & notre infanterie ayant été battue, la bataille feroit perdue; qu'il conviendrait mieux de faire avancer la brigade du Maine pour prendre en flanc l'ennemi qui avoit appuyé sa gauche à l'extrémité de la hauteur où le terrain étoit en pente, mêlé de brouffailles; que les ennemis ne manqueroient pas de tirer leur infanterie de leurs lignes pour la mettre en potence sur leur flanc, afin de l'opposer à la brigade du Maine qui en auroit bon marché; & que notre cavalerie n'ayant plus à faire à de l'infanterie, battroit aisément leur cavalerie.

Le maréchal ayant approuvé ce projet, le chevalier d'Asfeld fit marcher la brigade du Maine pour prendre en flanc les ennemis, qui aussitôt mirent leur infanterie en potence pour s'y opposer. Il dit au maréchal avec lequel il s'étoit avancé à cinquante pas des troupes, que sa pré-

fence feroit plus nécessaire ailleurs ; que puisque les ennemis n'avoient pas profité de leur avantage, il lui répondoit que dans une heure ils feroient battus.

En même tems le chevalier d'Asfeld, pour rassurer par un air de confiance le courage de la cavalerie de la seconde ligne qui avoit été abbatu par la manœuvre de la première ligne, aussi-bien que par la déroute de notre infanterie, pria le maréchal de s'approcher des escadrons de sa ligne, & les lui montrant de la main, il lui dit d'un ton assuré : *pouvez-vous douter de la victoire ? ne la voyez-vous pas peinte dans les yeux de ces cavaliers ?* & s'écria *vive Philippe V & le maréchal de Berwick.* Toute la ligne le répéta, & jetant le chapeau en l'air, reprit un air ferme & audacieux.

Pendant que la brigade du Maine s'avançoit pour prendre l'ennemi en flanc, le chevalier d'Asfeld alla d'escadrons en escadrons pour parler aux cavaliers, les assurant de la vic-

toire, & leur recommandant seulement de ne se pas débander après avoir battu les ennemis, se tenant sûr du succès.

Il avoit ordonné à la brigade du Maine d'effuyer le feu des ennemis sans tirer : ce qu'elle fit. Elle entra la bayonnette au bout du fusil dans leurs bataillons dont elle fit un grand carnage. Les sieurs de Beauclay (a)

(a) François, comte de Bulkeley, né à Londres le 11 Septembre 1686, passa en France en 1700, eut d'abord commission de colonel d'infanterie en Janvier 1706, & fut fait successivement colonel d'un régiment François de son nom en 1707, colonel réformé à la suite du régiment de Barwick, Irlandois, en 1714, brigadier d'infanterie le premier Février 1719, colonel du régiment de Lée, Irlandois, en 1733, maréchal de camp le 20 Février 1734, lieutenant-général le premier Mars 1738, nommé chevalier des ordres du roi le premier Janvier 1748, mort le 14 Janvier 1756; sa sœur aînée Charlotte, qui mourut le 29 Octobre 1753, avoit été mariée en premières noces à Charles O'Brien, lord-vicomte de Clare; &

& de Belrieux qui la commandoient, s'y distinguèrent beaucoup.

Dans le tems que la brigade du Maine attaquoit l'infanterie des ennemis, le chevalier d'Asfeld chargea leur cavalerie qui fit peu de résistance. Les soldats qui avoient échappé à la brigade du Maine furent tués ou pris par notre cavalerie que le chevalier d'Asfeld eut soin de rallier. Il ne laissa débander que cinq à six cent chevaux pour suivre la cavalerie des ennemis, & avec le reste il se replia sur sa gauche pour tomber sur l'infanterie qui avoit suivi la notre jusqu'à Almanza.

Il ne trouva dans la plaine qu'une colonne d'infanterie qui en revenoit; & du côté de notre gauche il vit deux grosses lignes en bataille. Com-

en secondes à Daniel Mahony, comte titulaire de Castille. Sa seconde sœur Anne, qui mourut le 12 Juin 1751, avoit été mariée au maréchal duc de Barwick.

me elles étoient à portée de le pouvoir charger, il crut d'abord qu'elles étoient toutes deux des ennemis. Mais comme il avoit vu que notre gauche commandée par le marquis d'Avarei avoit fait deux charges où elle avoit eu quelque avantage, il envoya un aide de camp à toutes

(a) *Voyez* les observations préliminaires. Claude-Théophile de Bezyade, marquis d'Avarei, baron de Lussay, lieutenant-général ès armées du roi le 10 Février 1704, ambassadeur de sa majesté près du corps Helvétique, depuis 1716, jusqu'en 1726, gouverneur & grand-baillif de Péronne en 1718, grand-croix de l'ordre militaire de S. Louis en 1719, chevalier des ordres du roi le 17 Mai 1739, mourut le 6 Avril 1745, âgé de 87 ans, officier général d'une très-grande réputation. La probité & la candeur qui formoient son caractère, le firent infiniment regretter en Suisse; parce qu'il avoit représenté son maître avec toute la dignité qu'on pouvoit désirer dans un homme de naissance, & dans un militaire. *Voyez* ce que nous avons dit de sa manœuvre à Almanza dans *nos observations préliminaires sur la relation de cette bataille.*

jambes pour reconnoître si la seconde ligne n'étoit pas de nos troupes. En attendant qu'il fût éclairci, il se tint en colonne pour pouvoir charger en passant l'infanterie qui venoit d'Almanza, supposé que les deux lignes qui étoient à notre gauche, fussent toutes deux ennemies. Mais ayant été informé par un signal dont il étoit convenu avec l'aide de camp, que la seconde ligne étoit notre aile gauche, & jugeant qu'entre deux objets qui se présentoient à lui en même tems, il falloit préférer le plus important & le plus décisif, il négligea la colonne d'infanterie qui revenoit d'Almanza, qui auroit de la peine à échapper, pour aller au secours de notre gauche, il se mit en marche au galop pour prendre la ligne des ennemis en flanc. Sur ce mouvement leur cavalerie intimidée prit la fuite, & abandonna dix à douze bataillons qui ne se défendirent pas. Le chevalier d'Asfeld leur fit jeter bas les armes, & les ramena à Almanza.

Notre gauche s'attacha à suivre la cavalerie des ennemis dont elle ne put joindre que les plus mal montés. Le maréchal de Berwick qui avoit approuvé les dispositions que le chevalier d'Asfeld avoit faites à la droite, se plaça à la tête de la brigade des Gardes-Valonnes qui joignoit la gauche de l'aîle droite, pour observer le succès de la charge que l'on alloit faire & donner en conséquence les ordres nécessaires. L'événement ayant répondu à son attente, il prit dix escadrons de la droite, & songea à rallier son infanterie. Ainsi finit cette grande journée où la victoire avoit d'abord penché pour les ennemis, & que l'on peut dire qu'on leur arracha par les bonnes manœuvres que l'on fit. Ce qui prouve de quelle importance il est de ne se pas décourager par les premiers désavantages, & que dans les mauvaises affaires il y a toujours des ressources. Nos disgraces auroient été moins grandes dans la dernière guerre, si l'on s'é-

oit (a) toujours conduit selon ce principe.

L'action ayant duré jusqu'à la nuit donna le moyen à la colonne d'infanterie des ennemis qui revenoit d'Almanza, de se jeter dans des montagnes.

Les généraux de l'armée des alliés firent une grande faute. Car si, au lieu de suivre notre infanterie jusqu'aux portes d'Almanza, ils avoient après l'avoir mise en déroute, pris la cavalerie de notre droite en flanc, sur-tout après que la première ligne eut plié, la bataille étoit perdue sans ressource, & notre gauche enveloppée de toute part n'auroit pu se sauver. On voit par-là qu'il est bien dangereux dans les actions de s'abandonner à la poursuite de l'ennemi. Il convient beaucoup mieux, quand on a battu ceux qui sont devant soi, de rallier ses troupes, & de voir

(a) Sous le regne de Louis XIV, au sujet de la succession d'Espagne.

si celles qui sont à la droite ou à la gauche, n'ont pas besoin de secours. Ce n'est que par une pareille conduite que l'on peut vaincre, & assurer la victoire.

Le maréchal envoya le marquis de (a) Silly, maréchal de camp, porter la nouvelle de cette victoire en France, & Don Pedro Ronquillo (b) à Madrid.

(a) Jacques-Joseph Vipart, marquis de Silli en Normandie, lieutenant-général des armées du roi en 1718, chevalier des ordres de sa majesté le 3 Juin 1724, mourut le 19 Novembre 1727. Ce fut lui qui entra en 1719 dans la province de Guipuscoa avec vingt mille François, & se saisit du château de Behodia, de l'hermitage de Saint Marcel, de Catelfolit & du fort du Passage.

(b) *Madrid* ou *Madrit*, *Mantua Carpetanorum*, belle, bien peuplée, & très-grande ville, capitale de l'Espagne, & la résidence ordinaire des rois dans la nouvelle Castille, dans un territoire fertile & agréable, sur une hauteur proche le Mançanares, qui est à peine un petit ruisseau sur lequel Philippe II fit bâtir un grand & magnifique pont, à 6 lieues Sud-Ouest d'Alcala, 7 de l'Escorial, 9 de Puerto de Guadarama, 106 Nord-Est

Sur le minuit il arriva un colonel & un major des ennemis avec un tambour qui demanderent à capituler pour quelques-unes de leurs troupes. Le maréchal ordonna au chevalier d'Asfeld de les aller recevoir. Sur ce que le colonel avoit fait entendre que ce n'étoit que deux ou trois bataillons, le maréchal ne fit commander que quatre cent chevaux & deux régimens de dragons.

Comme ces troupes n'avoient pas eu le tems de camper, le chevalier d'Asfeld ne put avoir ce détachement qu'un peu avant le jour. Les deux régimens de dragons étant très-foibles, il donna ordre à quinze escadrons François qu'il trouva sur son chemin & qui revenoient au camp, de le suivre.

Le colonel des ennemis voyant que nos troupes s'étoient retirées du pied des montagnes qui couvroient leur infanterie pour revenir au camp,

de Lisbonne, 250 de Paris, 300 *Sud-Ouest*
de Londres, 300 de Rome.

voulut tromper le chevalier d'Asfeld en le menant dans un endroit où elle n'étoit point, afin de lui donner le moyen d'échapper. Après avoir fait faire plusieurs appels à son tambour, auxquels ceux des ennemis qui n'étoient pas à portée, n'avoient garde de répondre, il dit au chevalier d'Asfeld que comme on avoit différé trop long-tems à traiter avec leurs troupes, elles s'étoient apparemment mises en marche pour gagner le royaume de Valence, & il lui demanda de lui permettre de les aller joindre.

Le chevalier d'Asfeld lui répondit qu'on ne se moquoit pas impunément d'une armée victorieuse. Il fit garder avec soin les deux officiers des ennemis & le tambour, & il marcha dans la gorge qui est ouverte par où l'armée des alliés étoit venue à nous, afin d'imposer à l'infanterie des ennemis qui étoit dans les montagnes, & lui faire croire qu'elle ne pouvoit se retirer.

Le chevalier d'Asfeld ayant envoyé plusieurs petits détachemens

dans ces montagnes pour chercher les ennemis, le comte de Dohna qui les commandoit, se croyant coupé, lui envoya un officier qui lui demanda qu'on le laissât passer; mais celui-ci lui ayant marqué que l'on ne faisoit pas de pareilles propositions au vainqueur, ces troupes se rendirent prisonnières de guerre. Elles étoient composées de cinq bataillons Anglois, de cinq des Hollandois, & de trois des Portugais avec trois maréchaux de camp, autant de brigadiers & plusieurs colonels. A mesure que ces troupes entroient dans la plaine, le chevalier d'Asfeld leur fit jetter bas les armes & les ramena au camp en colonne, marchant à côté de sa cavalerie. Il eut grand soin d'empêcher que l'on ne fouillât ni déshabillât aucun soldat, & que l'on ne démontât ni défarmât aucun officier, après s'être assuré de leur parole. La prise de ces treize bataillons avec les officiers généraux acheva de rendre la victoire complete,

Le maréchal envoya le sieur de

Beauclay son beau-frere porter cette nouvelle à la cour de France, & un officier Espagnol à Madrid avec cent quarante drapeaux & trente étendarts que l'on avoit pris aux ennemis. Ils perdirent dans cette bataille toute leur infanterie consistant en quarante-huit bataillons, dont il y eut un grand nombre de tués, & plus de douze mille faits prisonniers, parmi lesquels il y avoit mille officiers. Milord Gallouai (a) y fut

(a) Réfugié François à Londres, il portoit d'abord le nom de marquis de Ruvigni. La reine Anne lui donna en 1704 le commandement des troupes Angloises, qui étoient passées en Espagne pour y soutenir l'archiduc. Il perdit un bras en 1705 au siège de Badajoz. Il commandoit les Anglois & les Hollandois dans l'armée Portugaise en 1706, entra cette année dans Madrid avec le marquis Las - Minas, s'opposa au sentiment de ce général, sur le dessein de rentrer en Castille, rejeta sur lui le mauvais succès de la campagne de 1706, & devint son ennemi déclaré. Après la perte de la bataille d'Almanza, de laquelle il s'étoit sauvé blessé, il avoit jetté les débris de

bleffé légèrement: il avoit été pris. Mais plusieurs officiers de ses troupes le dégagerent.

La perte fut médiocre dans notre cavalerie; mais il y eut plus de deux mille hommes de tués ou bleffés dans l'infanterie. Le comte de (a) Polastron, le marquis de (b) Sillery, brigadiers d'infanterie,

l'armée dans Tortose. Il tenta depuis inutilement le secours de Lerida. La reine Anne le rappella en 1708, & nomma, pour lui succéder, le comte de Stanhop. En 1709 le 7 Mai, il fut obligé de prendre la fuite à la bataille de la Gudina; & il eut le malheur d'être en même tems détesté des Portugais & haï de la plûpart des Anglois.

(a) Louis, marquis de Polastron, colonel du régiment de la Couronne dès 1698, brigadier en 1704.

(b) Felix-François Brulart de Sillery, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, ci-devant Catinat, en 1701, & brigadier des armées du roi en 1706, mort des bleffures reçues à la bataille d'Almanza, le 25 Avril 1707. Il étoit fils de Roger, marquis de Sillery - Puisieux, lieutenant-général & chevalier des ordres du roi, gouverneur

&

& le chevalier de Tillières (a), colonel furent tués. On ne perdit aucun officier de marque dans la cavalerie.

d'Huningue, & ambassadeur de France près du Corps Helvétique.

(a) Antoine-Henri le Veneur, chevalier de Tillières, colonel du régiment d'infanterie d'Oleron, mort des blessures reçues à la bataille d'Almanza.



*DIPLOME (a) de Philippe V,
roi d'Espagne , sur les ser-
vices du chevalier d'Asfeld ,
lieutenant-général de ses armées
& de celles du roi Très-Chrétien ,
daté de Buen-Retiro le 30 Août
1715.*

DON PHELIPE, POR LA
GRACIA DE DIOS, rey de
Castilla, de Leon, de Aragon, de las
dos Sicilias, de Jerusalein, de Navar-
ra, de Granada, de Toledo, de Va-
lencia, de Galicia, de Mallorca, de
Sevilla, de Cerdenna, de Cordoba,
de Corcega, de Murcia, de Jaen,
de los Algarbes, de Algecira, de Gi-
braltar, de las islas de Canaria, de
las indias Orientales, y occidenta-
les, archiduque de Austria, duque

(a) Original sur parchemin, communi-
qué par M. le marquis d'Asfeld, maréchal de
camp es armées du roi.

de Borgonna , Brabante , y Milan ,
conde de Abspurg , de Flandes , Ti-
rol , Rosellon, y Barcelona , Sennor
de Vizcaya , y de Molina , &c.

P O R quanto son tan notorios , y
dignos de mi real atencion , y gra-
titud los grandes , y especiales me-
ritos , y serbicios , que en veneficio ,
y defensa de mis reynos , y vassal-
los habeis hecho vos el cavallero
Dasfeld theniente general de mis
reales exercitos , y de los del rey
christianissimo mi abuelo , y comen-
dador que sois de la orden de san
Luys , assi en la imbasion , y entrada
de los enemigos en estos reynos ,
como en el largo tiempo que ha du-
rado con ellos la guerra , habiendo
concurrido con el mayor valor , pru-
dencia , y acierto a las mas princi-
pales , è importantes funciones , assi
en la campanna de Portugal en el año
de mill setacientos , y quatro en
los sitios de Casteldabid , y Porta-
legre donde tomasteis espada en
mano los fortines , y arrabales de
esta ultima plaza , lo que ôbligo â
entregarse la guarnicion prisionera

de guerra ; y despues el anno de mill setecientos y cinco habiendo atacado los enemigos en el mismo regno de Portugal la reſtaguardia que mandabais del exercitio de las dos coronas , al paſſo del rio Evora , ôs opuſiſteis â ſu choque , rechazandolos intrepida , y vigorosamente con lo qual los intimidaiſteis , y detubiſteis , para queno atacaffen el todo del exercito , lograndose por reſte medio ſocorrer la importante plaza de Badajozo , que los enemigos tenian ſitiada. Que despues en el mismo anno de mill setecientos y cinco marchaiſteis al principado de Cathalunna , comandando , un cuerpo de tropas Francesas del exercito del cargo del mariscal de Teſſé , â impedir la rebellion del pays de Aragon conmobido con la vecindad del general Ingles que mandaba en Lerida , y habia juntado un cuerpo de tropas , y miqueletes de Cathalunna , y fronteras de Aragon , â fin de atacar vueſtros quarteles , y paſſando vos â yado el cinca por Henero de mill setecientos y ſeis, y ata;

eandolo intrepida , y ès forzada-
 mente en san Esteban de Litera, der-
 rotasteis sus tropas, quedando muer-
 to en esta derrota el general, y
 mantenido el pays en mi ôbedien-
 cia : ôs hallasteis con mi real per-
 sona en el primer sitio de Barcelo-
 na el anno de mill setecientos y
 seis; y despues pasasteis de mi ôr-
 den â Bayona â disponer la entra-
 da de nuebo en Espanna delas tro-
 pas , que habian estado en aquel
 sitio , y â vuestro credito buscasteis
 cinquenta mill pessos con los qua-
 les se pudo dar probidencia alo mas
 preciso del exercito, y tren de ar-
 tilleria ; Que serbisteis con estas
 mismas tropas en el exercito man-
 dado por mi real persona , toda la
 campanna del anno millsetecientos
 y seis, Hallandoos despues que dexè
 el mando al cargo del mariscal du-
 que de Berviq al fin de ella en el
 sitio de Cartagena, y ôtros mobi-
 mientos, y ôperaciones de aquella
 campanna, â fines dela qual co-
 mandasteis las fronteras del regno
 de Murcia, manteniendo los quar-

teles â costa de vuestra magor vigilancia, y continuo des belo, no ôbstante de estar abiertos, y los ênemigos superiores en mucho numero de tropas. Habiendo el exercito ênemigo âtacado el delas dos coronas en Almanfa el dia veinte y çinco de abril de mill setecientos y siete, y ôbligado â la derecha de este â retirarse por el fuego, que hacia su infanteria interpolada con la cavalleria, vos que mandabais la segunda lignea, âbanzasteis con ella, y derrotasteis alos ênemigos, y despues marchasteis a la derecha de ellos, que se retiraba en buena ôrden, y la pusisteis en fuga, lo que acabo de ganar la vatalla, y el dia figuciente hicisteis prisioneros cinco vatallones Ingleses, cinco Olandeses, y tres Portugueses con el conde Dona, y ôtros generales, y cavos principales Ingleses, Olandeses, y Portugueses, que los mandaban: y contuida la Vatalla el Mariscal duque de Berviq dibidio el exercito en dos cuerpos, dandoos el mando de el uno, entras-

teis el primero en el regno de Valencia, y sitiaſteis, y atacasteis a la antiqua ciudad de Xativa, tomando aquella por asalto, a la brecha de sus murallas, y êchando a los ênemigos, que con la mayor resistencia, y ôbſtinacion se defendieron de calle en calle, y de casa en casa; ê inmediatamente tomasteis la plaza de Alcira, sobre el Jucar, iſlada con este rio, y ôtras muchas fortalezas, y lugares de aquel regno, y luego paſasteis al principado de Cathalunna â mandar el bloques, que se habia puesto â Tortosa, y dexandolo â cargo del cavallero de Croix, bolbisteis â Valencia â disponer artilleria, municiones, y viveros para el sitio formal, que se habia dehacer on esta plaza el anno ſiguiente, como lo êxecutasteis prompta, y abundantemente, y en fuerza de vueſtras providencias pudo el duque de Orlêans, mitio, hacer dicho sitio el anno de mill ſetecientos y ôcho, no ôbſtante haber aprefado los ênemigos el conſidérable comboy de

viveres , y municiones de guerra , que en mas de cien embarcaciones se conducia de Francia para este efecto , Hollandoos , y sirviendo de Theniente general en el con vuestro valor , y acierto âcostumbrado. Que conduida la expugnacion de esta plaza , quedo â vuestro cuidado el hacer fortificarla , como lo mandasteis , y dispusisteis , siendo despues de las ôbras , que se executaron , y aumentaron por vuestra ôrden una de las mas fuertes de estos regnos: Ybolbiendo por octubre del mismo anno de mill setecientos y ocho al regno de Valencia , pusisteis sitio a la ciudad , y castillo de Denia , en que fuisteis herido en el muslo estando dando vuestras ôrdenes en la trinchera , cuya rendicion se debio enteramente â vuestra conduita , como tambien la expugnacion de la ciudad , y castillo de Alicante en aquel anno , y el siguiente de mill setecientos y nueve , en cuyas expediciones supero vuestro valor , celo , y acierto todas las dificultades , y temeraria de-

fenfa delos ênemigos, y habiendoo
 restituido victorioso ala capital de
 aquel regno, lo gobernasteis todo
 el, como tambien el de Murcia,
 y las fronteras de Castilla, Ara-
 gon, y Cathalunna, hasta mediado
 el anno de mill setecientos y nueve,
 â toda mi satisfaccion manteniendo
 las tropas en la magor disciplina,
 los pueblos en justicia, y quietud,
 la nobleza gustosa, y los comunes
 en total subordinacion, y sosiego,
 en que êchasteis tales fundamentos,
 que despues âcà se hamantenido,
 y mantiene en el la mayor tran-
 quilidad, de suerte, que no solo
 la conquista de aquel regno ha cor-
 rido alcuidado de vuestro valor,
 sino, que tambien fumanutencion
 ha dependido de vuestra prudencia,
 y recta disposicion. Que en fin del
 anno de mill setecientos y nueve
 pasasteis â Francia de adonde ve-
 nisteis en el de mill setecientos y
 doce con el exercito, que mandaba
 el mariscal duque de Berviq, que
 hizo levantar â los ênemigos el si-
 tio, que tenian pue sto sobre Geronas;

y despues en el de mill setecientos y catorce, ôs habeis hallado con el mismo mariscal en el sitio, y rendicion de Barcelona, y demas plazas, que ôcupaban totabia los ênemigos en Cathalunna, y â hora ultimamente habiendooos elegido, y nombrado para la êxpedicion, y conquista dela isla, y regno de Mallorca, y demas islas adjacentes, habeis pasado, con la armada, comandando las tropas a la referida isla, y regno, la que habeis reducido â mi ôbediencia con la mayor felicidad, y sin la menor perdida de gente, no ôbstante êstar ârmada toda la isla, y contropas Alemanas en ella, alas que ôbligasteis â capitular, y entregaros, â Palma la capital nâ Alcudia, y alas islas de Ivissa, y Cabrera, fometiendose todo aquel regno amircal piedad, dandome motibos expeciales de usar de ella, el modo suabe con que, conquistandome â quel regno, me habeis solicitado conquistar los corazones desus naturales, loqueme ês tã apreciable, como la misma re-

cuperacion de â aquellos dominios, desenpennando en todo mi confianza en vuestra persona, y haciendoos merecedor de mi real gratitud.

PORTANTO ATEN diendo â tan relebantes, y honrados serbicios, y â vuestra conocida calidad, por decretos senna lados de mi real mano deseis de Febrero, y diez y seis d'Abril de êste anno, he venido en haceros ^{mrd} en consideracion de todo de titulo de Castilla para vos, y vuestros hijos, y descendientes, y parientes por lineagea transbersal, y demas subcesores en vuestra cassa: y por ôtros dos decretos tambien sennalados de mi real mano de veinte, y veinte y cinco de Agosto de este anno, he resuelto se ôs d'en los despachos de la expresada ^{mrd}, con la denominacion de marques de Dasfeld para vos, y vuestros hijos, descendientes, y parientes por lineagea transbersal, y demas subcesores en vuestra Cassa, perpetuamente, confacultad de poder fundar mayorazgo de esta

gracia, y titulo con los vinculos, grabamenes, y condiciones, que quisiereades, y por vien tubiereades, que desde luego lo apruebo, y confirmo, y he por firme êstable, y duradero; dispensando en caso necesario, como por la presente disponso qualesquier leyes, solemnidades, y requisitos que enzazon de ello disponen, y pareciere necesarias, y en su conformidad, mi voluntades, que â hora, y de aqui adelante vos el deho cavallero Dasfeld, y vuestros hijos, descendientes, y parientes por lignea transberfal, demas subcesores en vuestra Cassa, cada uno ensu tiempo perpetuamente para siempre jamas, os podais clamar, ê intitular, clameis, ê intituleis, clamen, ê intitulen, y ôs hago, ê intitulo Marques de Dasfeld.

Y POR ESTA MI CARTA en cargo al serenissimo principe don Luys mi muy caro, y amado hijo; y mando â los infantes, prelados, du-

DE BATAILLES. 301

ques, marqueses, condes, Ricos-hombres, priores de las ordenes, comendadores, y subcomendadores, Alcaydes de los Castillos, y cassas fuertes, y ilanas y alos de mi consejo, presidentes, y oydores de mis audiencias, alcaldes, alguaciles de mi cassa, y corte, y chancillerias, y atodos los corregidores, asistente, gobernadores, alcaldes mayores, y ôrdinarios, alguaciles merinos, prebostes, y ôtros quales quier mis jueces, y justicias, y personas de qualquier estado, condicion, preeminencia, ô dignidad, que sean mis vasallos, subditos, y naturales, âssialos que â hora son, como alos que adelante fueren, y âcada uno, y qualquiera de ellos, que ôs hayan, y tengan, clamen, ê intitulen âssi â vos el deho cavallero Dasfeld, como â vuestros hijos, descendientes, y parientes por lineagea transferfal, y demas subcesores en vuestra cassa, â cada uno en su tiempo, marques de Dasfeld, y ôs guarden, y hagan guardar, todas las honras,

franquezas, libertades, exempciones, preheminencias, prerrogativas, mercedes, y demas ceremonias, que se guardan y deben guardar a todos los ôtros marqueses de estos mis regnos todo vien, y cumplidamente, sinque ôs falte cosa alguna.

Y POR QUE segun las ordenes dadas por el sennor rey don Phelipe quarto (que està en gloria) alas personas aquien se diere titulo de marques, ô conde, hade preceder primero el de vizconde, y quedar este suprimido, por despacho de la fecha de este, ôs he dado titulo de vizconde de Dastfeld, el qual en conformidad de las referidas ôrdenes, que da roto, y cancelado, para queno tenga êfêcto, ni sede por perdido, duplicado, ni en otra forma, en tiempo alguno: y ôs doy, y concedo facultad para poder fundar magorazgo de esta gracia en cabeza de qualquiera de vuestros hijos, ô descendientes, con los vinculos, grabamenes, y condiciones, que quisiereis: y assi mismo ôs

concedo en remuneracion delo mucho, que habeis contribuydo ala conquista del referido regno de Valencia, podais annadir al escudo de vuestras armas, las del dho regno de Valencia, con este mote *BELLICÆ VIRTUTIS IN HISPANIA PRÆMIUM*: usando de ellas, en memoria de haber serbido, y mandado mis reales armas, y reducidolo ami debida ôbediencia.

Y SI DE ESTE MI despacho, y dela gracia, y mrd en el contenida, vos el dho, cavallero Dasfeld, ô qualquiera de los subcessores en vuestra cassa, quisieredes, ô quisieren, â hora, ô en algun tiempo mi carta de privilegio, y confirmacion; mando â mis concertadores, y escrivanos magores de los previlegios, y confirmaciones y a mi mayor domo, chanciller, y notario majores, y alos ôtros ôficiales que estan â la tabla de missellos, que ôs laden, libren, passen, y sellen la mas fuerte firme, y bastante, que lespidieredes, y menester hubieredes. Y

declaro, que por el referido decreto de veinte de agosto de este anno, ôs he relebado de la media ânata, que debeis por razon de esta mrd. Dada en Buen Retiro â treinta dias del mes de Agosto, de mill setecientos y quince.

Y O E L R E Y.

Yo Dn. Franco. Anto. de Quincees Srio. del Rey nro Sr. lo hize escribir por su mande.

Regda.	Jhe de canceller
Salvador Nar	me y.
baes.	Salvador Nar
	baes.
Jhe Antonio Gil	El Conde de Xe
Taboada.	rina.
	El Marques
	de Andiaz.

Gratis V. Mag. hace mrd. al Cavallero Dasfeld, de Titulo de Marques de Dasfeld, parasi, sus hijos, y descendientes, con facultad de

poderle vincular en la forma aqui expresada.

Au dos de ce diplome sont peintes les armes du royaume de Valence, d'or à quatre pals de gueules, sur le tout sommé d'une couronne ducal d'or, du haut de laquelle naît un dragon de gueules, ou d'or.



DIPLOME DE PHILIPPE V, ROI
D'ESPAGNE, LE 30 AOUT 1715,
SUR LES SERVICES DU CHEVA-
LIER D'ASFELD.

Traduit de l'original qui est en Espagnol.

PHILIPPE, PAR LA GRACE DE
DIEU, roy de Castille, de Léon,
de Grenade, de Toledé, de Valen-
ce, de Galice, de Mayorque, de
Seville, de Sardaigne, de Cordoue,
de Corse, de Murcie, de Jaën,
des Algarves, d'Algéfire, de Gi-
braltar, des isles Canaries, des In-
des Orientales & Occidentales,
archiduc d'Autriche, duc de Bour-
gogne, de Brabant & de Milan,
comte d'Hapsbourg, de Flandre,
du Tirol & de Roussillon, seigneur
de Biscaye & de Molina, &c.

CHEVALIER D'ASFELD, lieutenant
général de mes armées & de celles
du roi Très-Chrétien, mon aïeul,
& commandeur de l'ordre de Saint
Louis. Les services importans &

signalés que vous m'avez rendus sont trop connus , & j'en ai tiré de trop grands avantages , tant pour la défense de mes états , que pour la conservation de la vie & des biens de mes sujets , pour ne vous pas donner des marques de ma royale attention & de ma reconnoissance.

Depuis le commencement de cette dernière guerre , que les ennemis s'emparerent d'une partie de mes royaumes , & pendant le tems considérable qu'elle a duré , vous avez eu part aux principales & aux plus grandes actions qui se sont passées , où vous avez donné des preuves éclatantes de valeur , de capacité , de sagesse & d'expérience au fait de la guerre. Vous commençâtes en Portugal pendant la campagne de 1704 , aux sièges de Castel- (a)

(a) *Castel-David* ou *Castel-de-Vide* , petite place assez forte de Portugal dans l'Alentejo. Philippe V la prit en Mai 1704 avec le château. Elle est à 3 lieues Nord de Portalegre , 11 Sud-Ouest d'Alcantara.

David & Portalegre (a), dont vous prites les forts & faubourgs l'épée à la main. Ce qui obligea la garnison à se rendre prisonniere de guerre.

L'année suivante, les ennemis ayant attaqué l'arriere-garde de l'armée des deux couronnes au passage de l'Ebora (b), vous les chargeâtes avec tant de vigueur & de fermeté, qu'ils furent non-seulement obligés de se retirer, mais même vous leur imposâtes de maniere

(a) PORT - ALEGRE, *Portus - Alacris*, jolie & forte ville de Portugal dans l'Alentejo, capitale d'une contrée de même nom, avec titre de cité & un évêché suffragant de Lisbonne. M. de Berwick qui commandoit les troupes Françoises que Louis XIV avoit envoyées au secours de Philippe V, son petit-fils, se rendit maître de Port - Alegre le 8 Juin 1704. Cette ville est au pied d'une haute montagne, dans un très-beau pays, à 10 lieues Nord-Ouest d'Elvas, 22 Nord-Est d'Evora, 36 Nord-Est de Lisbonne.

(b) Ebora, ruisseau qui se joint à la riviere de l'Anna, sous les murs de Badajoz. Le maréchal de Tessé passa ce ruisseau sous le feu des Portugais qui assiégeoient alors (en Octobre 1705) Badajoz.

qu'ils n'osèrent attaquer le corps de l'armée, comme ils se l'étoient proposé; & par cette manœuvre hardie, vous facilitâtes le secours de l'importante place de Badajoz (a), que les ennemis tenoient assiégée.

La même année 1705, vous allâtes sur les frontieres de Catalogne (b) avec un corps de troupes

(a) BADAJOZ, *Badajocium*, grande & forte ville d'Espagne, assez peuplée, & capitale de l'Estrémadure, avec un château, un évêché suffragant de Compostelle, & un fameux pont bâti par les Romains sur la Guadiana. C'est une ville frontiere & de grande importance. Les Anglois & les Portugais qui soutenoient l'archiduc, assiégèrent en vain Badajoz le 16 Octobre 1705. Le maréchal de Tessé leur en fit lever le siège. Elle est sur la Guadiana, dans un territoire très-fertile & très-abondant en pâturages, à 5 lieues *Sud-Est* d'Elvas, 48 *Nord par Ouest* de Seville, 70 *Sud par Ouest* de Madrid.

(b) CATALOGNE (LA) *Catalaunia*, province considérable, & la plus peuplée d'Espagne, avec titre de principauté, bornée au *Nord* par les Pyrénées qui la séparent de la France; à l'*Est* & au *Sud* par la mer méditerranée; à l'*Ouest* par les royaumes d'A-

310 R E L A T I O N S

Françoises , que vous commandiez détachées de l'armée du maréchal de Tessé (a) , pour empêcher le royaume d'Aragon (b) de se soulever ,

ragon & de Valence. Les Catalans sont courageux & spirituels. On divise la Catalogne en quinze juridictions ou vigueries. L'air y est sain , le pays est arrosé d'un grand nombre de rivières & rempli de hautes montagnes , couvertes de belles forêts & d'arbres fruitiers. Il abonde en vin , bled , légumes , &c. carrieres de marbre & de pierres précieuses , & en mines de toute sorte. On pêche du corail sur les côtes. Barcelone en est la capitale.

(a) René de Froulay , comte de Tessé , maréchal de France en 1703 , mort en 1726.

(b) ARAGON , *Aragonia* , royaume , & l'une des plus considérables provinces d'Espagne , bornée au *Nord* par les Pyrénées qui la séparent de la France , à l'*Ouest* par la Navarre & les deux Castilles , au *Sud* par le royaume de Valence , & à l'*Est* par une partie du royaume de Valence & par la Catalogne , l'air y est pur & sain : mais le pays , quoique arrosé d'une quantité de rivières , manque d'eau bonne à boire. Il est fertile en bled , en vin , en huile , en lin & en fruits aux environs des rivières. Par-tout ailleurs il est sec , sablonneux & fort aride. On

les peuples y étant excités par les pressantes sollicitations & par la proximité du général Anglois qui commandoit dans Lerida (a). Sur l'avis que vous eutes que dans le mois de Janvier 1706, il assembloit un corps de troupes avec beaucoup de Miquelets de Catalogne & d'Aragon pour venir attaquer vos quar-

y recueille du safran, & il y a des mines de sel fort abondantes. Saragosse en est la capitale, & l'Ebre la riviere la plus considérable. Il prend son nom de la petite riviere d'Aragon qui y coule.

(a) LERIDA, en latin, *Ilerda*, ancienne, grande & forte ville d'Espagne dans la Catalogne, avec un évêché suffragant de Tarragone, une université & un bon château. Elle est sur une colline, sur la riviere de Segre, dans un territoire fertile, à 5 lieues *Sud-Ouest* de Balaguer, 18 *Nord-Ouest* de Tarragone, 34 *Ouest* de Barcelone, & 80 *Nord-Est* de Madrid. Cette ville s'étoit soumise à l'archiduc en 1705, & le prince Henri de Darmstadt y avoit été envoyé avec un régiment de cavalerie allemande. Ce dernier étoit frere du prince George de Hesse-Darmstadt, viceroi de Catalogne, qui avoit été tué à l'attaque de Mont-Joui cette année.

tiers, vous le prévintes par votre diligence, & passant à gué la Cinca (a), que l'on croyoit impraticable, vous futes au-devant de lui jusqu'à Saint-Etienne (b) *de Littera*, où vous l'attaquâtes avec tant de vigueur & de courage, que vous mites ses troupes en déroute. Le général qui commandoit (c) fut tué, & cette action tint tout le pays dans mon obéissance.

(a) *Cinca*, rivière qui prend sa source près de Venasque, sur la frontière du comté de Conserans, au pied des Pyrénées, passe à Bilbastro dans le royaume d'Aragon, à Monçon, & se jette à Mequinença dans l'Ebre.

(b) *Sant Esteban de Litera*, en Catalogne.

(c) *Voici les paroles du marquis de Saint-Philippe sur cet événement*: Le prince de Darmstadt, à la tête de la garnison de Lerida, suivoit l'armée du roi (Philippe V,) tandis que les rebelles arrêtoient les premiers escadrons de l'avant-garde; mais le chevalier d'Asfeld les attaqua & les dissipa. Ainsi les passages étant libres, le roi s'avança à Lobregat. *Mémoires pour servir à l'Histoire d'Espagne, sous le règne de Philippe V, T. II, p. 14; Amsterdam 1756, in-12, fig.*

Vous

Vous vous trouvâtes ensuite au premier siège de Barcelone (a) où j'étois en personne, en 1706, & de-là vous passâtes à Baïonne (b) où je

(a) Barcelone, *Barcino*, belle, grande, riche, forte, & l'une des principales villes d'Espagne, capitale de la Catalogne, avec un bon port, une citadelle sur le Mont-Joui, un évêché suffragant de Tarragone. L'archiduc depuis l'empereur Charles VI & le comte de Peterboroug la prirent le 9 Octobre 1705, après un siège de trois semaines avec une armée qui n'étoit gueres plus nombreuse que la garnison. En 1706, au commencement d'Avril, Philippe V l'investit avec une bonne artillerie & une nombreuse armée. La défense des assiégés fut très-opiniâtre. L'histoire rapporte que les prêtres & les religieux avoient pris eux-mêmes les armes, & que les Capucins ayant noué leurs barbes avec des rubans, n'étoient pas les moins braves. L'amiral Lake fit lever le siège le 11 Mai. Barcelone continua à soutenir le parti de l'archiduc jusqu'en 1714 qu'elle fut prise après un long siège par les François & les Espagnols.

(a) Baïonne, *Baiona*, ville de France, très-riche, très-forte & très-commerçante au gouvernement de Gascogne, capitale du Labour, avec une citadelle, un château &
Relations. O.

vous envoyai disposer toutes choses pour le passage des troupes qui étoient destinées à entrer en Espagne; & sur votre crédit, vous empruntâtes cinquante mille écus qui vous faciliterent le moyen de pourvoir aux besoins les plus pressans de l'armée & de former un train d'artillerie qui m'étoit nécessaire. Vous continuâtes à servir la même campagne avec lesdites troupes dans l'armée où j'étois en personne; & ayant laissé le commandement au maréchal duc de Berwick, vous fûtes avec lui au siège de Carthagène (a),

un évêché suffragant d'Auch. Ses principales fortifications sont de M. de Vauban; elle est sur la Nive & l'Adour, à une lieue de la mer, 10 de Dax, 17 de Pampelune, 16 de Pau & 170 de Paris.

(a) Carthagène, *Cartago nova*, ville forte & maritime d'Espagne au royaume de Murcie, capitale du territoire de même nom. Il y avoit un évêché suffragant, qui a été transféré à Murcie. Elle fut bâtie par Asdrubal. Son port est le meilleur de toute l'Espagne, & l'un des plus considérables de l'Europe, ce qui faisoit dire au fameux Doria, qu'il

où vous vous trouvâtes à tous les mouvemens & actions qui se passèrent pendant le reste de cette campagne, à la fin de laquelle vous eutes le commandement des frontieres du royaume de Murcie (a) où vous établites vos quartiers ; & quoi qu'ils fussent tous ouverts , les troupes s'y sont maintenues par vos

ne connoissoit que trois ports qui fussent sûrs , les mois de Juin & Juillet , & Carthagène. L'amiral Anglois Lake la prit pour l'archiduc depuis l'empereur Charles VI , en 1706 ; mais le maréchal de Berwick la reprit la même année. Elle est sur le golfe de Carthagène , à 11 lieues de Murcie. *Diction. géographique portatif, par M. l'abbé Ladvocat, bibliothécaire de Sorbonne.* A l'article Carthagène.

(a) Le plus petit des royaumes d'Espagne ; borné au Nord par la nouvelle Castille , la mer Méditerranée , & les royaumes de Valence & de Grenade. Il a environ 25 lieues de long , sur 23 de large. Murcie en est la capitale. Cette ville , située sur la Segura , est à onze lieues de Carthagène , à 15 d'Alicante , 45 de Valence & 85 de Madrid.

soins & votre vigilance continuelle, malgré la supériorité des ennemis.

L'armée de ennemis ayant attaqué celle des deux couronnes à Almanza (a), le 25 Avril 1707, & fait plier la droite de notre première ligne par le grand feu de leur infanterie, soutenue de leur cavalerie, vous qui commandiez la droite de la seconde ligne les chargeâtes avec tant de valeur, que vous mites leur gauche en déroute, d'où vous marchâtes contre leur droite, & malgré la bonne contenance avec laquelle ils se retiroient, vous les chargeâtes si à propos que vous les obligeâtes à prendre la fuite, ce qui acheva le gain de la bataille.

Le jour suivant, vous fites prisonniers de guerre cinq bataillons Anglois, cinq Hollandois, & trois

(a) Voyez nos observations préliminaires sur la bataille d'Almanza.

Portugais , parmi lesquels étoit le comte de Dohna (a), & plusieurs autres généraux , brigadiers & colonels , tant Anglois , que Portugais.

Pour tirer tout le fruit d'une victoire aussi complete , le maréchal duc de Berwick partagea son armée en deux corps : il vous donna le commandement de l'un avec lequel vous entrates le premier dans le royaume de Valence (b), où vous assiégeates le château & la ville ,

(a) Jean Frédéric , burggrave & comte de Dohna , marquis de Ferasieres , lieutenant-général des troupes Hollandoises & gouverneur des Mons , le même qui fut tué en 1712 au combat de Denain.

(b) Valence , *Valentia* , province d'Espagne avec titre de royaume , bornée à l'Est & au Sud par la Méditerranée , au Nord par la Catalogne & par l'Aragon , & à l'Ouest par la nouvelle Castille & le royaume de Murcie. Elle a environ 66 lieues de long , sur 25 dans sa plus grande largeur. Valence en est la capitale. C'est une des plus anciennes , des plus belles , des mieux peuplées , des plus grandes , des plus commerçantes &

318 R E L A T I O N S

qu'on appelloit autrefois *Xativa* (a), que vous prites d'affaut; & malgré l'opiniâtreté avec laquelle les ennemis se défendirent derriere le retranchement qu'ils avoient fait de rue en rue, & de maison en maison, vous les forçâtes à se rendre.

Ensuite vous prites la ville d'*Alcira* (b), fituée en forme d'isle, sur

des plus florissantes villes d'Espagne. On l'appelle *Valence la Belle*. Elle est dans une situation charmante sur le Guadalviar, qu'on passe sur cinq beaux ponts, à une lieue de la mer, où il y a un port, 44 de Murcie, 55 de Saragosse, 67 de Barcelone, & 66 de Madrid.

(a) *Xativa*, *Sætabis*. C'étoit autrefois une ville florissante d'Espagne, au royaume de Valence, dans la province de Segura; mais ayant soutenu le parti de l'archiduc en 1706, elle fut prise par les François & les Espagnols qui la détruisirent totalement en 1707. Il ne resta rien de cette ville infortunée, pas même son nom, le roi en la faisant rebâtir lui ayant fait donner celui de Saint-Philippe. Elle est sur le penchant d'une haute colline, au pied de laquelle passe le Xucar, à 13 lieues de Valence, & à 20 d'Alicante.

(b) *Alcira*, en latin *Sætabícula*, petite.

le Xucar (a), & plusieurs autres châteaux & villes que les ennemis occupoient dans le royaume de Valence. De-là vous passâtes sur la frontiere de Catalogne, où vous fîtes le blocus de la ville de Tortoze (b), dont vous laissâtes le commandement au chevalier de Croix, pour retourner à Valence faire vos dispositions & préparer l'artillerie, les munitions de guer-

mais forte ville d'Espagne, dans le royaume de Valence, dans une île formée par la riviere de Xucar.

(a) Le Xucar, *Sucro*, riviere d'Espagne, qui prend sa source dans la nouvelle Castille, dans la Sierra de Cuenza, & se jette dans la Méditerranée, entre Cullera & Gandie, après avoir traversé le royaume de Valence.

(b) Tortose, *Dertosa*, ancienne, forte & considérable ville d'Espagne dans la Catalogne, capitale d'une Viguerie de son nom, avec un évêché suffragant de Tarragone. Elle est sur la rive gauche de l'Ebre, près de la Méditerranée, & des frontieres du royaume de Valence, en partie dans une plaine, & en partie sur une colline, à 18 lieues de Tarragone, 36 de Barcelone & 74 de Madrid.

320 R E L A T I O N S

re & les vivres nécessaires pour faire le siège de cette place , ce que vous fîtes sans en avoir ordre, & avec tant de diligence & d'abondance , que par vos sages précautions le duc d'Orléans , mon oncle , fut en état d'en faire le siège en 1708 , quoique les ennemis eussent pris un convoi considérable de plus de cent bâtimens chargés de munitions de guerre & de bouche , destinés pour cette expédition , à laquelle vous vous trouvâtes aussi & y servîtes , en votre qualité de lieutenant général , avec votre valeur & prudence ordinaire. Après la prise de cette place , vous travaillâtes à la mettre en sûreté & à la fortifier , ce qui s'exécuta par les bonnes dispositions que vous donnâtes , de manière que les ouvrages qu'on y a faits par votre ordre , rendent cette place une des plus importantes & des plus respectables de mes états.

Vous retournâtes ensuite au mois d'Octobre de la même année dans le royaume de Valence pour faire le siège des ville & château de

(a) Denia où vous futes blessé à la cuisse en donnant vos ordres pour l'assaut par lequel elle fut emportée : le succès de cette expédition est entierement dû à votre bonne conduite , aussi-bien que la prise des ville & château d'Alicante (b) , dont vous fites le siège sur la fin de la même année & au commen-

(a) Denia , en latin *Dianium* , ancienne & forte ville d'Espagne au royaume de Valence , avec un bon château , & un port commode , autrefois épiscopale. Les alliés la prirent en 1705. Le chevalier d'Asfeld la reprit d'assaut le 12 Novembre 1708. Elle est au pied d'une montagne près de la mer , à 21 lieues d'Alicante , 18 de Valence , vis-à-vis de l'isle d'Yvica.

(b) Alicante , *Alone* , petite , mais riche & forte ville d'Espagne au royaume de Valence , & territoire de Cégura , sur la Méditerranée , sur la baye de son nom , à 15 lieues de Murcie & 30 de Valence. Remarquable 1^o par son port qui est fort sûr & défendu par de bons bastions ; 2^o par son excellent vin ; 3^o par la fertilité de son territoire , & 4^o par son commerce. Le chevalier d'Asfeld la reprit sur les alliés le 3 Décembre 1708.

cement de 1709, où vous donnâtes des marques extraordinaires de valeur, de votre prudence & de votre zèle pour mon service, surmontant toutes les difficultés qui se présentoient par la vigoureuse & obstinée défense que firent les ennemis.

Après vous être rendu maître de ces importantes places, & avoir soumis tous les rebelles, vous retournâtes à Valence, capitale de ce royaume dont vous aviez le commandement aussi-bien que celui de Murcie & des frontieres de Castille, d'Aragon, & de Catalogne; vous vous appliquâtes à gouverner ces royaumes & ces provinces d'une maniere dont j'ai été très satisfait, y faisant vivre les troupes avec une exacte discipline, rendant la justice aux peuples, réprimant les séditieux, gagnant les cœurs de la noblesse, protégeant les bons sujets, maintenant tous les ordres dans une parfaite harmonie, donnant par-tout des marques d'un désintéressement à toute épreuve,

& y faisant régner la paix & la tranquillité dont vous avez jetté des fondemens si solides, que jusqu'à présent le royaume de Valence s'est maintenu & se maintient encore dans la même tranquillité, en sorte que non-seulement la conquête de ce royaume est dûe à votre valeur; mais sa conservation est le fruit des justes mesures que vous avez prises & de la conduite prudente & sage avec laquelle vous avez gouverné ses peuples.

A la fin de 1709, vous repassâtes en France commandant les troupes du roi mon aïeul, qui étoient à ma solde, d'où vous revintes en 1712, avec l'armée que commandoit le maréchal duc de Berwik, qui obligea les ennemis à lever le siège de Girone (a); & depuis en

(a) Girone, *Girunda*, ancienne, forte & considérable ville d'Espagne, capitale d'une Viguerie fort grande dans la Catalogne, avec un évêché suffragant de Tarragone. Elle

1714, vous vous êtes trouvé avec le même maréchal au siège & à la prise de Barcelone (a) & autres places que les ennemis occupoient encore dans la Catalogne.

Et en dernier lieu vous ayant choisi pour faire la conquête du royaume de Majorque (b) & autres

est sur une petite colline , au bord de la petite rivière d'Onhal , qui se jette dans le Ter , à 7 lieues de la mer , 5 de Palamos & 10 de Barcelone.

(a) La prise de Barcelone par le maréchal de Berwick , en 1714 , acheva de rendre la paix à l'Espagne : cette conquête fut l'ouvrage de presque toute l'année , par la résistance opiniâtre des assiégés : le blocus avoit duré onze mois , & on compta soixante-un jours de tranchée ouverte , jusqu'au 11 Septembre que l'assaut fut donné à cette ville , qui se rendit le 12. Il ne resta plus à Philippe de rebelles à soumettre que les Majorquins , qui y furent forcés l'année d'après par le chevalier d'Asfeld. *M. le président Henault , abrégé chronologique de l'histoire de France , année 1714.*

(b) Majorque , *Majorica* , isle considérable de la Méditerranée , entre l'isle d'Yvica à l'Ouest , & celle de Minorque à l'Est. Elle

isles qui en dépendent, vous y avez passé commandant en chef mon armée navale, & les troupes destinées à cette expédition, & vous avez soumis ce royaume à mon obéissance avec autant de bonheur que de prudence & de douceur, sans effusion de sang, quoique toute l'isle fût sous les armes, & que les villes de Palma (a), Alcudia (b),

a environ 37 lieues de circuit. C'est un pays charmant & très-fertile. Les habitans sont robustes, très-spirituels & très-bons hommes de mer. Palma est la capitale de cette isle.

(a) *Palma*, capitale de Majorque, fut prise le 2 Juillet 1715, par le chevalier d'Asfeld. Ce général avoit débarqué dans l'isle le 16 Juin de cette année. Cette ville, qui porte aussi le nom de *Majorque*, est belle, grande, riche & forte, avec un évêché suffragant de Valence. Les places publiques, la cathédrale, le palais royal & la maison de la contraction sont magnifiques. Elle est au Sud Ouest de l'isle où il y a un bon havre, à 29 lieues Nord-Est d'Yvica, 48 Sud-Est de Barcelone, 57 Est de Valence, 120 de Madrid.

(b) *Alcudia*, petite ville, fortifiée de l'isle

Yviffa(a)&Caluera fuffent défendues par des troupes Allemandes , vous les obligeâtes à fe rendre , & les habitans à recourir à ma clémence. Je les ai reçu avec d'autant plus de plaifir, qu'en foumettant, comme vous avez fait, ce royaume par les voies de la douceur, vous avez en même tems fçu m'attirer les cœurs & l'amour de ces peuples. Conquête qui m'eft bien plus chere & plus précieufe que tous les avantages que je pourrai tirer de cette glorieufe expédition. Et comme dans

de Maiorque , avec un petit havre de même nom , fur la Méditerranée.

(a) *Yviffa* & *Cabrera* ; Ivica ou Iviza , *Ebusus* , ville capitale d'une ifle de même nom , dans la mer Méditerranée , entre le royaume de Valence & l'ifle de Mayorque , à 15 lieues de l'une & de l'autre. Il y a un bon port. Les falines font le principal revenu de l'ifle. *Longitude* 19, 20. *Latitude* 38, 42.

Cabrera , petite ville de la Méditerranée , au midi de l'ifle de *Maiorca*.

cette occasion & dans toutes celles où vous avez été employé à mon service, vous avez dignement répondu à la confiance que j'ai eu en vous, je suis bien aise aujourd'hui de vous donner des marques de ma satisfaction & de la reconnoissance que j'en ai.

A CES CAUSES & CONSIDÉRATIONS de tant de glorieux & éclatans services que vous m'avez rendus & de vos grandes qualités, par deux décrets signés de ma main des 6 Février & 16 Avril derniers, j'ai résolu de vous accorder un titre de Castille, tant pour vous & vos enfans, que pour vos descendans & parens en ligne collatérale & autres vos successeurs en votre famille; & par deux autres décrets aussi signés de ma main, des 20 & 25 du présent mois d'Août, j'ai ordonné qu'on vous donnât des lettres patentes de ladite grace, sous le nom de MARQUIS D'ASFELD, pour vous & vos enfans, descendans &

parens en ligne collatérale , & autres vos successeurs dans votre famille à perpétuité , avec faculté de pouvoir ériger cette grace en fiefs , & tels titres , charges & conditions que vous jugerez à propos , ce que j'approuve & confirme dès-à-présent comme dès-lors , & le tiens pour ferme , stable & durable , vous dispensant , en cas de besoin , comme par les présentes je vous dispense de toutes les formalités prescrites par les loix , coutumes & cérémonies en tels cas requises ; & en conformité , ma volonté est que dès-à-présent & dorénavant vous chevalier d'Asfeld & vos enfans , descendans & parens en ligne collatérale , & autres vos successeurs en votre famille , chacun en son tems , vous puissiez vous appeller & intituler , vous vous appelliez & intituliez , on vous appelle & on vous intitule , & je vous fais & intitule *marquis d'Asfeld*.

Et par ces présentes lettres patentes , je charge le sérénissime prin-

te D. Louis (a) mon très-cher & aimé fils, & ordonne aux infants, prelatz, ducs, marquis, comtes, gens vivans noblement, prieurs d'ordres, commandeurs, alcaldes de châteaux, & maisons fortes, & à ceux de mon conseil, présidens & auditeurs de parlements, alcaldes & alguazils de mes palais, cours & chancéleries, sous gouverneurs, alcaldes mayeurs, & ordinaires alguazils, prévôts, & autres mes juges & magistrats, & sujets de quelque qualité, condition, prééminence & dignité qu'ils soient, présens & à venir, & à chacun d'eux en particulier, qu'ils vous tiennent & réputent, appellent & intitulent tant vous chevalier d'Asfeld que vos enfans & parens en ligne collatérale

(a) Louis I, fils aîné de Philippe V & de Marie-Louise-Gabrielle de Savoye, né le 25 Août 1707, & proclamé roi sur la démission de son pere, le 16 Janvier 1724, mourut, sans postérité, le 31 Août même année.

& autres vos successeurs en votre famille chacun en son tems, *marquis d'Asfeld*, & qu'ils vous rendent & fassent rendre tous les honneurs, franchises, libertés, exemptions, prééminences, prérogatives & autres cérémonies que l'on rend & qui doivent se rendre à tous les autres seigneurs de mes états; le tout bien & accompli sans qu'il y manque la moindre circonstance.

ET D'AUTANT que le feu roi D. Philippe IV (a), de glorieuse mémoire, a ordonné que l'on n'accordât le titre de marquis ou de comte qu'à ceux qui seroient déjà vicomtes, lequel en exécution desdites ordonnances a été scellé & depuis cassé & annullé pour qu'il ne soit pas réputé perdu ni doublement employé, & qu'en même tems il n'ait aucun

(a) Philippe IV, roi d'Espagne, pere de Charles II, & grand-pere de Philippe V, mourut le 17 Septembre 1665.

effet, & qu'il ne paroisse en aucune maniere ni en quelque tems que ce soit; & que je vous donne & accorde la permission & le pouvoir d'établir cette grace en titre de fief sur qui que ce soit de vos enfans & descendans, aux charges, clauses & conditions que vous jugerez à propos. Et comme vous avez fait la conquête du royaume de Valence, je vous accorde en récompense la permission d'ajouter à l'écusson de vos armes celles du royaume de Valence avec cette inscription. *BELLICÆ VIRTUTIS IN HISPANIA PRÆMIUM*, & de les porter en mémoire des services que vous m'y avez rendus commandant mes armées & le soumettant à mon obéissance.

ET EN CAS que vous chevalier d'Asfeld ou quelqu'un de vos successeurs en votre famille ayez besoin à présent ou à l'avenir de mes lettres de privilèges ou confirmation de la présente expédition, &

332 R E L A T I O N S

de la grace & récompense y énoncée, j'ordonne à mes controlleurs & greffiers établis pour les privilèges & confirmation, à mon premier maître d'hôtel, chancelier & notaires royaux & autres officiers de la table de mes sceaux, qu'ils vous les expédient, délivrent, passent & scellent bien conditionnées & telles que vous les leur demanderez & aurez besoin; & je déclare par ledit décret du 20 de ce mois que je vous ai relevé du droit de la *media-anata* que vous seriez obligé de payer pour la présente grace.

Donné à Buen-Retiro (a) le 30 Août 1715. Signé LE ROY. Et plus bas est écrit D. FRANÇOIS-ANTOINE DE QUICOCÉS, secrétaire du roi, notre maître, ai fait écrire la présente par ordre de SA MAJESTÉ; & à côté enregistré, & ont signé D. SAUVEUR

(a) *Buenretiro*, superbe château des rois d'Espagne, près Madrid.

NARBAES, vice-chancelier, D. ANTOINE-GILLE DE TABOADA. Le marquis de ANDIA, le comte de XERENA. *Et plus bas est écrit*, VOTRE MAJESTÉ accorde au chevalier d'Asfeld le titre de marquis, pour lui, ses enfans & descendans, avec faculté de pouvoir le conserver en la maniere ci-exprimée.

Fin du Tome III.

DE L'ANALYSE
MARRAS, VICE-AMIRAL, D. M.
TOURNAI DE L'ANALYSE DE L'ANALYSE
DE L'ANALYSE, D. M.
M. A. L'ANALYSE DE L'ANALYSE
MARRAS, VICE-AMIRAL, D. M.
D'ANALYSE DE L'ANALYSE
L'ANALYSE DE L'ANALYSE
L'ANALYSE DE L'ANALYSE
L'ANALYSE DE L'ANALYSE

DE L'ANALYSE

LIBRARY

TABLE



T A B L E

ALPHABÉTIQUE

DES MATIERES

Contenues dans ce troisieme Volume.

A.

- A** *AR*, riviere, 83. *Alcoi*, 229.
Abegg, 103. *Alicante*, 258, 259,
Adda, riviere, 48. 260, 296, 318,
321.
Adrien (Pierre) 161. *Alcudia*, 298, 325.
Aigle, bailliage, 72, 80. *Allemagne* (l') 136,
137, 149, 150,
155, 244.
Ajora, 271. *Allemands* (les) 225.
Albert I, roi des Ro- Leur amour pour
mains, 27. la liberté, 155.
Albert, archiduc d'Au- *Almanza*, ville d'Es-
triche & duc de pagne, 264, 265.
Brabant, 120. *Almanza* (bataille d')
Alberti, 186. 216-289, 294,
Alcimene (champs d') 316, 317.
184. *Almida*, 266.
Alcira, 295, 318, 319. *Alonium*, 258.
Relations, p.

338 T A B L E

- Alpes* (les) les plus hautes montagnes de l'Europe, 183.
- Alsace* (l') 47, 84.
- Altikon*, 81.
- Alsfletten*, ibid.
- Amérique* (l') 161.
- Amezaga* (d') 224, 238.
- Amsterdam*, 21, 127.
- Anabatistes*, 127.
- Andelfingen*, 81.
- Andiax* (marquis d') 304, 332.
- Andilli* (Robert Arnauld, fleur d') 83.
- Angleterre*, royaume, 27, 121, 131, 137, 150, 198, 230, 267.
- Angleterre* (rois d') Henri VIII, 20, 22. Jacques I, 121. Jacques II, 217. Anne, reine, 287, 288.
- Anglois* (les) 158, 216, 217, 220, 223, 225, 228, 231, 235, 236, 239, 241, 259, 267, 286, 294, 316, 317.
- Angoulême* (duc d') 158. Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, mère de François I, roi de France, 3.
- Anne*, reine d'Angleterre, 287, 288.
- Anneci*, capitale du duché de Genevois, 7, 8. Lac de ce nom, 7.
- Annibal*, 183.
- Antilles* (les) 161.
- Anvers*, ville, 21, 22. Trêve d'Anvers, 120, 122, 161.
- Appenzell* (Canton d') 35, 54, 58, 103.
- Aragon* (royaume d') 216, 230, 241, 242, 292, 297, 310, 311, 322. Rois. Ferdinand, dit le Catholique, 16, 17. Jeanne, d'Aragon, aïeule des empereurs Charles V & Ferdinand I, 17.
- Aranjuez*, 246.

DES MATIERES. 339

- Arau*, ville, 31, 44, cardinal, 95.
 83. Paix d'Arau, *Asdrubal*, 314.
 78. *Asfeld*, maréchal de
Arberg, 80. France (marquis
Arbourg, 80, 83. d') 216 218, 222,
Archiduc d'Autriche. 228, 231 - 233,
 Charles, 267, 235-249, 258-288.
 313, 315. Diplome du roi
Ardon, 64. d'Espagne sur les
Argeu (l') 81, 83, services du cheva-
 84. lier d'Asfeld, 290-
Ariens (les) 122. 332. Armes du ma-
Ariens (demi-) ibid. réchal d'Asfeld,
Aristote, 118. 303, 305, 331.
Arminiens (les) 122. Chevalier de la toi-
 124, 129, 130. son d'or, 245-246.
Arminius, chef d'une Son épitaphe, 242-
 secte, 123. 244.
Arminius, général *Asfeld*, maréchal de
 des Germains, 121. camp (marquis d')
Arnauld (Antoine) 245, 290.
 docteur de Sorbon-
 ne, 183. *Ataluya* (comte de
 la) 221.
Arnauld, sieur d'An-
 dilli (Robert) 183. *Athènes*, 119, 124.
Arnheim, comté, *Atocha* (Notre-Da-
 126. me-d') 230.
Arques (bataille d') *Avarei* (marquis d')
 88. 217, 221, 227,
Artois (régiment d') 240, 246 - 251,
 212. 253, 254, 279.
Arwangen, 80. Son éloge, ibid.
Asagne de Sforce, *Aubonne*, 80.
Avenche, ibid.
 Pij

Augsbourg, ville impériale, 20, 24.

Avila (d') 227.

Aumale (ducs d') 4.

Avré (duc d') 233, 237.

Autriche (maison d')

28, 41, 45, 69,

135, 137 - 141,

145-162, 179.

Autriche, Espagnole (branche de la maison d') 128.

Autriche, originaire de la Suisse (maison d') 26.

Auxerre, ville, 47.

Azevedo, *ibid.*

B.

B *ADAJOZ*, 267, 287, 292, 308, 309.

Baden, comté, ville & château, en Argeu, 78, 82, 192-199. Paix de Baden, 78.

Baden - Dourlach, (marquisat de) 84. Margrave de ce nom, 160.

Bagnolo, 202.

Baïonne, 293, 313.

Baléares ou *isle Majorque* (isles) 243, 245.

Bâle (canton de) 26, 30, 31, 59, 102, 103, 197.

Bange, 207.

Banquiers, autrefois dits *Lombards*, 22.

Barcelone, capitale de la Catalogne, 243, 293, 298, 310, 313, 323.

Barcelonette (vallée de) 202.

Barneveld (Jean de) Son éloge, 121, 124, 129. Sa mort tragique, 123.

Barwick (maréchal de) 231. Voyez *Berwick*.

Baugé, & seigneur de Bresse, depuis duc de Savoye, (Philippe de Savoye, comte de) 3.

DES MATIERES. 341

- Baviere*, duché (la) 224, 227, 231,
40, 157, 159. 233, 235-237,
Behodia, 283. 240-244, 249-
Belcastel, 236. 251, 257-288,
Belle-Isle (maréchal 293, 294, 297,
de) 255. 314, 315, 317,
Belleport, 207. 323, 324.
Bellerieux (marquis *Béthlem Gabor*, prin-
de) 272, 278. ce de Transylva-
Bellierre (de Rougé, nie, 158.
marquis du Plessis-) *Beziade*, marquis
213. d'Avarei (de) 279.
Beraud, 190. *Biberstein*, 80.
Berger, *ibid.* *Bidal*, marquis d'As-
Bernard, montagne feld, 242.
très-élevée (le Grand- *Bienne*, république,
Saint-) 72. 14, 59, 84.
Berne (Canton de) *Bigerra*, 263.
3, 4, 8-10, 14, *Bilbastro*, 312.
26, 30, 31, 33, *Bipp*, 80.
39-41, 57, 59, *Birmenstorff*, 81.
64, 65, 68, 70- *Blanche de Montfer-*
73, 91, 101-104, rat, duchesse de
109, 111, 113. Savoye, 3.
Berne (Canton de) *Blanzay*, seigneurie,
Son étendue, 77- 189.
84. *Bogermann*, 130.
Berry, auteur (Bou- *Bohême*, royaume,
vier, dit) 89. 140, 147, 157,
Berwick ou *Barwick*, 158.
maréchal de Fran- *Bonmont*, 81.
ce (duc de) 216, *Bouch* (régiment Suif-
217, 219-221, se de) 58.
P iij

- Bouillon* (duc de)
101, 102, 104,
157.
Bourbon (régiment
de) 203.
Bourgogne (comté de)
40, 41, 69. Du-
ché, 72. Ducs,
Charles le *Hardi*,
111. *Philippe le Bon*,
40. Rois, 71.
Bouthillier - Chavi-
gni, 182.
Bouvier, dit *Berry*,
auteur, 89.
Brabant, duché (le)
21, 120.
Bragne (comte de)
213.
Brancher (Saint-) 64.
Brandis, 80.
Brême, ville, 131.
Bremgarten, 26.
Brennus, 89.
Bresse (la) 4.
Bretagne, comtes-
se de *Penthièvre*,
(*Claudine de Bros-*
se, dite de) 2.
Brie, province de
France (la) 212.
Brieg, 64.
Brilton, 236.
Briqueras, 144.
Brougg, ville, 83.
Brunner, 103.
Brunswick (duc de)
159.
Bruxelles, ville, 21;
175.
Bucquoi (comte de)
227.
Bugey (le) 72.
Bulach, ville, 81.
Bulkeley (comte de)
277, 278, 287.
Buren, ville, 80,
83.
Burgdorff, ville, 80,
83.
Buringe, 71.
Burlamaqui, 172.

C

- CABRERA*, 298,
326. *Calvera*, 326. Voyez
Cabrera.
Cahourse ou *Cauor*,
202. *Calvin*, 33, 132.
Calvinistes mitigés,

DES MATIERES. 343

- ou *Arminiens*, ou
Remonstrans, 122,
 123.
Calvinistes rigides,
 123.
Camara (de) 237.
Cambray (évêque de)
 4.
Cambray (Ligue de)
 153.
Cambresis (régiment
 de) 203, 204,
 211.
Camerlingue du pape,
 9.
Cantons (les) 10,
 11, 15, 17, 34,
 41, 44-46, 48,
 50, 51, 57, 58,
 73, 78, 84, 86,
 92, 106. Discours
 de M. de Limoges
 sur les Cantons,
 49-116. Paix per-
 pétuelle entre la
 France & les Can-
 tons, 17, 18. Dis-
 positions des Can-
 tons à l'égard de
 la France, 193.
 Moyens d'entreti-
 nir les Cantons au
 service du roi au
 désavantage de ses
 ennemis, 26-48.
 Ce que devoit Hen-
 ri IV aux Cantons,
 50. Discours de M.
 le comte du Luc,
 pour ranimer l'u-
 nion Helvétique,
 192-199.
Cantons Catholiques
 (les) 32, 33, 64,
 88, 112, 113,
 129. Leur système
 politique, 28, 29,
 34-36.
Cantons Protestans,
 (les) 32-35, 39,
 77, 83, 92, 104,
 107-109, 113,
 115. Leur système
 politique, 31, 32.
 Défauts de leur po-
 litique, 99, 100.
Cantons, ou *Popu-
 laires* (les cinq
 petits) 30, 38,
 54, 55, 83, 84,
 87, 88, 101, 105,
 115. Leur éloge,
 110-112. Leur an-
 cien attachement
 P iv

344 T A B L E

- pour la France, 33, 52.
Capitulat de Milan, 38.
Capucins (les) 75.
Caraccioli, 227.
Caraffa, *ibid.*
Cardinal-Infant, général des Espagnols, 174.
Carthagène, 293, 314.
Casal, ville, 143-145, 204.
Cassagnet, marquis de Fimarcon (de) 208.
Cassius, consul Romain. Les Helvétiens font passer son armée sous le joug, 89.
Castel-David, 291, 307.
Castelen, 80.
Castelfolit, 283.
Castille, royaume, (la) 216, 297, 322.
Castille (nouvelle) 241, 258, 260.
Castro, 237.
Catalogne (la) 230, 241, 261, 292, 295, 297, 298, 309-311, 313, 319.
Catholiques-Romains en Hollande, 127.
Catinat, maréchal de France. Son éloge, 200, 201, 205, 215. Régiment de ce nom, 288.
Caudete, 219, 226, 228, 232, 258, 259, 265.
Caumartin (de) 42, 102.
Cauor, ou *Cahourse*, 202, 286.
Cegura, 258.
Cerisolles bataille de) 13, 88.
César, 184.
Chaban, 206.
Chablais (le) 8.
Champagne, province (la) 212.
Charles V, empereur, 6, 17, 102.
Charles VI, empereur, 257, 267, 313, 315.

DES MATIERES. 345

- Charles VII*, roi de France, 49, 89.
Charles VIII, roi de France, 2, 40.
Charles IX, roi de France, 33, 50, 88.
Charles II, roi d'Espagne, 330.
Charles I, roi d'Angleterre, 156, 160.
Charles - Emanuel - Victor, roi de Sardaigne, 205.
Charles le Hardi, duc de Bourgogne, 111.
Charles I, duc de Savoye, 3, 8, 9.
Charles II, duc de Savoye, 9.
Charles III, dit *le Bon*, duc de Savoye, 3, 8, 11, 17. Sa lettre à Marguerite d'Autriche, sa belle sœur, sur la conduite de Ferno, 1-11.
Charles-Jean-Amé, duc de Savoye, 3.
Charnay (de) 236.
Charpentier, célèbre capitaine des Hollandois, 161.
Château - Renaud, (marquis de) 203, 204.
Chazey, château, 1.
Cherasque (traité de) 146.
Chiavenne, comté, 48.
Chinchilla, 219, 259, 261.
Chisou, ou *Chiuson*, rivière, 201, 206.
Cinca, rivière, 312.
Clare (lord-vicomte de) 277.
Claudine de Brosse, dite *de Bretagne*, comtesse de Penrhievre, 2.
Clerc du Tremblai, (le) 167.
Cnellulier, 190.
Cocceian, 90.
Como, ville épiscopale du Milanès, 15; Lac de ce nom, 15, 48. Contado di Como, 15.

- Conac* (de) 211.
Coni (province de) 202.
Constance, ville, 24.
Contareno, doge de Venise (Dominique) 185 - 188.
Couronne (brigade de la) 231, 233, 234, 236, 288.
Courville (de) 271, 272.
Crel (de) 211.
Crequi, maréchal de France, 144.
Crevier, 242.
Croix (chevalier de) 295, 319.
Curion, de Bâle, 203.

D

- D** *ANUBE*, fleuve (le) 155.
Darmstadt (prince de Hesse) 312.
Deffend, marquis de la Lande (du) 212.
Delft, 123.
Demosthène, 124.
Denia, 296, 321.
Denis (bataille de Saint-) 88.
Desbouis de Salbrune, 190, 191.
Diesbach (de) 9, 15, 103.
Diète de Lucerne, 21.
Dijon (bailliade) 96, 27.
Dijon (de Villeneuve, premier président de) 9.
Dizaines du Vallais, 63, 64.
Dohna (comte de) 221, 225, 228, 232, 236, 239, 286, 294, 317.
Dordrecht (synode de) 123, 124, 130-133.
Doria, 22, 314.
Dreux (bataille de) 88.
Duels (réflexions de M. de Montesquieu sur les) 125.
Durance, rivière (la) 68.

E.

EBMATTIN-
GEN, 81.*Ebre* l') 311.*Echallens*, 79.*Egide* (de Saint-) 221,
227.*Eglisau*, 81.*Ehrlibach*, *ibid.**Elda*, 262.*Electeurs* de l'Empi-
re, 145, 154.*Embsen*, 131.*Empereur* (l') 313,
315.*Empire* (l') 27, 28,
78, 142, 230,
257. L'Empire doit
sa conservation à la
France & à la Sué-
de, 135, 136.*Escaut*, fleuve (l')
21.*Erlach*, ville, 80.*Erlach* (maison d')
103.*Erle*, 231.*Escots* (de l'Hofstel,
marquis d') 212.*Espagne* (royaume
d') 32, 34, 36, 38,

42, 46, 47, 50-

54, 55-56, 58,

59, 60-62, 65,

66, 76, 77, 83-

85, 90-92, 98,

102, 105, 106,

110, 115, 116,

121, 123, 129,

137, 140, 142,

143, 145, 150-

151, 158, 159,

161, 167, 174,

175, 216, 219-

221, 224-226,

230, 240, 242,

243, 258, 267,

272, 274, 293.

Espagne (titres du
roi d') 290, 291,
306.*Espagne* (rois d')
Philippe III, 31,

36, 37, 86, 87,

120. Politique de

la cour d'Espagne,

relativement à la

Suisse, 36, 37, 39,

40, 48.

Espinar, 267.*Esteban* de Litera,

- (San-) ou Saint-
Etienne de Littera,
312.
Estrémadure (l') 220,
258, 267.
Eugène de Savoye,
(prince) 244, 258.
Evian, 71.
Evora ou *Ebora*, ri-
viere, 292, 308.
Expilli (M. l'abbé)
127.

F.

- F***AUR* de Satilieu,
marquis de Saint-
Silvestre (du) 202.
Fegelin, 103.
Feld (Im-) *ibid.*
Felton, 232.
Ferafiers (marquis de)
317.
Ferdinand II, empe-
reur, 6, 17,
140, 144-146,
157-159.
Ferdinand III, roi
des Romains, 145.
Ferdinand, dit le Ca-
tholique, roi d'A-
ragon, 16, 17.
Jeanne, sa fille, 2.
Feste, 211.
Feuquieres (de) 205,
211, 240.
Fimarcon (de Cassa-
gnet, marquis de)
208.
Fimarcon, dragons,
(régiment de) 208,
210, 212.
Fitz-James (duc de)
257.
Flaach, 81.
Flandre (la) 4, 174.
Florence, 22.
Folard, 246-251,
254, 257.
Fornoüe (bataille de)
88.
Fossano (province
de) 202.
Fourche ou *Furca*,
montagne (la) 67.
Foucigni ou *Faussi-
gni* (le) 4.
France (la) 12, 14-
20, 27, 32, 35, 36,
78, 85, 96, 136,
179, 193, 216.
Le roi de France,
défenseur de la li-

- berté Germanique, 145-162.
136. Les rois de France (la) 219 , 224 , 226 , 242 , 246 , 264 - 289 , 292 , 297 , 310.
- France ont été en tout tems les protecteurs des princes opprimés , 144.
- Obligations que la Hollande doit à la France , 120-122.
- Avantages de la France à cause de son alliance avec les Suisses , 49 & *suiv.* Maximes de cette couronne à l'égard de la Suisse, 108-109, 116.
- Paix perpétuelle entre la France & le Corps Helvétique , 17 , 18.
- Moyens d'entretenir les Cantons des Suisses au service du roi , au désavantage de ses ennemis, 26-48.
- Combien la conquête du Milanès doit tenir à cœur a la France ? 53.
- France* (maison royale de) 137 - 141 , 145-162.
- Franche-Comté* , ou comté de Bourgogne (la) 40 , 42 , 45 , 66 , 72.
- La politique veut que le roi continue aux Suisses les sels de la comté de Bourgogne , 41 , 42.
- Introduction des sels de la Franche-Comté en Suisse , & ses différentes époques , 40-47.
- François* de Sales , évêque de Genève (Saint-) 76.
- François I* , roi de France , 33 , 102.
- Fait effacer aux Suisses à Marignan le titre de dompteurs des princes , 17 , 18.
- Traite avec les Suisses , 18.
- François II* , roi de

350 T A B L E

France, 33.	<i>Frisching</i> , de Berne, 15.
<i>François IV</i> , duc de Mantoue, 142, 143.	<i>Friesheim</i> (baron de) 231.
<i>Fraubrunnen</i> , 81.	<i>Frise</i> (la) 126.
<i>Frauenfeld</i> , 78.	<i>Froulay</i> (de) 212, 310.
<i>Frédéric V</i> , comte Palatin du Rhin, roi de Bohême, 156-160.	<i>Frutigen</i> , 80.
<i>Freel</i> (combat de) 167.	<i>Fuentes</i> (comte de) 47.
<i>Frey-Amt</i> (le) 81.	<i>Fuentes</i> (fort de) 47, 48, 61.
<i>Fribourg</i> (canton de) 3, 8-11, 26, 30, 38, 54, 79, 103, 111. Son état politique, 57.	<i>Fugger</i> (comtes de) 22-24.
	<i>Furca</i> ou la <i>Fourche</i> , montagne, 67.
	<i>Furno</i> ou du <i>Four</i> , (Jean de) 111.

G.

G ABELLONOTIS, camerlingue du pape, 9.	<i>Gallera</i> , ou <i>Gallerate</i> (traité de) 14.
<i>Gall</i> (prince, abbé de Saint-) 54.	<i>Gallowai</i> (lord) 217, 220, 221, 223, 225, 229, 237, 257, 287, 288.
<i>Gall</i> (république & ville de Saint-) 59, 84.	<i>Ganges</i> (comte de) 208.
<i>Gallaty</i> , 103.	<i>Gardes-Françoises</i> , 167.
<i>Gallaty</i> (régiment Suisse de) 103, 104.	

DES MATIERES. 351

- Gardo* (del) 237.
Gaulois (les) 89.
Gênes , république , 22.
Genève (évêque de) 7 , 76.
Genève , république , 10 , 17 , 67 , 68 , 72 , 74 , 131 , 171 , 172 , 176 , 177 , 180 , 181 , 182.
Genève (lac de) 68 , 72.
Genevois , duché , 4 , 7 , 8 , 68.
George , 236.
Gex (baronie & pays de) 47 , 71 , 72 , 73 , 176. Ville de Gex , 72.
Gibélins (les) 152.
Girardin , cavalerie , (régiment de) 206.
Girone , 297 , 323.
Glaris (canton de) 10 , 14 , 26 , 35 , 58-59 , 78 , 103 , 111.
Godefroy , de Lille , (éloge de M. de) 7-9 , 19 , 25.
Goesbriant (de) 252.
Gomar , chef d'une secte , 123.
Gomarites , 123 , 124 , 128.
Gombs , 64.
Gonthey , *ibid.*
Gonzague , duc de Nevers (Charles de) 143.
Goths (les) 156.
Graff , 103.
Grana , torrent , 206.
Grandcey , comte de Médavis , maréchal de France (Rouxel de) 203.
Grandcey (régiment de) 203 , 205 , 211.
Grandson , 79. Bataille de ce nom , 111.
Grasbourg , 79.
Gratien , seigneurie , (Saint-) 201.
Grave , ville , 203.
Greco (république fédérative des) 124.
Greder , 103.
Greiffensee , 81.
Grenade , royaume , 260.

352 T A B L E

- Grimani*, de Venise, 185.
Grisons (les) 48, 61, 84, 167. Leurs intérêts politiques, 59-60. Leur première alliance avec l'Espagne, 38.
Groningue, 126.
Grotius, 123.
Gruningen, seigneurie, 81.
Guadalaviar, rivière (le) 260.
Guastalla (duc de) 146.
Gudina (la) 288.
Guelphes (les) 152.
Guipuscoa, province, 283.
Guise (Henri, duc de) 142.
Gustave-Adolphe, roi de Suède, dit le Grand, 135, 145, 150, 156, 160.

H.

- H***AASS*, 103.
Habsbourg, ou *Habsbourg* (comté de) 26. Comtes, 82.
Hainaut (le) 25.
Hall (union de) 158.
Halveil, ou *Hallwyl* (maison de) 15.
Hasli, 80.
Havré (duc d') 227.
Haye, résidence des Etats - Généraux, (la) 127.
Hegi, seigneurie, 81.
Hein (Pierre) 161.
Heinsius, 130.
Helvétiens. Leurs exploits, 89.
Henault (M. le président) 214, 215, 217, 246.
Henri II, roi de France, 33.
Henri III, roi de France, 33, 50.

DES MATIERES. 353

Henri IV, roi de France, dit le Grand, 33, 42, 49-50, 102, 134.

Henri VIII, roi d'Angleterre, 20.

Hesse (la) 131.

Hessy, 103, 233.

Hil, 235.

Hippodame, législateur, 118.

Hoengg, 81.

Hogerbeck, 123.

Hollande (comte de) 126.

Hollande, ou la république des Etats-Généraux des Provinces-Unies (la)

34, 131, 135,

145, 158, 221,

230, 231, 234,

236, 239, 241,

286, 287, 293,

294, 296, 316.

Différentes branches de religion en

Hollande, 117,

127. Constitution

de cette républi-

que, 126, 127

Elle doit son éta-
blissement aux se-
cours de la France,
de l'Angleterre &
de l'Allemagne,

27, 121, 122. La

trêve d'Anvers fut

l'ouvrage de la

France & de l'An-

gleterre, & le sa-

lut de la Hollande,

120. Advis de Hen-

ri, duc de Rohan,

sur les divisions de

la Hollande, en

1618, 117 - 133.

Eloge des Hollan-

dois, 161. Traités

des Suisses avec

l'Angleterre & la

Hollande, 198.

Homere des Français

(Voltaire est l')

201.

Hongrie (la) 158.

Horgen, 81.

Hostel, marquis d'Es-

cots (de l') 212.

Houdiniere (la) 168.

Huber, 104.

Huguenots (les) 33.

I.

- J**ACQUES I, roi d'Angleterre, 121, 130, 156-159.
Jacques II, roi d'Angleterre, 217, 257.
Jean de Castille, fils de Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon, 2.
Jean d'Autriche, (Dom) 142.
Jeanne d'Aragon, aïeule des empereurs Charles V & Ferdinand I, 17.
Jeannin (le président) 140.
Jésuites (les) 75.
Impériaux (les) 168.
Indes (les) 153. Orientales, 161.
Inspruck, 19.
Interlachen, 81.
Isabelle-Claire-Eugénie, archiduchesse de Brabant, 120.
Iselin, 131.
Isère, rivière (l') 68. Val de ce nom. 8.
Isle-Maraïs (de l') 236.
Italie (l') 16, 37, 84, 89, 106, 137, 149-153, 244.
Italiens contre les Suisses (partialité des Historiens) 98.
Ivica, île, 245.
Juifs. Leur multitude en Hollande, 127.
Ivissa, ou *Yvissa*, 298, 326.
Jules II, pape, 8, 9.
Jumilla, 258.
Ivry (bataille d') 14.

K.

- K**ALBERMAT-TER, 103, 104. *Kauffbuyren*, 20, 25.
Keller, 103.

- Rempten*, 20. *Koch*, 103.
Keppfort (de) 236. *Koenigsfelden*, 81.
Kibourg (comté de) *Koenitz*, 80.
 26, 81. Comtes de *Kreul*, 103.
 ce nom, 82. *Kussnacht*, 81.

L.

- L** *ABADIE*, *Lansquenets*, 96, 97.
 236. Leur origine, 13.
Labour (le) provin- Leur haine contre
 ce de France, 313. les Suisses, *ibid.*
Ladvocat (M. l'abbé) Leur tombeau, 14.
 315. *Larrey*, 230.
Lake, amiral, 313, 315. *Las-Minas* (marquis
Lambert, gentilhom- de) 217, 219,
 me de la maison de 220, 221, 224-
 Louis XII, 9. 226, 229, 259,
Lambro, rivière (le) 266, 267, 287.
 18. *Lauffen*, bailliage du
Lanciers. Voyez canton de Zurich,
Lansquenets. 81.
Lande (du Deffend, *Lauppen* ou *Laupen*,
 marquis de la) 212. 80. Bailliage du
Lande (régiment de canton de Berne,
 la) *ibid.* 80. Bataille de ce
Landshut, 80. nom, 110.
Lands-Knecht. Voyez *Lausanne*, ville, 80.
Lansquenets. *Lautrec* (de) 211.
Languedoc (le) 44. *Lée*, Irlandois (régiment de) 277.
Languedoc, dragons, *Lenzbourg* (comté &
 (régiment de) 208- ville de) 80 - 83.
 210.

- Comtes de ce nom, 82.
- Léon X*, pape, 16, 24.
- Lerida*, 288, 311.
- Leuck*, 64.
- Libault*, 191.
- Liberté* (amour des Allemands pour la) 155.
- Ligue* (la Saintissime) 20-25.
- Ligue* en France (qui fut la cause indirecte de la fameuse) 142.
- Limmat*, riviere (le) 78.
- Limoges*, sur la Suisse (discours de M. de) 49-116.
- Liria* (duc de) 257.
- Lobregat*, 312.
- Loches*, 98.
- Lodi*, 18.
- Loix* (relation générale des) 117, 118. Leur vieillesse, titre sacré, *ibid.* Le tems doit être leur interprète & leur censeur, 118-120. Respect des Romains pour les loix des douze tables, 118.
- Lombardie* (la) 37, 38, 95.
- Lombards*, maisons dans les Pays-Bas, 22. Banquiers, anciennement dits *Lombards*, *ibidem.*
- Longueville* (duc de) 171, 176, 178.
- Lorraine* (la) 40.
- Lorre* (de) 211.
- Louis XI*, roi de France, 59.
- Louis XII*, roi de France, 8, 9, 13, 33, 95.
- Louis XIII*, roi de France, dit *le Juste*, 42, 43, 60, 139, 140, 144, 159, 162, 184, 185.
- Louis XIV*, roi de France, dit *le Grand*, 42, 43, 45-47, 52, 162, 205, 255, 282, 291, 306, 308, 323.
- Louis*, infant d'Es-

DES MATIERES. 357

- pagne, 300, 328,
 329. Ensuite *Louis*
I, roi d'Espagne.
Louis de Savoye,
 prévôt de Mont-
 jou, 3.
Louis Sforce, duc de
 Milan, 96-98.
Louise de Savoye,
 duchesse d'Angou-
 lême, mere de
 François I, roi de
 France, 3.
Luc, ambassadeur de
 France en Suisse,
 (le comte du) son
 caractere & ses ser-
 vices, 192, 193.
 Son discours aux
 cantons assemblés
 à Baden, 192-199.
Lucerne (canton de)
 10, 16, 21, 26,
 30, 31, 40, 58,
 83, 88, 103, 111.
Lucques, république,
 172.
Lusace (la) 159.
Lussay, 279.
Luthériens, 127.
Lutzen (bataille de)
 160.
Luynes (connétable
 de) 139.
Lyon, ville, 72. Gol-
 fe de ce nom, 68.
Lyonne, comte de
 Servon (de) 207.
Lyonnois, province,
 (le) 43, 44, 68.

M.

- M**ABLI (M. l'ab-
 bé de) 137.
Marcarty, 236.
Madrid, capitale d'Es-
 pagne, 230, 260,
 283, 287.
Maennidorff, 81.
Mahoni (comte de)
 237, 238, 259.
Maine (brigade du)
 222, 231, 235,
 336, 271, 272,
 274-278.
Majorque (isle) 243,
 245, 298, 324.
Makkert, 235.
Malines, archevê-
 ché, 21.
Mantoue (différens
 sur la succession du)

- duché de) 143-147.
Mantoue (ducs de)
 Charles , 145.
 François IV , 142 ,
 143. Vincent, 143.
 Marie , duchesse ,
 143.
Marc de Venise , or-
 dre de chevalerie ,
 (Saint-) 185-188.
Marcel , hermitage ,
 (Saint-) 283.
Marck (de la) 18.
Marguerite d'Autri-
 che, duchesse de Sa-
 voye , 1-24.
Marie de Bourgogne ,
 archiduchesse d'Au-
 triche , 2.
Marie , duchesse de
 Mantoue , 143.
Marignan ou *Mari-
 gnano* (bataille de)
 12-25.
Marignano ou *Mari-
 gnano* , ville , 18.
Marlboroug (lord-duc
 de) 257.
Marsaille (bataille de
 la) 200.
Marthe (comte de la)
 192.
Martigny , 64.
Maurice en Vallais ;
 (Saint-) bourg &
 ancienne abbaye ,
 64 , 71 , 72 , 75.
Maurice (marquis de
 Saint-) 202 , 212.
 Régiment de ce
 nom , 212.
Maurice , prince de
 Nassau , 121-123 ,
 & 128-131.
Maximilien I , empe-
 reur , 2 , 6 , 8 , 20 ,
 40. Ses lettres à
 Marguerite d'Au-
 triche , sa fille , sur
 la bataille de Ma-
 rignan , & sur la
 sainte Ligue , 12-25.
Mayence , 160.
Mayentz , 103.
Mazarin , cardinal
 (Jules) 140 , 144.
Meaux (retraite de)
 88.
Medavis , maréchal
 de France (Rou-
 xel de Grandcey ,
 comte de) 203.
Megnet , 103.
Meilen , 81.
Mequinença , 312.
Merci (comte de) 197.

DES MATIERES. 359

- Mestre* de camp , gé-
néral des dragons ,
régiment , 212.
Mettler , 103.
Mexique (le) 161.
Meyer , de Fribourg
en Suisse , 11.
Micheli , 172 , 177.
Milan (capitulat de)
38.
Milan (duché de)
37, 53, 151. Ducs.
Louis Sforce , 96-
98. Combien la
conquête de ce du-
ché doit tenir à
cœur à la France ?
53.
Milan , capitale du
duché de ce nom ,
12 , 18 , 47 , 48 ,
62.
Milanès , ou duché
de Milan (le) 38 ,
79 , 84 , 85.
Milésiens (les) 118.
Milice ancienne , &
moyens de la re-
mettre dans son an-
cienne splendeur ,
(corruption de la)
153.
Milfonneau , 254.
- Minnana* , 239 , 240.
Minos , législateur ,
119.
Miquelets , 271, 292 ,
311.
Moncontour (batail-
le de) 13 , 88.
Montalegre , 219 ,
259 , 261-263.
Monte-Santo , 267 ,
276.
Montesquieu (le pré-
sident de) 125 ,
154.
Monferrat (le) 144 ,
146.
Montgommeri (com-
te de) 204 , 207 ,
210 - 212. Régi-
ment de ce nom ,
210 , 211.
Montjou (Louis de
Savoye , prévôt de)
3.
Mont-joui , 313.
Montmelian , 213.
Montmorenci (de)
212.
Morat , 79.
Morbegno , 167. Com-
bat de ce nom , *ibi-*
dem.
Morgarten (bataille

360 T A B L E

- de) 89, 110.
Morges, 80.
Moudon, 80.
Moulier, résident de
la France en Suisse, 44, 45.
Moulins en Bourbon-
nois, 163, 188-191.
Mulhausen, républi-
- que & ville, 59, 84.
Munster (traité de)
21, 136.
Murcie (royaume de)
260, 263, 293,
297, 315, 322.
Murcie, capitale du
royaume de ce
nom, 260, 314.

N.

- N**ANTES (édit
de) 34, 217.
Naples (rois de) 37.
Narbaes, 304, 332.
Nassau (Maurice
prince de) 121-
123 & 128-131.
Neffels (bataille de)
110.
Nemours (ducs de)
4. Philippe de Sa-
voye, comte de
Genevois, puis
duc de Nemours,
ibid.
- Neu-Amt* (le)bail-
liage, 81.
Nevers (duc de) 143,
146.
Nice (comté de) 202.
Nidau, 80.
Nimegue (comté de)
126.
Nonces (les) 40.
Novare, ville, 95,
96. Bataille de ce
nom, 13, 14.
Nuits (Pierre de) 161.
Nuremberg, 158.
Nyon, 80.

Q.

- Q**BERHOFEN, *Oleron*, régiment d'in-
80. fanterie, 289.
O Brien, 277. *Orange* (faction d') 129.
Orléans

DES MATIERES. 361

Orléans (duc d') 217- 236.
 220 , 243 , 295 , *Oron* , 80.
 320. *Oudenwater* , 123.
Orléans (brigade d') *Overissel* , seigneurie ;
 231 , 233 , 234 , 126.

P.

P *ACCUS* , 20.
Padoue , 153.
Paix perpétuelle entre
 la France & les
 Suisses , 17 , 18.
Palatinat (le) 131 ,
 158 , 230.
Palma , 298 , 325.
Pape (le) 86 , 98 ,
 158.
Paris , capitale de la
 France , 175.
Pas , marquis de Feu-
 quieres (du) 205.
Passage (fort du)
 283.
Pavie , 18.
Paul V , pape , 75.
Payerne , 81.
Pays-Bas (les) 21 ,
 120 , 142 , 159.
Penthievre (Claudine
 de Brosse , dite de
 Bretagne , comtesse
 de) 2.
Relations ,
Peronnin , 190.
Pérou (le) 161.
Perouse (vallée de)
 201.
Peterboroug (comte
 de) 313.
Petrola ou *Petrel* ,
 262.
Pfiffer , 88 , 103.
Philibert II , duc de
 Savoye , 2 , 5 , 9.
Philibert III , duc de
 Savoye , 3.
Philippe , autrefois
 Xativa , (Saint) 318.
Philippe roi de Macé-
 doine ; sa politique
 pour détruire la ré-
 publique fédérative
 des Grecs , 124.
Philippe II , roid'Es-
 pagne , 142.
Philippe III , roi d'Es-
 pagne , 36 , 37 , 120.
Philippe IV , roid'Es-
 pagne , 36 , 37 , 120.

Q

- pagne , 302 , 330.
Philippe V , roi d'Es-
 pagne , 52 , 220 ,
 232 , 238 , 239 ,
 243 , 245 , 246 ,
 267 , 290.
Philippe le Bon , duc
 de Bourgogne , 40.
Philippe , duc de Sa-
 voye , 3 , 9.
Philippe de Savoye ;
 comte de Genevois ,
 puis duc de Ne-
 mours , 4.
Philippe (marquis de
 Saint) 218 , 230.
Philipsbourg , 244 ,
 257.
Piémont (le) 144 ,
 201 , 202.
Pignerol , 144 , 201.
Pinard , 254 - 256.
Pinto (comte de)
 230.
Pisannelli , 227.
Pise , 22.
Platon , 119.
Pô , fleuve (le) 203 ,
 204 , 206 , 211.
Polastron (comte de)
 227 , 236 , 288.
Polybe , 247.
Pons , 221 , 227 ,
Popoli (duc de)
 221-223 , 227.
Portalegre , 291 ,
 308.
Portmont , 236.
Portugal (le) 217 ,
 219 , 220 , 225 ,
 226 , 228 , 230 ,
 236 , 237 , 239 ,
 241 , 267 , 286 ,
 288 , 291 , 292 ,
 294 , 307 , 308 ,
 317.
Potelbergh (de) 228.
Prague , 157.
Praromann (de) 103.
 Régiment de ce-
 nom , 103 , 104.
Priolo (Benjamin de)
 163-191. Son ori-
 gine , 173 , 184-
 191. Ses armes ,
 186-187.
Protestans d'Allema-
gne , 149 , 150.
Provence (la) 192.
Province libre de l'Ar-
geu (la) 83 , 84.
Puylaurens , 211.
Puissance du premier ,
 du second & troi-
 sieme ordres , 137.
Pyrénées (les) 312.

DES MATIERES. 363

Q.

QUINCOCES, 332.
(de) 304 , *Quincy* (de) 233.

R.

- RABELAIS**, 22 , 23.
Rapperschweyl, comté & ville , 26 , 59.
Raren , 64.
Ratisbonne (Traité de) 144 , 145.
Reding (de) 103.
Regensburg , 81.
Regenstorff , *ibidem*.
Regouffle , 44.
Religion (Danger des disputes sur la) 125.
Rémontrans (les) 123.
République prudente (système de toute) 154.
Requena , 218.
Rhételois (duc de) 143.
Rhin, fleuve (le) 155 , 244.
Rhinfelden , ville , 179. Bataille de ce nom , 179 , 184.
Rhône , fleuve (le) 67 , 68 , 71 , 72 , 74 , 75.
Richelieu (cardinal de) 135 , 140 , 143 , 144. Son caractère , 181. Motif secret de sa haine contre le duc de Rohan , 164 . 171. Il le persécute constamment jusqu'à sa mort , 170 . 180 & 182.
Richelieu (duc de) 169.
Riedmatten (de) 75.
Robecque (prince de) 212.
Roch , Paroisse de Paris (Saint) 242.
Roche-Aimon , (la) 210.
Rohan , sur les divisions d'Hollande , (avis de Henri

- duc de) 117-133. Son discours politique sur l'Europe, 134 - 163. Dans quelle vue il avoit écrit de la corruption de la milice ancienne, 153. Ses victoires dans la Valteline, 167, 168. Nouvelles anecdotes de sa vie, 163-191. Acharnement du cardinal de Richelieu contre le duc de Rohan, 170-180 & 182. Motif secret de cette haine, 164-171. Mort du duc de Rohan & son éloge, 179, 180. Son épitaphe en vers françois, 183, 184. *Rollin*, 242.
- Romain* (Saint) 46, 47.
- Romains* (les) 89. Leur respect pour les loix des douze tables, 118.
- Romain-môtier*, 81.
- Rome*, 9.
- Romont*, comté, 5.
- Ronquillo* (de) 230, 238, 283.
- Roffignol*, 174.
- Rotwil*, 84.
- Rouge*, marquis du Plessis - Bellierre, (de) 213.
- Rouffelet* (de) 204.
- Rouxel de Grandcey*, comte de Medavis, maréchal de France, 203.
- Rumlang*, 81.
- Ruth* (de Saint) 215.
- Ruvigni* (marquis de) 217, 267, 287.

S.

- SACCONNET*, de-) 76.
- 189.
- Salbrune* (Desbouis) 41, 47.
- 190, 191.
- Salis* (de) 98.
- Sales* (Saint-François-Sallier, (M. l'abbé

DES MATIERES. 365

- bé*) 254.
Sallion , 64.
Saluces (évêché de)
 201.
Saluces , marquisat ,
 château & ville ,
 201 - 204 , 206-
 208 , 215.
Sanen , 80.
Santelmo (de) 227.
Saragosse , 260 , 311.
Sardaigne (roi de) 37.
Sarno (duc de) 227.
Sarre (régiment de
 la) 213.
Satillieu , marquis de
 Saint - Silvestre ,
 (Du Faur de) 202.
Savigny - sur - Orge ,
 192.
Savillan , province ,
 202.
Savoye , duché ,
 (la) 5 , 70-73 ,
 144.
Savoye (ducs de) 31 ,
 86 , 98 , 99 , 110 ,
 116 , 143 , 145 ,
 146 , 201 , 330 ,
 Charles I , 3 , 8 , 9.
 Charles II , 9.
 Charles III , dit le
Bon , 1-11 , 17.
 Charles-Jean-Amé,
 3. Charles - Ema-
 nuel-Victor , 205.
 Philibert I , 3. Phi-
 libert II , 2 , 5 , 9.
 Philippe , 3 , 9.
 Victor-Amédée II ,
 205 , 215. Duches-
 ses. Blanche de
 Montferrat , 3. Mar-
 guerite d'Autriche ,
 1-24.
Savoye , prévôt de
 Montjou (Louis
 de) 3.
Savoye , comte de
 Genevois , puis duc
 de Nemours (Phi-
 lippe de) 4.
Sax , 81.
Saxe (Basse-) 158.
Saxe (électeur de)
 159.
Schaffhausen , canton ,
 59 , 102 , 103.
Schenkenberg , 30 , 31 ,
 80.
Schindler , 15.
Schomberg (maréchal
 de) 144.
Schuler , 103.
Schwamendingen , 81.
Schwarzenbourg , 79.

- Schweitz* , canton , 211 , 212.
 10 , 14 , 26 , 27 ,
 30 , 88 , 103 , 111.
Sédan , 101 , 102.
Segura , rivière (la)
 260.
Seissel ou *Seyffel* ,
 ville , 44 , 67 , 68.
Sel du comté de Bour-
 gogne , 40 , 41 ,
 47. Les salines de
 la Franche-Comté,
 un des ressorts po-
 litiques qui attra-
 chent les Cantons
 à la France , 41 ,
 42 , 65-70. Intro-
 duction du sel de la
 Franche-Comté en
 Suisse , & ses diffé-
 rentes époques ,
 40-47.
Sel marin , 68.
Sels étrangers en Suif-
 se (introduction
 des) 40.
Sempach , ville , 82.
 Bataille de ce nom ,
 110.
Sendon , rivière , 214.
Servon (de Lyonne ,
 comte de) 207.
Servon (régiment de)
- 211 , 212.
Seyffel. Voyez *Seif-
 sel*.
Sforce , duc de Mi-
 lan (Louis) 95.
Siders , 64.
Signau , 80.
Silbereys , 97.
Silenen (de) 98.
Silésie (la) 159.
Silleri ou *Sillery* ,
 (marquis de) 227 ,
 232 , 236 , 288 ,
 289. Régiment de
 ce nom , 236 , 288.
Silly (marquis de)
 237 , 283.
Silvestre (du Faur de
 Satilieu , marquis
 de Saint-) 202 ,
 207 - 211 , 213 ,
 215.
Simmenthal (le haut)
 80. Le bas , *ibid*.
Simon (de Saint-)
 167.
Sion , capitale du Val-
 lais , 64.
Sion (cardinal de)
 15.
Sion (évêque de) 64 ,
 75 , 76.
Sociniens , 127.

D E S M A T I E R E S. 367

- Soleure*, canton, 9, 10, 14, 26, 30, 43, 58, 103, 193.
Solis - y - Gante, 227.
Sône, riviere (la) 68.
Sorbonne (maison de) 183.
Souabe (la) 20, 40, 83.
Souabe (guerre de) 13.
Soullier (du) 42.
Spinelly, 22.
Spinola, 143, 144, 159.
Staefen, 81.
Stafarda (abbaye & ville du Piémont, 206, 214.
Stafarda (relation de la bataille de) 200-215, 256.
Stanhop (comte de) 288.
Stein, 81.
Stein (de) 111.
Steinkerk (bataille de) 208.
Stocker, 103.
Strasbourg, 243.
Stricker, 103.

Suède (la) 135, 136.

Suisse (la) 47, 131.

Discours de Limoges sur cette république, 49 - 116.

Discours de M. le comte du Luc, sur l'état de la Suisse

moderne, comparé avec celui de

l'ancienne Suisse, 192-199. Quels furent les premiers

auteurs de la liberté Helvétique, 110,

111. De quels pays la Suisse tire le sel,

40.

Suisses (les) 32. La

passion des armes a toujours été héréditaire dans les Suisses,

89, 90. Esprit qui régnoit parmi les fondateurs de

la liberté Helvétique, 26-28, 194,

194. Esprit des Suisses modernes, 195,

196. Leur corruption, 27, 28.

Ancien système de

l'Espagne , relativement au Corps Helvétique , 39 , 40. Les Suisses amoureux de leur liberté , 151. Services rendus par les Suisses à la France , & leur attachement pour cette couronne , 50-51 , 88 , 93-95. Paix perpétuelle & alliance entre la France & les Cantons , 17 , 18 , 43 , 44. Moyens de retenir les Suisses au service du roi , au désavantage de ses ennemis , 26 - 48 , 108 - 109 , 116. Avantages de la France , à cause de son alliance avec les Suisses , 49 & *suiv.* Suisses dans la *Saintissime* ligue , 21. Suisses à Milan ,

12. Suisses à Marignan , 14-19. Suisses , dompteurs des princes. François I leur fit effacer ce titre à Marignan , 18. Service militaire des Suisses , 86. En Hollande , 34. Leurs traités avec l'Angleterre & la Hollande , 198. Suisses au service des rois d'Espagne , de Naples & de Sardaigne , 37. Guerres civiles des Suisses , 32. *Summiswald* , 80. *Surbeck* , 200. Régiment de ce nom , *ibidem.* *Suri* , 103. *Sursee* , 82. *Suze* (pas de) 143. (*Traité de*) 143 , 145. *Synode de Dordrecht* , 123 , 124.

T.

- T**ABLES (respect des Romains pour les loix des XII) 118.
- Taboada*, 304, 332.
- Tacite*, 125.
- Tarragone*, archevêché, 313, 319.
- Temple* (chevalier) 129.
- Tésin*, riviere (le) 96.
- Tessé*, maréchal de France (comte de) 212, 292, 308-310.
- Théologiens* (disputes des) 125.
- Thonon*, 71.
- Thuillier* (Dom) 274.
- Thun*, 80, 83.
- Tilli* (comte de) 160.
- Tillières* (comte de) 289.
- Tirol* ou *Tyrol* (comté du) 12, 40.
- Toledo*, 260.
- Torsay* (de) 236.
- Tortose*, 229, 230, 288, 295, 319.
- Toulon*, 252.
- Trachselwald*, 80.
- Transylvanie* (prince de) 158.
- Tremblai* (le Clerc du) 167.
- Trino*, 146.
- Trivulce*, 17.
- Tude*, comte de *Ganges* (de *Viffec-la-*) 208.
- Turcs* (les) 141, 153.
- Turgovie* (la) 78, 81, 83.
- Turin*, 201.
- Turmann*, 96-98.
- Tyrol*. Voyez *Tirol*.

V.

- V**ALEGGIO, *Valence* (royaume de) (combat de) 230, 239, 241-243, 258, 260,

370 T A B L E

- 262 - 264 , 303 ,
320-322 , 331.
Valence , capitale du
royaume de ce
nom , 218 , 219 ,
260 , 261 , 295 ,
317 , 319 , 322.
Vallais , république ,
(le) 14 , 34 , 38 ,
59 , 84 , 104 , 113.
Songouvernement ,
59-76. L'Espagne
fournissoit le sel au
Vallais ; préju-
dice qui en résul-
toit pour la Fran-
ce , 65-70.
Valle (del-) 221 ,
227.
Vallons (les) 227.
Valonnes (gardes)
281.
Valteline (la) 48 ,
134 , 135 , 163-
165 , 168. Origine
des troubles de la
Valteline , 60-
62.
Vandales (les) 156.
Van-der - Burch. Ses
ouvrages , 4.
Varadd , seigneurie ,
189.
Vaud (pays de) 4 ,
5 , 8 , 71 , 72 , 80.
Veneur (le) 289.
Venise , république ,
17 , 48 , 96 , 134 ,
135 , 144 , 153 ,
154 , 184-191.
Verceil , 95.
Versoy , 176 , 178.
Vevay , 80.
Victor - Amédée II ,
duc de Savoye ,
205 , 215.
Vienerie (la) 189.
Vienne en Autriche ;
192.
Viennois (le) 68.
Vier-Wachten , bail-
liage , 81.
Vieux-Pont (marquis
de) 203.
Villa-franca , ou *Vil-*
le-franche , 202 ,
206.
Villandry (marquis
de) 203.
Villena , château &
ville , 219 , 263-
265.
Ville - Neuve , ville ,
68.
Villeneuve , premier
président de Di-

DES MATIERES. 371

- jon , (de) 9.
Villeroy (maréchal
 de) 200.
Villinger , 24.
Vincent, duc de Man-
 toue , 143.
Vipart , marquis de
 Silli , 283.
Visp , 64 , 76.
Vissoux (de) 236.
Ulm , ville , 158 ,
 184.
Ulm (pacification
 d') 140.
Ultramontains , 152.
Underwalden , can-
 ton , 10 , 26 , 27 ,
 30 , 88 , 103 , 114.
Unterseen , 80.
Voltaire , l'Homere
 des Français (M.
 de) 201.
Uri , canton , 10 , 14 ,
 26 , 27 , 30 , 88 ,
 97 , 98 , 103 , 111.
Utrecht , 4 , 126.

W.

- W**ALONNE ,
 (infanterie)
 212.
Walstein , 145.
Wangen , 80 , 83.
Warty , seigneurie ,
 257.
Watteville (de) 42 ,
 44.
Wedenschweil , 81.
Wertach , riviere ,
 20.
Wetteravie , 131.
Wettshweil , 81.
Weymar (duc de)
 178 , 179.
Wimmis , 80.
Wimpfen , 160.
Winterthour , 81.
Wollishofen , ibid.

X.

- X**ATIVA , 229 ,
 295 , 318.
Xeréna ou *Xerina* ,
 (comte de) 304 ,
 332.
Xerica (duc de)
 257.
Xucar , riviere (le)
 241 , 242 , 295 ,
 318 , 319.

Q vj

Y.

Y*ECLA*, 219, 258-260, 262. *Yorck* (cardinal d') 20.
Yolande - Louise de Savoye, 3. *Yverdun*, 80.
 Yvissa ou Ivissa, 326.

Z.

Z*EÉLANDE*, 10, 26, 30-32, comté, 126.
Zehnder, 103. 39, 40, 49, 59, 78,
Zoffingen, 83. 83, 91, 102-104,
 109, 111, 114.
Zug (canton de) Son étendue & sa
 10, 26, 30, 42, puissance, 77, 80-
 43, 45-47, 58, 81.
 82, 88, 103, 111. *Zur-Lauben* (de) 103.
Zuingle, 32. *Zutphen*, 126.
Zurich (canton de) *Zweysimmen*, 80.

Fin de la Table des Matieres,

*EXTRAIT du Catalogue des Livres
qui se trouvent chez VINCENT,
rue S. Severin.*

HISTOIRE universelle depuis le commen-
cement du monde jusqu'à présent, tra-
duite de l'anglois, *in-4^o*, 15 vol. avec
cartes & figures; Hollande. 180 l.

Abbrégé chronologique de l'Histoire univer-
selle, *in-8^o*, petit format, 1757. 4 l. 10 s.

Histoire générale de Languedoc, avec des
notes & les pièces justificatives, compilée
sur les originaux, enrichie de divers mo-
numens, avec cartes, figures & vignettes
en taille-douce, par Dom Vaissette, *in-fol.*
5 vol. 100 l.

— Les Volumes III, IV & V se vendent
séparément 20 livres chaque.

Abbrégé de l'Histoire de Languedoc, par le
même, *in-12*, 6 vol. 15 l.

Histoire militaire des Suisses, par M. le Baron
de Zurlauben, *in-12*, 8 vol. 20 l.

— Les Volumes VI, VII & VIII faisant
la fin de ladite Histoire, séparément.
7 l. 10 s.

Le Code Militaire des Suisses, *in-12*, 4 vol.
sous presse.

Mémoires & Lettres de Henri Duc de Ro-
han, sur la guerre de la Valteline, publiés
pour la première fois par M. le Baron de
Zur-Lauben, *in-12*, 3 vol. 1758. 7 l. 10 s.

Bibliothèque militaire, historique & politi-

- que, contenant le Général d'Armée, par Onofander, & différens Mémoires de MM. les prince de Condé, vicomte de Turenne, maréchal d'Asfeld, &c. *in-12, 3 vol.* 1760. Par M. le Baron de Zur-Lauben. 7 l. 10 s.
- Histoire du Concile de Trente de Fra-Paolo Sarpi, traduite de nouveau en françois, avec des notes critiques, par P. Fr. Le Courayer, dernière édition, à laquelle on a joint plusieurs pièces importantes & la défense de l'Auteur contre les censures de plusieurs Prélats & Théologiens, *in-8°, 3 vol.* Amsterdam 1751. 30 l.
- Histoire de l'Eglise en abrégé, depuis le commencement du monde, jusqu'à présent, par M. Du Pin, *in-12, 4 vol.* 10 l.
- Histoire profane, depuis son commencement jusqu'à présent, contenant les tems obscurs & fabuleux; l'Histoire des événemens arrivés dans tous les tems; les différentes Religions, & les Hommes illustres qui ont vécu dans chaque siècle, &c. Par le même, *in-12, 6 vol.* 15 l.
- Vindiciæ Actorum Murenſium pro & contra R. D. P. Marquardum Herrgott Genealogiæ Diplomaticæ Augustæ Gentis Habsburgicæ Actorem, seu Acta Foundationis Murenſis Monasterii, *in-4°.* 12 l.
- Mémoires pour servir à l'histoire de la maison de Brandebourg, avec des cartes, *in-12, 2 vol.* Berlin 1751. 5 l.
- Les Annales de l'Ordre de S. Benoît, *in-fol.* 6 vol.
- Gallia Christiana in provincias Ecclesiasticas distributa, &c. *in-fol.* 11 vol.

— Chaque volume se vend séparément.

Institutions abrégées de Géographie, par
M. Maclot, *in-12, petit format*, 1759.

2 l. 5 f.

Géographie générale de Varenus, traduite
de l'anglois, *in-12, 4 vol. avec figures*,
1755.

10 l.

Essais politiques sur l'état présent de l'Euro-
pe, *in-12, 2 vol.* Amsterdam 1757.

4 l.

Nouvelle Encyclopédie portative, ou Tableau
général des connoissances humaines, *in-8°*,
petit format, sous presse.

Mélanges philosophiques, par M. Formey,
in-12, 2 vol. 1754.

5 l.

Dissertation sur les Esprits, par M. l'Abbé
Lenglet, *in-12, 4 vol.* 1752.

8 l.

Le Comédien, Ouvrage divisé en deux par-
ties, par M. Remond de Sainte-Albine,
nouvelle édition, augmentée & corrigée,
in-8°.

4 l.

Mémoire sur le Laminage du plomb, par le
même, *brochure in-12.*

1 l. 5 f.

Le Réformateur, ou nouveau Projet pour
régir les Finances, pour augmenter le
Commerce, la Culture des Terres, &c.
nouvelle édition, *in-12, 2 vol.* Amster-
dam 1757.

4 l. 10 f.

Le Réformateur réformé, *brochure in-12*,
1756.

12 f.

Poliergie, ou Mélange de Littérature & de
Poésies, par M. de V***, *in-12*, 1757.

2 l. 10 f.

Essai sur le bonheur ou Réflexions sur les biens
& les maux de la vie, *in-12, broch.* 1 l. 5 f.

L'Arcadie moderne, ou les Bergeries sçavantes, Pastorale héroïque, *in-12*, 1757.

2 l. 10 f.

Calculs tout faits, depuis 1 denier jusqu'à 50000 livres, avec un Tarif des intérêts, des poids, mesures, &c. & une Table à tant par an combien par jour, depuis 30 f. jusqu'à 100000 livres, par M. Mesange, *in-12*, nouvelle édition 1757.

2 l. 10 f.

Elémens de Géométrie, traduits de l'anglois de Th. Simpson, *in-8°*, 1755.

4 l.

Vie de Gassendi, avec le catalogue de ses Ouvrages, *in-12*.

2 l. 10 f.

Poësies diverses de Coquard, *in-12*, 2 vol. 1754.

4 l. 10 f.

La double Folie, ou Mélange de Poësies, *in-12*. Amsterdam 1756.

1 l. 10 f.

Recueil de Contes & Fabliaux des Poëtes François des XII, XIII, XIV & XV siècles, par M. de Barbazan, *in-12*, 3 vol. petit format, 1756.

6 l.

Œuvres galantes & amoureuses d'Ovide, traduction nouvelle, en vers françois, *in-8°*.

Amsterdam, nouvelle édition, 1757.

4 l. 10 f.

Lettres d'Osman, par M. le Chevalier d'Arc, *in-12*, 2 vol. 1753.

4 l. 10 f.

Le Palais du Silence, par le même, *in-12*, 2 vol. 1754.

4 l. 10 f.

Mes Loifirs, & l'Apologie du Genre humain, par le même, nouvelle édition, augmentée, *in-12*, 1756.

2 l. 10 f.

Histoire du Commerce & de la Navigation des Peuples Anciens & Modernes, par le même, *in-12*, 2 vol. 1758.

5 l.

- Observations sur la Noblesse & le Tiers-Etat,
in 12, 1758, broch. 1 l. 4 f.
 Le Génie de Montesquieu, *in-12, 1758.*
 2 l. 10 f.
 L'Esprit de S. Evremond, *in-12, 1760.*
 2 l. 10 f.
 Vues Politiques sur le Commerce, Ouvrage
 dans lequel on traite particulièrement des
 Denrées, & où l'on propose de nouveaux
 moyens pour encourager l'Agriculture &
 les Arts, *in-12, 1759.* 3 l.
 La Grammaire latine, réduite en jeu de car-
 tes ou de dez, *in-4^e.* 6 l.
 Grammaire hébraïque, par M. Ladvocat,
in-8^e, broch. 3 l.

J U R I S P R U D E N C E.

- Franciscii Baconii Exemplum Tractatûs de Jus-
 titiâ universali, *in 18, 1752.* 1 l. 5 f.
 Les Loix Civiles dans leur ordre naturel; le
 Droit public, & *Legum Delectus*, par
 Domat, *in-fol. nouv. édit. 1756.* 25 l.
 Histoire de la Jurisprudence Romaine, par
 M. Terrasson, servant de suite aux Loix
 Civiles, *in-fol.* 18 l.
 Traité de la preuve par Témoins, par Danty,
nouvelle édition, in-4^e, 1752. 8 l.
 Franc. Lorry Antecess. Paris. Commentarius
 in Institutiones Justiniani, *in-4^e, 1757.*
 10 l.
 Traité des Prêts de Commerce, ou de l'Inté-
 rêt légitime ou illégitime de l'argent, *in-12,*
4 vol. 1759. 10 l.

*Recueil des Pièces concernant la Juris-
diction sur les Personnes & Biens
Ecclésiastiques.*

Mémoires sur les Libertés de l'Eglise Galli-
cane, in-12. Amsterdam 1755. 3 l.

Traité des droits de l'Etat & du Prince sur les
Biens possédés par le Clergé, in-12, 6 vol.
Amsterdam 1757. 18 l.

Le Démêlé du roi Henri II avec l'Archevê-
que Becket, précédé d'un Discours sur la
Jurisdiction des Princes & des Magistrats
Séculiers sur les Personnes Ecclésiastiques,
in-12. Amsterdam 1756. 3 l.

Réception du Concile de Trente dans les dif-
férens Etats Catholiques, avec les Pièces
justificatives, servant à prouver que les
Décrets & Réglemens ne peuvent & ne
doivent être exécutés sans l'autorité des
Souverains, in-12; 2 vol. Amsterdam
1756. 6 l.

*Histoire naturelle, Médecine, Chirur-
gie & Pharmacie.*

Traité de la Structure du Cœur, de son Ac-
tion & de ses Maladies, par M. Senac, in-4°,
2 vol. avec figures. 21 l.

L'Anatomie d'Heister, avec des Essais de
Physique, sur l'usage des parties du corps
humain, par M. Senac; nouvelle édition,
augmentée de notes sur les nouvelles découver-
tes, avec figures, in-12 3, vol. 1753. 7 l. 10 s.

Lettre sur le nouveau système de la Voix,
in-12, broché. 1 l.

Précis de la Médecine pratique, contenant l'histoire des maladies, avec des observations sur les points les plus intéressans, par M. Lieutaud, *in-8^e*, 1759. 6 l.

Traité d'Ostéologie, dans lequel, après la description exacte des Os & l'explication de leurs mouvemens, on indique les insertions des Muscles, l'attache des Ligamens & des Cartilages, le cours des Vaisseaux & des Nerfs; avec des Réflexions importantes sur les Maladies des Os & les Opérations Chirurgicales, par M. Bertin, de l'Académie des Sciences, *in-12*, 4 vol. 10 l.

Recueil de Pièces concernant l'Inoculation de la petite Vérole, *in-12*, 1756. 2 l. 10 s.

Essai sur les Vertus de l'eau de Chaux, pour la guérison de la Pierre; traduit de l'anglois de Robert Whytt, par M. Roux, D. M. *in-12*, 1757. 2 l. 10 s.

Recherches historiques & critiques sur les différens moyens, qu'on a employés jusqu'à présent pour refroidir les liqueurs; où l'on en indique un, connu de temps immémorial & pratiqué dans la plus grande partie de l'univers, par lequel il est facile sans nulle dépense, & avec un soin très-léger, de se procurer dans les plus grandes chaleurs de l'été des boissons très-fraîches, *in-12, broch.* 1 l. 4 s.

Traité de l'Opération de la Taille, par M. Collot, *in-12*. 2 l.

Pharmacopée galénique & chymique de Charas, nouvelle édition, augmentée par M.

- Lemonier , Médecin de Paris , *ia-4^e* ;
1753. 12 l.
- Dissertation sur les Vapeurs , Pertes de sang,
Pertes blanches, Grossesses & Couches, &c.
par M. Maria , *in 12.* 1759. 2 l.
- Dissertation anatomique & pratique sur une
Maladie de la peau fort singulière , *in 12.*
1755. *broch.* 1 l. 5 s.
- Six Planches d'Accouchemens, par M. Jenty,
Médecin Anglois , avec les Tables , *en cou-*
leur noire. 1759. 18 l.
- Idem *enluminées.* 72 l.
- Quatres Planches du Squelette , par le même,
avec les Tables , *en couleur noire.* 1759. 40 l.
- Idem *enluminées.* 96 l.
- Les abus de la Saignée , démontrés par des
raisons prises de la nature & de la pratique
des plus célèbres Medecins de tous les tems ;
avec un Appendix sur les moyens de perfec-
tionner la Médecine , *in 12.* 1759. 2 l. 10 s.
- Description abrégée des Maladies qui régnernt
le plus communément dans les Armées , avec
la Méthode de les traiter , par M. le Baron
de Van - Swieten , *in 12. petit format,*
1760. 2 l.

Ouvrages de M. le Baron DE HALLER.

- Collection de Theses medico-chirurgicales
sur les points les plus importants de la Chi-
rurgie théorique & pratique , publiées par
M. le Baron de Haller , rédigées en françois
par M. *** , *in 12. T. I.* 1757. Fig. 2 l. 10 s.
- Les Tomes II & III , 1759. 5 l.

————— Les Tomes IV & V, qui font la fin. ³⁸¹
1760. ^{5 l.}

Ouvrages de BOERHAAVE.

- Les Aphorismes de la Médecine sur la con-
noissance & la cure des maladies, *in* 12.
1745. ^{3 l.}
Commentaire sur les Institutions de Médecine,
in 12. 8 vol. 1750. ^{20 l.}
————— Les Tomes IV, V, VI, VII & VIII,
séparément, à 50 f. le Volume.
Les Institutions de Médecine, sans Commen-
taire, *in* 12. 2 vol. 1739. ^{6 l.}
Les Maladies des yeux, & les Leçons sur la
Pierre, *in* 12. ^{2 l. 10 f.}
Traité de la matiere Médicale; pour servir
à la composition des remèdes indiqués dans
les Aphorismes, auquel on a joint les
opérations chymiques du même Auteur,
in 12. 1739. ^{2 l. 10 f.}
Traité de la petite Vérole, avec la maniere
présente de la guérir, *in* 12. 1740. ^{2 l. 10 f.}
Traité des Maladies Vénériennes, *in* 12. 1753.
^{2 l. 10 f.}
La Théorie chymique de la terre, à laquelle on
a joint le Traité du Vertige, avec une Lettre
à M. Astruc sur les Maladies Vénériennes,
in 12. 1741. ^{2 l. 10 f.}
Elémens de Chymie, *in* 8°. 2 vol. 1752. ^{8 l.}
————— Les mêmes, *in* 12. 6 vol. avec Fig.
nouv. édit. 1754. ^{15 l.}
Consultationes & responsa, *in* 12. 1744. ^{2 l.}
De la Vertu des Médicamens, *in* 12. ^{2 l. 10 f.}

1901, 280

